



**SCOT**

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
SYNDICAT MIXTE DU PAYS  
DU SUD TOULOUSAIN

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1

# DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

Document **approuvé**  
**29 OCTOBRE 2012**



SCOT SUD TOULOUSAIN

# Sommaire

Sommaire _____	2	Chapitre 4 : <b>Les besoins des habitants</b> _____	72
Présentation du territoire _____	3	Une démographie dynamique et un territoire d'accueil en mutation _____	73
<b>Chapitre 1 : Éléments de prospective</b> _____	<b>8</b>	Des formes du logement qui commencent à peine à muter _____	77
Prospective territoriale _____	9	Un besoin en équipements et en services lié à la dynamique démographique _____	86
Prospective démographique _____	11	Conclusions : Les besoins des habitants _____	95
Prospective économique _____	15	<b>Chapitre 5 : Les besoins en matière de développement économique</b> _____	<b>96</b>
Le changement climatique _____	19	Une dynamique de création d'emplois à entretenir _____	97
Conclusions : Les enjeux de la prospective _____	21	Une dominante de petites entreprises dans un tissu économique éclaté _____	101
<b>Chapitre 2 : Les besoins en matière d'environnement</b> _____	<b>22</b>	Les secteurs économiques porteurs du SCOT Sud Toulousain _____	104
Les espaces naturels, agricoles et paysagers _____	23	Une offre commerciale qui s'étoffe _____	111
Les ressources, risques, nuisances et pollutions _____	37	Conclusions : Les besoins en matière de développement économique _____	117
Conclusions : Les besoins en matière d'environnement _____	47	<b>Chapitre 6 : Les besoins en matière de déplacements</b> _____	<b>118</b>
<b>Chapitre 3 : Les besoins en matière d'aménagement de l'espace</b> _____	<b>50</b>	Les infrastructures de transports _____	119
Un territoire périurbain peu polarisé _____	51	Les réseaux de transports collectifs et intermodalité _____	121
Une forme urbaine bouleversée par l'urbanisation depuis 30 ans _____	56	Les politiques et plans de gestion des transports _____	124
Les territoires face aux dynamiques récentes du logement _____	60	Mobilité et déplacements au sein du SCOT Sud Toulousain _____	128
Bilan de l'occupation de l'espace en 2008 _____	63	Conclusions : Les besoins en matière de déplacement et de transport _____	137
Conclusions : Les besoins en matière d'aménagement de l'espace _____	71	<b>Annexe</b> _____	<b>138</b>
		Table des Figures _____	139

# Présentation du territoire

Le périmètre du SCOT Sud Toulousain est composé de 99 communes situées entre l'agglomération toulousaine et le piémont des Pyrénées.

## UN TERRITOIRE AU POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE ET PRIVILEGIÉ

Situé entre 22 km et 65 km au maximum du centre de Toulouse, le SCOT Sud Toulousain s'inscrit sur le territoire élargi du sud-ouest européen proche de l'Espagne et se trouve donc au cœur des grands échanges de cette région. Profitant de cette situation, il bénéficie du passage ou de la proximité d'infrastructures majeures de transports telles que les autoroutes entre Bordeaux-Toulouse-Narbonne et Toulouse-Tarbes-Biarritz mais également de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac.

Le réseau ferroviaire s'articule quant à lui autour de l'agglomération toulousaine et va poursuivre son développement avec la création de la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse-Narbonne.

Plus précisément, positionné en zone de piémont pyrénéen, le territoire est relié à l'agglomération toulousaine et traversé par deux axes majeurs structurant fortement le territoire :

- l'axe de la vallée de la Garonne s'appuyant sur l'autoroute Toulouse-Tarbes-Biarritz, gratuit dans l'intégralité de sa traversée du territoire SCOT et se prolongeant par la RN 117 et la ligne ferroviaire entre Toulouse – Saint Gaudens et Irun ;



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDU, décembre 2010

SITUATION ELARGIE DU TERRITOIRE

- l'axe de la vallée de l'Ariège s'appuyant sur la RD 820 (anciennement RN 20) entre Toulouse – Pamiers – Foix, partiellement mise en 2 x 2 voies, et la ligne ferroviaire reliant Toulouse à Foix - La Tour de Carol en direction de Barcelone. Cet axe est également situé à proximité de l'A66 avec les échangeurs de Nailloux et de Mazères qui permettent l'accès à l'Espagne et à la principauté d'Andorre via l'Ariège.

La situation géographique et le positionnement du territoire SCOT Sud Toulousain constituent un atout pour le territoire. Enjeux cruciaux pour le développement du territoire, les infrastructures de transports du Sud Toulousain permettent une bonne desserte générale dans les deux principales vallées.





## UN TERRITOIRE SOUS L'INFLUENCE DE L'AIRE URBAINE TOULOUSAINNE

Le territoire du SCOT bénéficie d'un certain potentiel en termes d'accessibilité, influencé par le développement et les dynamiques de l'aire urbaine toulousaine. En effet, au sens de l'INSEE, plus de 2 communes sur 3 du SCOT appartiennent à l'Aire Urbaine de Toulouse<sup>1</sup> dans la couronne périurbaine. Le territoire est de ce fait soumis aux influences de l'agglomération, notamment en termes d'attractivité démographique et économique.

L'aire urbaine de Toulouse est la seconde aire urbaine de France par sa croissance démographique et se place ainsi parmi les grandes métropoles françaises. De plus, les récentes enquêtes annuelles du recensement indiquent une accélération de la croissance démographique qui s'explique par la forte attractivité du territoire, mais également par une natalité élevée. Il est à noter que l'aire urbaine de Toulouse comptait en 1999 plus de 400 000 emplois, ce qui lui permet de se placer parmi les grandes métropoles françaises. La

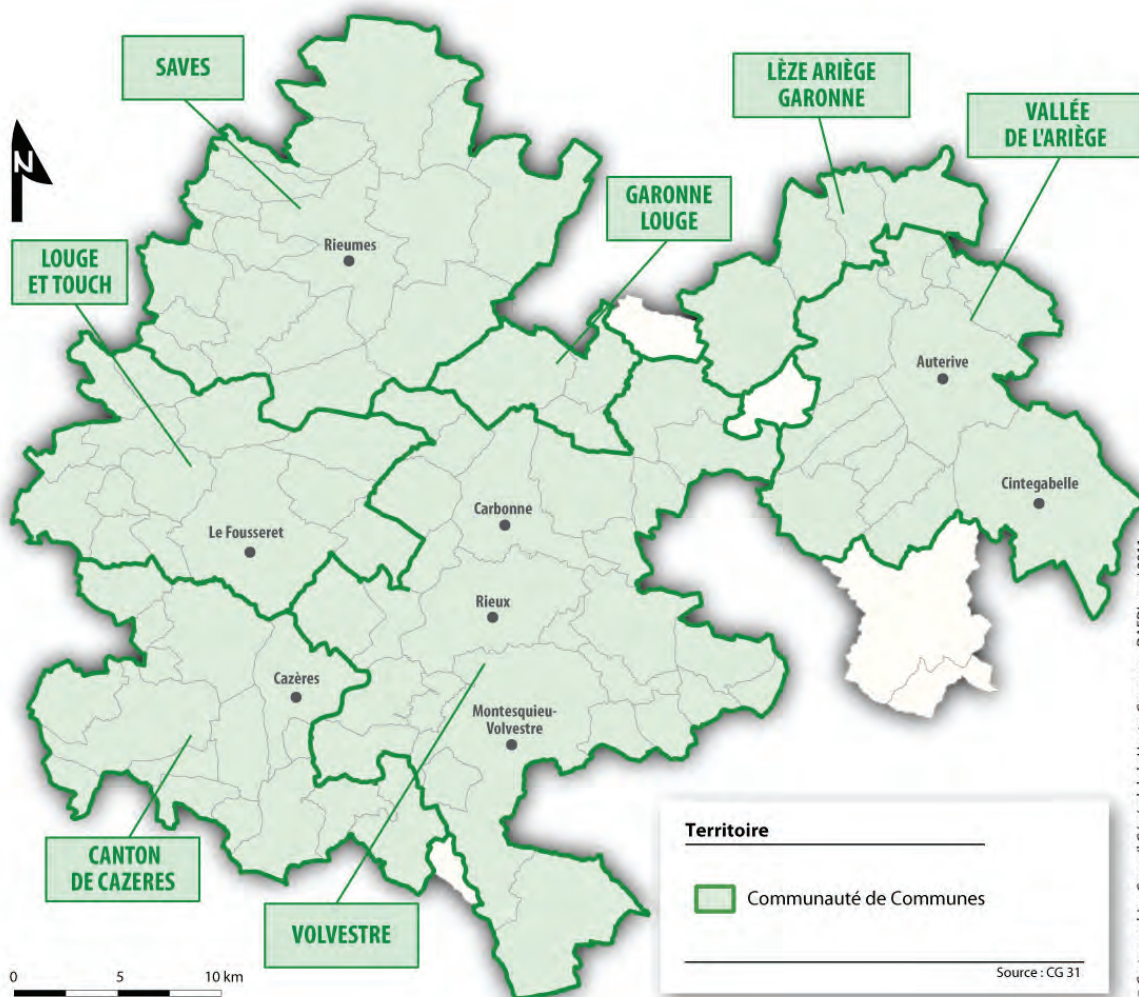
croissance toulousaine tend à se diffuser de plus en plus largement sur les territoires périurbains entraînant de fortes problématiques en matière d'étalement urbain.

Le territoire du Sud Toulousain se trouve également au cœur de l'aire métropolitaine de Toulouse, incluant Toulouse, son aire urbaine et les villes moyennes proches. Ainsi, dans ce territoire plus large, les villes de Saint-Gaudens, Saint-Girons, Pamiers et Foix influent également sur le territoire du SCOT Sud Toulousain. Il se trouve donc au cœur d'une réelle dynamique de développement et rencontre depuis quelques années de nouvelles problématiques de pressions démographiques, immobilières et foncières.

<sup>1</sup> Selon la définition de l'INSEE. Ce qui signifie qu'au moins 40% des actifs ayant un emploi l'occupe à Toulouse ou dans une commune de son aire d'influence.

## UNE INTERCOMMUNALITE ENCORE EN CONSTRUCTION

Le SCOT regroupe les 99 communes du Pays Sud Toulousain réparties en 11 cantons et intégralement situées dans le département de la Haute-Garonne. Parmi ces 99 communes, 5 communes n'appartiennent



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL - mai 2011

EPCI A FISCALITE PROPRE DANS LE PAYS DU SUD TOULOUSAIN EN 2008

pas, à ce jour, à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et les 94 autres sont regroupées dans 7 communautés de communes compétentes en matière de SCOT et représentant près de 80% de la population totale du SCOT :

- la communauté de communes du Savès : 18 communes ;
- la communauté de communes Louge et Touch : 14 communes ;
- la communauté de communes du canton de Cazères : 16 communes
- la communauté de communes Garonne-Louge : 3 communes ;
- la communauté de communes Léze-Ariège-Garonne : 4 communes ;
- la communauté de communes de la Vallée de l'Ariège : 12 communes ;
- la communauté de communes du Volvestre : 27 communes.

## DE LA DEMARCHE « PAYS » AU PROJET DE SCOT SUD TOULOUSAIN

Après la démarche des contrats de terroir au milieu des années 1990, les acteurs du territoire choisissent de se constituer en « Association du Pays Sud Toulousain » afin de fédérer les communes et de créer de nouvelles dynamiques intercommunales autour de réflexions sur des orientations stratégiques et la reconnaissance du Pays.

Créée en 2003, avec la signature de la Charte, puis avec un premier contrat signé en juin 2005, l'Association du Pays Sud Toulousain compte désormais 99 communes et s'est transformée en Syndicat Mixte lors de la création du périmètre du SCOT. En effet, dans le cadre de la loi SRU et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale, le périmètre du SCOT Sud Toulousain a été fixé par arrêté préfectoral le 29 novembre 2005 et modifié le 9 mars 2006 ; il reprend le périmètre du Pays. En charge de l'élaboration, de la gestion et du suivi du SCOT et au delà de la contractualisation dans le cadre de la politique de Pays, le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical de 32 membres assurant la représentation des regroupements de communes et des communes.





Les cinq principes fondateurs présentés ci-dessous expriment la volonté partagée des acteurs du territoire pour les 10 ans à venir :

- Renforcer les solidarités territoriales et établir des repères pour agir en tant qu'acteur du développement du Pays afin de ne pas subir la périurbanisation mais la maîtriser ;
- Structurer le Pays autour d'un maillage de pôles urbains qui rayonnent sur l'ensemble du Pays ;
- Fixer des activités et créer des emplois ;
- Favoriser la diversité des activités et des usages, et encourager la mixité des populations pour plus de lien social autour de bassins de vie ;
- Proposer une offre de vie sur le territoire et préserver l'attractivité du cadre de vie.

Le contrat de Pays, déclinaison de la Charte, porte sur une programmation pluriannuelle d'actions conforme aux orientations à 10 ans de la Charte de Pays. Ces orientations se répartissent sur 5 axes :

- Axe 1 : un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes dans le Pays ;
- Axe 2 : la création d'activité, l'emploi et la formation ;
- Axe 3 : l'accueil de populations au service du lien social ;
- Axe 4 : un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale ;
- Axe 5 : l'animation territoriale et la communication, facteurs de cohésion et de développement.

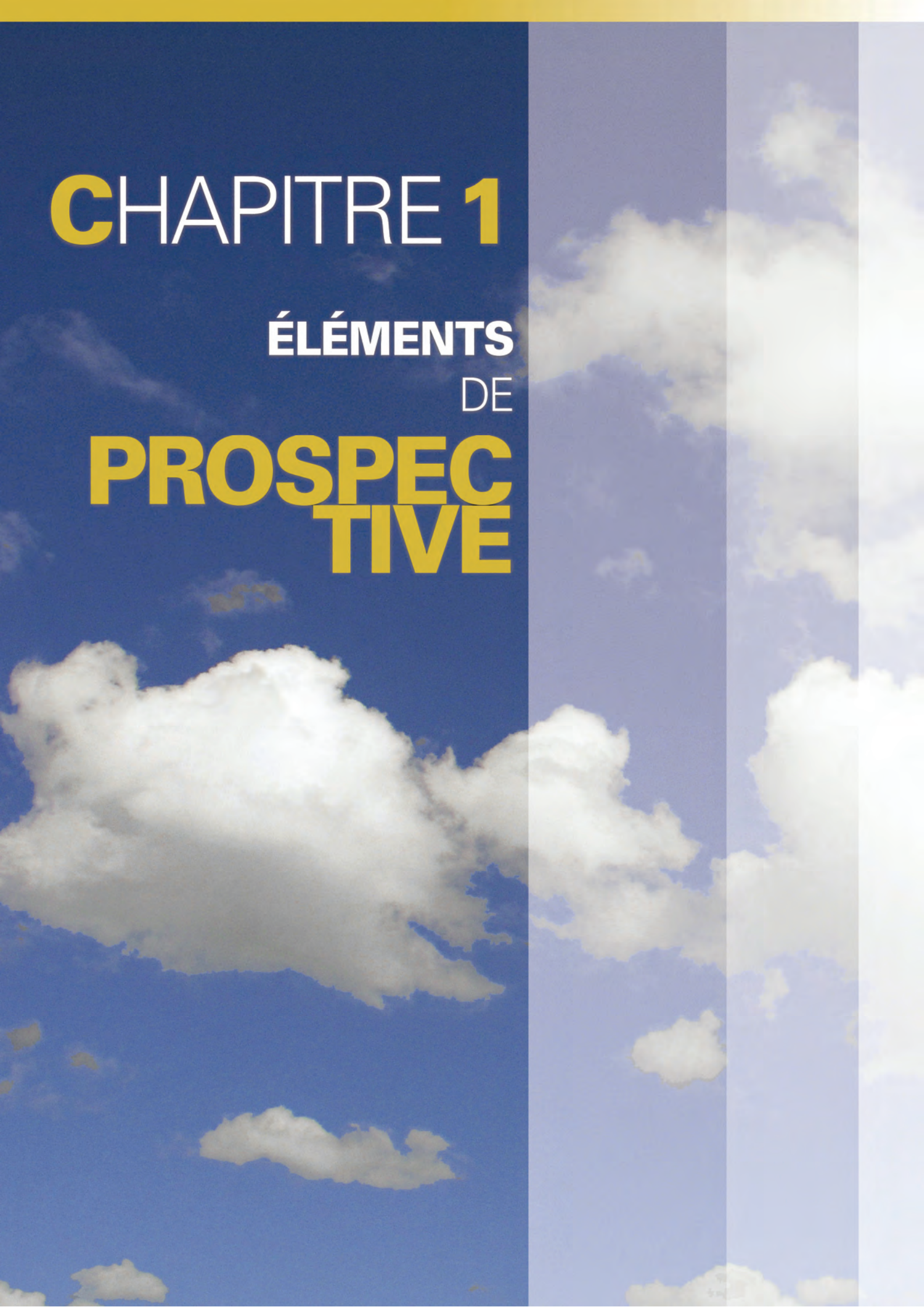




# CHAPITRE 1

ÉLÉMENTS  
DE

PROSPEC  
TIVE





## Prospective territoriale

D'une manière générale, toute prospective concernant le développement du Sud Toulousain s'inscrit dans un débat, plus large, qui porte sur le positionnement européen et national de la région Midi-Pyrénées et sur son lien avec le développement de Toulouse.

Dans le cadre des « rencontres du futur », le CESER a proposé 5 scénarii prospectifs de l'évolution de l'armature urbaine de Midi-Pyrénées à partir des concepts de :

- « croissant rose » : il s'agit de Toulouse, de son agglomération et de son aire d'influence locale ;
- « fond gris » : il s'agit du reste du territoire régional.

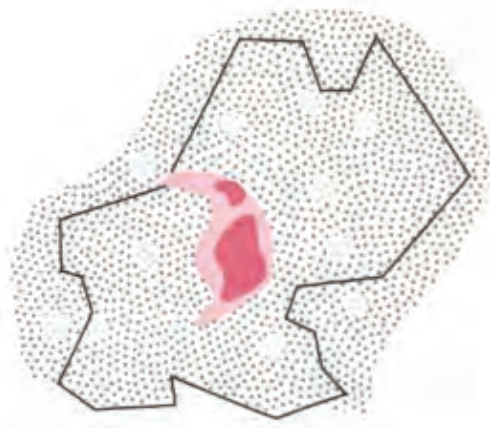
### LE SCENARIO TENDANCIEL : « METROPOLISATION PASSIVE DU CROISSANT ROSE » ET « DIVERSITE DU FOND GRIS »



Ce scénario de développement régional s'inscrit dans un contexte économique globalement favorable mais ponctué de crises. Le « croissant rose » de l'agglomération toulousaine connaît un essor économique et territorial important mais doit faire face à des difficultés dans la mise en œuvre des équipements nécessaires à ce développement.

De la même manière, le « fond gris », c'est-à-dire le reste du territoire régional, connaît une poursuite de son développement, mais des situations de plus en plus hétérogènes se multiplient. Des espaces de réussite se mêlent à des espaces de stagnation ou de dépression.

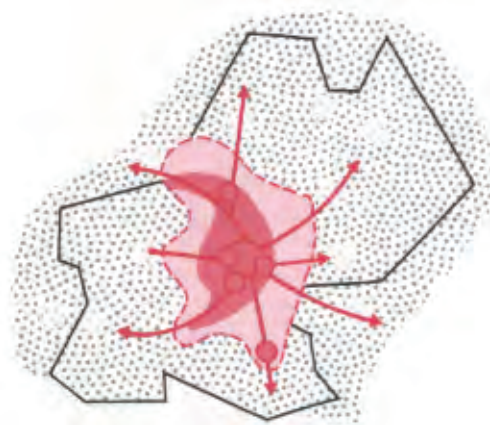
### LE SCENARIO « NOIR » : « REGRESSION DU CROISSANT ROSE, CHUTES ET RESISTANCES DU FOND GRIS »



Face à la crise économique mondiale, les entreprises de haute technologie du croissant rose résistent difficilement. Son dynamisme est atteint et cette régression entraîne dans son sillage d'autres secteurs économiques.

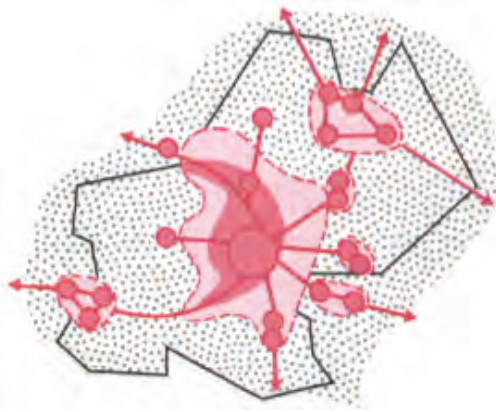
Dans le « fond gris », le même phénomène apparaît dans les secteurs de l'agriculture et de certaines activités qualitatives. Le territoire résiste malgré tout à cette crise grâce à la diversité de ces activités.

### LE SCENARIO « METROPOLITAIN » : « METROPOLISATION ORGANISEE ET REUSSIE, RETOMBES SUR LE FOND GRIS »



Il s'agit d'une variante améliorée du scénario tendanciel. Les collectivités du « croissant rose » ont suffisamment de moyens pour mettre en œuvre les équipements nécessaires au développement et accompagner la croissance. Le « fond gris » bénéficie ponctuellement de l'attractivité du « croissant rose » et de son cadre de vie de qualité. Le « croissant rose » s'étale progressivement en retour sur le « fond gris ».

## LE SCENARIO « REGIONAL » : « UNE ORGANISATION VOLONTARISTE ET DES POLES D'EQUILIBRE DANS LE FOND GRIS »



Ce scénario reprend celui de la métropolisation organisée et réussie mais est complétée par une volonté politique de faire émerger des pôles d'équilibre dans le fond gris.

Dans cette hypothèse, Toulouse devient la capitale économique d'une région organisée et interactive.

## LE SCENARIO DE L'INACCESSIBLE : LA MISE EN VALEUR DE TOUTE LES POTENTIALITES



Ce scénario reprend le scénario « Régional » et y ajoute la réussite de la valorisation du territoire à l'échelle européenne dans un contexte économique très favorable.

Dans ce cas, l'ensemble du fond gris bénéficie d'un certain développement.

# Prospective démographique

Conformément à la définition du diagnostic prévue par le Code de l'Urbanisme et dans un souci de mieux appréhender les tendances actuelles et à venir pour les générations futures, le territoire Sud Toulousain a mis en œuvre une démarche prospective en matière d'évolutions démographiques.

Enfin, il convient de rappeler que la période récente de crise économique et financière rend l'exercice encore plus incertain.

Les projections démographiques ne sont pas à considérer comme des prévisions : elles ne valent que si les tendances observées se maintiennent et ne prennent pas en considération leurs propres effets sur le foncier ainsi que les éventuelles évolutions des politiques publiques.

## LA TENDANCE ACTUELLE

### UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE

Toulouse se plaçant au premier rang des grandes villes françaises en matière d'accroissement démographique, tant pour la ville centre que pour l'agglomération, le territoire du SCOT Sud Toulousain bénéficie également de son attractivité. La grande majorité des communes du Sud Toulousain se situe dans la couronne périurbaine de Toulouse et connaît donc les fortes influences démographiques de l'agglomération.

Passant de 66 958 habitants en 1999 à 92 190 en 2010<sup>2</sup>, le Sud Toulousain connaît un réel dynamisme démographique sur l'ensemble des cantons du territoire. Le taux d'évolution annuel moyen du nombre d'habitants pour les communes recensées depuis 1999 est important (+ 2,8 % par an) soit environ plus de 2 000 habitants supplémentaires par an sur l'ensemble du territoire. Il s'agit d'une croissance exceptionnelle qui rompt fortement avec la période précédente (+ 0,96 % par an entre 1990 et 1999).

<sup>2</sup>Sources : Enquête communale auprès des mairies au 01/01/2010.

ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES  
RECENTES

## METHODOLOGIE

D'un point de vue méthodologique, il convient de rappeler les incertitudes liées à tout exercice de prospective démographique. En effet, l'évolution de la population d'un territoire est conditionnée par plusieurs variables :

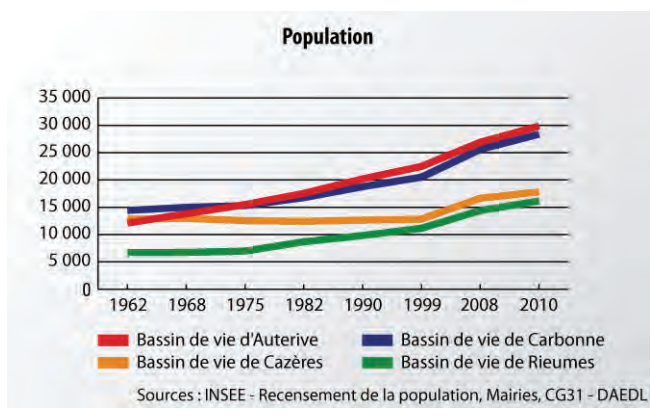
- La population existante :
  - le nombre d'habitants sur le territoire ;
  - la structure par âge des habitants sur le territoire ;
  - la mortalité sur le territoire ;
  - la natalité sur le territoire ;
- Les migrations :
  - le nombre d'entrants sur le territoire ;
  - le nombre de sortants sur le territoire ;
  - la structure par âge des entrants et des sortants.

Par ailleurs, certaines de ces variables dépendent de facteurs extérieurs, comme l'évolution des migrations en forte corrélation avec l'attractivité d'un territoire voire d'une région.

L'exercice de prospective démographique, très complexe à mettre en œuvre, doit par conséquent être étudié avec prudence même s'il n'en demeure pas moins indispensable pour définir les besoins du territoire à l'horizon 2030.

Bassin de vie	Population 1999 (Insee)	Population 2010 (estimation mairies)	Evolution totale	Evolution moyenne par an	Taux de variation annuel moyen
<b>Auterive</b>	22 480	29 850	+ 7370	670	2,6 %
<b>Carbonne</b>	20 510	28 380	+ 7870	720	3 %
<b>Cazères</b>	12 830	17 810	+ 4 980	450	3 %
<b>Rieumes</b>	11 150	16 150	+ 5 000	450	3,4 %
<b>SCOT</b>	66 960	92 190	+ 25 230	2 290	3 %





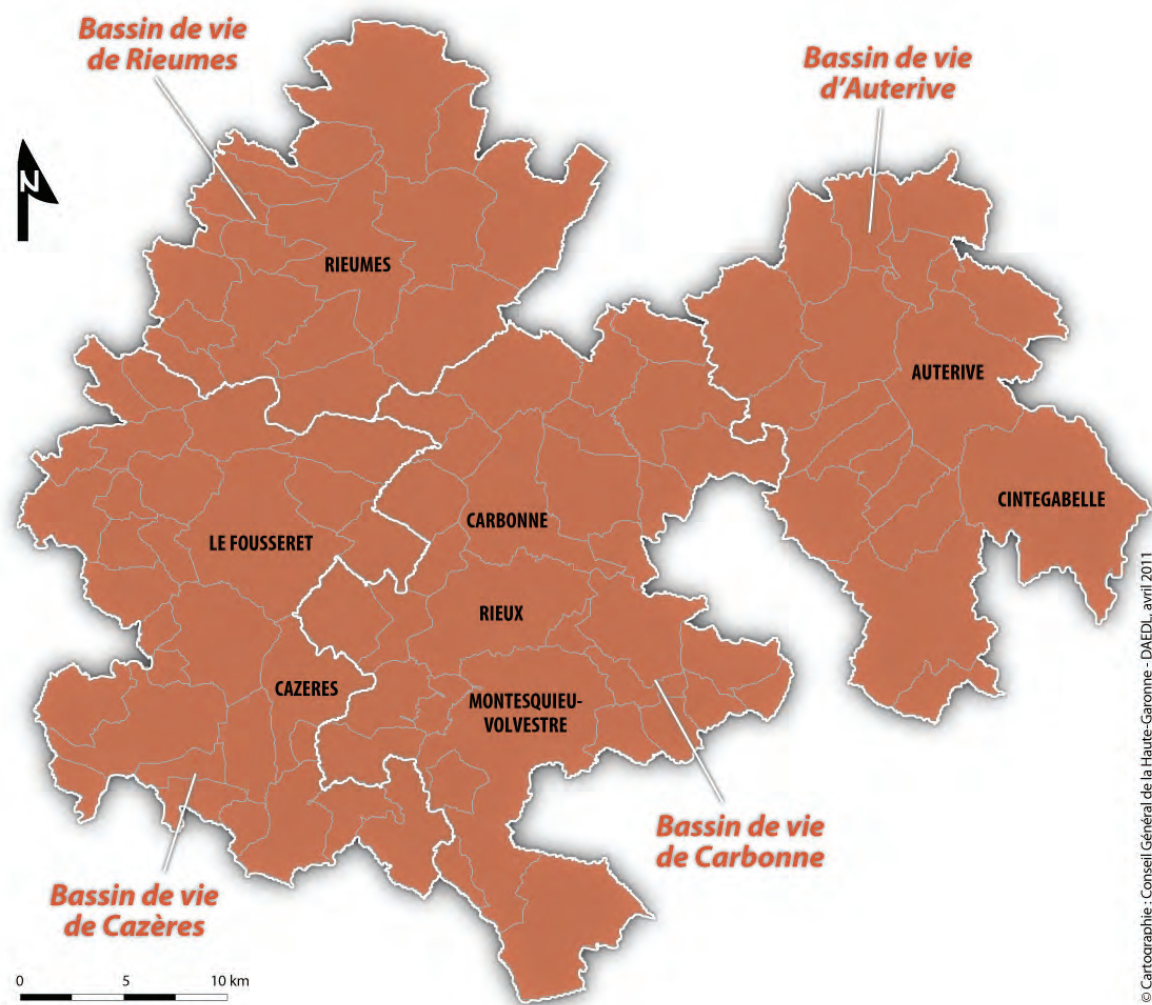
Cette tendance s'explique principalement par l'arrivée de nouveaux habitants et non par le solde naturel. En effet, entre 1999 et 2006, le solde naturel est de + 1 139 habitants par an et le solde migratoire apparent est quant lui estimé à + 12 600 habitants. Par rapport à la situation de 1990-99, le solde migratoire apparent a été multiplié par 2 environ. Le foncier attractif et la bonne accessibilité à l'agglomération toulousaine sont autant d'atouts qui expliquent le développement du territoire au cours de ces dernières années.

## UNE CROISSANCE INEGALE SELON LES TERRITOIRES

Pour les besoins de l'étude mais également pour répondre à la volonté du territoire de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial par bassin de vie, le territoire a été découpé selon les 4 bassins de vie suivants : Auterive, Carbonne, Cazères, Rieumes.

D'une manière générale, tous les bassins de vie ont connu une croissance supérieure à la moyenne départementale. Cependant, on observe des situations différentes selon les bassins de vie :

- les deux bassins de vie principaux sont celui de Carbonne et d'Auterive et celui de Carbonne a connu un phénomène de rattrapage ;
- le bassin de vie de Rieumes a connu le taux de croissance le plus fort entre 1999 et 2008 ;
- Cazères connaît également une forte progression de sa population.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, avril 2011



## LES SCÉNARIIS D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION À L'HORIZON 2030

Le principe des scénariis consiste à estimer les effectifs d'une population par sexe et par âge d'une année, en fonction de ceux de l'année précédente, en simulant le vieillissement, les décès, les migrations de population tout en intégrant de nouvelles naissances. Réaliser une projection démographique consiste donc à choisir un point de départ précis et à le prolonger dans les années futures.

3 scénariis de projection démographique ont été réalisés à l'horizon 2020 lors de l'élaboration du pré-PADD :

- une projection par la Maison de l'Habitat : 128 000 habitants en 2020 ;
- une projection de l'INSEE : 95 000 à 98 000 habitants en 2020 ;
- une projection du CG 31 DAEDL : 104 000 habitants en 2020.

Pour l'élaboration du PADD, 2 nouveaux scénariis de projection démographique ont été réalisés à l'horizon de 2030 par le CG 31 DAEDL :

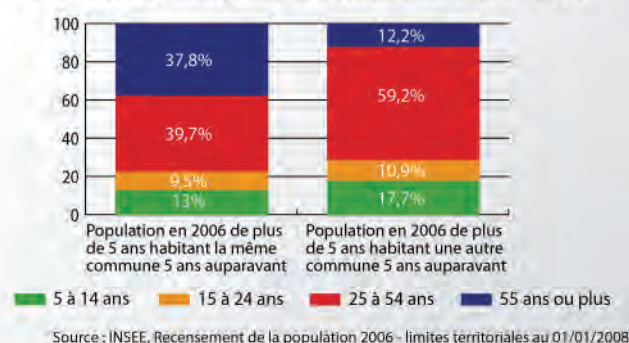
- une projection haute selon la même méthode que pour celle de 2020 mais en prenant en compte le ralentissement de la natalité et la tendance 1999-2008 : 119 000 habitants en 2030 ;
- une projection basse prenant en compte les interrogations fortes liées au contexte actuel (Grenelle de l'environnement, coût du carburant, conjoncture immobilière et financière) à partir d'une tendance longue observée en 1990 et 2008 : 105 000 habitants en 2030.

Etant donnée la conjoncture actuelle, la volonté de maîtriser le développement démographique du territoire et la difficulté de l'exercice de prospective, les élus du SCOT Sud Toulousain ont souhaité retenir, après débat, un scénario intermédiaire entre la projection haute et la projection basse réalisées lors de l'élaboration du PADD.

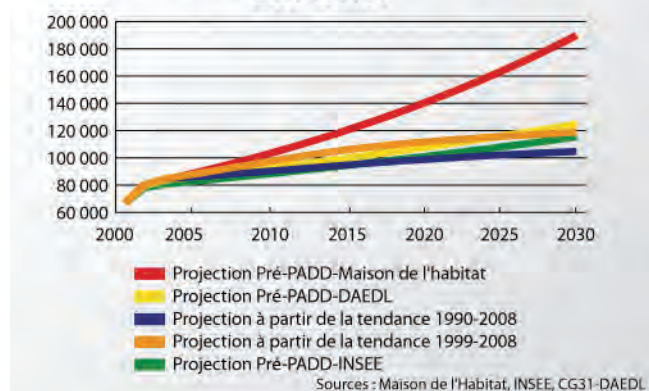
Ainsi, pour évaluer les besoins des populations, les populations suivantes seront prises en compte :

- 2020 : environ 105 000 habitants ;
- 2030 : environ 116 600 habitants.

### La structure par âge des nouveaux arrivants en 2006

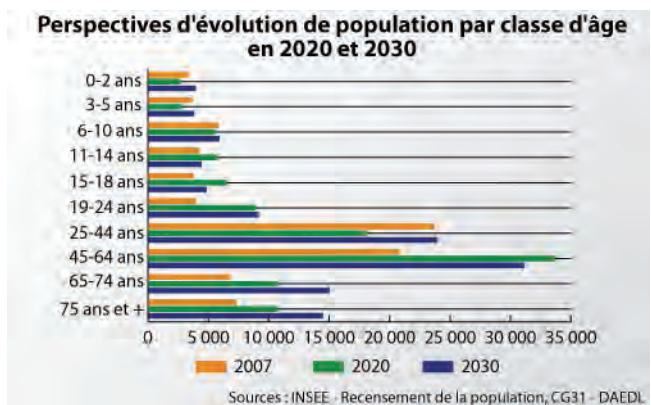
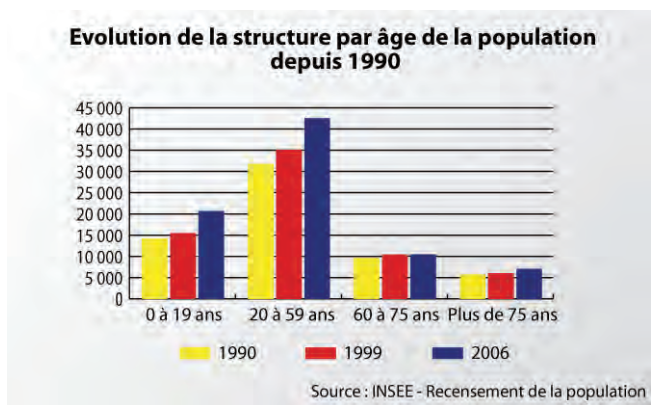


### Les scénariis d'évolution de la population à l'horizon 2020 et 2030



## LES TENDANCES D'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION A L'HORIZON 2030

<sup>3</sup>Source : Insee RGP 2006. Afin de mieux appréhender les besoins des habitants en équipements et en services à l'horizon 2030, une étude prospective a également été réalisée pour mesurer les évolutions envisageables de la structure par âge de la population.



Pour réaliser cet exercice prospectif, plusieurs données ont été prises en compte :

- Des tendances nationales :
  - le vieillissement de la population française à l'horizon 2050. L'Insee a réalisé des projections sur l'espérance de vie en France à l'horizon 2050 qui l'évaluent en 2030 entre 85,4 ans et 88,16 ans pour les femmes et entre 79,4 ans et 82,15 ans pour les hommes ;
  - le ralentissement de la natalité française à l'horizon 2050. L'Insee a réalisé des projections sur le taux de fécondité en France à l'horizon 2050 qui l'évalue en 2030 entre 1,7 et 2,1 enfants par femme.

- Des tendances locales de l'évolution de la structure par âge.

On observe globalement un accroissement de toutes les classes d'âge dû à la forte croissance du territoire. Par contre, en proportion, le poids démographique des plus de 60 ans a diminué depuis 1990 (- 3 points de 25 % à 22 %) et celui des 0-19 ans a augmenté (+ 3 points de 23% à 26 %)<sup>3</sup>.

- Ces évolutions s'expliquent par :
- la baisse du nombre de décès depuis 1990. Ainsi le taux de mortalité moyen baisse d'environ 12 décès pour 1000 habitants en 1990 à 9 décès pour 1000 habitants en 2006 ;
  - l'accroissement du taux de natalité moyen depuis 1990 pour atteindre environ 11 naissances pour 1000 habitants en 2006 ;
  - de fortes migrations de populations jeunes observées depuis 1990. En 2006, en moyenne, environ 3 habitants sur 10 d'une commune n'y habitaient pas cinq ans auparavant. Ces nouveaux arrivants étaient plus jeunes que les autres habitants et surtout principalement âgés de 25 à 54 ans.

Cet exercice prospectif est à traiter avec précaution. En effet, il est difficile d'évaluer précisément les évolutions d'ici à 2030 et, d'un point de vue statistique, les données des recensements concernant les communes de moins de 200 habitants sont moins fiables.

Ainsi, sur la base de l'hypothèse de la croissance démographique retenue, une projection de la structure de la population selon les principales tranches d'âge a été établie. Les principales évolutions mises en évidence par la prospective sont les suivantes :

- un vieillissement progressif de la population du territoire : le nombre de personnes âgées, de 65 ans et plus, devrait croître régulièrement jusqu'à un doublement d'ici 2030 ;
- un renforcement très important (+ 50 %) de la classe d'âge des 45-64 ans du fait des migrations d'ici 2030 ;
- des fluctuations à moyen terme des classes d'âge de moins de 18 ans mais globalement une tendance légère à la hausse.

# Prospective économique

Au cœur des problématiques territoriales, le développement économique et l'emploi sont aujourd'hui les axes forts pour conforter l'autonomie et la complémentarité des territoires.

## UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE

### UNE CRISE ECONOMIQUE MONDIALE EN-CORE D'ACTUALITE

#### Contexte international

A l'origine financière, la récente crise économique a touché tous les secteurs d'activités et plus particulièrement l'automobile, le bâtiment, l'immobilier et l'industrie pétrolière. L'une des conséquences majeures réside dans l'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois, impliquant à son tour un ralentissement de la consommation et par conséquent un ralentissement de l'activité économique en général. Les analystes restent, à ce jour, prudents sur leurs prévisions.

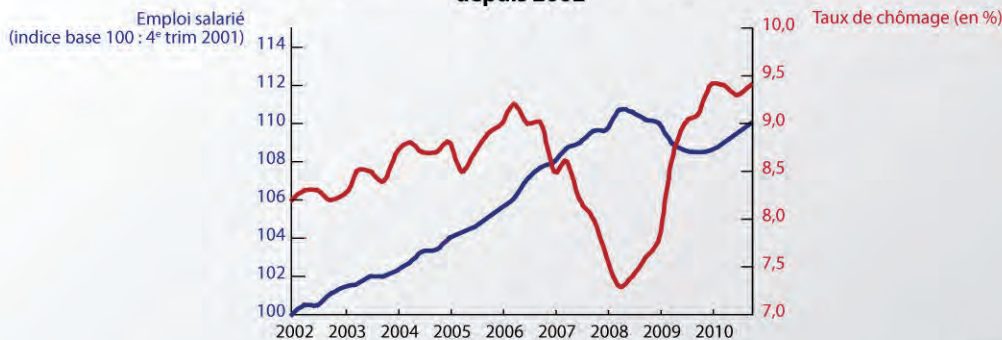
#### Contexte régional

La région Midi-Pyrénées a été, comme toutes les régions, touchée par la crise, avec des effets toutefois différents de ceux qui affectent l'économie française et mondiale. En effet, l'aire urbaine toulousaine bénéficie d'un dynamisme économique constant depuis de nombreuses années. Néanmoins, il est important de souligner, dans ce contexte économique instable, qu'il est extrêmement difficile de se projeter de manière fiable dans les années à venir.

Début 2011, les tendances économiques générales étaient les suivantes :

- l'activité économique se renforce en Midi-Pyrénées au cours du 2nd semestre 2010 ;
- la construction aéronautique s'accélère grâce aux succès commerciaux d'Airbus qui tirent la production vers le haut et l'aéronautique retrouve son rôle moteur de l'économie régionale ;
- dans le bâtiment, le redressement est plus modéré mais les carnets de commandes s'étoffent sensiblement depuis début 2011 ;
- au 3ème trimestre 2010, la croissance de l'emploi dans les secteurs marchands de la région reste plus vive que pour l'ensemble de la métropole. Mais compte tenu de la forte attractivité de Midi-Pyrénées, le marché du travail s'améliore moins vite qu'au niveau national.

Evolution de l'emploi salarié et du taux de chômage en Midi-Pyrénées depuis 2002



Source : INSEE



## Contexte local

Malgré l'influence de la vitalité économique de l'agglomération toulousaine et les importantes mutations économiques favorisant son développement, le territoire a également ressenti les effets de la conjoncture économique mondiale.

Néanmoins, malgré ce contexte économique difficile, plusieurs entreprises de filières innovantes se consacrent à des projets de développement ou souhaitent réaliser des investissements immobiliers et matériels. Certaines entreprises connaissent également un développement de leurs activités, notamment dans les domaines agro-industriel et de l'éco-construction.

Pour l'avenir, le territoire favorise une stratégie de consolidation des activités présentes et d'accompagnement des entreprises dans leur développement. Cette volonté s'accompagne du souhait d'attirer et d'implanter des entreprises qui graviteraient autour de ces structures en pleine expansion.

## DES CONCURRENCES ECONOMIQUES FOR- TES

Le Sud Toulousain, de par sa situation géographique et le type d'activités qu'il souhaite accueillir, doit également tenir compte de la concurrence des zones d'activités sur les territoires environnants, et en priorité des projets économiques de l'agglomération toulousaine. Ainsi, la seule ville de Toulouse concentre à elle seule près d'1/5<sup>ème</sup> des espaces économiques de l'Aire Métropolitaine, avec plus de 3 000 hectares de zones d'activités économiques (dont environ 800 hectares disponibles ou en projet à court terme).

En outre, le SICOVAL appuie sa stratégie foncière sur deux projets forts : la création du quartier Inno-métro à Labège (25 hectares pour l'implantation d'immeubles résidentiels et d'entreprises), la création de zones d'activités d'envergure à vocations commerciales, de zones de services, d'artisanat et d'industrie comme la zone d'activités du Rivel de 163 hectares se situant à proximité du futur échangeur de Montgiscard.

La Communauté d'Agglomération du Muretain, où 600 hectares de terrain sont en projet, offre des possibilités d'installation à court terme pour des entreprises dans différents domaines tel que l'économie (ZAC Ferrié-Palarin à Portet sur Garonne de 75 hectares dont la moitié dédiée à l'économie), le commerce ou l'accueil de TPI/TPE (ZAC Portes des Pyrénées de 65 hectares).

Par ailleurs, dans le SCOT des Coteaux du Savès (Gers), plusieurs projets importants vont être développés le long de la RN 124.

Enfin dans un périmètre proche, on recense à Mazères et Saverdun (Ariège) une zone industrielle et artisanale orientée logistique de 30 hectares et à Nailloux deux zones d'activités de 13 hectares et 8 hectares à vocation touristique, économique, artisanale et commerciale (Village des marques).

Le Sud Toulousain se situe également aux portes du Comminges et celui-ci possède notamment la ZAC des Landes sur les communes de Saint-Gaudens et d'Estancarbon. Fort de son emplacement stratégique (échangeur de Saint-Gaudens de l'A64 et le long de la RN 117), cette zone de 92 hectares a pour vocation l'accueil d'activités commerciales, de logistique et d'habitat.





## LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES

### LES POLES DE COMPETITIVITE

Dans le cadre d'une politique nationale, plusieurs pôles de compétitivité se sont constitués. Il s'agit de rassembler sur un territoire donné des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation afin de développer des synergies et des coopérations propices à l'innovation. D'autres partenaires sont associés incluant parmi eux les pouvoirs publics nationaux et locaux et offrant des services aux membres du pôle.

La région Midi-Pyrénées compte 3 pôles de compétitivité qui comprennent certaines communes du Sud Toulousain :

- le pôle de compétitivité « Aerospace Valley » est un pôle de niveau mondial qui compte des entreprises dans le domaine de l'aéromécanique et des systèmes embarqués ;
- le pôle de compétitivité « Cancer-Bio-Santé » est un pôle à vocation nationale spécialisé sur le thème du cancer ;
- le pôle de compétitivité « Agrimip innovation », également de niveau national, est spécialisé dans le domaine de la qualité, de la sécurité et de la traçabilité des produits agroalimentaires.

Le Sud Toulousain compte d'ores et déjà des entreprises adhérentes à cette démarche innovante. « Agronutrition », « Agrofibre-Coopéval » ou « Innopsys » sont intégrés à des programmes finançant la recherche de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques de pointe.

### L'ÉCONOMIE RÉSIDENIELLE

Le Sud Toulousain se caractérise par une sphère résidentielle très importante. La sphère résidentielle comprend l'ensemble des entreprises ayant pour but la satisfaction des besoins de proximité des habitants. A l'échelle des grandes masses économiques, cette définition conduit à englober tous les services de proximité. La sphère productive, ou économie de « production », regroupe toutes les entreprises et activités caractérisées par la production de biens et éventuellement leur exportation. La sphère publique regroupe les secteurs des administrations, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Représentant 48 %<sup>4</sup> de son emploi salarié, les secteurs des services à la population et des services de proximité sont deux activités en plein essor.

Ce constat s'explique aisément par l'accroissement de la population sur le territoire, par le relatif rajeunissement lié au phénomène migratoire et par l'accroissement du nombre de personnes âgées. Les besoins en services pour les populations jeunes ou âgées sont donc en augmentation.

<sup>4</sup> Source : Insee, CLAP, 2006.

<sup>5</sup> Cf. ci-avant.

La sphère résidentielle, secteur économique de première importance pour le territoire, va connaître un développement de son activité et par conséquent de ses équipements en adéquation avec son évolution démographique tout au long de ces prochaines années. Avec une part supérieure à 44 % des emplois pour 3 bassins de vie sur 4 en France, le poids économique de cette activité est loin d'être négligeable et représente ainsi à ce jour un des plus gros potentiel d'emplois pour le Sud Toulousain.

<sup>6</sup> Source : Insee, L'Aéronautique et l'espace, Enquête 2010 auprès des sous-traitants et prestataires de services du secteur aéronautique et spatial.

Néanmoins une part des entreprises et des associations de cette sphère, comme le service à domicile, bénéficie d'aides et de subventions publiques importantes indispensables à leur équilibre financier. Par ailleurs, le gain pour les collectivités en terme de fiscalité (taxe professionnelle devenue CET) est moins important que celui engendré par les activités de la sphère productive.

### LES SECTEURS PORTEURS

L'activité économique est en constante et rapide mutation. Les pays industrialisés observent depuis plusieurs années une délocalisation progressive des industries vers les pays émergents (pays d'Europe de l'Est, d'Asie, d'Afrique du Nord...). Cependant, des secteurs porteurs émergent et sont susceptibles de participer au développement économique du Sud Toulousain.

#### Les activités de la sphère résidentielle<sup>5</sup>

##### L'aéronautique

Avec 78 500 emplois directs et indirects ainsi que 840 établissements<sup>6</sup> répartis sur les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, l'aéronautique est un secteur porteur en termes d'industrie mais également en termes de recherche (premier pôle d'enseignement supérieur en France). La dégradation financière des comptes du transport aérien, l'envolée du prix du carburant et des matières premières, la forte appréciation de l'euro sont en mesure de venir troubler cet optimisme. Néanmoins, ce secteur restera important à l'avenir du fait de la généralisation de l'utilisation de systèmes embarqués dans l'espace et l'aéronautique.

## L'analyse et les technologies médicales

<sup>7</sup> Source : Pôle Cancer-Bio-Santé, [www.cancerbiosante.fr](http://www.cancerbiosante.fr)

Secteur en plein essor, l'analyse et les technologies médicales connaissent dans le domaine scientifique des avancées conséquentes ces dernières années grâce à des pôles de recherche tels que le « Cancer-Bio-Santé ». Ce secteur, moins soumis aux fluctuations de la conjoncture économique mondiale, représente 20 000 emplois dans le secteur privé dont 10 000 en R&D industrielle et regroupe 200 établissements<sup>7</sup>. Il offre un potentiel d'emplois et de création de richesses important dont le Sud Toulousain pourrait bénéficier grâce à sa proximité géographique avec le pôle de compétitivité.

## L'agro-chaine

<sup>8</sup> Source : Pôle Agrimip Innovation, [www.agrimipinnovation.com](http://www.agrimipinnovation.com)

Avec 100 000 emplois, l'agro-chaine (filières agricole et agroalimentaire) est aujourd'hui le premier employeur de la Région. Le secteur agroalimentaire dépasse aujourd'hui 25 500 personnes<sup>8</sup>.

Par sa capacité à dynamiser des espaces économiques ruraux et agricoles, l'industrie agroalimentaire joue un rôle important de cohésion et d'animation du tissu économique local. S'appuyant sur des technologies et des services de pointe, le Sud Toulousain s'est déjà doté d'entreprises innovantes dans ce secteur d'activité, notamment dans le domaine de l'agro-fibre et de la fabrication de compléments nutritionnels et fertilisants pour l'agriculture biologique. Ce dernier connaît aujourd'hui des perspectives intéressantes, en particulier dans le domaine du défibrage du chanvre et de ses débouchés.

## Les technologies de l'information et de la communication

<sup>9</sup> Source : Midi-Pyrénées Expansion, Etudes CRE-DOC 2007.

Le développement de l'aéronautique et du spatial a été un levier déterminant pour la croissance des secteurs de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications en Midi-Pyrénées. Aujourd'hui, avec plus de 38 000 emplois<sup>9</sup>, la région Midi-Pyrénées est, en France, un acteur majeur dans le développement des TIC. Le Sud Toulousain compte sur son territoire des entreprises dynamiques issues de cette filière et qui connaissent un développement de leurs activités se traduisant généralement par une augmentation de l'emploi et des recrutements.

# Le changement climatique

Les observations et les recherches menées au cours des dernières années sur l'évolution du climat mettent en exergue des causes naturelles connues, mais également certaines activités développées par l'homme et les usages faits de certaines ressources pour expliquer le réchauffement climatique.

ce qui représente une perte importante et implique des conséquences non négligeables sur la biodiversité. Une étude de l'IMFEX de 2005, réalisée à l'échelle nationale, démontre que la région passera d'une moyenne de 20 à 25 jours secs consécutifs enregistrée actuellement à une moyenne de 35 jours secs consécutifs et plus d'ici la fin du XXIème siècle.

Aujourd'hui, des études plus fines rassemblant l'ensemble des données disponibles en Midi-Pyrénées sont en cours à l'échelle régionale afin de démontrer que les milieux naturels, la biodiversité, l'agriculture sont concernés par ces changements climatiques.

## LES ENGAGEMENTS EUROPEENS ET FRANÇAIS DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

#### CONTEXTE GENERAL

Selon le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) daté de 2007, la température moyenne annuelle du globe s'élèvera de 0,2°C par décennie aux cours des vingt prochaines années pour atteindre une augmentation comprise entre + 1,1°C et + 6,4°C d'ici 2100. Cet écart se justifie par l'incertitude liée aux évolutions des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui dépendent des activités humaines et des mesures décidées. D'après le scénario le plus optimiste, l'amplitude de réchauffement s'étendrait de +1,1°C à +2,9°C et d'après le scénario le plus pessimiste de +2,4°C à +6,4°C. Dans tous les cas, on estime que le phénomène de chaleur extrême et de fortes précipitations pourrait s'intensifier.

En Europe, ces changements climatiques auront des impacts conséquents sur de nombreuses activités (agriculture, santé, industrie...). Leur prise en compte dans un souci d'adaptation est donc nécessaire, même si la mise en œuvre de mesures réduisant les émissions de GES reste indispensable pour garantir un avenir constructif. Diverses politiques sont mises en œuvre ou sont en cours de définition, aussi bien au niveau international, qu'aux niveaux européen, national et local.

#### SITUATION REGIONALE

La région Midi-Pyrénées a connu un réchauffement de la température moyenne annuelle de +1,3°C<sup>10</sup> entre 1945 et 2007, soit davantage que le réchauffement observé à l'échelle nationale (+0,9°C). Les précipitations annuelles pour la région Midi-Pyrénées ont par exemple diminué de 170 millimètres entre 1977 et 2007,

#### ENGAGEMENTS EUROPEENS ET NATIONAUX

Dans le cadre du Protocole de Kyoto (2005), l'objectif général affiché par l'Union européenne est de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui ne provoque pas de changement artificiel du climat terrestre. Cela revient à limiter la hausse de la température planétaire moyenne à +2°C au dessus du niveau préindustriel (milieu du XIXème siècle). Plus précisément, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. L'objectif à plus long terme est d'atteindre d'ici 2020 une diminution de 20 à 40 % de ses émissions de GES.

Le Protocole de Kyoto arrivant à échéance en 2012, le Plan Energie-Climat doit désormais prolonger les avancées déjà enregistrées et fixer de nouveaux objectifs. Il s'agit d'un plan d'actions visant à mettre en place une politique commune de l'énergie et à lutter contre le changement climatique.

Au niveau national, le plan Climat réalisé en 2004 regroupe des actions dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne afin de stabiliser les émissions en 2010 à leur niveau de 1990. De plus, les mesures du Grenelle de l'Environnement viennent compléter et renforcer ce Plan afin que la France puisse répondre à l'objectif d'une réduction de 20 % des émissions européennes d'ici à 2020 et d'une division par 4 de ses émissions d'ici à 2050.

<sup>10</sup>« L'impact du changement climatique en Midi-Pyrénées, l'exemple de la chaîne des Pyrénées » ARP, 2009.

## ENGAGEMENTS REGIONAUX ET LOCAUX

La lutte contre le réchauffement climatique peut être envisagée à différentes échelles et notamment à l'échelle régionale où, dans le cadre de contrat tel que le Projet Etat Région 2007-2013, des études diagnostics et actions sont menées. Ainsi, la Région Midi-Pyrénées met en œuvre un Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable depuis 2000 et a adopté le 12 novembre 2009 en Assemblée plénière les orientations de son 2<sup>ème</sup> Plan Climat.

En outre, des actions concrètes et efficaces peuvent être menées à des échelles plus locales grâce à un Plan Energie-Climat Territorial, projet de développement durable centré sur la problématique énergétique et climatique. Il s'agit d'une démarche volontaire reposant sur un constat partagé et concerté et sur des engagements de l'ensemble des acteurs du territoire concerné (acteurs institutionnels mais aussi économiques et privés).

C'est dans ce cadre et en cohérence avec sa démarche de Développement Durable que le Pays Sud Toulousain a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial. Les objectifs sont d'identifier les principales activités responsables d'émissions de gaz à effet de serre de façon à déployer un plan d'actions et à mettre en œuvre de manière cohérente une politique climatique sur l'ensemble du territoire. Les actions viseront à agir sur l'urbanisme, sur l'aménagement, sur les bâtiments ainsi que sur les transports, mais aussi sur la production d'énergies renouvelables.



# Conclusions : Les enjeux de la prospective

## ATOUTS / FAIBLESSES

### PROSPECTIVE TERRITORIALE

Un « croissant rose » de l'agglomération toulousaine très attractif et rayonnant de plus en plus à l'échelle européenne

Une diffusion de la croissance vers le périurbain

Des espaces périurbains du « fond gris » plus diversifiés et disposant d'un cadre de vie agréable

Une croissance économique fragile soumise à la conjoncture internationale

Des difficultés de réalisation des équipements nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants

Une diffusion de la croissance hétérogène et des concurrences entre les pôles

### PROSPECTIVE DEMOGRAPHIQUE

Des migrations de plus en plus importantes du fait du coût du foncier dans l'agglomération toulousaine

Un projet de SCOT fondé sur une tendance moyenne :

- 2020 : environ 105 000 habitants
- 2030 : environ 116 600 habitants

Des difficultés d'accueil dans le cas de maintien des tendances exceptionnelles de 2003-2006

Un coût du transport croissant

### PROSPECTIVE ECONOMIQUE

Un territoire bénéficiant de l'attractivité toulousaine :

- Des pôles de compétitivité
- Des secteurs porteurs : aéronautique, technologies médicales, agro-chaînes, TIC, ...

Un développement de la sphère résidentielle

Une économie locale soumise aux aléas de la conjoncture internationale

Des concurrences économiques locales fortes : agglomération toulousaine, SICOVAL, CAM, SCOT limitrophes

Une sphère productive en difficulté

Un ratio emploi/habitants difficile à améliorer

### LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La mise en œuvre de politiques de lutte contre le réchauffement climatique :

- Etat : Grenelle de l'environnement
- Région : PRELUDE II
- SCOT : Plan Climat Energie Territorial

Un réchauffement de la température moyenne annuelle de +1,3°C de la région Midi-Pyrénées entre 1945 et 2007

Des impacts directs sur les précipitations et la température

Des impacts indirects sur la biodiversité, l'agriculture (vigne, forêts, ...) et la santé (canicule, effet îlot de chaleur, pollution, ...)

## ENJEUX / BESOINS

### UNE ORGANISATION TERRITORIALE VOLONTARISTE ET DES POLES D'EQUILIBRE

Organiser la diffusion de la croissance de l'agglomération toulousaine vers le périurbain

### MAITRISE L'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS

Permettre un développement à même de répondre à leurs besoins en emplois, logements, équipements et cadre de vie

### DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

Créer les conditions de diffusion des secteurs porteurs de l'économie régionale vers le périurbain

### UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Intégrer la lutte contre le réchauffement climatique au développement territorial du Sud Toulousain



# CHAPITRE 2

**LES BESOINS**

EN MATIÈRE

D' **ENVIRONNEMENT**



# Les espaces naturels, agricoles et paysagers

L'analyse des caractéristiques des espaces naturels est détaillée dans l'Etat Initial de l'Environnement.

Le diagnostic vient uniquement rappeler et compléter l'EIE afin de préciser les enjeux du territoire.

## LES ESPACES NATURELS

L'analyse des caractéristiques des espaces naturels a été réalisée dans l'Etat Initial de l'Environnement. Pour rappel, les conclusions en la matière de l'EIE sont les suivantes :

### RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE

Le territoire du SCOT Sud Toulousain se caractérise par une succession de collines, terrasses et basses plaines, jusqu'au pied des Pyrénées. Se démarquent cependant les plaines alluviales de la Garonne et de l'Ariège ainsi que celles, moins prédominantes, du Touch, de l'Arize et de la Lèze au sein desquelles se concentre une biodiversité riche mais fragilisée du fait de la pression foncière des activités agricoles et industrielles.

La richesse écologique de ce territoire se caractérise tout d'abord par une concentration d'espaces naturels remarquables au niveau de l'axe garonnais, le long duquel abondent les couvertures de protection des milieux naturels : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), réseau Natura 2000.

Ce patrimoine écologique est notamment représenté par les boisements alluviaux et zones humides associées abritant une faune et une flore diversifiées (chauve-souris, aigrette garzette, saumon, lucarne cerf volant...)

Néanmoins, le territoire présente une richesse écologique « plus ordinaire » sur tout son ensemble et plus généralement au sein des zones de coteaux et de collines qui le constituent. L'ensemble des espaces inventoriés et protégés toutes surfaces confondues couvre 12,2% du territoire du SCOT.

Enfin, il présente la particularité de venir s'appuyer sur le massif pyrénéen avec une frange de communes en position méridionale, formant une zone de collines calcaires appartenant aux Petites Pyrénées. Cette zone bénéficie d'une richesse écologique exceptionnelle et particulière car, bien que placée sous influence climatique océanique, elle est marquée par la présence de cortèges floristiques méditerranéens à fort intérêt patrimonial.

En outre, au-delà de cette nature dite « remarquable », la richesse de ce territoire est renforcée par une diversité au niveau paysager, piscicole, cynégétique, que soulignent aussi la présence de boisements diffus sur tout le territoire et un maillage bocager encore soutenu dans sa partie sud.

Espace identifié comme	Surface (ha)	Proportion par rapport à la superficie totale de			
		SCOT	Haute-Garonne	Midi-Pyrénées	France
ZNIEFF 1 inventaire	5 456	4,2 %	15,5 %	26,4 %	24,5 %
ZNIEFF de modernisation	12 972	10 %	-	-	-
ZICO	2 240	1,7 %	3,7 %	2,7 %	8,0 %
Espace classé en arrêté préfectoral de biotope	784	0,6 %	0,4 %	0,1 %	0,2 %
Espace désigné dans le réseau Natura 2000	2 347	1,8 %	7,2 %	8,5 %	12,5 %
<b>ESPACES INVENTORIES ET PROTEGES (surfaces confondues)</b>		<b>11,9 %</b>	-	-	-

LES ESPACES NATURELS IDENTIFIES



En conclusion, l'EIE met en évidence en matière de biodiversité les éléments suivants :

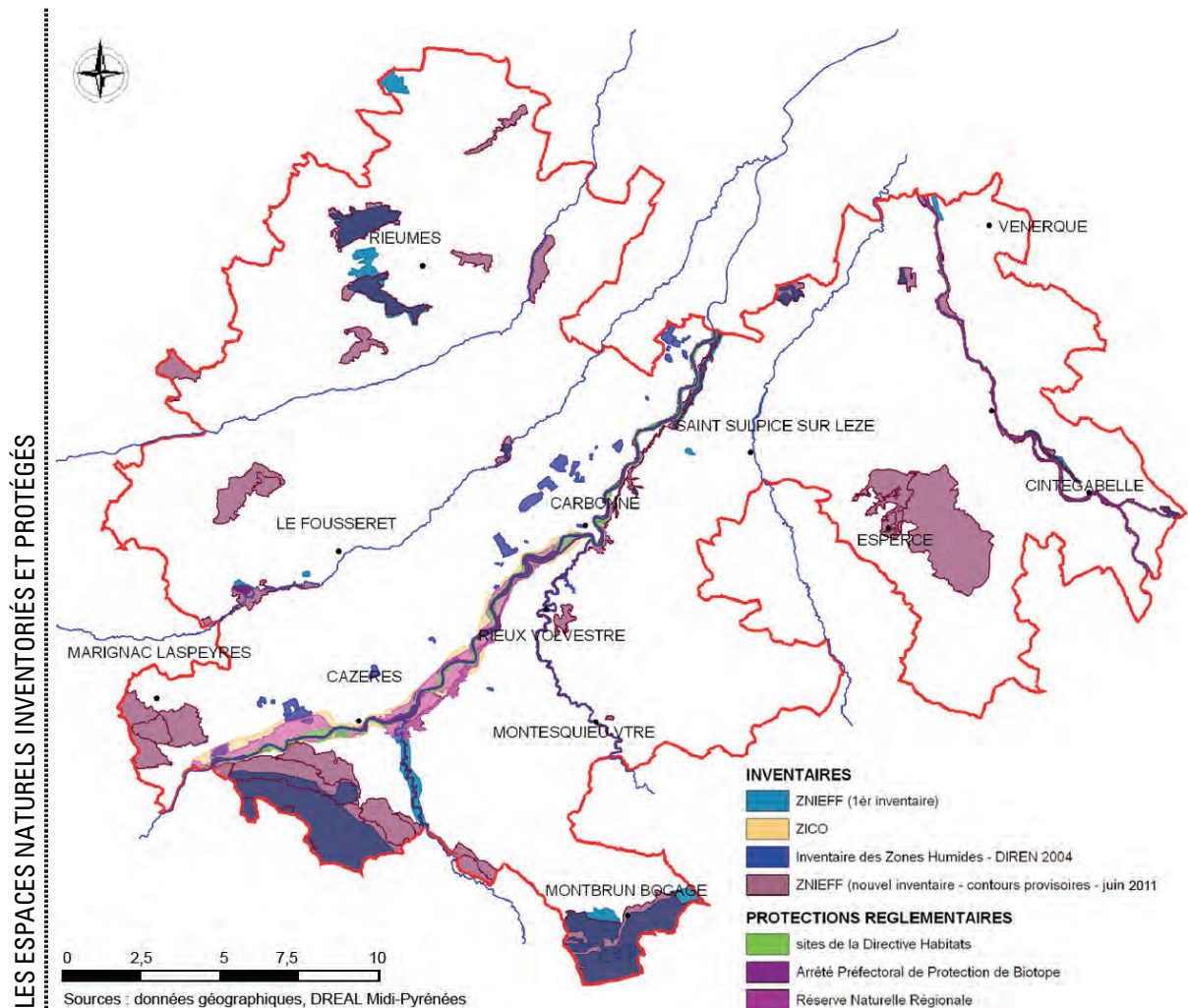
- Atouts :
  - une richesse écologique remarquable au niveau des corridors alluviaux et des Petites Pyrénées ;
  - une nature « ordinaire » diversifiée en particulier sur les coteaux, maillage bocager encore soutenu dans la partie sud.
- Faiblesses :
  - une discontinuité des corridors écologiques notamment dans la partie nord du territoire ;
  - des outils d'inventaire limités géographiquement ;
  - un manque de connaissance de la « nature ordinaire » ;
  - un morcellement de la propriété foncière entraînant une gestion complexe de la ressource ;
  - une présence d'obstacles à la remontée des poissons migrateurs sur la Garonne et sur l'Ariège.

- Enjeux :
  - améliorer la connaissance de la nature « ordinaire » pour mieux la préserver ;
  - valoriser et préserver les espaces naturels remarquables ;
  - intégrer le besoin de restaurer les corridors biologiques dans le SCOT.

### PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La modernisation, actuellement en cours, de l'inventaire des ZNIEFF a permis d'identifier des nouvelles zones d'intérêt écologique, d'en maintenir certaines mais également d'en supprimer quelques unes qui ne présentaient plus de caractère naturel ou qui avaient été fortement dégradées.

Dans ce contexte, la superficie du périmètre du SCOT couverte par cet inventaire sera plus que multipliée par deux. Cette hausse très importante confirme que ce territoire bénéficie encore de l'existence de milieux naturels riches et variés.



Bien que l'inventaire des ZNIEFF ne présente pas de valeur juridique, il constitue néanmoins un outil indispensable à la caractérisation écologique d'un périmètre concerné par un projet d'aménagement. Par ailleurs, les pressions foncière et agricole s'affirment et demandent donc une vigilance accrue pour le maintien de la richesse écologique identifiée.

Par conséquent, cet inventaire constitue un outil primordial d'aide aux élus locaux pour la prise de décisions administratives dans le cadre des projets d'aménagement territorial.

Face à l'accroissement de perte de diversité écologique et devant répondre aux exigences européennes et internationales, la France a mis en place une stratégie pour la préservation de la biodiversité qui a été renforcée par les propositions du projet de loi Grenelle 1.

Elle affirme ainsi sa volonté d'arrêter la perte de la biodiversité (articles 20 et suivants). Cet objectif passe par des mesures de protection, de conservation, de restauration des milieux qui sont déjà mis en œuvre à l'heure actuelle. Cette loi stipule également qu'une continuité territoriale soit créée entre les zones protégées et prévoit la mise en place d'un outil d'aménagement avec la constitution d'une trame verte et bleue.

La définition des trames est confiée aux Régions à travers un schéma régional de cohérence écologique élaboré conjointement par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région, après avis des départements, des groupements de communes, ... . La trame verte sera élaborée d'ici 2012 puis complétée par la trame bleue.

La trame verte est constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. La trame bleue est formée par les cours d'eau et masses d'eau ainsi que les bandes végétalisées généralisées le long de leurs linéaires.

Les caractéristiques fonctionnelles et dynamiques du territoire du SCOT mettent en évidence l'existence d'une trame bleue et d'une potentielle trame verte. Cette dernière connaît une fragmentation dans sa continuité et une fragilisation en raison de la position périurbaine du territoire. Un diagnostic de l'existant et des interconnexions a ainsi été élaboré. En complément des trames élaborées à l'échelle du SCOT, la constitution du réseau précis de ces continuums, c'est-à-dire des corridors écologiques, se fera à une échelle plus locale.

## ELEMENTS DE LOCALISATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES EXISTANTS

Le SCOT a identifié un ensemble de corridors verts et bleus à travers une méthodologie issue et adaptée des travaux de la DIREN Rhône-Alpes sur les infrastructures vertes et bleues. Pour rappel, « la survie d'une population animale sur le long terme dépend des relations qu'elle entretient avec les autres populations proches. »

C'est dans ce but que les continuums ont été identifiés en fonction des besoins de subsistance de la faune qu'ils soient journaliers (nutrition), saisonniers (reproduction) ou annuels (migration). Pour ce faire, les corridors sont identifiés selon l'espèce qui les traverse et ses besoins spécifiques. En effet, les besoins d'un cervidé seront très différents de ceux d'un batracien.

Néanmoins les grands principes d'identification des espèces faunistiques restent les mêmes. Les déplacements de la faune sont conditionnés par :

- la loi du « moindre effort » : les milieux sont plus ou moins faciles à traverser physiquement ;
- la loi du « moindre coût » : les milieux sont plus ou moins risqués pour la survie d'un animal.

A ces deux lois s'ajoutent :

- la distance à parcourir : un déplacement qui comporte un risque pour l'animal sera le plus court possible ;
- le type de faune : les capacités de déplacements seront différentes.

A partir de ces éléments, le SCOT Sud Toulousain a réalisé un état des lieux cartographique des potentialités de corridors écologiques en respectant 3 étapes :

**1) La cartographie de l'occupation du sol** : la base de travail cartographique a été exécutée sur Corine Land Cover 2006 qui classe le sol en 44 postes. Etant donné l'évolution rapide du territoire en termes de vocation des sols, une mise à jour de ces données a été effectuée à partir de la BD Topo IGN 2008, qui permet une représentation au plus juste à l'instant « t » de la tache d'urbanisation.

**2) Les capacités de déplacement par groupes d'espèces** : selon leur milieu de prédilection, les espèces ont été regroupées par continuum :

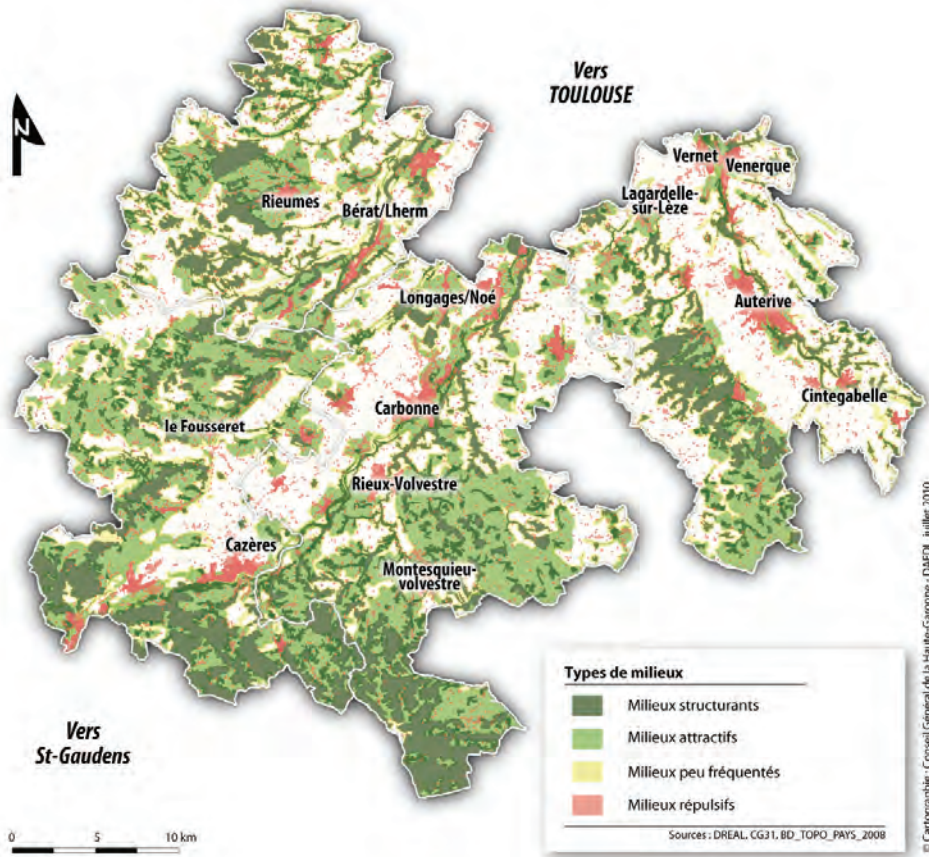
- Le continuum boisé : chevreuil, ...
- Le continuum pelouses sèches : sauterelle, ...
- Le continuum des zones agricoles extensives et lisières : lièvre, ...
- Le continuum des milieux aquatiques et humides : poissons, ...

**3) La cartographie des potentialités de déplacements pour chacun des continuums en incluant :**

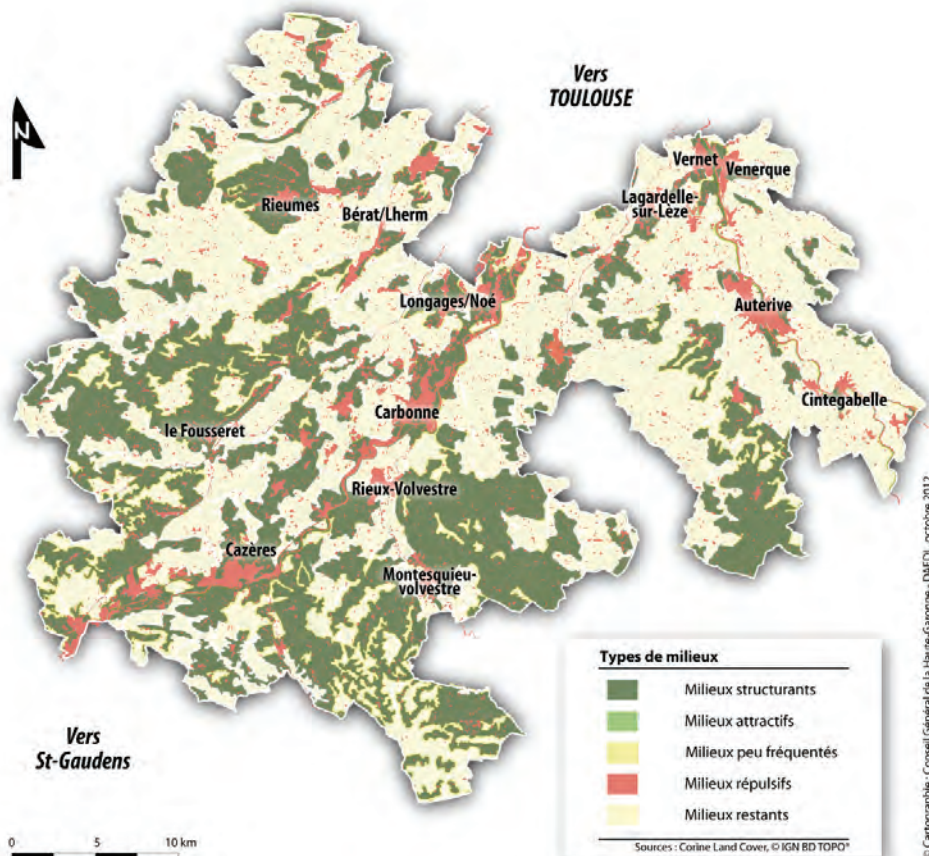
- les milieux structurants ;
- les milieux attractifs à moins de 600 m d'un milieu structurant ;
- les milieux peu fréquentés à moins de 100 m des deux précédents.

En revanche, il convient de remarquer que la méthodologie utilisée pour les études du SCOT n'a pas permis d'identifier les potentialités de déplacement dans le continuum pelouses sèches. En effet, selon la base de données Corine Land Cover 2006, il n'existe aucun espace de plus de 25 ha où l'on peut observer des pelouses, pâturages naturels, landes, broussailles et de la végétation clairsemée. De plus, les espaces jugés attractifs pour ce type de continuum sont les forêts et les surfaces agricoles extensives déjà repérées au titre des autres continuums. Ce type de milieu nécessitera une analyse particulière lors de la réalisation d'études plus fines.



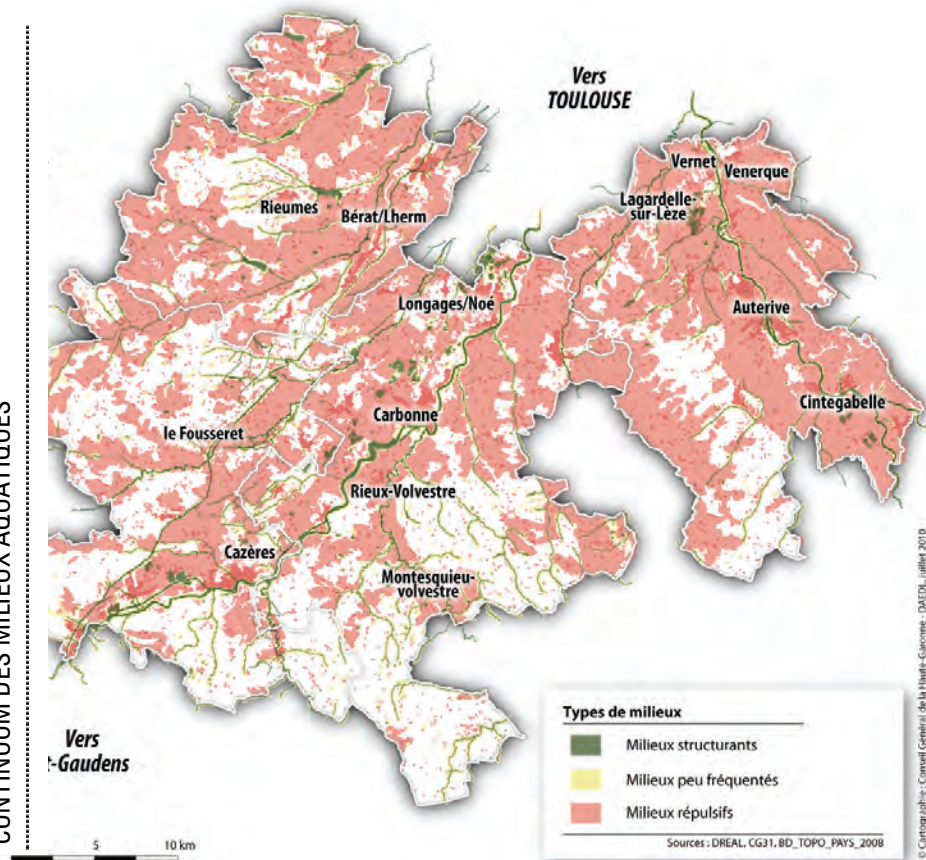


LES POTENTIALITES DE DEPLACEMENTS – CONTINUUM BOISE



LES POTENTIALITES DE DEPLACEMENTS CONTINUUM ZONES AGRICOLES EXTENSIVES, LISIERES

LES POTENTIALITES DE DEPLACEMENTS  
CONTINUUM DES MILIEUX AQUATIQUES





## LES ESPACES AGRICOLES

L'analyse des caractéristiques des espaces agricoles a été réalisée dans l'Etat Initial de l'Environnement. Pour rappel, les conclusions en la matière de l'EIE sont les suivantes :

### RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE EN MATIERE D'ACTIVITE AGRICOLE

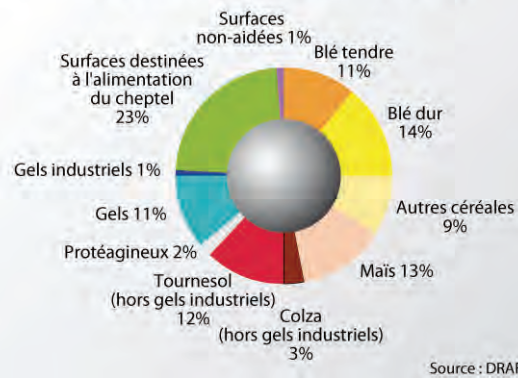
L'évolution de l'activité agricole dans le SCOT Sud Toulousain est caractérisée par une forte diminution de la Surface Agricole Utile (SAU) couplée à une baisse conséquente du nombre d'exploitations de 1979 à 2000. La surface moyenne des exploitations s'est accrue significativement et se trouve supérieure à la moyenne départementale. Toutefois, l'activité agricole demeure très présente et prédominante en termes d'occupation de l'espace. La consommation des surfaces agricoles s'effectue par le Nord et de manière descendante avec l'extension progressive du continuum urbain Toulousain-Muretain par l'axe de l'A64 et de ses connexions transversales.

Les productions agricoles sont assez diversifiées et réparties en fonction de la topographie du territoire et de la nature des sols : les grandes cultures occupent effectivement l'essentiel des terres dans les plaines et les vallées. Les élevages bovins et ovins sont plus au sud dans les zones de coteaux. Le paysage agricole a connu une importante restructuration. L'élevage bovin a vu disparaître 68 % des exploitations de 1979 à 2000. Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction significative des surfaces en herbe au profit des grandes cultures. Avec la régression des surfaces en herbe, ce sont des espaces d'un grand intérêt environnemental qui ont été consommés, notamment à cause de l'amélioration de la mécanisation qui a permis d'exploiter différemment les coteaux, ou encore de l'extension des réseaux d'irrigation (accroissement de 125 % des surfaces irrigables de 1979 à 2000). Ces mutations de l'agriculture ont un impact sur les milieux naturels et la biodiversité (consommation des espaces herbagers), l'érosion des sols (suppression des haies dans les coteaux) et la consommation de la ressource en eau.

Le paysage agricole du Sud Toulousain est aussi marqué par l'irrigation qui depuis les années 80 s'est fortement développée. L'irrigation représente l'usage majeur des prélèvements d'eau en période estivale.

Aujourd'hui avec le vieillissement des équipements et un taux de renouvellement modéré, l'impact environnemental est réel mais difficilement quantifiable. Par ailleurs, la gestion collective de la ressource en eau devra être améliorée (enjeu de la mise en œuvre de l'organisme unique pour la gestion collective des prélèvements d'eau).

Productions végétales en % de SAU



Source : DRAF - PAC 2006

Face à cela, le territoire Sud Toulousain possède néanmoins des atouts spécifiques :

- une présence significative d'activités diversifiées dont circuits courts, AMAP, fermes équestres, tourisme rural, agriculture biologique, ...
- un développement privilégié de la culture du chanvre textile, soutenu par l'implantation locale de l'usine de défibrage (Agrofibre à Cazères).

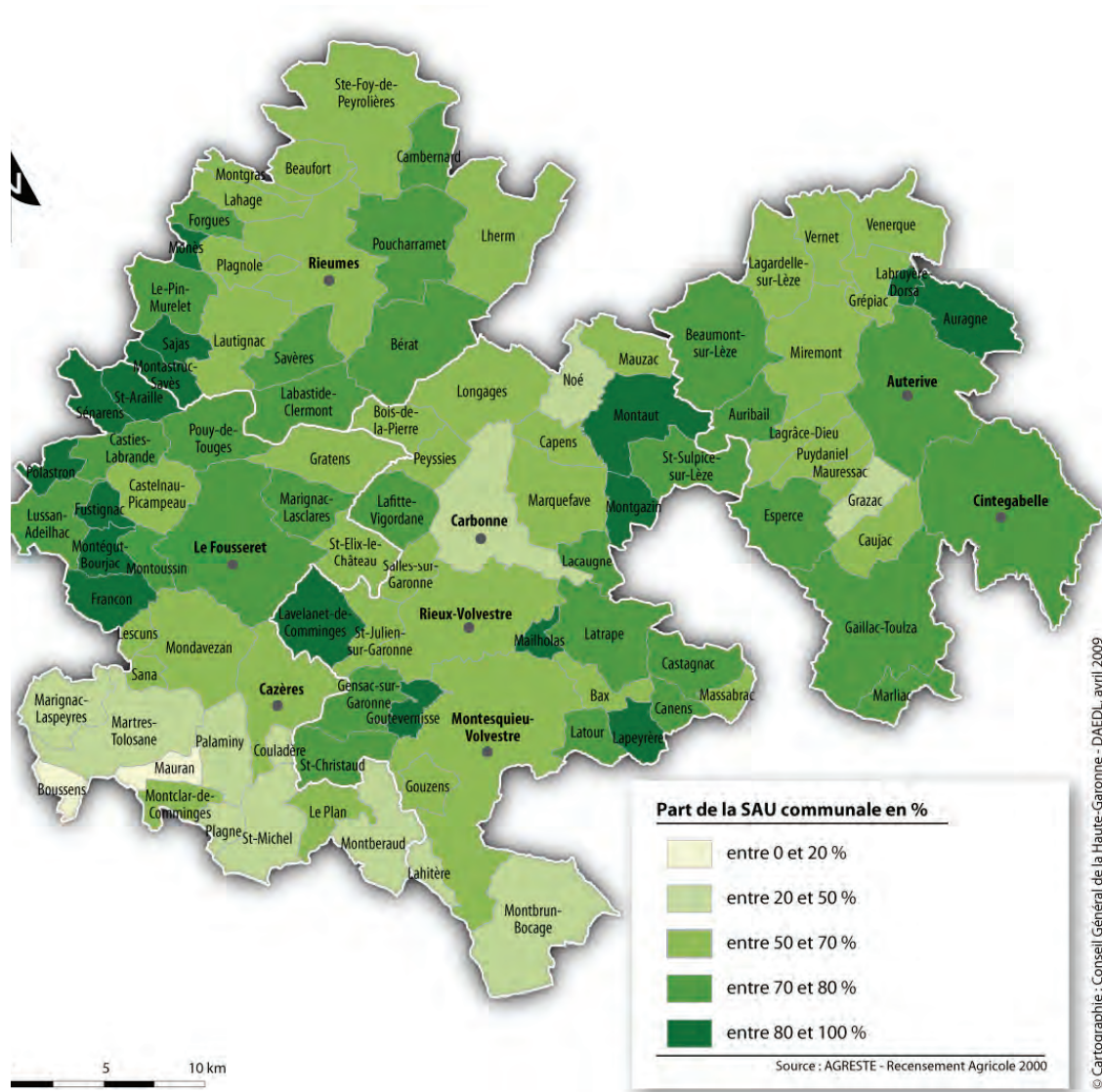
Il faut enfin noter que les outils de maîtrise foncière n'ont été que très peu utilisés sur le Sud Toulousain.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Au vu de ces éléments, un premier enjeu pourrait résider dans la préservation des espaces agricoles, en particulier dans un souci prioritaire d'amélioration de la situation vis-à-vis des aspects environnementaux : préserver les sols de l'érosion, protéger la biodiversité mais aussi réduire la pression sur la ressource en eau.



LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) COMMUNALE EN 2000



Sur ce dernier aspect, plusieurs mesures déjà adoptées devraient agir sur la pression quantitative exercée par l'agriculture. La nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) de 2003, en découplant les aides à la superficie dédiée à la production, supprime la prime liée à l'irrigation. A court-moyen terme, cette nouvelle réforme devrait faire diminuer significativement la superficie irriguée et par suite les volumes consommés, tout particulièrement dans le Sud-Ouest. Cette possible baisse de la consommation en eau relance le débat sur la pertinence de la création de ressources supplémentaires.

Aussi, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 impose pour 2011 la gestion de l'eau d'irrigation par un organisme unique dans les zones de répartition des eaux (ZRE). Situé en ZRE, l'objectif consistera à développer sur le territoire une gestion collective efficace des demandes des irrigants dans la recherche d'une

adéquation entre pratiques agricoles et respect de l'environnement.

L'exploitation des atouts locaux cités ci-avant pourrait permettre d'envisager de resserrer les liens entre agriculture et zone urbaine et de conforter l'identité agricole de ce territoire. Dans ce contexte, un enjeu pourrait résider dans le soutien aux activités de diversification à forte valeur ajoutée en contribuant à renforcer l'image du territoire et la qualité du cadre de vie.

Ainsi, au regard des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, l'agriculture biologique, déjà bien implantée, est à développer. De même, les activités en circuit court et le tourisme rural représentent des opportunités à exploiter.

Les recours aux outils réglementaires de maîtrise foncière pourront constituer une solution pour soutenir ces objectifs. Qu'elles soient basées sur des procédures lourdes (PPEANP, zones agricoles protégées, procédures d'aménagement foncier) ou bien plus légères (comme les échanges amiables), ces démarches doivent être envisagées dans le cadre d'une garantie de gestion et de maîtrise de l'évolution foncière.

## LES ESPACES PAYSAGERS

L'analyse paysagère a été établie dans le cadre de la réalisation d'une charte architecturale et paysagère en parallèle à l'élaboration du SCOT Sud Toulousain. Elle est venue compléter un diagnostic préalable réalisé par le CAUE 31. Le diagnostic stratégique comprend un résumé de ces études auxquels il conviendra de se référer pour davantage de précision.

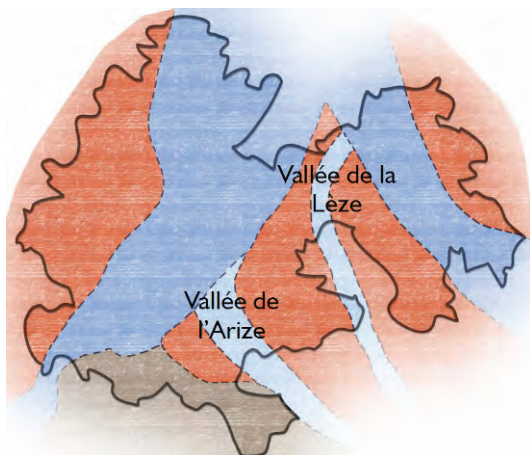
### UN PAYSAGE COMPOSE DE 9 UNITES

Le paysage du Sud Toulousain se décompose de la manière suivante :

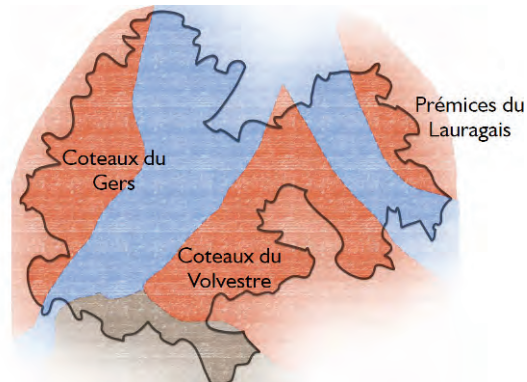
- deux plaines : la Garonne et l'Ariège ;



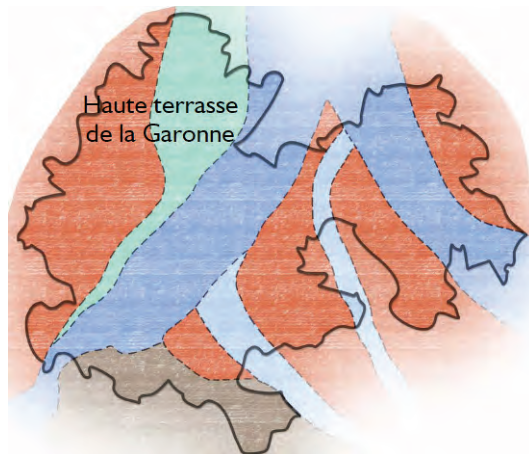
- chacune dotée d'un affluent principal, respectivement l'Arize et la Lèze ;



- entourées de coteaux : les prémices du Lauragais, les coteaux du Volvestre et les coteaux du Gers ;



- et par un secteur intermédiaire : la haute terrasse de la vallée de la Garonne.







Auragne

## Les prémices du Lauragais

- Atouts :
  - des reliefs remarquables, à la fois souples et vifs ;
  - une agriculture omniprésente ;
  - des vues larges et généreuses tous azimuts ;
  - des haies arborées encore présentes ;
  - des bois linéaires cantonnés dans les fonds des talwegs les plus raides ;
  - des sites bâtis marquants, coiffant les hauteurs.
- Fragilités :
  - des pratiques agricoles qui réduisent les espaces naturels à leur portion congrue ;
  - une urbanisation diffuse qui consomme l'espace agricole et fragilise les paysages bâtis ;
  - une remontée de l'urbanisation le long de l'Ariège.



Vallée entre Auterive et Cintegabelle

## Vallée de l'Ariège

- Atouts :
  - une plaine vaste tirée à l'horizontale avec une agriculture forte et de précieuses haies arborées ;
  - une rivière vivante et valorisante ;
  - des coteaux constituant les horizons de la plaine souvent d'aspect boisé ;
  - des sites bâtis de qualité, en piémont ou accrochés aux coteaux ;
  - un patrimoine urbain et architectural de grande valeur : bastides, usage de briques et galets, ...
- Fragilités :
  - une pression d'urbanisation marquée et linéaire (RN20), ou colonisant les coteaux ;
  - des centre-bourgs fragilisés en cours de dévitalisation ;
  - de vastes gravières isolées dans la plaine, relativement peu perceptibles.



Les coteaux agricoles à proximité de Latrape

## Coteaux du Volvestre

- Atouts :
  - des collines en houle vives et amples ;
  - des ouvertures visuelles vers les Pyrénées ;
  - une agriculture omniprésente ;
  - quelques espaces « naturels » précieux : coteaux boisés, vallées et vallons (l'Aurot, ...) ;
  - une architecture de qualité : brique, adobe, ... ;
  - des sites bâtis modestes en dimensions mais marquants dans le paysage (Latrape, ...) ;
  - un territoire épargné par les infrastructures.
- Fragilités :
  - des pratiques agricoles qui raréfient et fragilisent les espaces de nature et les haies (plus sensible au nord) ;
  - une pression d'urbanisation banalisante ;
  - des problèmes ponctuels d'inscription du bâti nouveau dans le paysage.



## Vallée de la Lèze

- Atouts :
  - une vallée élégante à fond plat régulier et bordée de coteaux doux et festonnés ;
  - une présence de structures végétales valorisante : ripisylve, alignements de platanes (RD4) ;
  - des sites bâtis d'origine en piémont, précisément implantés (Beaumont, Saint-Sulpice) ;
  - un patrimoine urbain et architectural remarquable : bastide de Saint-Sulpice, briques et galets.
- Fragilités :
  - un étalement urbain banalisant autour des sites bâtis d'origine, gagnant en linéaire ou en nappe dans le fond de vallée, sur les coteaux ;
  - une rareté d'espaces de nature et de structures végétales dans l'espace agricole.



Beaumont-sur-Lèze

## Vallée de l'Arize

- Atouts :
  - une vallée cultivée dissymétrique, bordée de coteaux raides à l'est et de doux vallonnements à l'ouest ;
  - une présence valorisante d'arbres à la faveur des affluents et des routes (alignements) ;
  - des sites bâtis très en prise avec l'Arize ;
  - des coteaux marqués par l'enfrichement ;
  - un patrimoine urbain et architectural de grande qualité (bastides de Montesquieu-Volvestre et Rieux-Volvestre).
- Fragilités :
  - une relation à l'Arize inégale ;
  - des problèmes d'étalement urbain plus particulièrement sensible à Rieux-Volvestre.



Montesquieu-Volvestre

## Petites Pyrénées

- Atouts :
  - des reliefs en dômes coiffés par des boisements ;
  - des paysages ouverts élégants associant les prairies, l'arbre et des fermes isolées ;
  - des sites bâtis de valeur, variés, précisément positionnés dans le paysage ;
  - un bâti «éclairé» par le calcaire gréseux du pays.
- Fragilités :
  - une conquête des cultures en remplacement des prairies qui peut tendre à simplifier le paysage ;
  - un mitage du paysage par des constructions récentes : peu nombreuses mais très visibles ;
  - une fermeture des espaces les plus pentus ;
  - des boisements ponctuels de résineux monospécifiques ;
  - un patrimoine architectural fragile, pas toujours bien réhabilité.



Entre Montclar-de-Comminges et Plagne



Au-dessus de Genisac-sur-Garonne



A proximité de Poucharramet



Plagnole

## Vallée de la Garonne

- Atouts :
  - une vallée principalement dévolue à l'agriculture ;
  - un cadrage par des coteaux abrupts, notamment à l'est, et par la toile de fond des Pyrénées au sud ;
  - des haies, alignements d'arbres, ripisylves ;
  - une plaine enrichie de talus, terrasses alluviales, et par les affluents de la Garonne et par des canaux ;
  - des sites bâtis accrochés au-dessus du fleuve et sur les talus des terrasses ;
  - un patrimoine urbain et architectural remarquable ;
  - un territoire très desservi par les infrastructures ;
  - de vastes plans d'eau d'attrait paysager.
- Fragilités :
  - un territoire fortement marqué par un étalement urbain et linéaire et des centres-villes fragilisés ;
  - des espaces publics largement pris par les voitures ;
  - de nombreuses zones d'activités aux échangeurs ;
  - des pratiques agricoles simplifiant les paysages ;
  - des gravières nombreuses en chapelet ;
  - des canaux d'aspect industriel, des bords de Garonne difficiles à valoriser et un envasement lié aux centrales hydro-électriques.

## La Haute terrasse de la Garonne

- Atouts :
  - une terrasse très aplanie, dominée par le maïs ;
  - des rebords de terrasses sensibles, soulignés par les boisements ;
  - une diversification des milieux et des paysages, grâce au passage de la vallée du Touch ;
  - des bosquets, arbres d'alignement ;
  - un patrimoine urbain et architectural de qualité, marqué par la brique rouge.
- Fragilités :
  - une urbanisation diffuse marquante autour des bourgs centres et le long des routes ;
  - une tendance à la monoculture du maïs irrigué.

## Les coteaux du Gers

- Atouts :
  - un séduisant clapotis de collines bien marqué ;
  - des structures végétales bien présentes ;
  - une agriculture laissant encore une place à l'élevage : prairies, arbres ;
  - des vues lointaines généreuses.
- Fragilités :
  - une conquête progressive d'espaces agricoles par les grandes cultures ;
  - une tendance au mitage autour de noyaux habités ;
  - des espaces publics peu aménagés ;
  - des retenues collinaires peu valorisées .



## LES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Cinq grandes dynamiques d'évolution du paysage ont été recensées :

- Une diffusion du bâti dans l'espace
  - Caractéristiques : On observe un phénomène d'urbanisation linéaire au fil des routes et des remontées diffuses dans les coteaux. L'étalement urbain se réalise au gré d'opérations successives (mitage, isolé, diffus) mais également à travers le développement de zones d'activités aux échangeurs et le long des grandes routes.
  - Risques : La diffusion du bâti dans le territoire génère d'abord des surconsommations d'espaces agricoles et naturels. Ensuite, les centres-bourgs se dévitalisent et les paysages se banalisent, se dégradent et se dévalorisent. Les conflits d'usage entre le monde agricole et les « rurbains » se multiplient. Les coûts pour la collectivité (ramassage scolaire, réseaux, collecte des ordures ménagères) deviennent de plus en plus importants.
- Une simplification des paysages agricoles
  - Caractéristiques : Progressivement la diversité des cultures diminue et les surfaces en herbe se raréfient. Le paysage agricole change au profit de grandes parcelles sans structures végétales arborées et au détriment des terres les plus difficiles à cultiver.
  - Risques : La simplification des paysages agricoles a un impact sur la biodiversité mais également sur la pollution des eaux et des sols, l'érosion et la qualité des sols.
- Un durcissement du paysage des infrastructures
  - Caractéristiques : La création de l'A64, les déviations et élargissements routiers, l'aménagement hydraulique de la Garonne ont généré progressivement un durcissement du paysage des infrastructures.
  - Risques : Ce phénomène participe à la banalisation et à l'appauvrissement des paysages mais également à la dégradation du cadre de vie (bruit, circulations douces) et des milieux naturels (dysfonctionnement des corridors écologiques).
- Une banalisation du patrimoine architectural et urbain
  - Caractéristiques : Les nouvelles constructions sont, en général, répétitives et en rupture complète avec le bâti traditionnel dans leurs formes et leurs matériaux. Un paysage banal de clôtures et de végétal se développe.
  - Risques : Ce phénomène explique également la surconsommation des espaces agricoles et naturels et engendre une perte de personnalité et d'attractivité touristique du territoire.
- Un développement des gravières
  - Caractéristiques : Un chapelet de gravières dans la vallée de la Garonne et de l'Ariège s'est progressivement constitué.
  - Risques : Outre la surconsommation d'espaces agricoles et naturels, le développement des gravières pose des difficultés par la création d'espaces résiduels et de friches et par l'appauvrissement du paysage des plaines (merlons de terre). A l'inverse, il peut être le support d'opportunités de récréation de milieux et paysages de nature ou de loisirs.



Longages – 1942 (Source : IGN)



Longages – 2006 (Source : IGN)



## LA POLITIQUE DE PROTECTION DES PAYSAGES

La politique de protection du patrimoine paysager est présentée dans l'EIE. Néanmoins, il est important de rappeler les éléments suivants :

- 4 sites classés sont répertoriés sur le territoire à Marquefave Palaminy, Poucharramet et Cintegabelle ;
- 20 sites inscrits sont recensés.

Ces sites relèvent principalement de deux catégories :

- les sites de protection du paysage urbain avec des enjeux de protection, de valorisation d'un centre ancien et de développement urbain harmonieux : Martres Tolosane, Montesquieu Volvestre, par exemple ;
- les sites de protection autour d'un patrimoine historique : Cintegabelle, Marquefave, Palaminy, Poucharramet, ...

# Les ressources, risques, nuisances et pollutions

L'analyse des caractéristiques des risques, nuisances et pollutions, a été réalisée dans l'Etat Initial de l'Environnement. Pour rappel, les conclusions en la matière de l'EIE sont les suivantes.

## RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DE L'EAU

### LA RESSOURCE EN EAU

La plupart des cours d'eau et les nappes libres ou affleurantes sont affectées par une pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires, ce qui reporte la date d'atteinte du bon état des eaux en 2021 pour la plupart des masses d'eau. La Garonne est, quant à elle, surtout affectée par des aménagements hydroélectriques qui modifient son hydromorphologie.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, juin 2009

Le réseau hydrographique et les plans d'eau	Classement des masses d'eau
Plan d'eau	Bon état des eaux
Cours d'eau principal	Risque de non atteinte du bon état Objectif de bon état des eaux en 2021
Affluent	Risque de non atteinte du bon état Objectif de bon état des eaux en 2015
Barrage	Masse d'eau fortement modifiée Objectif de bon état des eaux en 2021

Sources : IGN, BD\_TOPO\_PAYS\_2006 - Agence de l'Eau Adour Garonne, Etat des lieux 2007 du projet de SDAGE 2010-2015

CLASSEMENT DES MASSES D'EAU

Cette situation affecte la qualité de l'eau brute destinée à la production d'eau potable dans certaines zones dont l'eau provient d'une réalimentation de nappes. Certains captages restent encore à protéger. Le territoire est couvert par un réseau de stations d'alerte qui permet de protéger les prises d'eau alimentant les usines de production d'eau potable. D'un point de vue quantitatif, le rendement des réseaux d'eau potable est assez hétérogène et le bilan besoins-ressources est excédentaire dans certaines zones.

Néanmoins, il existe un déséquilibre quantitatif à l'étiage et le territoire est situé en Zone de Répartition des Eaux. Des outils de planification couvrent ce territoire et permettent d'aborder les problématiques qualitatives et quantitatives (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Garonne en cours d'élaboration) ou plus particulièrement quantitatives avec deux Plans de Gestion d'Étiages (Garonne Ariège, Neste et rivières de Gascogne). La plupart des rivières sont réalimentées par des lâchers de soutien d'étiage. Néanmoins, les débits objectifs d'étiage ne sont pas toujours respectés sur la Garonne amont et sur l'Hers vif.

## LES PRELEVEMENTS

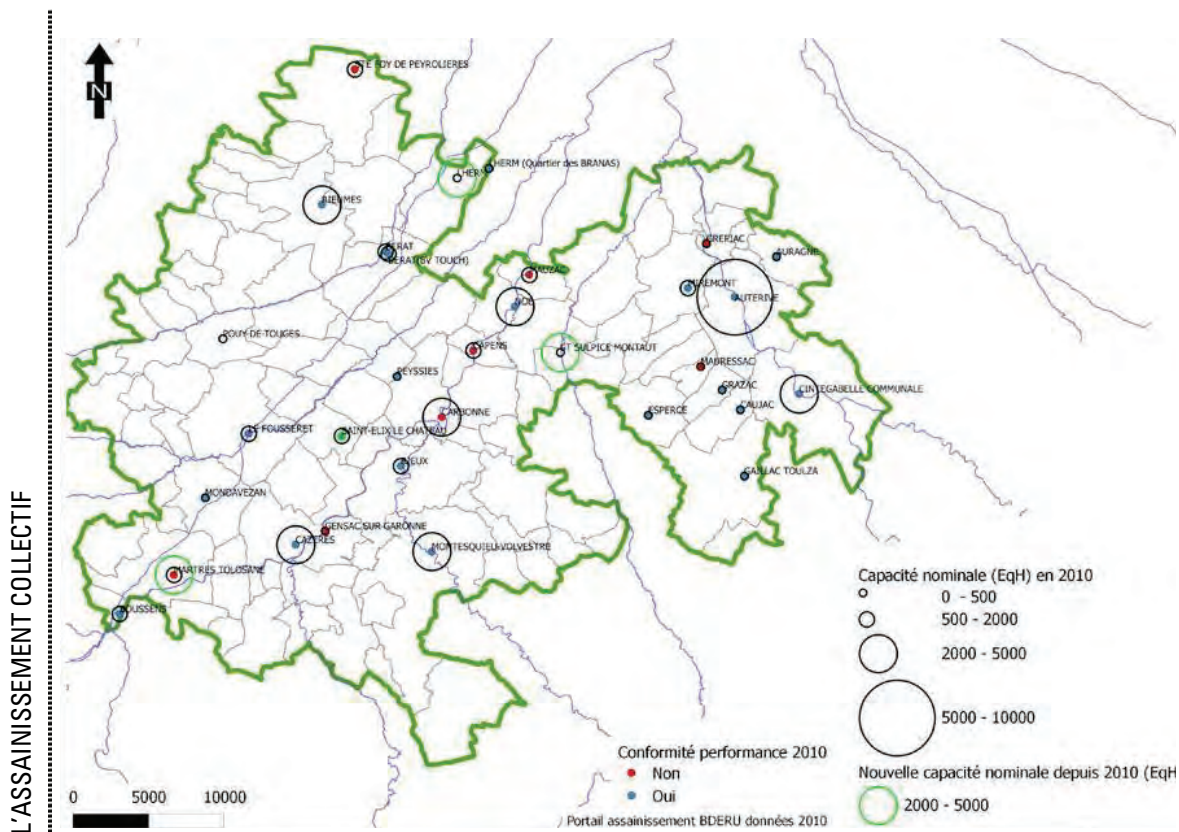
Les prélèvements d'eau se répartissent entre les besoins agricoles (en été), l'eau potable et l'industrie. L'eau potable est un usage prioritaire mais représente un besoin quantitatif mineur au regard des usages agricoles pendant la période d'étiage.

## LES REJETS

### Assainissement collectif

Concernant l'assainissement collectif, la capacité nominale de stations d'épuration permettrait de traiter 69 % de la population en 2010 dans 31 stations d'épuration avec des modes de traitement et d'exploitation variés.

Environ 1/3 des stations a une capacité nominale supérieure à 2000 EqH et concentre 66 % des capacités nominales de traitement. Le territoire s'organise pour adapter son parc épuratoire avec de nouvelles stations comme : Martres Tolosane, Labarthe-sur-Lèze (qui traite Le Vernet et Venerque), Lherm... De plus, de nouveaux projets viendront renforcer le territoire notamment celui de Carbonne Marquefave, Grépiac, Mauzac, Sainte Foy de Peyrolières... Néanmoins, d'autres stations présentent encore des taux de charge organique importants.





93 % des boues produites font l'objet d'une valorisation agricole par épandage direct ou après compostage.

## Assainissement non collectif

Concernant l'Assainissement Non Collectif (ANC), on estime que le nombre total de dispositifs est de 19 000. Sur un faible échantillon d'installations contrôlées, les conclusions ont montré une non-conformité de 56 % des installations (20 % de ces dernières présentant un risque vis-à-vis du milieu naturel ou de la salubrité publique).

## Eaux pluviales

Concernant les eaux pluviales, peu de données sont disponibles et peu d'actions sont recensées à l'échelle du SCOT Sud Toulousain.

## Industrie

Deux Installations classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en activité présentent un risque de pollution de l'eau et des sols pour le territoire du SCOT Sud Toulousain : la papeterie « Fibres excellence » à St Gaudens et l'établissement BASF France à Bousens.

## Agriculture

On constate une pollution diffuse d'origine agricole liée en particulier aux grandes cultures et accentuée par les phénomènes d'érosion.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

La mise en œuvre de la DCE par les collectivités et les usagers devrait améliorer la qualité des eaux dans les années à venir. Le nouveau SDAGE a d'ailleurs fait de la lutte contre les pollutions diffuses une de ses priorités.

La promotion des économies d'eau est un enjeu majeur pour réduire les consommations de tous les usages notamment en matière d'irrigation, premier consommateur d'eau en période d'étiage et par la diminution des consommations individuelles en eau potable.

Les PGE Garonne Ariège et Neste et rivières de Gascogne actuellement en cours de révision devront prendre en compte les principes essentiels de développement durable pour une utilisation rationnelle de la ressource en eau dans la philosophie du Grenelle de l'Environnement.

Les Débits Objectifs d'Etiage devront être réévalués d'ici 2015 pour tenir compte des besoins qualitatifs des

cours d'eau et ainsi contribuer à l'atteinte du bon état demandé par la DCE.

Outre la nécessaire compatibilité avec les orientations du SDAGE, le SDAGE 2010 - 2015 prévoit des mesures spécifiques pour que les projets d'urbanisme intègrent les enjeux de la ressource en eau. Les documents d'urbanisme doivent évaluer les conséquences de l'urbanisation en particulier sur la disponibilité de la ressource en eau et respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques (les zones nécessaires au bon fonctionnement des nappes, les espaces de liberté des rivières et ceux nécessaires pour assurer le rôle de corridors biologiques).

Les projets d'aménagement devront intégrer les coûts qu'ils induisent du point de vue de la ressource en eau tel que demandé par la DCE.

Des objectifs assez ambitieux sont également fixés pour les rendements des réseaux d'adduction d'eau potable : rendement de l'ordre de 80 % en milieu urbain et de 70 % en milieu rural d'ici 2015.

Plus récemment, le Grenelle de l'Environnement a prévu d'achever de protéger les aires d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012.

Un projet de Plan National Santé prévoit de développer une culture d'économie d'eau (avec notamment la réduction des fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable) et une gestion préventive en mettant en place des démarches de sécurisation, mais également de favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Concernant l'assainissement collectif, certains équipements ont atteint leurs limites en termes de capacité d'accueil.

Concernant la gestion des boues des stations d'épuration, il faut s'attendre à une exigence accrue quant à la qualité des boues destinées à l'épandage agricole.

Concernant l'assainissement non collectif, l'échéance du 31/12/2012 devrait voir les communes réaliser le diagnostic de toutes les installations.

Enfin, la gestion des eaux pluviales est très peu prise en compte par les collectivités du territoire.

Le SDAGE 2010-2015 incite à la réalisation de schémas d'assainissement pluvial et demande aux collectivités de mettre en œuvre des techniques alternatives pour la gestion des eaux de ruissellement.

## RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DU SOUS-SOL ET DE L'EXPLOITATION DES CARRIERES

### DIAGNOSTIC

Les carrières sont un des enjeux forts du Sud Toulousain compte tenu de la richesse géologique du territoire localisée au niveau des plaines alluviales de la Garonne et de l'Ariège. Ainsi, en 2010, 23 carrières sont autorisées sur le territoire dont 18 alluvionnaires, 4 d'argile et 1 de calcaire. En ce qui concerne l'extraction de granulats, elles représentent une production annuelle maximale autorisée de 10 417 000 tonnes/an, répartie sur environ 1 100 hectares.

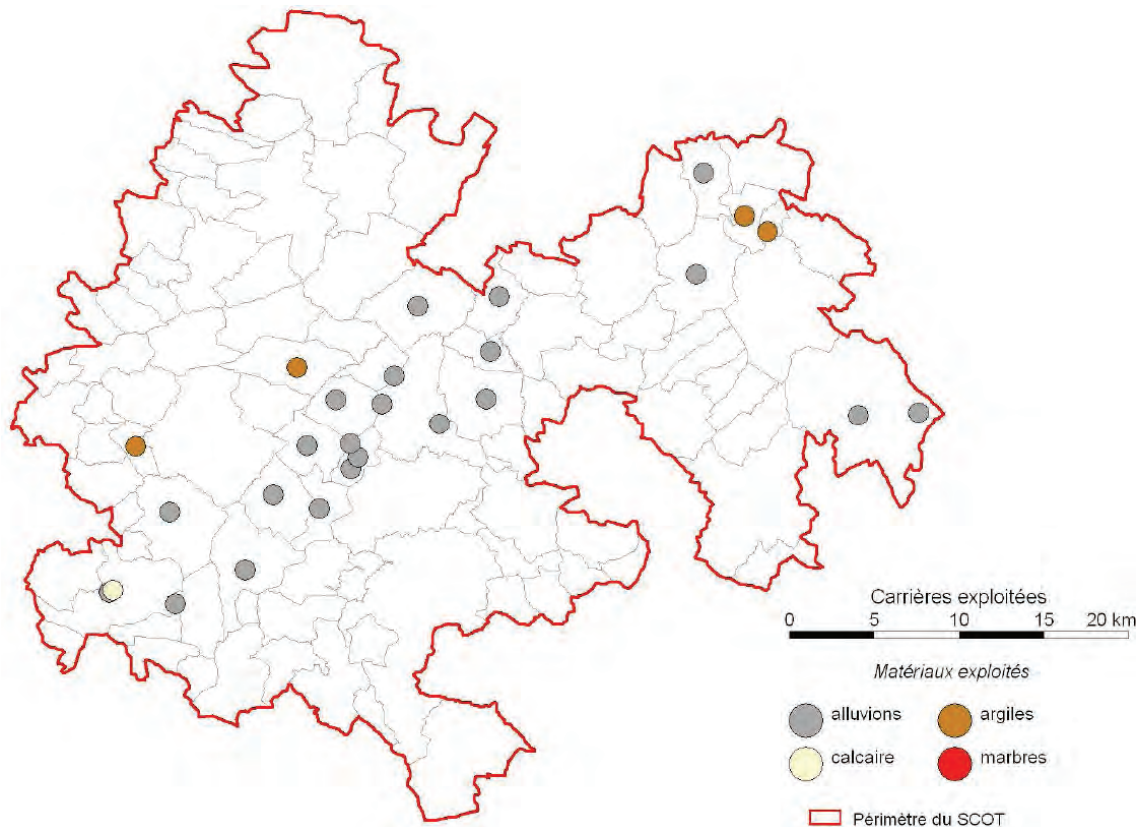
La part la plus importante de la production revient ainsi aux granulats. En 2005, les carrières du Sud Toulousain ont produit environ 5 400 000 tonnes de granulats. Dans le même temps, les besoins du territoire n'ont représenté que 850 000 tonnes. 80 % de la production a donc été exporté, dont 97 % vers l'agglomération toulousaine.

Ces matériaux sont acheminés à 83 % pour la route et 17 % par le rail. C'est le seul territoire de l'aire urbaine qui a mis en place une alternative au transport par la route. La distance moyenne parcourue pour l'apport des granulats sur le territoire est de 41 km contre 35 km sur l'ensemble du département.

Le schéma départemental des carrières insiste sur la gestion rationnelle et durable de la ressource en privilégiant notamment le recours aux matériaux recyclés de substitution. Cette orientation forte pourrait se traduire sur le territoire par la réalisation d'unité de recyclage et de reconditionnement des matériaux de déconstruction et de démolition. Par ailleurs, le schéma définit des préconisations et un zonage de vulnérabilité et d'interdiction des futures carrières. Le Sud Toulousain comprend des zones d'interdictions importantes centrées le long des vallées de la Garonne et de l'Ariège.

En termes de réaménagement, la majorité est prévue en plans d'eau et zones remblayées. Ces aménagements futurs s'ajouteraient aux nombreux plans d'eau existants.

LES CARRIERES DU TERRITOIRE



## ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

A horizon 2024, sans renouvellement d'autorisation d'exploiter ou de nouvelles ouvertures de carrières, la production en granulats sur le territoire sera nulle. Vers 2019, la production sera réduite de plus de la moitié. Par conséquent, dans cette perspective, les besoins en granulats devraient provenir des départements limitrophes et/ou du sud du département de la Haute-Garonne et être satisfaits par un recours accru aux roches massives.

Compte tenu de la forte évolution démographique de l'aire urbaine toulousaine, les besoins en granulats risquent d'augmenter ou a minima de rester constants (scénario retenu par le schéma départemental des carrières). Cette hypothèse se traduirait par un accroissement du transport routier sur de plus longues distances induisant des impacts sur l'environnement plus importants. Le schéma des carrières insiste donc sur une gestion rationnelle et durable de la ressource alluvionnaire en privilégiant notamment le recours aux matériaux recyclés de substitution.

Concentrée sur la vallée de l'Ariège et surtout celle de la Garonne, l'extraction de granulat présente des différences notables d'un secteur à l'autre, différences concernant notamment la profondeur du gisement mais également le potentiel de développement. Afin de faciliter une approche plus fine du potentiel à 2020 et à 2030, une analyse par secteur géographique a été réalisée :



Ainsi, au regard des projets de développement de gravières déjà envisagés dans certains documents d'urbanisme mais également du développement de l'habitat et des gisements encore exploitables, surtout 3 secteurs géographiques (secteurs 2, 3 et 4) restent propices pour le développement de cette activité à l'horizon 2020-2030.

	<b>Superficie autorisée</b>	<b>Tonnage autorisé</b>	<b>Tonnage annuel moyen</b>
<b>SECTEUR 1 : COMMUNES DE CAPENS, LONGAGES, MARQUEFAVE, MAUZAC, NOE</b>	130 ha	16,3 Mt	0,81 Mt
<b>SECTEUR 2 : COMMUNES DE CARBONNE, LAFITTE, PEYSSIES</b>	271 ha	38,8 Mt	2,2 Mt
<b>SECTEUR 3 : COMMUNES DE LAVELANET, SAINT-ELIX-LE-CHATEAU, SAINT-JULIEN</b>	227 ha	34,2 Mt	2,9 Mt
<b>SECTEUR 4 : COMMUNES DE CAZERES, MARTRES-TOLOSANE, MONDAVEZAN, PALAMINY</b>	242 ha	44 Mt	3,3 Mt
<b>SECTEUR 5 : CINTEGABELLE</b>	173 ha	22 Mt	0,7 Mt
<b>SECTEUR 6 : MIREMONT, LE VERNET</b>	80 ha	7 Mt	0,4 Mt
<b>TOTAL</b>	1123 ha	152,3 Mt	10,4 Mt

ETAT DES LIEUX DES GRAVIERES AUTORISEES EN 2010



## RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DE L'ENERGIE

### DIAGNOSTIC

Les bilans de consommations énergétiques effectués au niveau régional (suivi par l'OREMIP) ne permettent pas un suivi local. Cependant une extrapolation peut mettre en évidence que :

- le territoire du SCOT Sud Toulousain comme l'ensemble du département de la Haute-Garonne est largement dépendant du point de vue énergétique ;
- les secteurs résidentiels et tertiaires ainsi que les transports sont les secteurs les plus consommateurs au niveau énergétique.

En région Midi-Pyrénées, les énergies d'origine renouvelable représentent 25 % de la consommation finale. Le territoire du SCOT Sud Toulousain offre un réel potentiel de production d'énergie renouvelable. Au niveau de l'énergie hydraulique, il s'agit essentiellement de l'optimisation des unités déjà présentes. Le solaire, comme sur le reste du département, présente aussi un potentiel de développement non négligeable. Toutefois, les projets de champs photovoltaïques pourraient constituer une menace de mitage pour les terres agricoles en l'absence de réglementation affirmée.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Le territoire restera en dépendance énergétique, néanmoins le développement en énergie renouvelable est attendu et encouragé par le Grenelle de l'Environnement.

Les principaux objectifs nationaux retenus en matière d'énergie sont les suivants :

- diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- porter la part des énergies renouvelables à au moins 20 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020.

La part des énergies d'origine renouvelable représentant déjà 25 % de la consommation finale en Midi-Pyrénées, le Schéma Régional Climat Air Energie de Midi-Pyrénées envisage comme objectifs de monter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale à 43 %.

Au niveau de la production des énergies renouvelables :

- l'annexe 5 rappelle les objectifs de progression de production d'énergie renouvelable pour la France suite au Grenelle de l'Environnement. Ces chiffres montrent que des progrès en matière d'énergie solaire et d'énergie éolienne sont attendus.

Au niveau des économies d'énergie :

- la cible prioritaire du Grenelle de l'Environnement est le bâtiment (le bâtiment représente 40 % de l'énergie finale consommée et produit 25 % des GES) ;
- atteindre une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les nouveaux bâtiments publics et ceux affectés au tertiaire dès 2010, et pour les autres dès 2012. A partir de 2020, les bâtiments neufs devront produire une énergie primaire à partir de sources renouvelables supérieure à celle qu'ils consommeront ;
- réaliser un audit énergétique pour tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics d'ici 2010 afin d'engager une rénovation. Inciter les collectivités à suivre la même démarche ;
- engager un programme de rénovation de l'ensemble du parc de logements sociaux ;
- favoriser la rénovation du parc résidentiel (prêts aux particuliers, crédits d'impôt...).

## RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DE LA GESTION DES DECHETS

### DIAGNOSTIC

Le gisement de déchets ménagers produits sur le territoire du SCOT Sud Toulousain correspond à 11 % de la production à l'échelle du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), soit environ 40 500 tonnes de déchets ménagers pour 2006.

Un habitant du SCOT Sud Toulousain produit moins de déchets ménagers que les productions moyennes départementales et nationales par habitant. Les déchets produits sont davantage orientés vers des dispositifs permettant une valorisation matière, notamment par l'intermédiaire des 6 déchèteries présentes sur le territoire. On note toutefois l'absence de plate-forme de compostage sur le territoire.

Selon une estimation 2008, l'activité industrielle et commerciale sur le territoire du SCOT Sud Toulousain produirait environ 99 000 tonnes de Déchets Industriels Banals (DIB) dont 20 000 tonnes d'emballages industriels et commerciaux.

6 % du gisement départemental des déchets du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est produit chaque année sur le territoire du SCOT. 43 % des déchets BTP du SCOT Sud Toulousain peut faire l'objet d'un recyclage. Néanmoins, le territoire est dépourvu d'installation de recyclage.

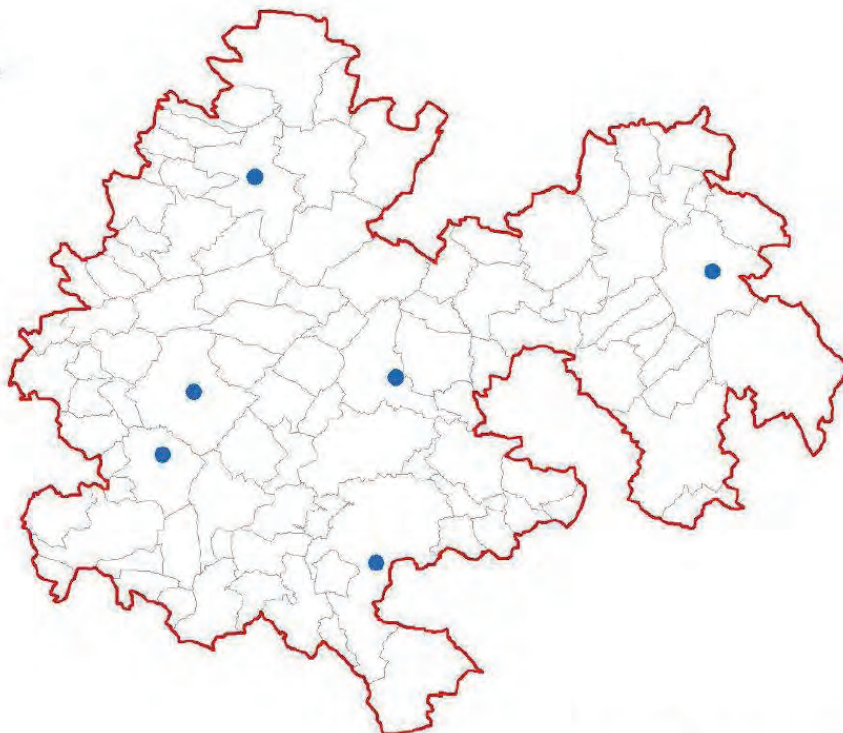
De 5 à 23 % des différentes catégories de déchets agricoles du département sont produites sur le territoire. Actuellement, les filières de traitement de ces déchets ne sont pas clairement connues.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les prochaines années devraient se caractériser par un renforcement de la part de déchets ménagers triés et déposés en déchetterie. L'application du Grenelle doit conduire à une réduction de 7 % d'ici 2014 de la quantité d'ordures ménagères produite et à un recyclage de 45 % des déchets ménagers d'ici 2015.

De plus, des besoins en termes de recyclage des déchets BTP devraient émerger à moyen terme.

- Périmètre du SCOT
- Déchetterie
- ◆ Plate forme de compostage
- ▲ Centre de tri
- ▼ Incinérateur
- ▼ CETII



A

LES EQUIPEMENTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGES

## RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DES AUTRES NUISAN- CES (AIR, BRUIT, SOLS POLLUES, POLLUTION LUMINEUSE)

### DIAGNOSTIC

#### L'air

Le territoire du SCOT Sud Toulousain est majoritairement rural et éloigné des principales sources importantes de pollutions liées à l'urbanisation (transports routiers et chauffages urbains); il bénéficie en outre de conditions climatiques favorables à la dispersion de la pollution.

A noter toutefois les spécificités de ce territoire : des pollutions ponctuelles aux phytosanitaires et particules fines d'origine agricole (cultures céréalières notamment); des activités d'industrie lourde à Martres Toulousane et Boussens (cimenterie, chimie); l'accroissement du nombre et de la longueur des déplacements en véhicules individuels engendrant des émissions polluantes et l'ozone (polluant secondaire très dépendant des conditions d'ensoleillement) qui est un problème récurrent en zone périurbaine.

#### Le bruit

Les nuisances sonores sont principalement liées aux axes de transports routiers et ferroviaires et dans une moindre mesure à l'activité industrielle, agricole ou aéroportuaire.

Les principales zones affectées par le bruit sont situées autour des axes classés bruyants (autoroutes et voies ferrées). Toutefois, le bruit est une perception subjective et certaines populations peuvent ressentir une gêne même hors de ces périmètres.

#### Les sols pollués

Trois sites ont été recensés sur le territoire du SCOT Sud Toulousain (deux à Boussens dont un site traité et sous surveillance et l'autre non suivi, et un à Cazères qui est sous surveillance).

#### La pollution lumineuse

En matière de pollution lumineuse, le territoire du SCOT Sud Toulousain est situé dans le halo de pollutions lumineuses de la grande agglomération toulousaine et de l'axe de communication Toulouse – Saint-Gaudens.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

#### L'air

Les sources d'émissions polluantes devraient progressivement diminuer du fait des progrès technologiques constants (moteurs de véhicules propres, chaudières moins émettrices, industries moins polluantes...) et d'une plus grande prise de conscience éco-citoyenne des acteurs locaux et de la population. La mise en œuvre de diverses mesures prévues dans les plans et les politiques locales et l'évolution des comportements individuels et collectifs (Grenelle, PRQA, PPA, PDU, plans climat territoriaux, agenda 21, aides aux équipements écologiques...) seront également favorables à la qualité de l'air. Toutefois, le scénario de développement au fil de l'eau du Sud Toulousain implique un étalement urbain, un mitage, une augmentation des déplacements et des consommations d'énergie, et donc des émissions de gaz à effet de serre et des polluants formant l'ozone, des oxydes d'azote et des particules en suspension.

Par ailleurs, le décret du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air revoit à la baisse les seuils d'alerte et d'information de nombreux paramètres dont les particules en suspension et introduit des seuils avec des objectifs de qualité à atteindre en 2015.

Sans engagement de l'ensemble des acteurs et sans changement des comportements individuels (déplacements), l'objectif du facteur 4 et de lutte contre la formation d'ozone à l'échelle supra-territoriale sera difficilement atteint.

Par ailleurs, l'évolution des connaissances scientifiques et des moyens d'analyse pourra faire émerger de nouveaux enjeux (phytosanitaires, particules très fines, substituts des CFC, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques...).

#### Le bruit

Le scénario de développement au fil de l'eau du sud Toulousain entraîne l'accroissement de l'étalement urbain, du mitage, et donc l'augmentation des déplacements, et des nuisances sonores au voisinage des axes de transport existants. Cependant, les aménagements routiers prennent de mieux en mieux en considération la réduction du bruit.

La mise en œuvre des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) autour des grandes infrastructures de transports (route, fer, air) permettra de réduire à la source les nuisances sonores, de traiter les points noirs bruit, et de dégager des zones calmes.



## RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DES RISQUES

### DIAGNOSTIC

Plus des 2/3 des communes du territoire cumulent plusieurs risques naturels (inondation, retrait-gonflement d'argiles, incendies de forêts, séisme) et technologiques (ruptures de barrages ou de canalisations de gaz combustible, établissements SEVESO). Parmi ces risques, l'enjeu le plus important concerne le risque d'inondation (en particulier sur les bassins de l'Ariège, du Touch, de la Louge et de la Lèze)

A ce jour, peu de communes ont un PPRN abouti à l'exception des plans spécifiques inondation. Les communes situées sur les bassins de la Lèze, de la Garonne, de l'Ariège-Hers Vif ont un PPRI approuvé ou prescrit. Plusieurs communes du territoire (riveraines de l'Ariège, de la Garonne, de la Lèze et en aval du Touch) disposent d'un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations).

Le risque d'inondation lié à la rupture des barrages de Montbel, situé en Ariège, et de Cap de Long est non négligeable. Les barrages de Soulcem, Gnioure, Lapan, Naguilhes, du Portillon, et de l'Oule peuvent aussi impacter des communes du territoire.

Le territoire accueille 3 sites SEVESO seuil haut mais seul un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est approuvé à ce jour.

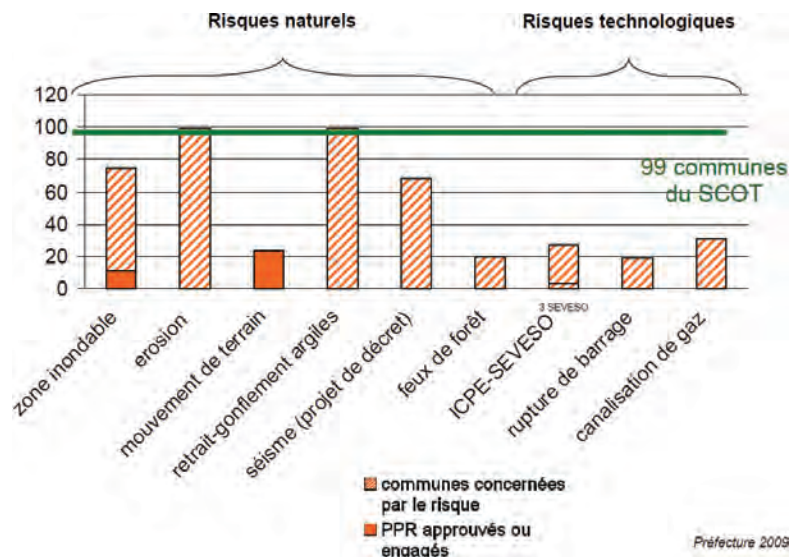
Concernant l'érosion, une partie du Sud Toulousain est concernée par des aléas forts (pour le canton d'Auterive) voire très forts (pour le canton de Rieumes).

### ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Divers paramètres peuvent influencer sur l'évolution des risques naturels présents au sein du territoire, et en particulier les risques liés au climat (inondation, ruissellement, retrait-gonflement d'argiles). Le premier facteur concerne l'amélioration des connaissances des phénomènes climatiques et de la modélisation des impacts ; le second concerne les nouvelles réglementations, telle que la directive européenne de 2006 relative à l'évaluation et à la gestion des inondations qui préconise de prendre en compte trois niveaux de crues de référence (décennale, centennale et exceptionnelle - lit majeur pris dans sa dimension la plus large).

Le projet de SDAGE 2010-2015 devrait permettre une meilleure prise en compte et évaluation du risque inondation. En effet, il prévoit que les documents d'urbanisme respectent les différents espaces de fonctionnalité des milieux naturels notamment les zones nécessaires à la gestion des crues et les espaces de liberté des rivières. Le projet de SDAGE met l'accent sur la politique de prévention des inondations en développant une approche globale et concertée des actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité, en améliorant la connaissance des zones inondables et en maîtrisant l'aménagement et l'occupation du sol.

En matière d'érosion, le changement climatique risque d'augmenter la fréquence des événements météorologiques violents. Sans une occupation des sols adaptée, les coulées de boues peuvent devenir des événements à gérer régulièrement.



LES COMMUNES SOUMISES A UN RISQUE

## RESUME DES CONCLUSIONS DE L'EIE SUR LE THEME DE LA SANTE PUBLI- QUE

### DIAGNOSTIC

La situation sanitaire régionale est relativement favorable malgré des disparités infra-régionales. Les risques sanitaires liés à l'environnement concernent principalement la qualité de l'eau (pollutions chimiques, bactériologiques, légionelles...), de l'air (transports, industries, pollens...) et les nuisances sonores liées aux axes de déplacements.

En matière d'équipements de santé, le territoire du SCOT Sud Toulousain dispose d'équipements structurants malgré l'absence de véritable hôpital ou de centre hospitalier. Pour ce qui est de l'offre de médecins généralistes, infirmiers et des principaux professionnels de santé, le territoire présente de réelles disparités entre bassins de vie.

Concernant les structures d'accueil pour les personnes âgées, la plupart des établissements sont aujourd'hui saturés. Malgré de nouveaux projets d'EHPA et d'EHPAD, le manque de places est certain. Les structures d'accueil et de services à destination des personnes handicapées semblent réparties de manière très hétérogène sur le territoire. Cependant l'offre en SSIAD paraît relativement satisfaisante sur l'ensemble du territoire.

### ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Beaucoup d'incertitudes persistent quant à l'impact de substances toxiques et d'interactions possibles entre plusieurs polluants et de leurs conséquences sur la santé. Il s'agit donc de développer les connaissances scientifiques et médicales dans ce domaine. Cet objectif dépasse l'échelle du territoire.

Il s'agit également de renforcer la proximité et de garantir une plus grande égalité dans l'accès aux soins.

# Conclusions : Les besoins en matière d'environnement

## ATOUTS / FAIBLESSES

### LES ESPACES NATURELS

Une richesse écologique remarquable au niveau des corridors alluviaux et des Petites Pyrénées

Une nature « ordinaire » diversifiée en particulier sur les coteaux, maillage bocager encore soutenu dans la partie sud

Des protections existantes importantes

Une discontinuité des corridors écologiques, notamment dans la partie nord du territoire

Des espaces naturels fragilisés par la pression de l'urbanisation et les activités agricoles et industrielles

Des outils d'inventaire limités géographiquement

Un manque de connaissance de la « nature ordinaire »

Un morcellement de la propriété foncière

Une présence d'obstacles à la remontée des poissons migrateurs sur la Garonne et sur l'Ariège

### LES ESPACES AGRICOLES

Une SAU représentant 66% du territoire (en 2000) qui permet une identité rurale forte

Une agriculture bien diversifiée (circuits courts, AMAP, fermes équestres, tourisme rural, agriculture biologique)

Un développement privilégié de la culture du chanvre textile

Une forte diminution de la SAU couplée à une baisse conséquente du nombre d'exploitations

Une réduction progressive de l'élevage et des surfaces en herbe

Une agriculture irriguée générant des conflits d'usage de l'eau

Une pression croissante sur les milieux (eau, érosion des sols...)

### LES ESPACES PAYSAGERS

La vivacité des collines et la générosité des vues

La force et la précision des sites bâtis

La richesse patrimoniale urbaine et architecturale

La forte présence de l'agriculture gestionnaire de l'espace

Des paysages de l'eau diversifiés : rivières vives, canaux, retenues collinaires

Une diffusion du bâti pavillonnaire dans l'espace

Une simplification des paysages agricoles

Un durcissement du paysage des infrastructures

Une banalisation du patrimoine architectural et urbain

Des sites d'exploitation des granulats et des zones d'activités marquant le paysage

## RESSOURCES, RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Eau :

- Deux grandes ressources en eau : la Garonne et l'Ariège avec leurs affluents et leurs nappes
- Le développement des outils de planification quantitative de la ressource (2 PGE + 1 SAGE)
- 89 % des communes ont créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Eau :

- Pollutions diffuses des eaux superficielles et des nappes affleurantes
- Un déséquilibre quantitatif à l'étiage impliquant un risque de conflit sur l'usage de l'eau
- Des contrôles ANC encore insuffisants
- Des contaminations ponctuelles de l'eau potable par des pesticides et des nitrates
- Des impacts de rejets industriels en amont de la ressource potentiellement polluants
- Capacité limitée de certaines stations d'épuration



## ATOUTS / FAIBLESSES

### RESSOURCES, RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

#### Sous-sol et exploitation des carrières :

- Potentiel géologique des plaines alluvionnaires de la Garonne et de l'Ariège
- Alternative au transport par la route (une expérimentation du ferroutage)

#### Energie :

- Potentiel d'optimisation des équipements de production d'énergie hydraulique
- Solaire à développer
- Production de biocarburant (Boussens)
- Plan Climat Territorial en cours d'élaboration

#### Déchets :

- Production de déchets ménagers et assimilés par habitant inférieure aux moyennes départementale et nationale
- Organisation territoriale pour la gestion des déchets ménagers adaptée

#### Autres nuisances (air, bruit, sols pollués, pollution lumineuse) :

- Territoire à dominante rurale qui bénéficie d'un éloignement des principales sources de pollutions liées à l'urbanisation et de conditions climatiques favorables à la dispersion de la pollution
- Secteurs affectés par les nuisances sonores très localisés

#### Risques :

- Risques naturels bien identifiés
- Les communes situées sur les bassins de la Lèze, de la Garonne, de l'Ariège-Hers Vif ont un PPRI approuvé ou prescrit

#### Sous-sol et exploitation des carrières :

- Conflits d'usage et pression foncière (agricole, urbanisme)
- 80% de la production du territoire est destinée à l'exportation (agglomération toulousaine)
- Pas de plate-forme de regroupement des matériaux ni d'installation de recyclage des matériaux
- Demande croissante de matériaux devant faire face à de nombreuses fins d'autorisation d'exploiter des carrières actuelles prévues à l'horizon 2019
- Réaménagement majoritairement sous forme de plans d'eau

#### Energie :

- Territoire sous dépendance énergétique comme l'ensemble du département
- Consommations énergétiques locales méconnues

#### Déchets :

- Pas d'équipement pour la valorisation des déchets verts
- Equipements insuffisants pour le recyclage et le stockage des déchets du BTP

#### Autres nuisances (air, bruit, sols pollués, pollution lumineuse) :

- Pollutions ponctuelles liées aux phytosanitaires et particules fines d'origine agricole
- Problème de pollution à l'ozone (polluant secondaire très dépendant des conditions d'ensoleillement)
- Industrie lourde à Martres-Tolosane et Boussens
- Peu d'outils de mesures de la qualité de l'air
- Accroissement du nombre et de la longueur des déplacements en véhicules individuels

#### Risques :

- Territoire concerné par plusieurs risques naturels (inondation, retrait-gonflement d'argiles, incendies de forêts, séismes, érosion) et technologiques (ruptures de barrages, établissements SEVESO)
- Peu de communes ont un PPRN abouti
- 3 établissements SEVESO seuil haut sur le territoire et aucun PPRT approuvé à ce jour
- Imperméabilisation croissante des sols
- Absence de démarche collective face à un aléa fort d'érosion des sols

## ENJEUX / BESOINS

### PROTEGER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET PAYSAGERS

#### ESPACES NATURELS

- Définir la trame naturelle, agricole et paysagère ainsi que le maillage « vert et bleu »
- Améliorer la connaissance de la nature « ordinaire » pour mieux la préserver
- Intégrer le besoin de restaurer les corridors biologiques dans le SCOT

#### ESPACES AGRICOLES

- Préserver les zones agricoles de manière à assurer la viabilité des exploitations et leur contribution au maillage écologique
- Préserver l'identité agricole du territoire (cadre de vie, image du territoire)

#### PAYSAGE

- Valoriser et préserver les paysages existants ainsi que le patrimoine bâti

### PRESERVER LES POPULATIONS ET LES GENERATIONS FUTURES

#### EAU

- Préserver l'eau potable
- Améliorer la qualité et la quantité de la ressource (eaux souterraines et superficielles) :
  - Maîtrise des prélèvements
  - Maîtrise de la pollution d'origine agricole et domestique
  - Mise aux normes de l'assainissement
- Organiser le développement du territoire en cohérence avec les capacités de production, de distribution d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées

#### SOUS-SOL ET EXPLOITATION DES CARRIERES

- Gestion durable de la ressource en granulat : utilisation de matériaux recyclés, traitement in situ des sols
- Mettre l'accent sur le réaménagement concerté des sites d'extraction de matériaux pour éviter le mitage des terres et les comblements en plans d'eau

#### ENERGIE

- Encadrer le développement de certains projets, en particulier ceux du photovoltaïque au sol
- Limiter la dépendance énergétique par la promotion des énergies renouvelables
- Promouvoir les enjeux énergétiques dans les nouvelles constructions et rénovations (isolation, énergies renouvelables, économies d'énergies...)

#### DECHETS

- Encourager la prévention sur les déchets et leur réduction à la source
- Améliorer les performances du système de gestion des déchets actuels, notamment en matière de tri sélectif
- Encourager la structuration de la filière pour les déchets du BTP et les déchets verts
- Développer des modes de déplacement moins polluants

#### AUTRES NUISANCES (AIR, BRUIT, SOLS POLLUES, POLLUTION LUMINEUSE)

- Promouvoir les enjeux de qualité énergétique et acoustique dans les nouvelles constructions

#### RISQUES

- Mettre en œuvre des mesures d'urbanisme visant à prévenir, maîtriser et réduire les risques
- Réaliser et mettre en œuvre les PPRN et PPRT et intégrer les orientations et les servitudes définies par ces documents
- Promouvoir l'information préventive sur les risques pour instaurer une « culture du risque »



# CHAPITRE 3

**LES BESOINS**

EN MATIÈRE

D'**AMÉNA  
GEMENT**

DE L'**ESPACE**



## Un territoire périurbain peu polarisé

Les évolutions observées depuis les années 2000 ont bouleversé l'organisation du territoire vers une multiplicité de petits pôles sous l'influence de l'aire urbaine toulousaine.

### UN ARCHIPEL DE COMMUNES SOUS INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

D'une manière générale, il convient de rappeler l'importance de l'influence de l'agglomération toulousaine qui structure le fonctionnement du territoire.

Cette influence se manifeste d'abord dans la localisation des emplois des habitants du Sud Toulousain qui pour 45 % au moins se trouvent dans le pôle urbain<sup>11</sup> de Toulouse. Ainsi, en 1999, seulement 31 communes n'appartenaient pas à l'aire urbaine<sup>12</sup> de Toulouse. Plus précisément en 1999, 1 déplacement domicile-travail sur 4 d'un habitant du Sud Toulousain était en direction de la ville de Toulouse. Viennent ensuite les communes de Muret et de Portet-sur-Garonne.

Cette influence du pôle urbain de Toulouse en matière d'emploi est ressentie différemment selon les secteurs géographiques du territoire.

- Elle diminue selon deux critères, la distance au pôle urbain et la distance d'accès à l'A64 ou la RD 820 :
  - plus de 40 % des sorties vers le pôle urbain sont réalisées par des habitants des communes de la partie nord du territoire du SCOT<sup>13</sup>;
  - 1 sortie sur 2 vers le pôle urbain est réalisée par des habitants des communes limitrophes de l'A64 ou de la RD 20.
- Elle varie également selon le bassin de vie : 70 % des sorties sont réalisées par des habitants des bassins de vie d'Auterive et de Carbonne.

La bonne accessibilité à l'agglomération toulousaine explique donc les croissances urbaines plus rapides dans la frange nord.

Par ailleurs, il convient d'ajouter qu'en matière de grandes surfaces commerciales, le Sud Toulousain est également sous forte influence de l'agglomération toulousaine.

### DES BASSINS DE VIE PEU AFFIRMÉS DU FAIT D'UNE FAIBLE POLARISATION

Pour mieux comprendre le fonctionnement du territoire, l'Insee a proposé le découpage de la France en « Bassin de vie ». Il se définit comme « le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi ».

Dans le Sud Toulousain, cette notion de bassin de vie s'observe au regard de l'accès aux équipements et aux services, et au regard des emplois. Sont ainsi observées la présence ou non de 36 commerces, services ou équipements de base, de proximité, intermédiaires et supérieurs, et la présence d'emplois.

Selon l'Insee, au regard du recensement 1999, le territoire du Sud Toulousain est structuré en 5 bassins de vie :

- Auterive (14 communes) ;
- Carbonne (21 communes) ;
- Cazères (34 communes) ;
- Rieumes (15 communes) ;
- Venerque (4 communes).

Par ailleurs, 11 communes appartenaient à des bassins de vie extérieurs au territoire (Lézat-sur-Lèze, Saverdun, Saint-Lys et Toulouse).

A partir de la méthodologie de l'Insee et des sources disponibles, une nouvelle évaluation a été réalisée en 2008. Les résultats de cette évaluation montrent que le territoire comprend désormais seulement 3 pôles attractifs polarisant véritablement leur bassin de vie : Cazères, Carbonne, Auterive<sup>14</sup>.

Un inventaire par commune de la présence ou non des 36 commerces, services ou équipements de base, intermédiaires et supérieurs a d'abord été réalisé. Ensuite, une évaluation a été calculée sous la forme d'un score à partir d'une pondération simplifiée et d'un score maximum de 60. Le score lié à l'emploi a été évalué sur 40 en prenant en compte le nombre d'emplois en 2006 et le taux d'emploi sur place. Chaque commune obtient donc un score sur 100 : 60 points maximum pour les équipements et 40 points maximum pour l'emploi.

<sup>11</sup> Selon l'Insee, un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

<sup>12</sup> Selon l'Insee, l'aire urbaine est définie précisément comme l'ensemble constitué par un pôle urbain et sa couronne périurbaine dans lesquels travaille au moins 40 % de la population active résidente.

<sup>13</sup> Source : Insee, RGP, Déplacements domicile-travail, 1999.

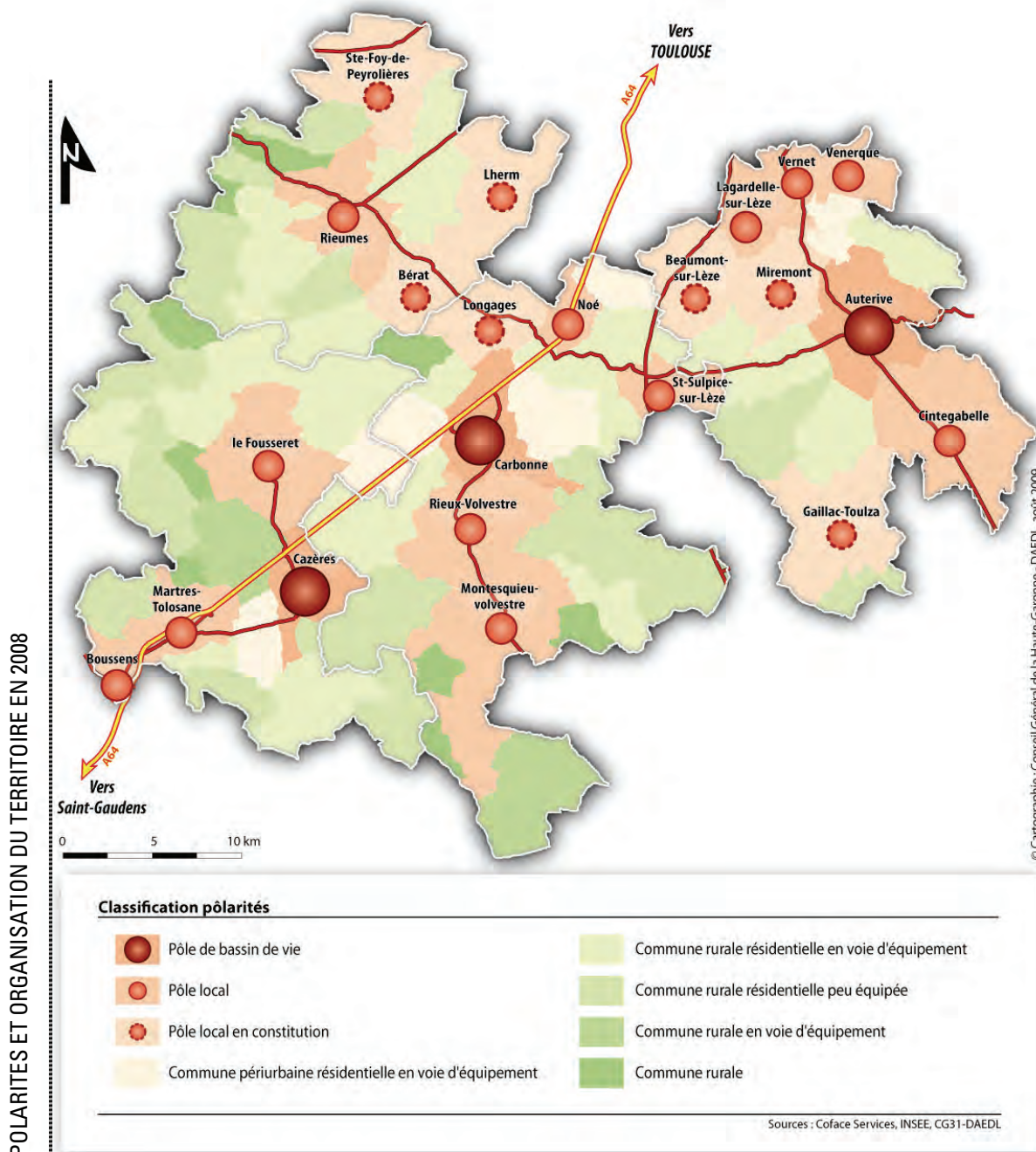
<sup>14</sup> Score > 50 sur 100.

<sup>15</sup> Score entre 25 et 50 sur 100.

<sup>16</sup> Cf. ci-après.

Cependant, on distingue également de nombreux autres pôles d'un niveau inférieur<sup>15</sup> tels que, par ordre décroissant Martres-Tolosane, Rieumes, Cintegabelle, Montesquieu-Volvestre, Le Fousseret, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Venerque, Noé, Rieux, Le Vernet, Boussons, Lagardelle-sur-Lèze.

Enfin, on recense des situations très variées à l'échelle des plus petites communes<sup>16</sup>.





## LES PRINCIPAUX POLES URBAINS DU TERRITOIRE

### LES 3 PRINCIPAUX POLES URBAINS : AUTERIVE, CARBONNE, CAZERES

Les 3 communes de Cazères, Carbonne et Auterive peuvent être considérées comme de véritables pôles urbains à plusieurs titres :

- elles possèdent presque toutes l'intégralité des services et équipements de base, de proximité, intermédiaires ou supérieurs sauf dans le domaine de la santé (hôpital) ;
- elles comptent un nombre d'emplois sur place dépassant au moins les 1 500 emplois par pôle et au total 5 600 emplois<sup>17</sup> ;
- elles connaissent une forte attractivité sur tous les plans et, depuis 2002, on recense ainsi dans ces trois pôles :
  - une croissance totale de plus de 3 200 habitants entre 1999 et 2006 et une population de 16 700 habitants ;
  - 4 logements sur 10 par an commencés dans le Sud Toulousain, soit au total environ 430 logements par an (environ 1 050 commencés par an sur le territoire) entre 2002 et 2006<sup>18</sup> ;
  - la création d'1 emploi pour 3,3 nouveaux arrivants entre 1999 et 2006 ;
  - l'arrivée quotidienne d'au moins 450 actifs par pôle en 1999<sup>19</sup>.

Toutefois, on peut remarquer une véritable distinction de taille entre les 3 pôles (Auterive compte deux fois plus d'habitants que Cazères et presque autant pour Carbonne) et d'autonomie par rapport au pôle urbain toulousain. En effet, Cazères possède un meilleur ratio emploi/habitants que Carbonne et Auterive.

Enfin, il pourrait être intéressant de souligner le lien entre polarisation et consommation d'espaces. En effet, même si ces communes ont été fortement consommatrices d'espaces (en moyenne plus de 12 hectares pour l'habitat par commune et par an entre 2002 et 2006<sup>20</sup>), elles sont le lieu de la plus forte densité de constructions neuves (en moyenne 880 m<sup>2</sup> par parcelle par construction entre 2002 et 2006 contre 2 850 m<sup>2</sup> par parcelle pour le reste du territoire).

<sup>17</sup> Source : Insee, RGP, 2006.

<sup>18</sup> Source : DREAL, SITADEL, Statistique des logements commerciaux en 2006.

<sup>19</sup> Source ; Insee, RGP, Déplacements domicile / travail, 1999.

### DE MULTIPLES AUTRES POLES LOCAUX

Entre les 3 pôles urbains du territoire et les autres communes, l'analyse fait apparaître un second niveau de polarisation où l'on recense au moins 12 communes qui jouent un rôle local dans l'organisation du territoire.

D'abord, il convient de remarquer que les pôles locaux sont en interrelation au sein de petits bassins de vie et ils gravitent autour d'un pôle urbain plus important. On observe ainsi :

- autour d'Auterive : Cintegabelle, Venerque, Le Vernet et Lagardelle-sur-Lèze ;
- autour de Carbonne : Montesquieu-Volvestre, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Noé et Rieux-Volvestre ;
- autour de Cazères : Martres-Tolosane, Le Fousseret, Boussens ;
- dans les secteurs du Savès : Rieumes uniquement (la classification présente Lherm et Bérat très proches).

<sup>20</sup> Source : DREAL, SITADEL, Statistique des logements commerciaux en 2006.

Ce premier constat fait apparaître singulièrement le secteur du Savès où la polarisation est très faible.





<sup>21</sup> Sources : Insee, RGP, 1999 et 2006.

Les grandes caractéristiques de ces pôles locaux sont les suivantes<sup>21</sup> :

- un niveau d'équipements et de services de base et de proximité très satisfaisant mais moins satisfaisant pour la gamme intermédiaire et supérieure ;
- une population moyenne de 2 200 habitants en 2006, représentant environ 1 habitant sur 3 du Sud Toulousain ;
- un accueil démographique important (+ 3 250 habitants entre 1999 et 2006) mais moins rapide que les 3 pôles principaux et les autres communes ;
- une moyenne d'1 emploi créé pour 2,2 nouveaux arrivants entre 1999 et 2006 ;
- une moyenne de 19 logements commencés par an par pôle local entre 2002 et 2006 ;
- une faible construction de logements collectifs et une densité de construction peu élevée (2 100 m<sup>2</sup> de parcelle par logement construit entre 2002 et 2006).

En outre, il existe des disparités entre les pôles locaux au niveau économique. Ainsi, 4 pôles locaux jouent un rôle économique moins important que les autres (Cintegabelle, Le Fousseret, St-Sulpice-sur-Lèze, Lagardelle).

Les pôles locaux sont donc principalement constitués de communes en fort développement démographique et économique qui vont avoir besoin de renforcer leur gamme d'équipements et de services. Passant d'une identité rurale à une identité urbaine, ils n'ont pas encore modifié véritablement leur mode d'urbanisation, sont très consommateurs d'espaces et participent fortement à l'étalement urbain.

## LES AUTRES COMMUNES DU TERRITOIRE

Les autres communes du territoire, c'est-à-dire les 84 communes qui ne peuvent être considérées comme des pôles, ne sont pas pour autant des territoires non-attractifs et privés d'équipements et de services.

En effet, même s'il ne s'agit pas de pôles, ces communes périurbaines représentent plus de 46 % de la population du Sud Toulousain. On retrouve parmi ces communes une plus grande complexité de situations que précédemment.

On peut ainsi distinguer 6 types de communes selon la taille, le niveau d'équipements, de services et d'emplois sur place et les tendances d'évolution depuis 1999. Ces 6 types de communes sont :

- **Pôle local en constitution** : commune de plus de 1 000 habitants à croissance forte avec un niveau d'équipements et une création d'emplois qui s'intensifient mais encore insuffisamment ;
- **Commune périurbaine résidentielle en voie d'équipement** : commune de 500 à 1 000 habitants à croissance moyenne avec un niveau d'équipements naissant mais une très faible création d'emplois sur place ;
- **Commune rurale résidentielle en voie d'équipement** : commune très similaire au niveau précédent mais la dégradation de l'emploi est moins importante du fait d'un accueil de nouveaux habitants plus modéré ;
- **Commune rurale en voie d'équipement** : commune très similaire au niveau précédent mais ayant la particularité de ne pas avoir de dégradation de l'emploi ;
- **Commune rurale résidentielle peu équipée** : commune de moins de 500 habitants, peu équipée et peu attractive, ayant peu d'emplois sur place ;
- **Commune rurale** : commune de moins de 500 habitants, peu équipée et peu attractive mais ayant suffisamment d'emplois sur place.

Le tableau suivant synthétise la situation de l'ensemble des communes du territoire.

	SITUATION ACTUELLE				TENDANCE ANNUELLE MOYENNE PAR COMMUNE		
	NOMBRE DE COMMUNES	RATIO EMPLOI/ HABITANTS 2006	POPULATION 2006	NIVEAU D'EQUIPEMENT (SUR 100)	ACCUEIL D'HABITANTS 1999-2006	EMPLOI CREE PAR ARRIVANTS 1999-2006	TAILLE DES PARCELLES CONSTRUITES 2002-2006
<b>POLE DE BASSIN DE VIE</b>	3	1 / 3	3 900 à 8 200	86 à 95	+ 150 hab. par an	1 / 3,3	900 m <sup>2</sup>
<b>POLE LOCAL</b>	12	1 / 3,6	1 000 à 3 160	25 à 75	+ 40 hab. par an	1 / 2,2	2100 m <sup>2</sup>
<b>POLE LOCAL EN CONS- TITUTION</b>	7	1 / 6,7	1 100 à 3 100	20 à 40	+ 60 hab. par an	1 / 6,3	2100 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE PERIUR- BAINE RESIDENTIELLE EN VOIE D'EQUIPEMENT</b>	6	1 / 5,9	660 à 1030	15 à 21	+ 30 hab. par an	1 / 18,1	2800 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE RURALE RESIDENTIELLE EN VOIE D'EQUIPEMENT</b>	29	1 / 7,8	80 à 800	5 à 15	+ 10 hab. par an	1 / 9	4000 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE RURALE EN VOIE D'EQUIPEMENT</b>	2	1 / 3,7	420 à 740	9 à 10	+ 10 hab. par an	1 / 1,5	4300 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE RURALE RESIDENTIELLE PEU EQUIPEE</b>	31	1 / 8,9	40 à 350	0 à 5	< 5 hab. par an	Pas de création d'emplois	5600 m <sup>2</sup>
<b>COMMUNE RURALE</b>	9	1 / 2,5	50 à 390	0 à 2	< 5 hab. par an	Pas de création d'emplois	4300 m <sup>2</sup>

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

## Une forme urbaine bouleversée par l'urbanisation depuis 30 ans

Alors que, durant la période d'essor économique et démographique des Trente Glorieuses, le territoire est resté relativement protégé de l'étalement urbain, la situation actuelle est désormais tout autre.

### DES NOYAUX URBAINS A VALEUR PATRIMONIALE

<sup>22</sup> Cf. *Diagnostic agricole et paysager*, CAUE, 2008.

Le patrimoine du territoire est particulièrement riche. On recense un grand nombre de villes et villages de caractères importants dès la fin du Moyen-âge<sup>22</sup>. Certains constituent des exemples représentatifs de l'histoire urbaine : circulade de Martres-Tolosane, bastides à Montesquieu, Saint-Sulpice, Le Fousseret, une ville évêché (Rieux-Volvestre) mais aussi un grand bourg féodal comme Auterive ou de petits villages pittoresques comme Poucharramet, Montbrun-Bocage...

Avec 13 monuments historiques classés, 47 monuments historiques inscrits, 4 sites classés et 21 sites inscrits, le territoire abrite un patrimoine particulièrement riche, témoin de l'histoire locale et d'une forte identité.

On compte parmi ce patrimoine rural encore très présent dans le paysage actuel, 22 pigeonniers, 26 moulins à vents ou à eau, 71 maisons de caractères, dont des maisons médiévales, mais aussi 60 châteaux et de nombreuses fermes isolées aux matériaux et modes constructifs variés.

Ainsi deux types de logements anciens présents sur le territoire se remarquent :

- le patrimoine aggloméré en cœur de villes et de villages. Une large partie du patrimoine bâti ancien est situé en cœur de villes et villages et participe au charme du territoire. On y retrouve un habitat souvent situé en front de rue, patrimoine souvent constitué de maisons de villes ou petits immeubles de R+1 ou R+2, et constituant le noyau plus ou moins important et plus ou moins dense selon les communes. Traditionnellement, ces dernières décennies, ce bâti ancien a été moins recherché par les prétendants à l'installation sur les territoires périurbains. Pour autant, ces logements ne sont pas à l'abandon et jouent un rôle important dans le parc locatif social, notamment dans les principaux pôles (Auterive, Carbone, Cazères). En définitive, les logements anciens agglomérés sont nombreux à nécessiter des travaux de requalification ou d'amélioration.
- le patrimoine rural dispersé. Très régulièrement, les anciennes fermes sont réaffectées à des usages d'habitation principale et n'ont plus de fonctions agricoles. L'attractivité et l'engouement particulier pour ce type de logement expliquent que, malgré l'abandon régulier de leurs usages agricoles, il soit aujourd'hui rarement laissé vacant. Pour autant, il existe encore de nombreuses fermes anciennes dégradées et délabrées.



Cintegabelle – Maison en briques en galets





St-Elix-le-Château

En ce qui concerne les matériaux et modes constructifs utilisés dans les constructions anciennes, on distingue :

- des « **terroirs d'argile** » où l'on observe l'usage du pisé, de la brique adobe ou foraine, des pans de bois (Vallée de l'Ariège, de l'Arize, terrasses garonnaises, coteaux des confins gersois) ;
- des « **terroirs de pierre** » où l'on utilise des matériaux de construction principalement issus des carrières de pierres calcaires (Vallée du Volp, Piémont Pyrénéen, confins gersois).

Ainsi, il est important de rappeler qu'en 2006 une résidence principale sur deux a été construite avant 1975 et qu'il existe donc d'importants besoins de réhabilitation de l'habitat.

## UNE GENERALISATION DE L'HABITAT PERIURBAIN

### AVANT 1975 : DES EXTENSIONS DIFFUSES ET DES OPERATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

On observe, d'une part, un développement linéaire de l'urbanisation « en doigts de gant » s'étirer le long des axes routiers et, d'autre part, la mise en œuvre de programmes de logements sociaux, principalement dans les chefs-lieux de cantons. Ils prennent la forme d'un habitat collectif inscrit entre les espaces intercalaires des centres anciens ou d'un habitat pavillonnaire dense.

A ces programmes d'habitat s'ajoutent quelques bâtiments industriels artisanaux et commerciaux implantés en périphérie des villes et bourgs, en privilégiant les accès et la disponibilité d'espace.

Le pavillonnaire diffus qui se développe coïncide avec l'aspiration à la propriété en habitat individuel, soutenu massivement par l'Etat à la fin des années 60. Il se retrouve systématiquement en bordure des routes dans un parcellaire variant entre 500 et 3 000 m<sup>2</sup> avec un coefficient d'occupation du sol entre 0,3 et 0,5 (COS).

Le logement social a été réalisé sous forme de petits immeubles (moins de 20 logements en R+4 au maximum) ou d'habitats individuels groupés (parcelles de 150 à 300 m<sup>2</sup>). Malgré tout, les densités de constructions restent toujours inférieures à un COS de 1 et même, pour le pavillonnaire, entre 0,4 et 0,8.



Cazères - Maisons des années 60

### DEPUIS 1975 : DES EXTENSIONS AVANT TOUT PAVILLONNAIRES

Depuis 1975, le développement urbain du territoire s'est opéré quasi-exclusivement sous la forme de l'habitat individuel. Cependant, on distingue plusieurs différences de développement. D'une part, dans les secteurs bien accessibles depuis l'agglomération toulousaine, le lotissement est devenu le modèle opérationnel dominant.

D'autre part, dans les secteurs les plus éloignés, un habitat diffus, de plus en plus dispersé, a progressivement colonisé les sites de panorama sur les Pyrénées. Très récemment, le logement collectif sous forme de petits immeubles (R+2 ou R+3) est réapparu dans les programmes résidentiels, sur des sites au contact des centres ou des faubourgs anciens des pôles urbains et de quelques communes.



Auvergne

La simplicité opérationnelle de la procédure de lotissement et la disponibilité de foncier agricole ont permis, en effet, une importante urbanisation. Avec le développement des enjeux sanitaires, les tailles de parcelles se sont fortement accrues dans les secteurs d'assainissement individuel pour atteindre souvent 2 500 m<sup>2</sup>. Ainsi, la densité des lotissements va progressivement diminuer pour atteindre un COS très faible (0,1 à 0,25). Par ailleurs, l'implantation des constructions, devenue très aléatoire, associée à une architecture artificielle de style régional, est à l'origine de paysages urbains peu qualitatifs. Enfin, l'étalement urbain généré par les extensions pavillonnaires se concentre fréquemment aux entrées de ville et rend alors difficile la distinction avec l'espace rural.

La réintroduction de programmes d'immeubles résidentiels dans les quartiers périphériques, parfois à proximité des centres anciens, s'opère aujourd'hui sous des formes sensiblement différentes des réalisations des années soixante. Leur mode d'occupation et leur destination peuvent répondre à des objectifs de diversité sociale. Par ce type d'urbanisation, on retrouve des COS moyens (inférieurs à 1).

Ainsi, on a assisté à une baisse progressive de la densité de l'urbanisation.

En effet, l'analyse spatiale des principales communes du territoire révèle que le parc résidentiel bâti :

- d'avant 1900 représente environ 20 % du parc total pour 5 % de l'aire urbanisée ;
- construit entre 1900 et 1950, représente environ 10 % du parc total pour 5 % de l'aire urbanisée ;
- construit entre 1950 et 1975, représente 25 % du parc total pour 25 % de l'aire urbanisée ;
- construit depuis 1975 représente 45 % du parc total pour 65 % de l'aire urbanisée<sup>23</sup>.

<sup>23</sup> Source : Etude paysagère CAUE, février 2009.

## LES FORMES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

### LES CONSTRUCTIONS A USAGE AGRICOLE

La typologie des fermes est étroitement liée à l'activité agricole et aux modes d'exploitation. La distinction s'opère essentiellement entre les terroirs à dominante céréalière et ceux d'élevage et de polyculture :

- la zone d'influence de la borde lauragaise, long corps de ferme associé à un hangar, très présente dans la vallée de l'Ariège s'étend jusqu'à la vallée de la Lèze ;
- la ferme commingeoise, sous des formes plus ou moins hybrides, couvre le territoire de la vallée de l'Arize, du piémont pyrénéen et de l'extrême sud-ouest de la vallée de la Garonne ;
- la ferme gasconne avec ses maisons à plan masse couvre le territoire des confins gersois ;
- sur les terrasses garonnaises, les fermes témoignent d'une convergence d'influences : on reconnaîtra quelques exemples isolés de la ferme commingeoise, d'autres apparentés à la ferme gasconne, d'autres fermes édifiées tardivement après la création du canal de St-Martory.

Parallèlement au développement de l'agriculture à dominante céréalière, d'importants silos de stockage ont été construits sur tout le territoire. On en retrouve ainsi à Beaumont-sur-Lèze, Carbonne, Cazères, Cintegabelle, Le Fousseret, Gratens, Le Vernet, Longages, Marquefave, Miremont, Pouy-de-Touges, Peyssies, Rieumes, Rieux-Volvestre, St-Julien.





Enfin, on observe avec la diminution de l'activité agricole la mutation de plus en plus fréquente du bâti agricole vers une vocation d'habitat. Cette évolution a parfois le mérite de sauvegarder un patrimoine architectural local mais rend également les installations agricoles de plus en plus difficiles.

## LES ZONES D'ACTIVITES ET COMMERCIALES AUX ENTREES DE VILLE

Les premières implantations groupées d'activités artisanales et industrielles sont apparues avant 1975 pour Auterive, Cazères et Carbone. Elles restent, en général, des réalisations ponctuelles en bordure de voiries routières.

Les bâtiments, à vocation strictement utilitaire, n'ont aucune qualité architecturale particulière, les abords et les espaces extérieurs sont rarement aménagés.



A partir de 1975, avec le développement des premiers documents d'urbanisme (POS), de véritables zones d'activités artisanales et industrielles ont émergé aux entrées des principaux bourgs. Dans ces zones d'activités, les exigences architecturales et paysagères sont longtemps restées accessoires. Par ailleurs, l'insertion urbaine de ces zones d'activités est devenue de plus en plus difficile du fait d'un développement linéaire de plus en plus important. Plus récemment, l'implantation des dernières zones d'activités au contact des échangeurs autoroutiers pose des difficultés nettes d'insertion paysagère.

Plus précisément, on observe des enjeux forts d'insertion urbaine, paysagère et architecturale dans les secteurs suivants :

- les 11 échangeurs de l'A64 ;
- les zones d'activités économiques et commerciales en entrée de ville des pôles urbains du territoire.



Seule exception notable en la matière, la zone d'activités d'Activestre qui a choisi de mettre en œuvre des exigences architecturales, environnementales et paysagères fortes.



## Les territoires face aux dynamiques récentes du logement

Le territoire a connu depuis 1999 une croissance record de la construction de logements. Ainsi, sur le territoire, entre 1999 et 2007, 8 055 logements ont été commencés et essentiellement des logements individuels purs (68,4 %).

### PLUS DE 1 000 LOGEMENTS COMMENCÉS PAR AN DEPUIS 1999

Le parc total de logements est estimé en 2008 à environ 38 850 logements.

Depuis 1990, le développement de l'habitat n'a pas été homogène :

- les bassins de vie d'Auterive et de Carbone se distinguent par une forte hausse du nombre de logements construits depuis le milieu des années 90. Ces deux territoires sont les locomotives urbaines du SCOT et affirment une urbanité de plus en plus marquée ;
- le bassin de vie de Cazères a connu une croissance plus tardive, entamée au début des années 2000, et montre depuis 2002 une croissance particulièrement forte ;
- le bassin de vie de Rieumes, quant à lui, a vu son activité de construction s'accroître mais a gardé un volume de construction plus faible par rapport aux autres bassins de vie.

La croissance de la construction est en particulier concentrée le long des grands axes de communication, notamment routiers. Ces derniers s'inscrivent fréquemment dans une stratégie de localisation liée à l'accessibilité aux pôles d'emplois de l'agglomération toulousaine.

### LES POLITIQUES DE REGULATION URBAINE

#### UNE GENERALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME MAIS UNE PLANIFICATION ENCORE INSUFFISANTE

En 2010, seulement 26 communes sont soumises au Règlement National d'Urbanisme. Cependant, de nombreuses études sont en cours et plus de 3/4 des communes seront dotées de documents d'urbanisme à terme (24 documents en cours d'élaboration).

Par ailleurs, on constate des disparités territoriales et une concentration des documents d'urbanisme le long des vallées de la Garonne et de l'Ariège. A l'inverse, on remarque une absence fréquente de documents d'urbanisme sur les franges du territoire (franges ouest et particulièrement en zone de coteaux).

LES LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 1999 ET 2007

Bassin de vie	Logements collectifs	Logements en résidence	Logements individuels groupés	Logements individuels purs	Total des logements
<b>Auterive</b>	471 (19,3 %)	0 (0 %)	349 (14,3 %)	1 616 (66,3 %)	2 436
<b>Carbone</b>	420 (18 %)	3 (0,1 %)	156 (6,7 %)	1 754 (75,2 %)	2 333
<b>Cazères</b>	443 (27,6 %)	3 (0,2 %)	173 (10,8 %)	985 (61,4 %)	1 604
<b>Rieumes</b>	294 (17,5 %)	128 (7,6 %)	106 (6,3 %)	1 154 (68,6 %)	1 682
<b>SCOT</b>	1 628 (20,2 %)	134 (1,7 %)	784 (9,7 %)	5 509 (68,4 %)	8 055

DRE Midi-Pyrénées – Sitadel

Malgré un nombre croissant de documents d'urbanisme qui s'élaborent, le territoire reste particulièrement sous la pression urbaine de l'agglomération toulousaine et certaines zones connaissent une forte urbanisation non maîtrisée avec ou sans document d'urbanisme. En effet, 5 communes au RNU ont augmenté leur population de plus de 50 % entre 1999 et 2008, tandis qu'une commune en carte communale a vu sa population doubler de 1999 à 2008. Par ailleurs, 6 communes en POS ou PLU ont augmenté leur population de plus de 50 % entre 1999 et 2008.

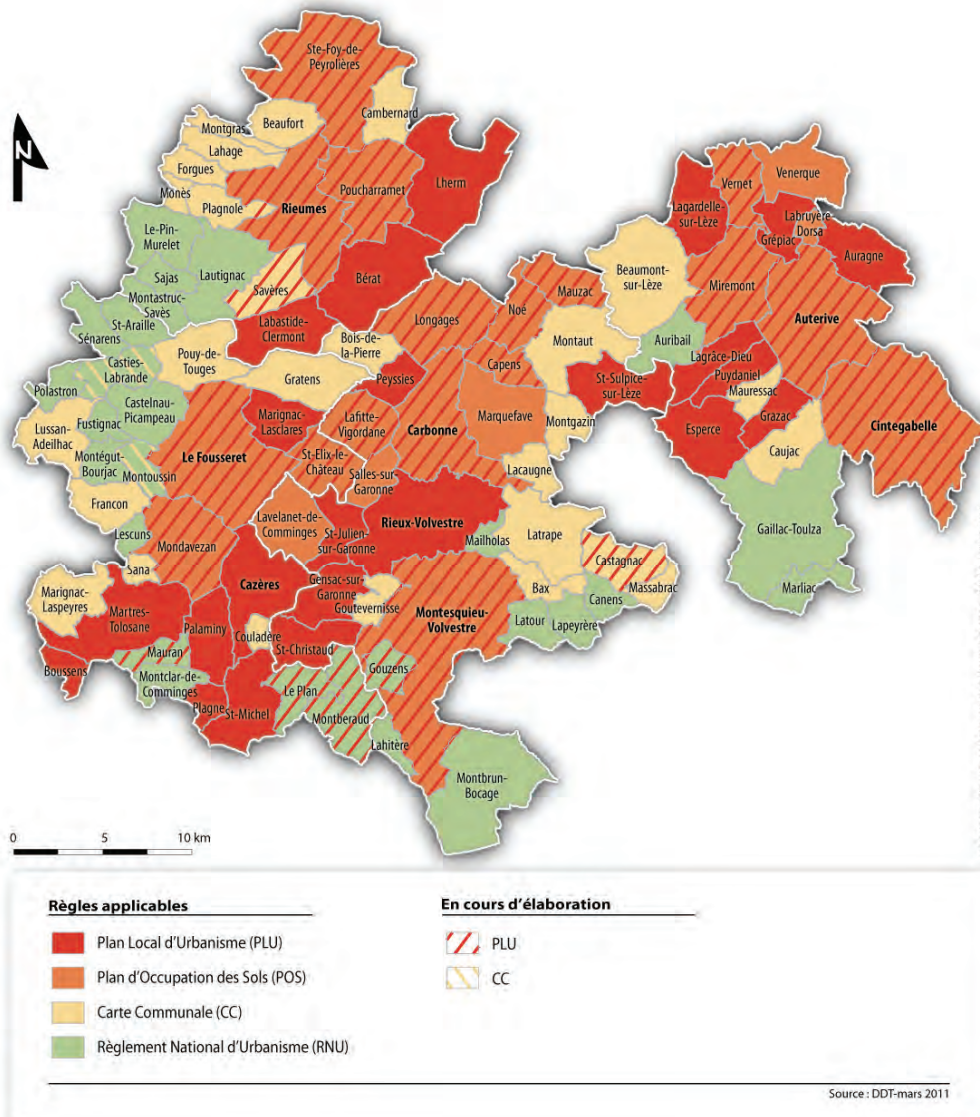
On peut aussi relever que certains projets prévoient une croissance accélérée de la population pour les 10 ans à venir : 2 communes souhaiteraient doubler leur population et 10 communes envisagent une augmentation de leur population supérieure à 50 %. A noter que 8 communes prévoient également de doubler la taille de leur espace urbanisé d'ici 10 ans.

## DES POLITIQUES FONCIÈRES PEU AMBI- TIEUSES ET A COURT TERME

D'une manière générale, l'enquête réalisée auprès des communes du SCOT montre l'existence de politiques foncières très limitée. En fait, le développement urbain, notamment en matière d'habitat, est très généralement d'initiative privée.

A l'exception des espaces publics (voirie, espaces verts) et des terrains accueillant un équipement public, les communes possèdent rarement du foncier : en 2007, 45 % des communes ne possédaient pas de réserves de terrains destinées à de l'habitat.

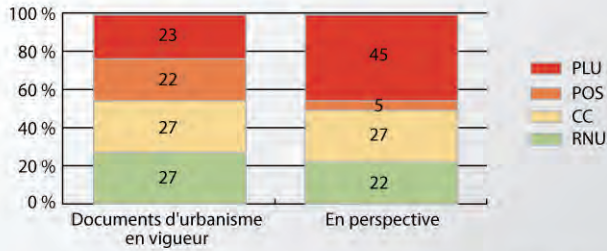
Au total, les communes étaient propriétaires en 2007 d'environ 190 hectares soit une moyenne de moins de 2 hectares par commune. Malgré tout, 10 communes maîtrisent au moins 5 hectares.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDU, juillet 2011



## Situation de la planification urbaine en 2010



Source : DDT, mars 2011

Ces réserves foncières sont rarement destinées à des opérations d'urbanisme mais plutôt à la création ou à l'extension d'équipements publics. Ainsi, les communes anticipent peu leurs besoins de foncier et gèrent le plus souvent les acquisitions selon les opportunités du marché.

L'usage des outils juridiques d'acquisition foncière est également plutôt rare. En effet, même si la mise en place du Droit de Préemption Urbain en commune dotée de POS ou de PLU s'est développée (1 commune sur 2), il donne lieu à des acquisitions très ponctuelles. On peut noter également l'existence d'une zone d'aménagement différé de 12 hectares à Rieumes.

## UN URBANISME OPERATIONNEL PEU DEVELOPPE

Les opérations d'urbanisme réalisées par les communes sont peu fréquentes sur le territoire (1 commune sur 3 environ) pour 2 raisons : le coût du portage de telles opérations et la difficulté du portage technique et juridique.

Ainsi, c'est surtout les procédures de lotissement, plus simples à mettre en œuvre que les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) qui ont généralement été utilisées. Une seule ZAC est actuellement en vigueur : il s'agit de la ZAC intercommunale d'activités économiques de Serres sur les communes de Noé et Capens.

Au total, en 2007, lors des entretiens auprès des maires, 21 lotissements communaux ont été recensés et 15 autres lotissements étaient en projet.

Toutefois, on peut remarquer que les opérations d'urbanisme réalisées par les communes se limitent souvent à un simple découpage parcellaire sans véritable projet architectural et paysager.

Enfin, il est intéressant de noter que plusieurs communes, comme St-Elix-le-Château par exemple, élaborent actuellement des projets d'urbanisme ambitieux qui intégreront des règles architecturales, paysagères et environnementales.





## Bilan de l'occupation de l'espace en 2008

Le Sud Toulousain présente une occupation de l'espace qui est caractéristique des espaces périurbains. Il s'agit, selon la SEGESA, d'espaces ruraux « situés autour des villes, soumis à leur influence directe et susceptibles d'être significativement touchés par les processus enclenchés par cette proximité »<sup>24</sup>.

### D'IMPORTANTES ESPACES ENCORE RURAUX

La base de données issue du programme CORINE Land Cover constitue la principale source existante d'analyse d'occupation de l'espace. Cependant, les différents types de surfaces identifiés dans CORINE ne doivent pas être considérés comme exacts.

La base de données géographiques CORINE Land Cover (CLC) est produite dans le cadre d'un programme européen. Il s'agit d'un inventaire biophysique de l'occupation des terres qui fournit une information géographique de référence pour l'ensemble de l'Europe sur 3 périodes de référence : 1990, 2000 et 2006.

<sup>24</sup> Société d'études géographiques, économiques et sociologiques appliquées, Entre ville et campagne, les espaces de périurbanisation, Paris, 1994.

Deux limites techniques apparaissent dans le cadre de l'analyse de ses données :

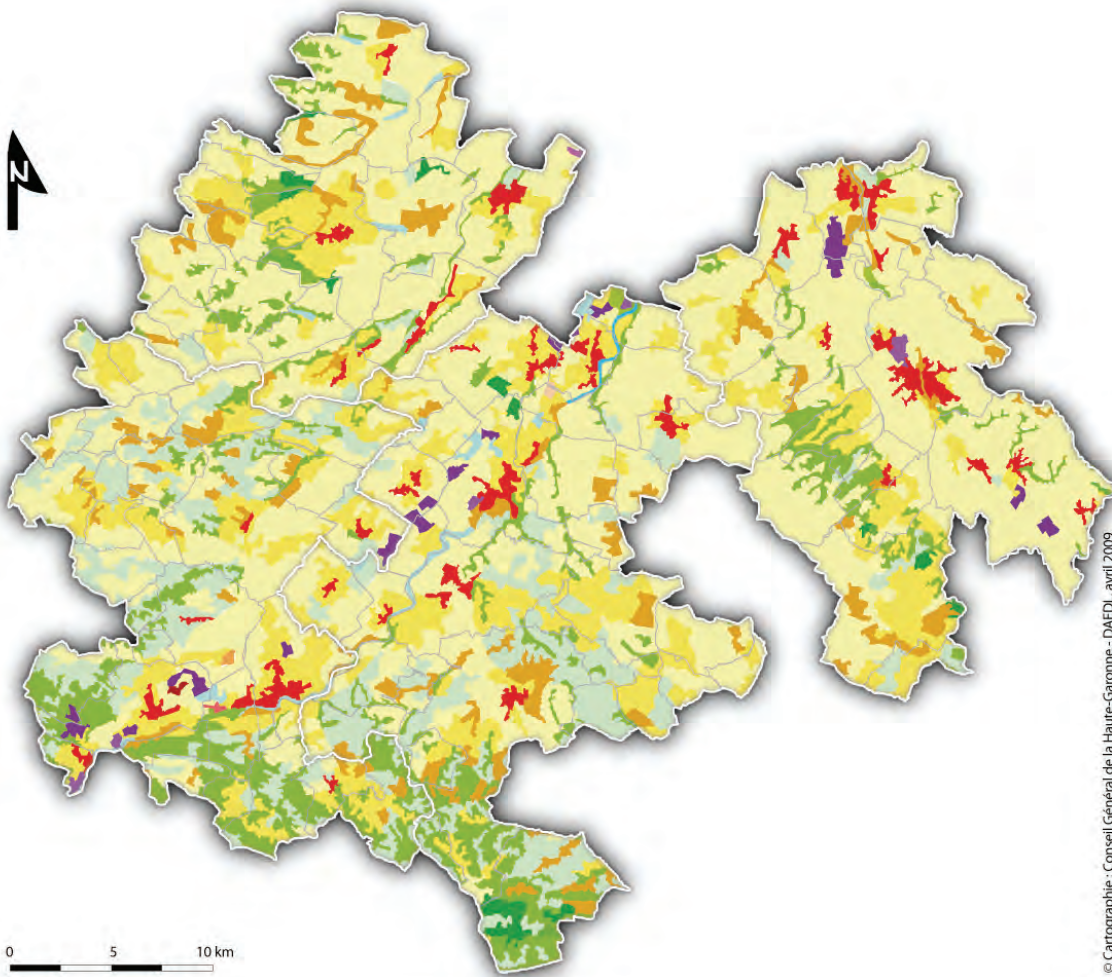
- Les données 1990 et 2006 ne peuvent être directement comparées du fait d'une nomenclature et de modalités d'analyse rénovées en 2000.
- Les occupations fines du territoire, notamment l'urbanisation diffuse et les changements de petite taille dans l'occupation des sols, sont sous-estimées du fait des seuils de prise en compte : polygones de 25 hectares pour l'occupation des sols puis changements d'usage supérieurs à 5 hectares.

Les données produites ne sont donc pas exactes. Elles ont donc tendance à surévaluer les occupations dominantes des territoires (en l'occurrence l'agriculture) et font abstraction d'une bonne part des espaces urbanisés (villages et bourgs de petite taille, hameaux, extensions diffuses ...).



Code CORINE	Emprise (en ha)	% du territoire
<b>1 - Les territoires artificialisés</b>	<b>4 396,01</b>	<b>3,38%</b>
1.1 Les zones urbanisées	3 152,17	2,42%
1.1.2 Tissu urbain discontinu	3 152,17	2,42%
1.2 Zones industrielles et infrastructures de communication	282,33	0,22%
1.2.1 Zones industrielles ou commerciales	228,65	0,18%
1.2.2 Réseaux routiers et ferroviaires	30,05	0,02%
1.2.4 Aéroport	23,63	0,02%
1.3 Mines et décharges	934,08	0,72%
1.3.1 Extraction de matériaux	934,08	0,72%
1.4 Espaces verts artificialisés non agricoles	27,43	0,02%
1.4.1 Espaces verts urbains	0,00	0,00%
1.4.2 Equipements sportifs et de loisirs	27,43	0,02%
<b>2 - Les territoires agricoles</b>	<b>109 174,12</b>	<b>83,95%</b>
2.1 Les terres arables	63 607,72	48,91%
2.1.1 Terres arables hors périmètre d'irrigation	63 607,72	48,91%
2.2 Cultures permanentes	72,82	0,06%
2.2.1 Vignobles	34,63	0,03%
2.2.2 Vergers et petits fruits	38,19	0,03%
2.3 Prairies	14 716,39	11,32%
2.3.1 Prairies	14 716,39	11,32%
2.4 Zones agricoles hétérogènes	30 777,19	23,67%
2.4.2 Systèmes culturaux et parcellaires complexes	23 472,82	18,05%
2.4.3 Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants	7 304,37	5,62%
<b>3 - Forêts et milieux semi-naturels</b>	<b>15 448,52</b>	<b>11,88%</b>
3.1 Forêts	15 321,50	11,78%
3.1.1 Forêts de feuillus	14 082,60	10,83%
3.1.2 Forêts de conifères	1 005,97	0,77%
3.1.3 Forêts mélangées	232,93	0,18%
3.2 Milieux à végétation arbustive	127,02	0,10%
3.2.4 Forêt et végétation arbustive en mutation	127,02	0,10%
<b>5 - Surfaces en eau</b>	<b>1 031,9</b>	<b>0,79%</b>
5.1 Eaux continentales	1 031,90	0,79%
5.1.1 Cours et voies d'eau	122,28	0,09%
5.1.2 Plans d'eau	909,62	0,70%

Source : Corine Land Cover, 2006.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, avril 2009

### Occupation du sol en 2006

Tissu urbain discontinu	Equipements sportifs et de loisirs	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	Forêts mélangées
Zones industrielles et commerciales	Terres arables hors périmètre d'irrigation	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	Forêt et végétation arbustive en mutation
Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	Vignobles	Forêts de feuillus	Cours et voies d'eau
Aéroports	Vergers et petits fruits	Forêts de conifères	Plans d'eau
Extraction de matériaux	Prairies		

Sources : Union européenne - SOe5 - Corine Land Cover, 2006

L'OCCUPATION DU SOL SELON LA BASE DE DONNEES CORINNE LAND COVER EN 2006



<sup>25</sup> Il ne s'agit pas ici de la véritable Surface Agricole Utile du territoire pour des raisons méthodologiques. La SAU a été évaluée précisément lors du dernier recensement agricole en 2000 à 84 871 ha.

L'analyse globale de l'occupation de l'espace en 2006 permet de mettre en évidence les éléments suivants :

- L'agriculture constitue de loin la première occupation du sol du territoire : elle couvre environ 84 % du territoire, soit plus de 109 500 hectares<sup>25</sup> ;
- Les espaces naturels ou semi naturels constituent la seconde principale occupation de l'espace du Sud Toulousain avec environ 16 500 hectares ;
- Les territoires artificialisés (zones urbaines, commerciales, industrielles et espaces verts) occupent environ 4 400 hectares mais leur part reste faible (3,4 % du territoire) et inférieure à la moyenne métropolitaine (5,13 %) ou départementale (7,9 %).

Cette présentation globale de l'occupation du sol en 2006 s'avère plus complexe à une échelle plus précise. La géographie de l'occupation du sol montre les éléments majeurs suivants :

- Espaces agricoles :
  - Les espaces agricoles identifiés sont en majorité des grands espaces de cultures céréalières, fourragères et maraîchères (49 % du territoire) ;
  - Plusieurs secteurs géographiques possèdent peu d'espaces agricoles du fait de leur topographie mais davantage des espaces naturels : il s'agit de la frange sud de Marignac-Laspeyres à Montbrun-Bocage et du coteau sud de la vallée de l'Ariège ;
  - Les prairies permanentes ne concernent que 13,5 % des espaces agricoles identifiés et se concentrent principalement sur les coteaux.

- Espaces naturels ou semi-naturels :
  - le territoire compte environ 11,7 % de forêts (15 300 hectares) ;
  - les grands ensembles forestiers se situent le long de la frange sud, du coteau sud de la vallée de l'Ariège et de manière plus discontinue entre Boussens et Ste-Foy-de-Peyrolières.
  - D'importants plans d'eau sont présents suite à l'exploitation des gravières (42 % des surfaces de plans d'eau de la Haute-Garonne).
- Espaces artificialisés :
  - aucun tissu urbain continu de plus de 25 ha n'a été répertorié en 2006 : la morphologie de l'urbanisation est principalement discontinue ;
  - les espaces artificialisés identifiés concernent principalement un chef lieu de canton ou bien une commune desservie par l'A64 ou la RD 820 ;
  - on observe un développement linéaire des espaces artificialisés dans quelques communes : Bérat, Lherm, Labastide-Clermont, Mondavezan, ... ;
  - l'extraction de matériaux (carrières) occupe environ 935 hectares soit 21 % des espaces artificialisés ;
  - les zones industrielles et commerciales sont exclusivement situées le long de l'A64 et de la RD 820.



## ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DEPUIS LES DIX DER- NIÈRES ANNEES

D'une manière générale, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers depuis 10 ans, de 1998 à 2007, met en évidence une accélération exceptionnelle et sans précédent de la consommation de foncier. Ce phénomène s'explique par un développement peu dense de l'habitat ou de l'activité. Il s'accompagne, en général, d'un urbanisme anarchique qui conduit à une urbanisation linéaire ou à un mitage des espaces naturels et agricoles.

Afin d'approcher une estimation réelle de l'espace consommé, il convient d'éviter l'utilisation de la base de données CORINE Land Cover qui sous-estime fortement l'urbanisation dans les petites communes. L'analyse proposée se fonde sur plusieurs indicateurs chiffrés de la consommation d'espaces entre 1998 et 2007 :

- pour les usages résidentiels : les surfaces de foncier mentionnées dans les permis de construire des logements individuels purs, groupés et collectifs commencés, issues du fichier SITADEL de la DREAL ;
- pour les usages non-résidentiels : une estimation des surfaces de foncier nécessaires pour réaliser les SHON de locaux mentionnées dans les permis de construire des locaux, issues du fichier SITADEL de la DREAL (COS moyen de 0,2) ;

- pour la prise en compte de l'urbanisation réalisée au sein des tissus déjà urbanisés et non au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers : suppression de 5 % des surfaces estimées ;
- pour la réalisation de voiries et espaces verts : une estimation à partir d'une majoration de 15 % des espaces consommés pour usages résidentiels ou non-résidentiels ;
- pour l'exploitation des gravières : une estimation à partir d'un ratio entre les surfaces autorisées et les surfaces en cours d'exploitation (50 % environ des surfaces autorisées ont été réellement consommées).

**On peut donc estimer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à en moyenne 292 hectares par an entre 1998 et 2007.**

Destination des terrains		Estimation de la consommation foncière cumulée 1998-2007		
Usages résidentiels	Logements individuels purs	1 971 ha	2 195 ha	
	Logements individuels groupés	112 ha		
	Logements collectifs	112 ha		
Usages non résidentiels	Développement économique	Commerces	33 ha	132 ha
		Entrepôts/stockage	15 ha	
		Industrie	70 ha	
		Bureaux	12 ha	
		Garages/ stationnement	1 ha	
		Hôtels / hébergement	1 ha	
	Equipements publics	55 ha		
Carrières et gravières	544 ha			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 926 ha</b>		

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE 1998 A 2007

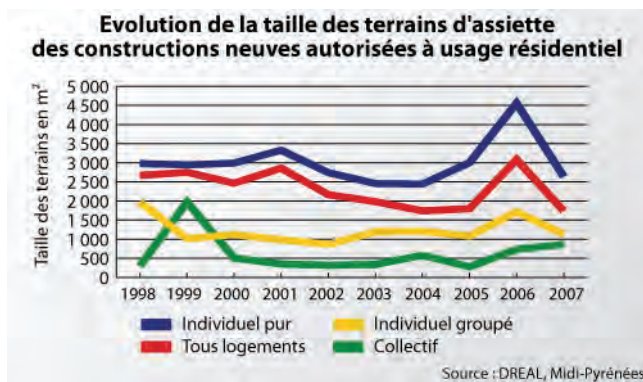
Sources : SITADEL, DREAL, 1998-2007, Préfecture de la Haute-Garonne

Le Sud Toulousain n'a ainsi pas échappé au phénomène de l'étalement urbain. Fort de sa situation géographique stratégique, le SCOT voit son territoire morcelé par une urbanisation linéaire croissante.

Une forte augmentation foncière pour l'habitat est à noter entre 1998 et 2007, passant de 112 à 192 ha soit 71 % d'augmentation. Avec un pic à 315 ha de foncier consommé en 2006 pour des usages résidentiels, on observe depuis 2007 le début d'un ralentissement de la consommation d'espaces (192 ha en 2007).

La production de nouveaux logements, est, elle aussi, très importante sur cette même période. Elle est passée d'une moyenne annuelle de 670 logements commencés entre 1998 et 2002 à une moyenne de 1 080 logements entre 2002 et 2007. Depuis 2004, cette hausse s'est accentuée avec une production de logements oscillant entre 940 et 1 410 logements commencés contre seulement 413 logements commencés en 1998. Ce constat n'est pas sans conséquence sur l'aménagement du territoire que ce soit en matière de transports, d'équipements ou de services à la population. En effet, l'accueil d'un nombre important de nouveaux habitants sur leur territoire oblige les communes à investir dans des équipements et services nécessaires à leur fonctionnement (écoles, réseau d'assainissement collectif, voirie etc...). Ces investissements n'étant pas toujours prévus ou bien dimensionnés, ils peuvent entraîner de graves difficultés pour certaines d'entre elles.

Toutefois, il est important de souligner la diversification du type d'habitat et de noter l'augmentation du nombre de logements collectifs. Néanmoins, ces chiffres sont en deçà de ceux de l'InterSCOT où la construction moyenne des logements collectifs (50 %) et individuels groupés (12,5 %) s'est multipliée ces dernières années.



Pour le SCOT Sud Toulousain, en 1998, la production de logements collectifs était présente dans des proportions faibles (7,8 % du nombre total de logements autorisés soit 42 logements). A contrario, cette proportion était de 36 % en 2007.

Cette diversification du type de logements induit une baisse du nombre de m<sup>2</sup> par parcelle consommée par logement. Effectivement en 1998, la moyenne des m<sup>2</sup> par logement individuel était de 2 872 m<sup>2</sup> contre 2 240 m<sup>2</sup> en 2007 et se situe un peu au dessus de la moyenne des autres SCOT périphériques (ex : 1 900 m<sup>2</sup> pour le SCOT Nord Toulousain). Il est à souligner que de fortes disparités existent sur le territoire selon les secteurs. De façon générale, la densité augmente au fur et à mesure de la proximité de l'agglomération. D'autre part, des densités de plus en plus fortes sont encouragées dans les communes qui ont récemment modifié leurs documents d'urbanisme (notamment depuis 2000).

La consommation d'espaces par l'activité ne peut être évaluée qu'approximativement, grâce aux SHON en matière de locaux neufs entre 1998 et 2007 :

- la SHON moyenne de locaux neufs construits chaque année de 2003 à 2007 est d'environ à 62 000 m<sup>2</sup> et a augmenté de 41 % par rapport à la période de 1998-2002 ;
- les surfaces annuelles consommées par la construction de locaux d'activités (usages non résidentiels hors équipements publics) peuvent donc être estimées à 13,2 ha environ en moyenne ;
- les surfaces annuelles consommées par la construction d'équipements publics peuvent être estimées à 5,5 ha environ en moyenne.

En ce qui concerne les gravières, on observe une évolution de la consommation moyenne d'espaces non significative. Par contre, les sites d'extraction deviennent moins nombreux et leur taille s'accroît en conséquence.

Si les tendances observées ces dernières années se poursuivent, plus de 5 850 hectares d'espaces agricoles seront consommés entre 2010 et 2030 dont :

- 4 390 ha environ pour des usages résidentiels
- 260 ha environ pour des usages non-résidentiels à vocation économique
- 110 ha environ pour des usages non résidentiels à vocation d'équipements publics
- 1 090 ha environ pour l'exploitation des carrières et gravières.



## UN ÉTALEMENT URBAIN CONSÉ- QUENCE D'UN URBANISME NON MAÎTRISÉ

L'étalement urbain prend sur le territoire Sud Toulou-  
sain 3 principales formes :

### • Un urbanisme linéaire :

De très nombreuses communes ont conçu leur urbani-  
sation dans un souci de limitation forte des aménage-  
ments de renforcement du réseau d'eau ou  
d'électricité. Ainsi, on observe par souci d'économie  
mais également parfois du fait de la topographie, une  
urbanisation linéaire le long des principales routes  
départementales, là où les réseaux sont présents. A  
l'inverse, les communes disposant d'un assainisse-  
ment collectif limitent l'urbanisme linéaire.

### • Un habitat pavillonnaire peu dense :

Pour des raisons sanitaires et en l'absence de système  
d'assainissement collectif mais également pour des  
raisons de choix personnels des nouveaux arrivants  
(idéal de la maison individuelle), la très grande majori-  
té des constructions individuelles se réalise sur des  
parcelles d'au moins 2 500 m<sup>2</sup>.

### • Un mitage des espaces naturels et agricoles :

Les résultats de l'évaluation du mitage en 2005<sup>26</sup> ont  
montré que l'espace aggloméré représentait environ  
27 % du territoire et, qu'en moyenne, chaque commune  
comptait 33 espaces agglomérés. Ce phénomène  
s'explique par la demande des nouveaux arrivants  
mais également par la volonté de certains proprié-  
taires fonciers de valoriser leurs biens en demandant sa  
constructibilité.

## UN IMPACT DE L'URBANISATION SUR LE PAYSAGE NON NEGLIGEABLE

Le diagnostic paysager, établi par le CAUE, a permis  
de mettre en évidence dans une cartographie de syn-  
thèse l'impact de l'urbanisation sur le paysage naturel,  
agricole et patrimonial (antérieur au XX<sup>ème</sup> siècle).

La grille de qualification paysagère identifie 8 situa-  
tions paysagères sur le territoire :

- paysage naturel et agricole dominant ;
- site naturel et agricole d'intérêt patrimonial : site de  
qualité de surface restreinte présentant peu ou pas  
d'altération ;
- patrimoine architectural et urbain : site de surface  
restreinte de centre urbain ou de village ayant un  
caractère patrimonial ;
- urbanisation diffuse invasive : larges espaces de  
mitage ayant un fort impact paysager du fait de la  
topographie et de l'absence de cadre végétal suffi-  
sant ;
- urbanisation diffuse occlusive : larges espaces de  
mitage où la topographie et le cadre végétal limitent  
l'impact paysager ;
- nappe d'étalement urbain : larges espaces où  
l'urbanisation et le mitage deviennent le caractère  
déterminant du paysage ;
- sites d'exploitation des granulats ;
- zones artisanales et industrielles.

<sup>26</sup> Une méthode  
d'estimation du mitage  
a été élaborée à partir  
de l'analyse du bâti en  
2006 (données IGN) et  
d'une modélisation  
basée sur la norme  
internationale de  
définition de l'espace  
aggloméré (200 mètres  
entre 2 constructions).



ILLUSTRATION DE LA MODELISATION DE  
L'ESPACE AGGLOMERE SUR (POUY-DE-TOUGES)

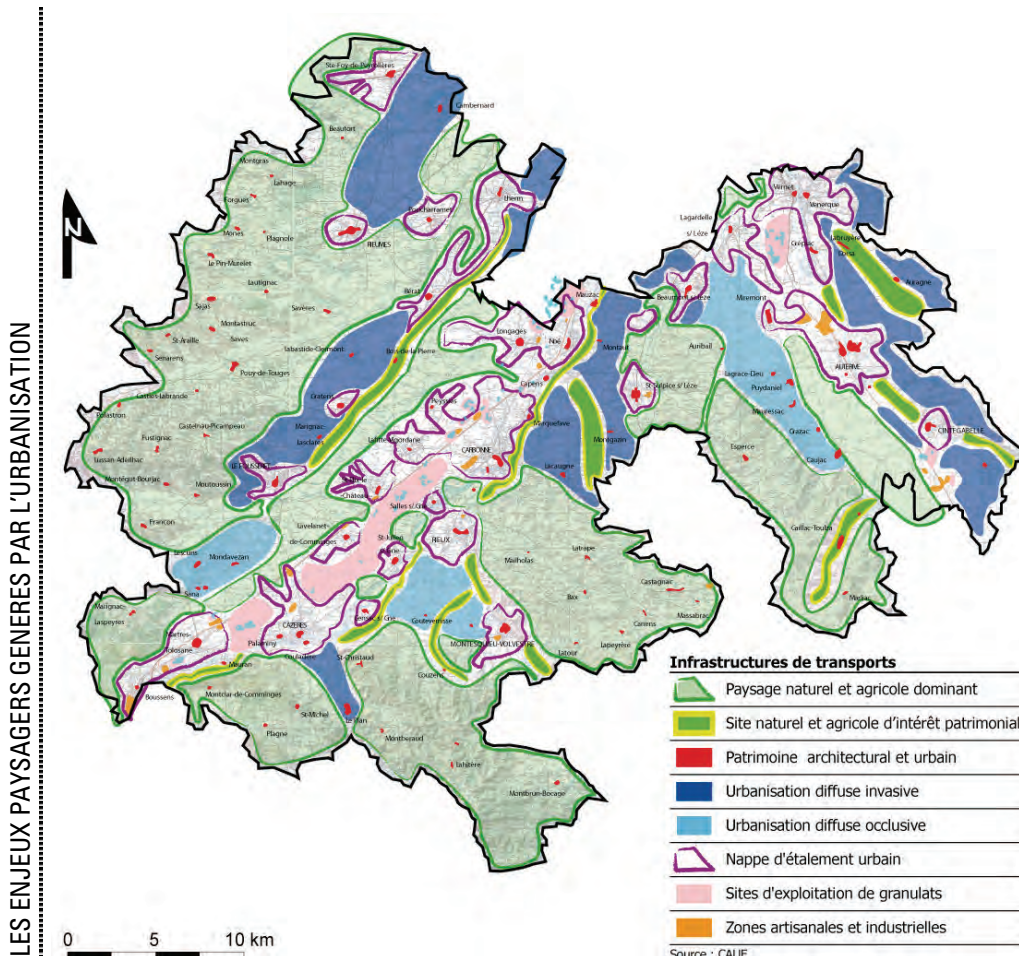
## UN ETALEMENT URBAIN QUI RISQUE DE SE PROPAGER D'AVANTAGE

La hausse des prix de l'immobilier a été particulièrement vive ces dernières années, au même titre qu'à l'échelle nationale, faisant apparaître des tensions sur le marché du logement. Cette difficile adéquation entre l'offre et la demande, notamment en accession à la propriété, engendre des stratégies de recherche de produits accessibles en s'éloignant de l'agglomération ou en achetant un bien ancien peu valorisé, contribuant également à faire augmenter les prix de ces biens. Ainsi, les prix moyens ont considérablement augmenté sur l'ensemble du parc et sur l'ensemble du territoire.

La pression qui s'exerce sur tous les logements, autant à l'achat qu'à la location, a deux principales causes : l'une constatée nationalement, à savoir la généralisation des investissements des ménages dans la pierre, et l'autre plus locale face à une offre dans l'aire urbaine qui peine à répondre à l'ensemble des besoins.

Les choix en matière de logement se sont donc réduits et contraignent souvent les candidats acquéreurs ou locataires à des concessions. Les choix qui tendent à l'éloignement du lieu d'emploi en vue de trouver un logement à prix abordable sont souvent des stratégies adoptées, notamment par la plupart des ménages en quête d'un « idéal pavillonnaire ».

Cependant, un fléchissement des autorisations accordées est perceptible depuis 2005, année qui a battu tous les records. L'activité de construction jusqu'à fin 2007, correspond à un cycle immobilier très favorable. Depuis 2008, l'activité de la construction résidentielle s'est très fortement dégradée sur le département de la Haute-Garonne comme sur la France entière, dans un contexte économique particulièrement incertain mais également d'un risque de hausse du prix des carburants. On constate en effet que les programmes immobiliers se vendent plus difficilement, notamment ceux qui seraient moins compétitifs en rapport qualité/localisation/prix. Cependant, il est trop tôt pour déterminer s'il s'agit d'un phénomène conjoncturel ou de changements profonds de stratégie dans les choix résidentiels.





# Conclusions : Les besoins en matière d'aménagement de l'espace

## ATOUTS / FAIBLESSES

### OCCUPATION DE L'ESPACE

D'importants espaces encore ruraux et agricoles

Des espaces ruraux et agricoles en mutation sous la pression de la périurbanisation

Etalement urbain : au moins 293 ha consommés en moyenne par an

Un foncier très concurrentiel

### ORGANISATION TERRITORIALE

3 polarités principales portant le développement du territoire : Auterive, Carbonne et Cazères

Une dépendance de l'agglomération toulousaine

Des bassins de vie peu marqués

Une organisation multipolaire très éclatée

### URBANISATION A VOCATION D'HABITAT

Une esquisse de diversification des constructions

Des documents d'urbanisme qui se multiplient

Une organisation urbaine héritée de la juxtaposition d'opérations privées d'habitats pavillonnaires

Fort mitage et urbanisme linéaire

Des opérations d'aménagement peu courantes

Une conjoncture qui peut se retourner

### URBANISATION A VOCATION ECONOMIQUE

Des créations et extensions des zones d'activités et commerciales

Des entrées de ville ou des échangeurs peu qualitatifs

### QUALITE DU CADRE DE VIE

Un patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable

Un modèle architectural peu qualitatif : la maison individuelle pavillonnaire

Une urbanisation des espaces de panorama sur les Pyrénées

Un bâti ancien à réhabiliter

## BESOINS

### DU FONCIER POUR L'AGRICULTURE

Offrir des surfaces agricoles suffisantes et préservées du mitage

### DU FONCIER POUR L'HABITAT ET L'ACTIVITE

Répondre aux justes besoins fonciers nécessaires au développement urbain

### UN MODELE DE DEVELOPPEMENT

Se déplacer au quotidien dans un bassin de vie et accéder facilement à des pôles urbains

### UN CADRE DE VIE DE QUALITE

Protéger et réhabiliter un patrimoine intégré à un urbanisme durable





# CHAPITRE 4

LES BESOINS  
DES

# HABITANTS



# Une démographie dynamique et un territoire d'accueil en mutation

Dans un contexte de progression démographique nationale, fortement ressentie en Midi-Pyrénées, l'aire métropolitaine toulousaine se place au premier rang des grandes villes françaises en matière d'accroissement démographique. En effet, la périurbanisation sur le territoire Sud Toulousain se confirme depuis plusieurs années.

Avec 92 190 habitants<sup>27</sup>, le territoire voit sa population augmenter de 3 % par an, soit environ 2 300 habitants. Depuis plusieurs années, un grand nombre de ménages et d'actifs quitte les centres urbains traditionnels pour les communes périurbaines. De plus en plus de jeunes couples avec ou sans enfant souhaitent accéder à la propriété, dans un schéma précis de « grande maison avec jardin ».

Cependant, il est difficile d'analyser la répartition de cette population migrante au sein du Sud Toulousain. De nombreux facteurs doivent être pris en compte comme l'accessibilité aux transports et à l'agglomération toulousaine, le revenu des ménages, la nature des projets communaux, le prix des biens immobiliers ou encore la présence d'équipements publics (école, ...).

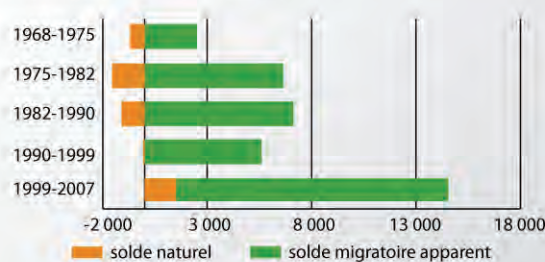
## UN DYNAMISME SANS PRECEDENT

Depuis plusieurs années, le Sud Toulousain connaît une croissance accélérée de sa population pour atteindre environ 92 190 habitants en 2010<sup>28</sup>. Ce phénomène a deux principales causes.

### UN SOLDE MIGRATOIRE TRES POSITIF

D'une manière générale, le Sud Toulousain a longtemps été caractérisé par un solde migratoire excédentaire d'environ 900 arrivants par an (moyenne observée entre 1975 et 1990).

Evolution des soldes naturels et migratoires apparents entre 1968 et 2007



Source : INSEE - Recensement de la population

Cette tendance s'est amplifiée depuis 1990 et l'on observe même depuis 1999 un doublement de l'apport migratoire (1800 nouveaux arrivants en moyenne par an entre 1999 et 2007). Cela s'explique par l'accélération du développement de l'aire urbaine toulousaine et par la hausse de la pression foncière. Les nouveaux arrivants trouvent alors, dans le Sud Toulousain, un foncier plus abordable, un cadre de vie plus agréable et une relativement bonne desserte de l'agglomération.

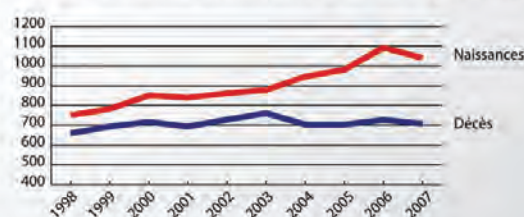
<sup>27</sup> Source : Enquête communale auprès des mairies au 01/01/2010.  
<sup>28</sup> Cf. Prospective démographique p. 11.

### UNE NATALITE ET UN SOLDE NATUREL ELEVES

Le solde migratoire très élevé du Sud Toulousain a également des conséquences sur les évolutions du solde naturel, avec une augmentation nette du nombre de naissances de 1998 à 2007 et une relative stabilité du nombre de décès sur la même période.

Ainsi, en 2006, l'excédent naturel a même connu un pic exceptionnel avec une différence positive de 360 personnes.

Evolution du nombre de naissances et de décès depuis 1999



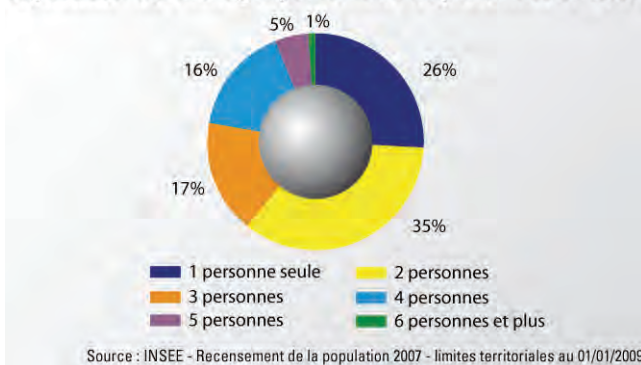
Source : INSEE - Etat Civil

## LE PROFIL TYPE DES HABITANTS

### 24 300 FAMILLES EN 2007

La forte natalité sur le territoire s'observe par ailleurs à travers la composition des ménages dont le nombre moyen de personnes n'a diminué que de 0,05 entre 1999 et 2007. Ainsi le nombre moyen de personnes par ménage s'établit à 2,48 en 2007.

Répartition des ménages par nombre de personnes en 2007



<sup>29</sup> Source : CRAM-MSA.  
<sup>30</sup> Source : INSEE, RGP, 1999 et 2007.

On peut également remarquer que la proportion de ménages comprenant une personne est largement plus faible que celle de l'aire urbaine de l'agglomération toulousaine (39,7 % des ménages de l'aire urbaine en 2007 contre seulement 26 % dans le Sud Toulousain).

De même, en 2007 la part des ménages avec au moins 1 enfant est plus importante sur le territoire que sur l'ensemble de l'aire urbaine (39,1 % des ménages avec au moins 1 enfant en 2007 contre 32,5 % sur l'aire urbaine de l'agglomération toulousaine).

### 18 000 PERSONNES AGEES DE PLUS DE 60 ANS EN 2007

En 2004, l'espérance de vie a dépassé pour la première fois les 80 ans pour les hommes au niveau national. D'après les projections ce phénomène devrait perdurer. Par ailleurs une autre tendance lourde se dessine : le vieillissement de la population. La génération du baby-boom devrait bénéficier de cette progression de l'espérance de vie, accentuant ainsi la croissance démographique de la classe d'âge des 60 ans et plus. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans est en progression sur le territoire. Selon l'Insee, on dénombrait environ 18 000 habitants de plus de 60 ans en 2007 (contre 16 000 en 1999).

Parmi ces personnes âgées, il convient de remarquer la part grandissante des plus de 75 ans, âge à partir duquel la dépendance devient courante (8,8 % des habitants avaient 75 ans ou plus en 2007 soit 7 300 personnes, contre 7,1 % soit environ 5 900 personnes en 1999).

Enfin, en 2007 le territoire a recensé 14 870 retraités (environ 18,2 % de la population totale). Cette part de la population sud-toulousaine est en augmentation depuis ces dernières années et elle est supérieure à celle de l'aire urbaine toulousaine et de l'ensemble du département (environ 15 %<sup>29</sup>).

Pourtant, la part des plus de 60 ans diminue (- 2 points de 23,8 % en 1999 à 21,8 % en 2007). Cette baisse s'explique par :

- les migrations importantes qu'a connues le territoire au cours de ces dernières années ;
- la forte natalité du territoire.

Les nouveaux habitants migrants sur le territoire sont majoritairement de jeunes couples avec enfants souhaitant accéder à la propriété. L'arrivée de ces nouveaux habitants entraîne alors un certain rajeunissement de la population du Sud Toulousain.

### 21 300 JEUNES DE MOINS DE 19 ANS EN 2007

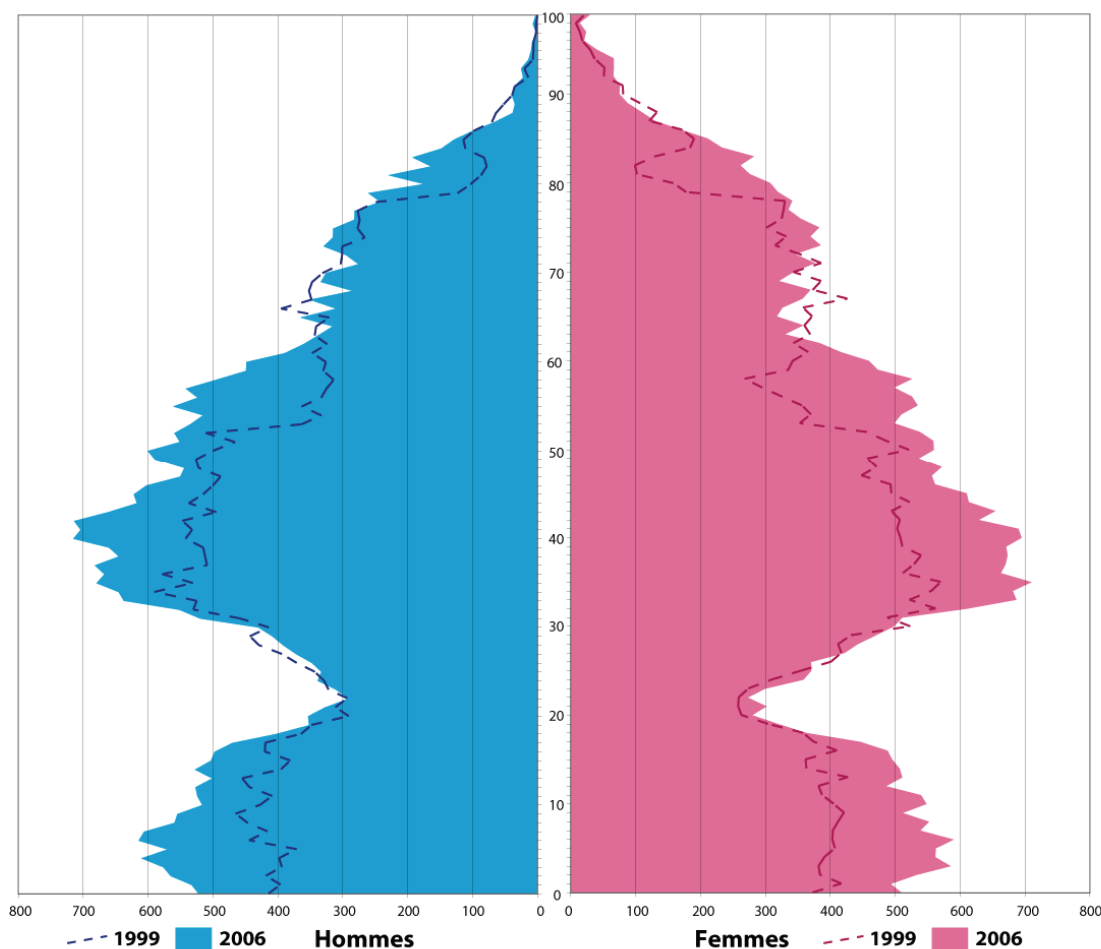
A l'image du département, le nombre de personnes de 0 à 19 ans a fortement progressé ces dernières années et représente 26 % de la population totale du SCOT Sud Toulousain en 2007<sup>30</sup> contre 23 % en 1999. Le nombre total d'enfants nés sur le territoire en 2007 est de 1 040. Ce nombre est en constante augmentation depuis le début des années 2000 (notamment sur l'année 2006 avec un pic à 1 093 naissances soit 13,5 naissances pour 1 000 habitants). L'augmentation du nombre de naissances est particulièrement forte sur les communes d'Auterive, Carbonne, Cazères, et Noé.

Il est à noter que la population des jeunes de 20 à 25 ans est peu représentée. Ce phénomène peut être expliqué par l'accession aux études supérieures qui nécessite bien souvent un déménagement.

En 2006, l'âge moyen d'un habitant du Sud Toulousain est d'environ 40 ans (contre 37,7 ans pour l'ensemble du département). Il est en augmentation par rapport à celui de 1999 du fait du vieillissement de la population. Cependant l'important taux de natalité tempère son augmentation.



### Pyramide des âges



© Graphique : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, août 2009

### DES DISPARITES SOCIALES QUI S'ACCROISSENT

Outre une tendance générale à l'accentuation des disparités sociales, deux phénomènes peuvent être constatés. Le premier situe le territoire par rapport au département. Il met en exergue une augmentation des revenus moyens mais ces derniers restent en dessous de la moyenne départementale. Le second phénomène présente au sein du territoire une forte augmentation d'allocataires des minima sociaux et une concentration dans les pôles d'équilibre.

### LES REVENUS MOYENS S'ACCROISSENT<sup>31</sup>

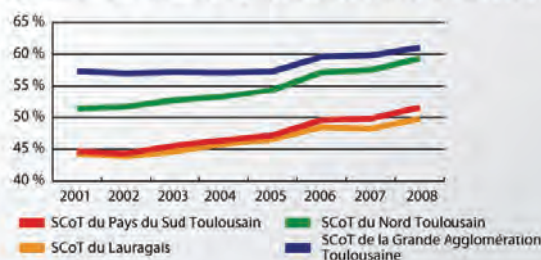
En 2009, le territoire accueillait 47 390 foyers fiscaux et 23 730 étaient imposés, soit 50 % des foyers. Ce constat démontre un niveau de revenu inférieur à la moyenne de l'aire urbaine (59,3 % des foyers fiscaux y sont imposés) et la moyenne du département (58 % des foyers fiscaux imposés).

Malgré tout, il est important de noter que la part des foyers fiscaux imposés dans le Sud Toulousain a augmenté de plus de 6 points depuis 2001, une augmentation plus importante que celle du département.

<sup>31</sup> Source : Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, 2009.

Les communes du Sud Toulousain situées sur les franges de l'agglomération toulousaine possèdent un taux de foyers fiscaux imposés dont la moyenne des trois plus forts taux est de 61 %.

### Evolution de la part des foyers fiscaux imposés depuis 2001



Source : Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat

<sup>32</sup> Sont comptabilisés comme allocataires de minimas sociaux les bénéficiaires des allocations suivantes : AAH (Allocation Adulte Handicapé), AS (Allocation Spécifique), ASS (Allocation Solidarité Spécifique), RMI (Revenu Minimum d'Insertion) devenu RSA (Revenu de Solidarités Actives), API (Allocation Parent Isolé).

<sup>33</sup> Source CG31-Direction Insertion CAF 2007.

A l'inverse, les communes des franges sud ou ouest présentent des taux beaucoup plus faibles avec une moyenne des trois taux les plus faibles de 31,4 %. Ce constat illustre un niveau de vie globalement supérieur au nord du territoire (proximité de l'agglomération toulousaine, prix des terrains plus élevé, ...) par rapport au sud.

Concernant le revenu imposable, il était de 20 840 euros en moyenne en 2009 (24 280 euros environ pour le département). Néanmoins de 2001 à 2009, les revenus fiscaux moyens dans le Sud Toulousain n'ont pas augmenté davantage que ceux du département.

### ENVIRON 3 700 ALLOCATAIRES D'UN MINIMA SOCIAL EN 2007

Au sein du territoire Sud Toulousain, on dénombrait 3 687 allocataires<sup>32</sup> en 2007 soit 4,3 % de la population totale<sup>33</sup>. Une forte concentration d'allocataires était observée dans les bassins de vie de Carbonne et d'Auterive.

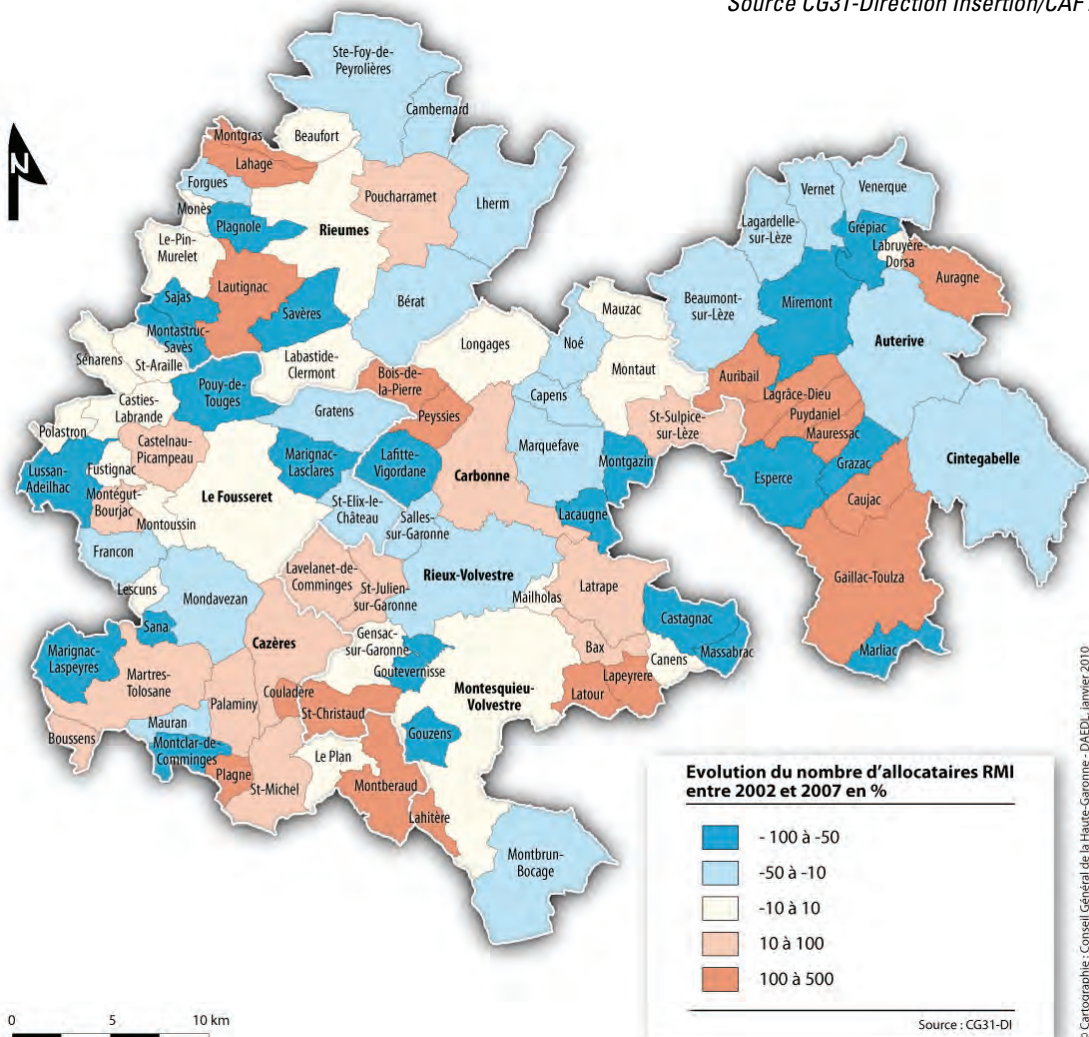
L'allocation la plus courante est le RMI (désormais RSA) et elle regroupait à elle seule 27,5 % des allocataires. On constate depuis 2002 une augmentation du nombre d'allocataires du RMI / RSA de plus de 17 % dans le Sud Toulousain. Ce constat se concentre principalement sur les trois pôles d'Auterive, de Carbonne et de Cazères. Comparativement il est à noter que le nombre de bénéficiaires du RMI / RSA n'a augmenté que d'environ 10 % dans l'aire urbaine toulousaine et sur l'ensemble du département depuis 2002.

Bassin de vie	Allocataires de l'un des 5 minima sociaux en 2007	Allocataires du RMI en 2007
<b>Auterive</b>	909	231
<b>Carbonne</b>	1 233	379
<b>Cazères</b>	830	265
<b>Rieumes</b>	715	139
<b>Total</b>	3 687	1 014

Source CG31-Direction Insertion/CAF 2007

REPARTITION DES ALLOCATAIRES

EVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RMI ENTRE 2002 ET 2007 PAR COMMUNE



**Evolution du nombre d'allocataires RMI entre 2002 et 2007 en %**

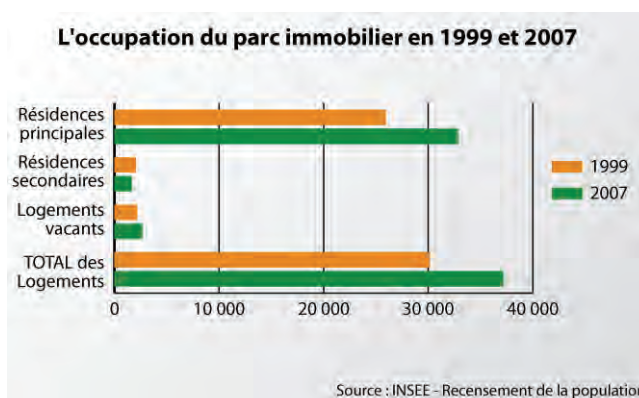
- - 100 à -50
- -50 à -10
- -10 à 10
- 10 à 100
- 100 à 500

Source : CG31-DI

© Cartographie - Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, janvier 2010

# Des formes du logement qui commencent à peine à muter

Le Sud Toulousain a connu une forte augmentation de la construction de logements depuis 1999 avec plus de 950 logements commencés par an, soit 630 logements par an de plus que sur la période 1990-1998.



Les logements vacants sont eux aussi en nette augmentation malgré une pression immobilière locative de plus en plus importante. Entre 1999 et 2007, la part des logements vacants s'est maintenue à 7 % mais en valeur le nombre de logements vacants s'est accru de 510 logements. Sur la même période, le département enregistrait un taux de vacance de 5,5% du parc total.

Il est important de noter que d'une commune à l'autre du Sud Toulousain, la proportion de logements vacants est très variable. Le nombre de logements vacants est particulièrement important dans les principaux pôles urbains. C'est en particulier le cas sur le bassin de vie d'Auterive, de Carbonne, et de Cazères.

Plusieurs raisons expliquent ce constat, en particulier une inadéquation entre l'offre et la demande de logements. Souvent trop grands, peu adaptés ou en mauvais état, les logements ne correspondent pas à l'attente des familles migrant sur le territoire. Par ailleurs un nombre important de ménages émet le souhait de construire un logement correspondant exactement à leurs attentes ou d'acheter un logement disponible de suite sans travaux à prévoir.

## LES CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS

**UNE FORTE PRODUCTION, UNE MAJORITE DE RESIDENCES PRINCIPALES ET UNE HAUSSE IMPORTANTE DE LOGEMENTS VACANTS DEPUIS 1999**

On compterait à ce jour un total de près de 38 850 logements, situés pour plus de 60 % dans les bassins de vie d'Auterive et de Carbonne.

EVOLUTION DU LOGEMENT DE  
1999 à 2010

Bassin de vie	Nombre de logements		Croissance annuelle estimée 1999-2010
	Recensement 1999	Estimation 2010	
Auterive	9 330	12 750	+ 2,88%
Carbonne	9 680	12 500	+ 2,35%
Cazères	6 560	8 740	+ 2,64%
Rieumes	4 580	6 480	+ 3,20%
Total	30 150	40 470	+ 2,71%

Sources : CG31, INSEE RGP 1999, Enquête mairies 2010

Cette forte hausse de la production de logements est essentiellement due à celle du nombre de résidences principales (+ 21 % entre 1999 et 2007 selon l'Insee) alors même que le nombre de résidences secondaires diminuait et celui de logement vacant augmentait. Ces chiffres confirment donc le caractère résidentiel du territoire Sud Toulousain.



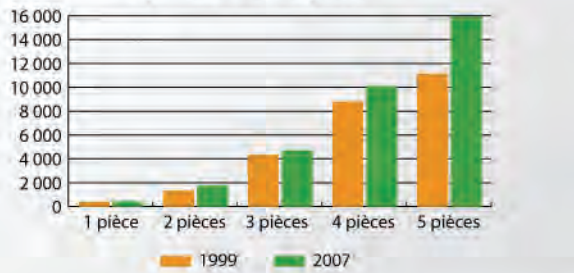
## UN HABITAT INDIVIDUEL DE GRANDE TAILLE OCCUPE MAJORITAIREMENT PAR SON PROPRIETAIRE

Le parc de logements en 2007 est très largement constitué de maisons individuelles avec 32 490 unités environ soit 87,4 % des logements. Cette tendance s'observe également sur les autres territoires périphériques.

Alors que 17 communes sont composées à 100 % de maisons individuelles, d'autres comme Cazères (29 % des logements sont des appartements), Auterive, Rieumes, Carbonne, Boussens, Montesquieu-Volvestre disposent d'un parc de logements plus diversifié.

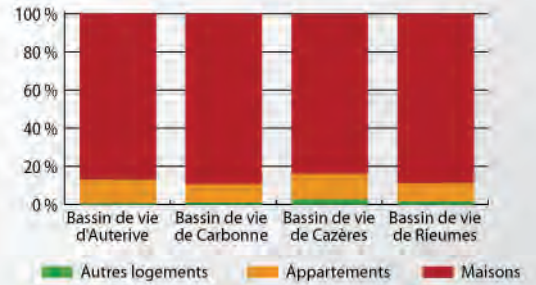
Les résidences principales sont, en général, de grande taille puisque 79 % d'entre elles comprennent au moins 4 pièces. Peu de disparités sont remarquées entre les communes, si ce n'est que les plus petites (moins de 250 habitants) comptent une proportion plus importante de résidences principales de 5 pièces au moins que le reste du territoire (56% contre 48% pour les communes de plus de 250 habitants). A l'inverse, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les T1 et T2 représentent 7,4 % des résidences principales contre 4,2 % dans les communes plus petites.

Répartition des résidences principales par nombre de pièces



Source : INSEE - Recensement de la population

Répartition des types de logements par bassin de vie en 2007



Source : INSEE - Recensement de la population 2007 - Limites territoriales au 01/01/2009

En ce qui concerne le statut d'occupation des logements, plus de 72 % des résidences principales (23 685 en 2007) sont habitées par les propriétaires du logement. Ce taux n'est que de 52,6 % sur l'ensemble du département. Pourtant, le parc locatif a augmenté mais de façon moins importante que l'ensemble du parc de résidences principales.

S'il est vrai que le développement récent de produits locatifs investisseurs sur le territoire a offert de nouvelles solutions locatives, celles-ci ne répondaient pas toujours aux besoins des ménages les plus démunis. De plus, cette tendance est soumise aux fluctuations de la politique nationale en la matière.

Le rôle des principaux pôles urbains en matière de diversité d'habitat et d'accueil des ménages les moins aisés apparaît évident. A ce titre, Auterive, Carbonne, Cazères et Rieumes sont incontournables avec un parc de résidences principales en location dépassant au minimum 500 logements en 2007, soit pour ces seules quatre communes, 41 % des résidences principales locatives du SCOT.

LES LOGEMENTS LOCATIFS ENTRE 1999 ET 2006

Bassin de vie	1999		2006	
	Résidences avec locataires	Part dans les résidences	Résidences avec locataires	Part dans les résidences
Auterive	2 171	25,77 %	2 673	25,63%
Carbonne	2 035	24,94 %	2 450	23,96%
Cazères	1 313	24,69 %	1 826	26,96%
Rieumes	810	20,07 %	1 177	21,66%
<b>total SCOT</b>	<b>6 329</b>	<b>24,40 %</b>	<b>8 126</b>	<b>24,73%</b>

Sources : INSEE RGP 1999-2007



Le développement de l'offre locative, en particulier sur les principaux pôles urbains, est un enjeu essentiel pour le territoire afin qu'il puisse répondre aux différentes étapes résidentielles de la vie et offrir des solutions aux ménages les moins aisés. Cet enjeu est d'autant plus crucial que le contexte immobilier de ces dernières années rend l'accès au logement de plus en plus difficile. Cependant, on peut remarquer que malgré les besoins en locatifs, la part totale de résidences principales en location a peu évolué entre 1999 et 2007 et a même diminué dans les bassins de vie d'Auterive et de Carbonne.

Cette tendance est confirmée par l'enquête de la Maison de l'Habitat en 2008 sur les demandes de logement qui montre que la demande la plus fréquente (environ 80 % et même plus sur certaines communes) émane de familles avec 1 ou 2 enfants à la recherche d'une maison individuelle avec jardin. Les retraités et les célibataires représentent les 20 % restants.

### DES LOGEMENTS DE MEDIOCRE QUALITE ENCORE TROP NOMBREUX

Bien que le nombre de logements de qualité médiocre voire très médiocre soit en net recul sur l'ensemble du département (22 000 logements en Haute-Garonne en 1999, soit 5 % des résidences principales, et 15 000 en 2005 soit 3 % des résidences principales)<sup>34</sup> et du territoire Sud Toulousain, certaines situations restent très critiques en particulier sur les cantons de Cintegabelle et du Fousseret. En effet, ils enregistrent toujours une part importante de résidences principales de qualité médiocre voire très médiocre : plus de 15 % en 2005. Les cantons de Rieumes, Montesquieu-Volvestre et Rieux-Volvestre connaissent un taux établi entre 9 et 12 %, tandis que les cantons de Cazères, Carbonne et Auterive semblent les mieux classés avec un taux allant de 3 à 6 %. Sur l'ensemble du territoire, il existe ainsi en 2006 près de 2 700 logements de qualité médiocre ou très médiocre soit plus de 9 % des résidences principales<sup>35</sup>.

**AVERTISSEMENT :** Le fichier exploité ici est le fichier FILOCOM : fichier des logements par commune. Il est construit par la direction générale des impôts. Il rapproche les fichiers « taxe d'habitation », « foncier », « propriétaire » et « impôt sur le revenu ». Le découpage cantonal a été privilégié. Les fichiers exploités sont ceux de 1999 et 2005, ils portent sur les situations au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et 2005. Les logements classés dans cette catégorie sont considérés comme étant de qualité médiocre (7) et très médiocre (8). Cet indicateur permet d'appréhender les logements susceptibles d'être insalubres ou indignes. Il s'agit ici des seules résidences principales. Tous les logements classés dans ces catégories ne sont pas forcément en mauvais état, des logements peuvent par ailleurs être insalubres mais ne pas y apparaître.

Le Syndicat Mixte dispose de données supplémentaires en matière d'habitat. Ainsi, selon l'enquête de la Maison de l'Habitat de 2007, 12 % des communes déclarent l'existence d'ilots dégradés en centre bourg et 32 % déclarent des logements en ruine sur leur commune. Concernant la qualité des logements, 15 % des communes déclarent avoir des locataires occupant des logements insalubres et 19 % auraient des propriétaires occupant des logements insalubres.

Dans un contexte national de lutte contre l'habitat indigne et les déperditions d'énergie dans l'habitat ancien, la mobilisation des logements vacants en vue de la requalification des centres de villes et de villages est un enjeu majeur. La nécessaire réhabilitation du patrimoine ancien (et en particulier les mises aux normes : qualité thermique, accessibilité ...) pour la réoccupation des logements est une question qui doit faire l'objet d'une attention particulière dans les cantons de Cintegabelle, Le Fousseret mais aussi dans le bassin de vie de Rieumes.

<sup>34</sup> Source : Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées FILOCOM 2005.

<sup>35</sup> Source : DDE 31, Réalisation d'un document de référence sur les besoins en logements sociaux, très sociaux et logements d'urgence en Haute-Garonne, 2006.

## UN DEFICIT EN LOGEMENTS SOCIAUX

### UN DEFICIT GLOBAL DE LOGEMENTS SOCIAUX

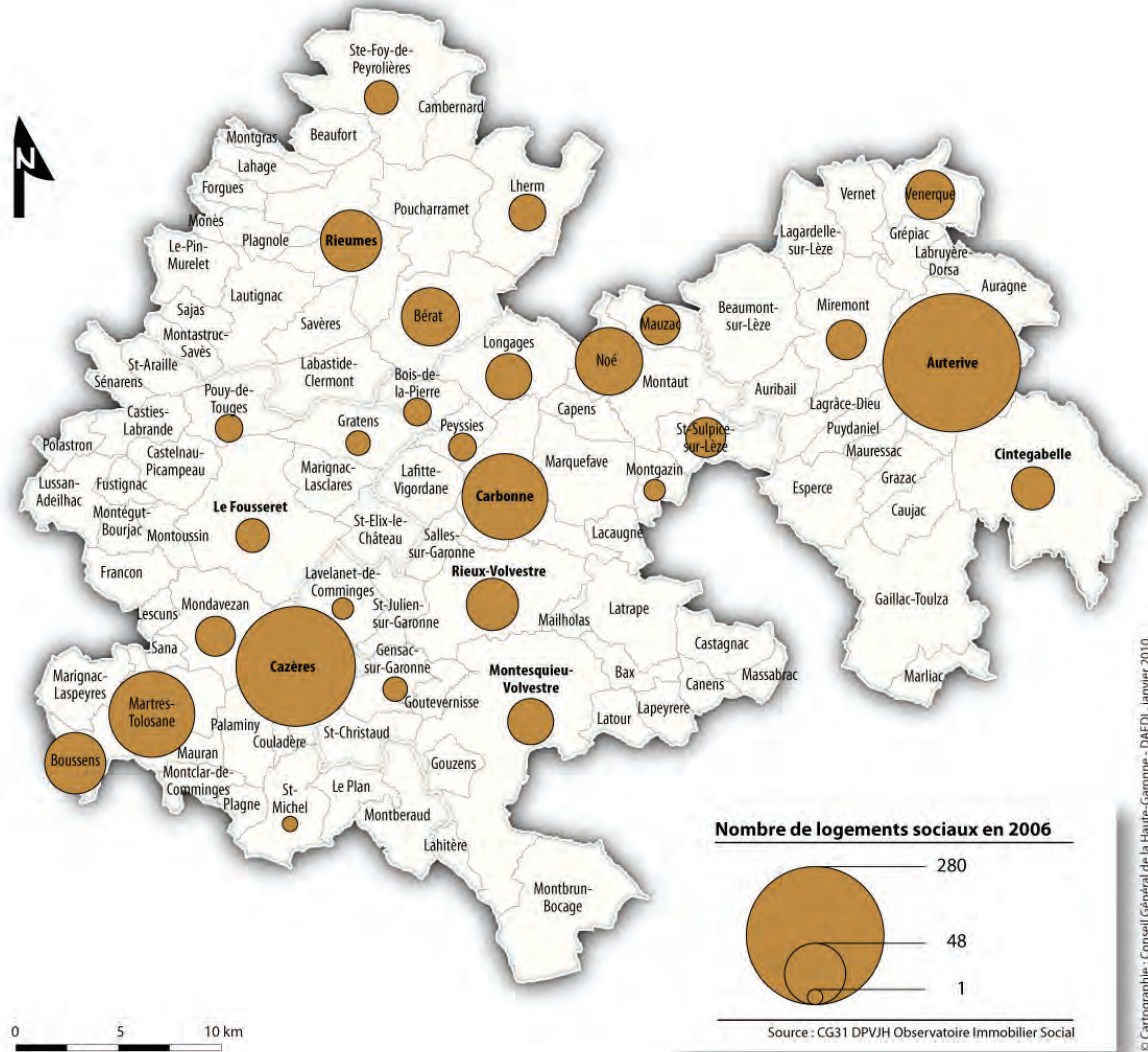
Malgré les efforts de construction, le parc locatif social est globalement déficitaire sur le département de la Haute-Garonne. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, ce parc compte officiellement 55 852 logements situés en grande majorité dans l'aire urbaine toulousaine. Pour autant, l'offre locative sociale sur le territoire InterSCOT avoisine seulement 10 % des résidences principales. En outre, ce parc est très inégalement réparti en étant principalement concentré sur Toulouse et quelques communes de sa banlieue (Colomiers, Muret, Blagnac notamment qui sont les 3 seules communes à dépasser le seuil de 20 % de logements sociaux).

Bassins de vie	Parc de logements sociaux	Part / résidences principales	Rapport pour 1000 hab.
<b>Auterive</b>	342	3,3%	13
<b>Carbonne</b>	280	2,7%	11
<b>Cazères</b>	385	5,7%	24
<b>Rieumes</b>	111	2,0%	8
<b>SCOT</b>	1 118	3,4%	13

Source : EPLS 2007-DRE

L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX EN 2007

REPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE



© Cartographie - Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, janvier 2010





Le Sud Toulousain est très déficitaire en termes de logements sociaux. En effet, on recensait en 2007 environ 1 100 logements sociaux sur l'ensemble du territoire, soit 13 logements sociaux pour 1 000 habitants. A titre de comparaison, le département recensait en 2005 environ 50 logements sociaux pour 1 000 habitants et la moyenne nationale était de 69 logements sociaux pour 1 000 habitants.

Même si on note, depuis 2007, une évolution forte de la construction de logements sociaux (130 logements par an en moyenne entre 2007 et 2009), le taux de logements sociaux reste très insuffisant sur l'ensemble du SCOT Sud à l'image de l'ensemble des territoires de l'InterSCOT. Ce taux représente en 2007 seulement 3,4 % du nombre total d'offre de résidences principales<sup>36</sup>.

Des disparités importantes sont à noter :

- Le bassin de vie de Rieumes compte très peu de logements sociaux malgré un effort de construction ces dernières années.
- Les principaux pôles, Auterive, Cazères et Carbonne, offrent le parc locatif social le plus conséquent. Avec seulement 27 communes possédant des logements sociaux, la répartition apparaît très inégale sur le territoire (et plus de 25 % des logements sociaux sont situés à Auterive et près de 20 % à Cazères). Seul le canton de Carbonne présente une répartition homogène de ces logements.
- Actuellement 3 communes possèdent 10 % de logements sociaux (Auterive, Boussens et Martres-Tolosane) et on dénombre seulement 0,4 % de logements sociaux en moyenne dans les communes de moins de 500 habitants. Même si aucune commune du territoire SCOT Sud Toulousain n'est concernée par l'application de l'article 55 de la Loi SRU qui impose un nombre total de logements sociaux d'au moins 20 %, il est intéressant de rappeler que la construction d'environ 10 000 logements sociaux serait nécessaire d'ici 2030 pour atteindre 20 % de logements sociaux.

## DES DEMANDES TOUJOURS PLUS NOMBREUSES ET UN DIFFICILE ACCES AU LOGEMENT POUR LES PLUS MODESTES

Les communes du territoire sont concernées par une forte demande de logements locatifs sociaux adressée au niveau des mairies mais également dans le cadre des inscriptions auprès des bailleurs sociaux. Ainsi ce sont 666 ménages qui étaient demandeurs d'un logement social situé en priorité sur le Sud Toulousain fin 2007. Le nombre de demandeurs de logements sociaux sur le territoire a ainsi augmenté entre 2002 et 2007 de plus de 33 % malgré une forte hausse du nombre de logements sociaux.

Les demandes exprimées en 2006 concernent 140 nouveaux inscrits mais aussi pas moins de 526 demandes renouvelées. Ce niveau de renouvellement est comparable à l'année précédente et il indique bien la persistance de difficultés à se loger pour un certain nombre de ménages. En 2004, 2005 et 2006, ce sont près de 550 à 600 nouvelles demandes qui ont été formulées chaque année. Les demandes se concentrent notamment sur les bassins d'Auterive et de Carbonne.

Au regard du nombre d'allocataires d'un des 5 minimas sociaux en 2007 et du taux moyen d'occupation des logements en 1999, on peut estimer un besoin total de logements sociaux à environ 2 500 logements minimum en 2007 soit plus du double du parc existant.

## VERS UNE POURSUITE DES EFFORTS DE LA CONSTRUCTION EN LOGEMENTS SOCIAUX

En 2007, 254 projets de création de logements sociaux ont été recensés dont 140 dans le bassin de vie d'Auterive, 84 dans celui de Carbonne, 5 dans celui de Cazères et 25 dans celui de Rieumes. Sur l'année 2008, les projets de logements sociaux montraient une progression de + 113 logements sur les pôles d'équilibre, + 32 logements sur les pôles de services et + 122 logements sur l'ensemble des autres communes. Au total, 267 logements sociaux ont été programmés<sup>37</sup>.

La programmation financière de nouveaux logements locatifs sociaux témoigne d'un effort poursuivi sur l'ensemble du territoire. Cette programmation fait apparaître une surreprésentation de logements financés en PLUS<sup>38</sup>, financements standards du logement social. La gamme de logements sociaux au loyer le plus élevé (type P.L.S : Prêt Locatif Social) est peu présente sur le territoire. Les projets de production de logements très sociaux en PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sont également peu nombreux.

<sup>36</sup> A noter que le délai moyen d'attente au sein du département a augmenté puisqu'il était en 2005 de 4,2 ans contre 3,8 ans en 2004.

<sup>37</sup> Source : CG31, DPVJH, Observatoire immobilier social.

<sup>38</sup> Prêt Locatif à Usage Social.

## DES MARCHES FONCIERS ET IMMOBILIERS TENDUS

### DES PRIX DU FONCIER ET DE L'IMMOBILIER CROISSANTS

<sup>39</sup> Source : Perval.

La base de données de la Chambre des Notaires<sup>39</sup> fournit des indications de prix par secteur notarial dont le périmètre ne correspond pas totalement à celui des SCOT. Toutefois, et en l'absence de données communales plus précises, elles sont un bon indicateur des tendances du marché foncier.

Après une forte hausse enregistrée au cours de ces dernières années, les prix moyens sur le Sud Toulousain se rapprochent de plus en plus des moyennes départementales en 2005. Tous les types d'habitation sont concernés rendant ainsi le logement de moins en moins accessible. Si les prix de terrains en lotissement peuvent dépasser les 100€/m<sup>2</sup> dans certaines communes, la moyenne des prix reste en dessous de celle du département. Mais la forte inflation concerne également les loyers. A titre d'exemple, le loyer d'une maison individuelle avec jardin varie de 450 à 1100 euros par mois. De ce fait, on constate un nombre important d'allocataires d'aides au logement (7 274 allocataires en 2009<sup>40</sup>).

<sup>40</sup> Source : CAF, Allocataires d'une aide au logement en location dans le parc privé au 31/12/2009.

PRIX POUR L'ACCES A LA PROPRIETE EN 2005

Type d'habitation ou terrain	Prix moyen en € sur le territoire	Prix moyen en € sur le département
Appartement ancien (au m <sup>2</sup> )	1 116	1 988
Appartement neuf (au m <sup>2</sup> )	2 647	2 652
Maison ancienne	167 203	215 944
Maison neuve	204 458	223 861
Terrain à bâtir (au m <sup>2</sup> )	34	52

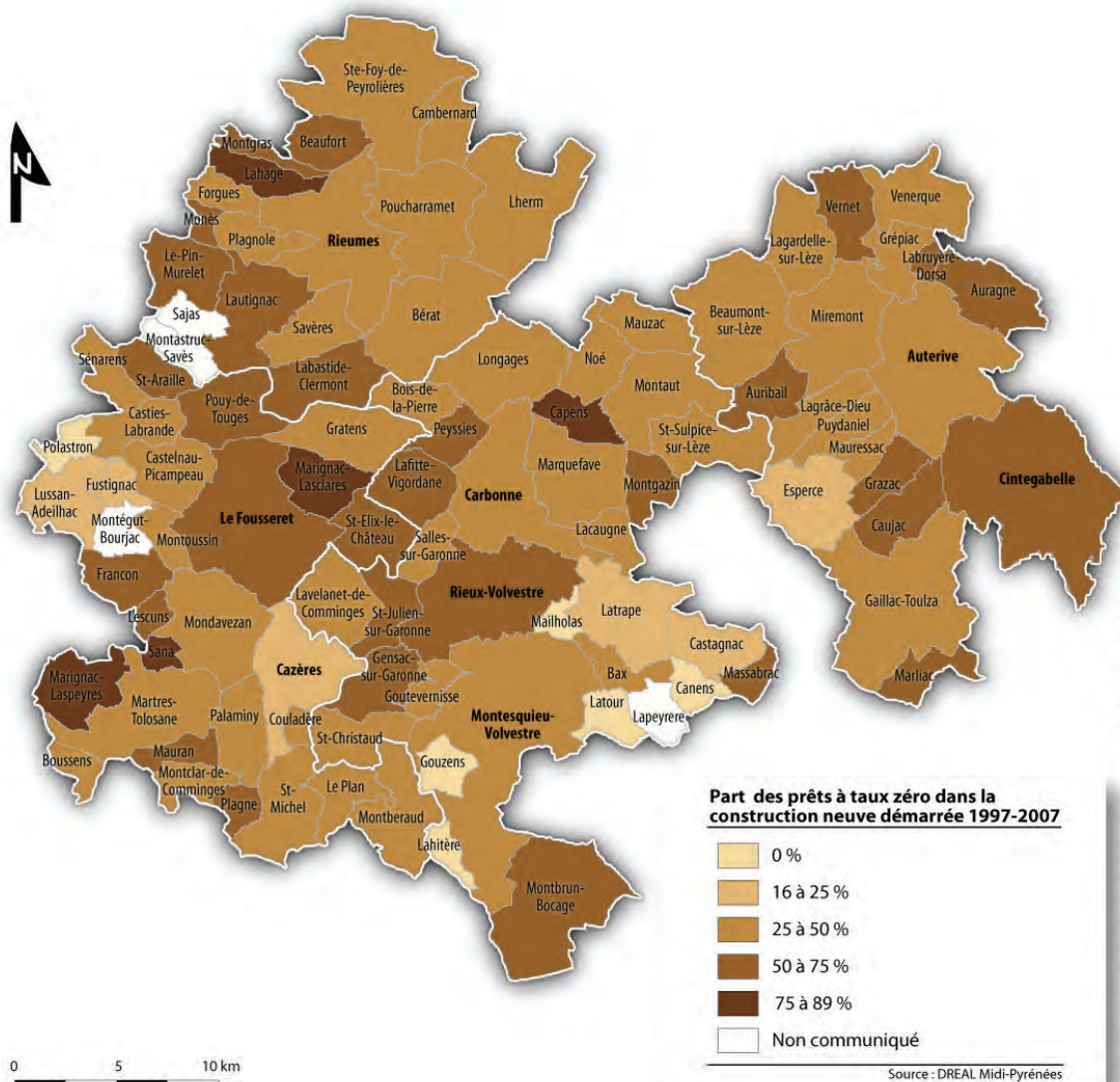
Sources : Perval 2005 - Statistique des secteurs notariés d'Auterive et de Carbone

Pour autant, l'appréhension des prix par secteur aussi globalisé traduit très imparfaitement les dynamiques et les différences d'attractivité internes au SCOT. Ainsi, pour la détermination du prix des parcelles à bâtir ou pour l'achat de biens immobiliers déjà construits, une multitude de critères sont à prendre en considération : accès à l'assainissement collectif, viabilisation des terrains à bâtir, proximité des axes routiers/transports en commun, éloignement de l'agglomération toulousaine...

Ces différences notables de prix sont un élément fondamental dans les choix de lieu d'installation d'un certain nombre d'accédants à la propriété. La recherche de l'équilibre économique des projets conduit un certain nombre de particuliers à s'éloigner de leur lieu d'emploi. L'augmentation des distances s'est ainsi accentuée parallèlement à la hausse des prix du foncier.

La courbe de prix du marché immobilier a globalement suivi une progression ascendante sur l'ensemble du territoire, bien que les territoires les plus éloignés de Toulouse se caractérisent par des prix du marché inférieurs. Le développement récent d'appartements et de logements individuels groupés a permis de diversifier les produits et, à l'instar des ventes dans l'ancien aggloméré, de rendre l'accession à la propriété plus abordable.

Malgré tout, il convient de remarquer que les tendances observées jusqu'en 2008 ont été radicalement remises en cause du fait de la crise économique. On notait ainsi en 2009-2010 le quasi-arrêt des ventes et des constructions dans les secteurs les plus éloignés de l'agglomération et les prix de vente ont considérablement baissé. Alors que les premiers signes de reprise apparaissent dans certains secteurs de l'agglomération toulousaine, il est encore trop tôt pour l'annoncer dans les secteurs périurbains de l'InterSCOT.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, janvier 2010

LES PRETS A TAUX ZERO DANS LA CONSTRUCTION NEUVE

### UNE ACCESSION A LA PROPRIETE DE PLUS EN PLUS DIFFICILE POUR LES PLUS MODESTES

Entre 1997 et 2007, plus de 4 000 prêts à taux zéro ont été attribués en Midi-Pyrénées soit 370 en moyenne par année. Le développement de ces prêts témoigne d'une véritable vitalité du phénomène d'accession à la propriété mais également des difficultés des ménages modestes à accéder à la propriété. De ce fait, le Conseil Général de la Haute-Garonne a augmenté le nombre de prêt à taux zéro afin que des familles aux revenus les plus modestes puissent en bénéficier sous certaines conditions.

Compte tenu de la hausse généralisée des prix, l'accession à la propriété pour les plus modestes semble donc difficile et cela conduit même un certain nombre de candidats à s'éloigner des territoires où la tension sur les prix immobiliers est la plus forte. Cette tendance à l'éloignement, outre les problèmes engendrés en termes de déplacements et de pollution, a pour conséquence une plus grande fragilité financière de ces foyers mais également un accroissement des demandes d'aides sociales sur des territoires aux ressources limitées.



## LES BESOINS A VENIR

Les tendances sociodémographiques présentes au niveau national sont également perceptibles dans le Sud Toulousain. Elles influenceront dans les prochaines décennies les besoins spécifiques en termes de logements et d'équipements résidentiels. Le territoire devra notamment anticiper les besoins en logements nécessaires aux personnes âgées et y répondre : conditions de maintien à domicile, adaptation ou qualification des logements, hébergement médicalisé.

Il devra également faire face aux tendances de desserrement des ménages en proposant une offre de logements diversifiée et adaptée à tous les profils de population. En effet, la taille des ménages tend à se réduire et diverses raisons viennent expliquer ce phénomène : séparation de couples, décohabitation des générations, célibat plus fréquent.

## LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'HABITAT SUR LE SUD TOULOUSAIN

### LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDALPD)

Le PDALPD vise à la mise en œuvre du droit au logement et définit les mesures destinées à aider les personnes éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent et indépendant, à s'y maintenir, et à y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le 4<sup>ème</sup> Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées pour la Haute-Garonne signé le 1<sup>er</sup> janvier 2008 couvre la période 2008 – 2011. Ce 4<sup>ème</sup> Plan de la Haute-Garonne poursuit 4 objectifs :

- gérer la demande des publics concernés par le plan ;
- développer l'offre à vocation sociale publique et privée ;
- lutter contre l'habitat indigne ;
- prévenir les expulsions.

## LE SCHEMA DE L'HABITAT DU PAYS SUD TOULOUSAIN

Grâce au schéma de l'habitat du Pays Sud Toulousain, le territoire a la possibilité de développer une réflexion particulière à propos des questions relatives à l'habitat. Ce schéma a pour objectif :

- d'encourager la création de logements à loyers modérés afin de répondre aux besoins de la population,
- d'améliorer le parc existant par la mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble du territoire ;
- de favoriser l'habitat économe (performances énergétiques, utilisation de nouveaux matériaux...) autour d'une filière « éco construction » s'appuyant sur le savoir-faire de l'artisanat local.

## L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'habitat privé, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Rurale (politique concertée d'urbanisme, de développement et d'habitat) s'inscrit dans une démarche de projet dont l'objet est le rééquilibrage des territoires et des mixités sociologiques (SIVU Lèze-Ariège ; Communauté de communes du Volvestre).

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat institué par les communes ou groupements de communes permet à ces acteurs de mener une réflexion dans le domaine de l'habitat et de développer l'offre de logements (Communauté de communes du Volvestre).

## LA MAISON DE L'HABITAT

La Maison de l'Habitat est un service intercommunal créé à l'initiative des 13 communes adhérentes au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Lèze Ariège (Auterive, Beaumont sur Lèze, Cintegabelle, Grépiac, Labruyère Dorsa, Lagardelle sur Lèze, Lagrâce Dieu, Le Vernet, Marliac, Maressac, Miremont, Puydaniel, Venerque).

La Maison de l'Habitat a pour objectif de valoriser, d'améliorer et de développer la qualité des logements.

Ce service est à la disposition de toutes les personnes qui ont un projet concernant un logement neuf ou ancien, que ce soit pour une résidence principale ou pour un projet locatif. Il permet de recueillir les informations concernant l'habitat grâce à un large réseau de partenaires. Il assure un rôle de conseil technique (conception, travaux, isolation, économies d'énergies, nouvelles énergies) mais aussi de conseil financier (acquisition, subvention, fiscalisation immobilière...). La Maison de l'Habitat joue également un rôle social puisqu'elle gère les demandes locatives sociales du parc privé sur le territoire.

### LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Un Schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été mis en place en 2003 et prévoit notamment la réalisation ou la réhabilitation d'aires d'accueil. Il permet d'appliquer la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage à l'échelle des départements. Il est le pivot du dispositif d'accueil des gens du voyage. L'offre existante lors de l'élaboration du schéma départemental correspondait à 358 places de caravanes réparties sur 28 aires d'accueil équipées et sur 22 terrains désignés (terrains équipés sommairement).

Les prescriptions du Schéma départemental mettent en avant la création de 604 places de caravanes supplémentaires réparties sur 26 nouvelles aires d'accueil et la réhabilitation de 15 terrains existants. Le Schéma prévoit également la création de 5 aires de grand passage sur la Haute-Garonne. Le Conseil Général participe au financement des aires d'accueil créées et aux réhabilitations des aires existantes.

Sur le territoire Sud Toulousain, la commune d'Auterive est concernée par la réalisation d'une aire d'accueil d'une capacité de 20 places ainsi que celle de Le Vernet (projet intercommunal non localisé avec Labarthe-sur-Lèze, Pinsaguel et Pin-Justaret).

Par ailleurs, à l'échelle d'un territoire plus large que le SCOT, le territoire est concerné par l'objectif de réalisation d'une des 5 aires de grand passage de la Haute-Garonne (aires réservées aux rassemblements de 50 à 200 caravanes).

Enfin, une nouvelle problématique des gens du voyage apparaît ces dernières années : la sédentarisation. Beaucoup de familles sont ainsi en demande d'un habitat adapté qui leur permette à la fois le maintien de leur mode de vie et la sécurité d'un lieu de vie à soi. Cette demande de sédentarité est un facteur favorable d'insertion, d'une possibilité d'un meilleur parcours scolaire et d'une meilleure insertion économique.

## Un besoin en équipements et en services lié à la dynamique démographique

L'accueil de populations nouvelles sur le territoire a récemment fait évoluer l'offre en équipements et en services. L'équilibre entre cet accueil et la satisfaction à donner aux nouveaux besoins en équipements et en services est donc un enjeu majeur. En effet, le Sud Toulousain connaît depuis quelques années de profondes mutations sociales et démographiques.

Celles-ci ont fait émerger de nouveaux besoins en matière d'équipements et de services : structures d'accueil de tout type (de la petite enfance aux personnes âgées), structures relatives à l'insertion (emploi, formation), mais également services généraux à la personne et services publics.

### UN RENFORCEMENT RECENT DES EQUIPEMENTS DESTINES AUX JEUNES

#### DES EQUIPEMENTS POUR LA PETITE ENFANCE QUI SE SONT AMELIORES

<sup>41</sup> Source : Insee, RGP, 2007.

<sup>42</sup> Source, CG31- DEF-PMI, 2009.

Le territoire est confronté depuis quelques années à une augmentation de la population des 0 à 3 ans mais cette tendance risque de s'inverser dans les quinze prochaines années. En 2007, le territoire a enregistré 1 081 naissances et la population des 0-3 ans est estimée à 3 114 enfants (soit environ 4 % de la population totale<sup>41</sup>).

Pour répondre aux besoins en équipements pour la petite enfance, le territoire recense 15 crèches / halte-garderies en 2009<sup>42</sup> et une halte-garderie. Le Sud Toulousain compte au total 369 places de crèches réparties de façon assez homogène.

On recense également 662 assistantes maternelles. En comptant deux enfants en moyenne par assistante maternelle, la capacité d'accueil totale estimée des assistantes maternelles du territoire est de 1 324 enfants. La répartition des assistantes maternelles est plutôt adaptée aux pôles de population et aux besoins. Ainsi, la capacité d'accueil totale de la petite enfance serait de 1 693 places pour une population de 0 à 3 ans estimée en 2008 à 3 114 enfants, représentant un ratio d'environ une place pour 1,8 enfant.

Selon la projection de population réalisée, la part de la population comprise entre 0 et 3 ans risque de diminuer légèrement d'ici à 2020. En effet, on estime à 2 660 enfants la population des 0-3 ans en 2020 soit 2,5 % de la population totale.

Si cette hypothèse statistique se vérifie dans les années à venir, l'enjeu de la petite enfance concernera davantage une meilleure répartition des structures sur l'ensemble du territoire que la simple construction de nouvelles structures. Par contre, en 2030, cette tendance pourrait s'inverser et la population des 0 - 3 ans risque de dépasser les 3 930 enfants.





Bassin de vie	Nombre d'enfants nés entre 2005 et 2007	Nombre de crèches / halte-garderies et capacité d'accueil en 2009		Nombre d'assistantes maternelles en 2009	Capacité d'accueil totale petite enfance (ratio)
Auterive	1 013	5	109	218	545 (1 place pour 1,9 enfant)
Carbonne	990	6	150	220	590 (1 place pour 1,7 enfant)
Cazeres	558	2	55	107	269 (1 place pour 2,1 enfants)
Rieumes	553	3	71	117	305 (1 place pour 1.8 enfant)

CAPACITE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Sources : CG 31 DEF 2009, INSEE, RGP 2007

Enfin, au delà de l'aspect quantitatif, des problématiques ont été identifiées dans le secteur de la petite enfance. Les personnes ayant des besoins ponctuels (travail à temps partiel, recherche d'emploi, allocataires Allocation Parents Isolés...) rencontrent souvent des difficultés pour la garde de leurs enfants car la gestion du multi-accueil reste complexe et les assistantes maternelles préfèrent le plus souvent accueillir des enfants à temps plein. Par ailleurs les parents affichent en général une nette préférence pour les crèches et halte-garderies, ce qui explique la saturation de ces structures.

### UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS POUR LES PRIMAIRES ADAPTEE

#### Les équipements scolaires

La rentrée 2010 a enregistré 10 101 élèves dans le Sud Toulousain, de la première section de maternelle au CM2<sup>43</sup>. Le territoire recense ainsi 85 écoles primaires, dont 26 écoles maternelles, 36 écoles élémentaires et 23 écoles mixtes.

L'effectif des élèves scolarisés en maternelle est en augmentation de 16 % par rapport à 2004, et de 24 % pour les élèves scolarisés en élémentaire. Malgré cette évolution, le nombre moyen d'enfants par classe reste homogène (25 enfants).

On comptabilise environ 1 260 élèves par niveau (petite section, moyenne section, grande section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2). Cette répartition permet ainsi d'équilibrer les structures scolaires.

<sup>43</sup> Effectif maternelle : 3638 enfants. Effectif élémentaire : 6010 enfants.

La population en âge de fréquenter l'école (celle âgée de 3 à 10 ans) représente un peu plus de 11% de la population totale du territoire. La projection de population retenue considère que les 3-10 ans représenteraient 8 200 personnes en 2020 (7,8 % de la population du territoire) soit une baisse d'environ -12 %.

Malgré la récente augmentation du nombre de jeunes, le territoire semble avoir relativement bien anticipé cette évolution et les structures d'enseignement élémentaires semblent répondre aux besoins actuels.



Lherm

## Les équipements périscolaires

Les Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (CLAE) et les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ont pour mission d'assurer la continuité temps d'école – temps de loisirs. Le territoire compte 32 CLAE et 24 CLSH mais toutes les communes n'ont pas la capacité financière pour développer ce type de services. Ainsi, malgré une demande accrue de la part des parents, les petites communes rencontrent des difficultés dans la mise en place de CLAE / CLSH. En effet, les effectifs d'enfants sont souvent trop faibles pour garantir la pérennité de telles structures (embauche de personnel, locaux...). Pour répondre à ce besoin, des garderies municipales ont été mises en place mais elles n'apportent pas le même niveau de services (moins d'activités proposées).

Concernant la répartition géographique de ces structures, un faible nombre de CLAE/CLSH est observé sur les communes situées sur les franges Ouest du territoire. Ce constat est expliqué par le petit nombre d'écoles recensées sur ces franges. De plus, si on observe le nombre de CLAE par rapport à celui des écoles, le territoire présente en moyenne un CLAE pour 2,6 écoles. On observe également ces dernières années une augmentation des CLSH. Globalement, la répartition des structures périscolaires (CLAE / CLSH) est homogène en fonction des pôles de population.

### UN MANQUE D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT APRES LE COLLEGE

Le nombre de collégiens est d'environ 4 839 à la rentrée 2010, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2004. La population en âge de fréquenter le collège (âgée de 11 à 15 ans) représente en 2007 environ 5 % de la population totale du territoire. Selon la projection de population, cette classe d'âge devrait augmenter d'ici 2020 puis revenir à son niveau actuel en valeur. Elle serait de 5 700 personnes en 2020 et représenterait 5,4 % de la population du territoire.



Rieumes

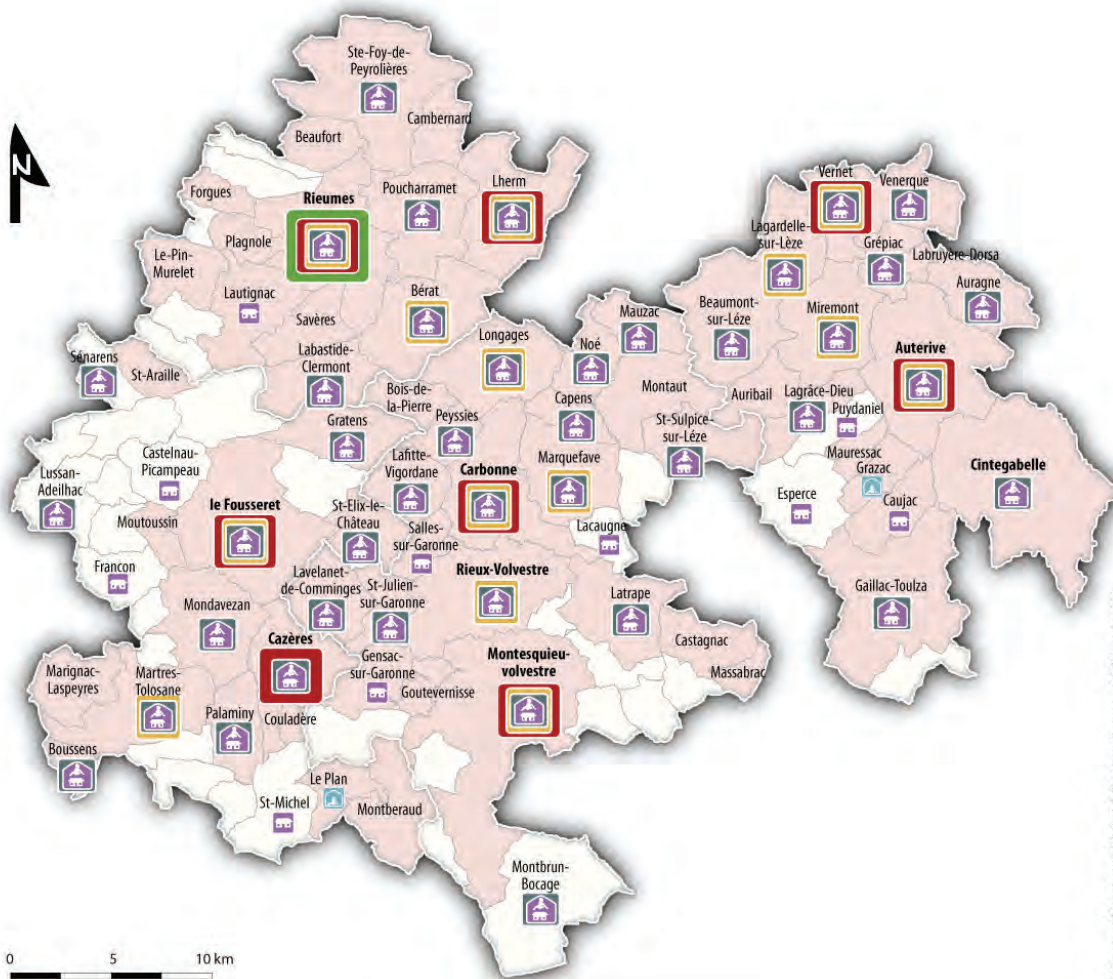
Les capacités d'accueil des collèges semblent assez bien adaptées au territoire. Au regard de l'augmentation dans les années à venir de la population en âge de fréquenter le collège, les différents projets devraient répondre aux besoins.

Concernant les lycées, le territoire ne dispose pas de lycée d'enseignement général. Les élèves sont principalement orientés vers les lycées de Muret ou de St-Gaudens en fonction de leur lieu de résidence. Ce constat soulève donc le problème du transport des lycéens vers leur lieu d'études. La population en âge de fréquenter le lycée (jeunes de 15 à 18 ans) est estimée à 3 737 en 2007 sur l'ensemble du territoire (soit environ 4,5 % de la population totale). Ce nombre serait en augmentation et estimé en 2020 à 6 500 personnes (environ 6,2 % de la population totale). A noter qu'un lycée d'enseignement général a été ouvert en 2007 sur la commune de Pins-Justaret limitrophe du périmètre SCOT. Ce lycée a une capacité d'accueil de plus de 1 300 élèves.

PROJETS AU SEIN  
DES COLLEGES

Bassin de vie	Effectif rentrée 2010	Projets
Auterive	1650	Création SEGPA Création d'un nouveau collège
Carbonne	1146	Extension d'une structure Création d'une nouvelle structure
Cazeres	883	Extension d'une structure
Rieumes	1160	

Source: CG 31 DEF 2009, INSEE, RGP 2007



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, août 2009

### Equipements petite enfance

- Crèches/Haltes-garderies
- Assistantes maternelles

### Equipements scolaires

- Classes maternelles seules
- Classes élémentaires seules
- Collèges
- Lycée d'enseignement professionnel rural privé
- Classes primaires

Sources : CG 31-DEF, Inspection Académique de la Haute-Garonne, Rectorat Académie de Toulouse, DRAF-SRFD Midi-Pyrénées

LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

La taille de ce lycée, les filières offertes et sa situation géographique ont été déterminées en fonction de l'évolution de la démographie scolaire de la grande agglomération toulousaine et du dynamisme du Sud Toulousain.

En matière d'enseignement supérieur, les jeunes originaires du territoire sont contraints de rejoindre l'agglomération toulousaine, qui propose un large choix d'enseignements, ou d'aller vers d'autres pôles universitaires plus éloignés. La classe d'âge des 20-25 ans est estimée à 4 500 personnes environ en 2006 soit 5,5 % de la population totale. En 2020, elle

serait de 5 200 personnes et représenterait environ 5 % de la population totale du territoire.

Ainsi, compte tenu d'une part, de l'absence sur le territoire de lycées proposant un enseignement général et de formations post-bac, et d'autre part, de la forte augmentation projetée des jeunes de 15 à 18 ans d'ici à 2020 (quasi doublement de population), le Sud Toulousain devra faire face dans les années à venir à l'augmentation du besoin en transports pour les lycéens et les étudiants.



<sup>44</sup> EHPA : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées / EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

<sup>45</sup> Source : DPAPH CG 31 – FINESS 2009.

<sup>46</sup> Services de Soins Infirmiers A Domicile.

## UN MAILLAGE DE L'OFFRE DE LOISIRS ET DE L'ACTION SOCIALE SATISFAISANT

La progression du nombre de jeunes vivants sur le territoire a entraîné une forte demande pour les activités de loisirs et les structures d'animation.

Les structures de loisirs, d'informations et d'animations socioculturelles présentes sont relativement variées dans leurs missions. Les bourgs et villes majeurs du SCOT en sont bien équipés et offrent par conséquent un important panel d'actions et d'activités. Au total, le Sud Toulousain compte trois Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), six Centres Animations Jeunesse (CAJ) et trois Points Information Jeunesse (PIJ).

Concernant les structures d'aide sociale à l'enfance et à l'adolescence, on constate une concentration des interventions et des équipements sur le bassin de vie d'Auterive. Pour faire face aux problématiques de l'aide sociale à l'enfance, une MECS (Maison Enfance à Caractère Social) est recensée sur la commune de Miremont. Par ailleurs, il existe des CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) permettant l'aide des enfants en situation d'échec scolaire notamment à Auterive ou au Lherm.

## UNE AUGMENTATION DES BESOINS EN STRUCTURES POUR PERSONNES AGEES

En 2007, le territoire a recensé environ 14 900 retraités soit environ 18,2 % de la population totale. Cette part de la population a fortement augmenté au cours des dernières années, à l'image de l'aire urbaine toulousaine et de l'ensemble du département. Mais la part de la population retraitée dans la population totale du Sud Toulousain est supérieure à celle de l'aire urbaine toulousaine et de l'ensemble du département où elle avoisine les 15 %.

La moyenne d'âge nationale d'entrée en établissement spécialisé<sup>44</sup> est de 85 ans. En effet jusqu'à 85 ans 9 personnes sur 10 vivent à domicile. La Haute-Garonne dispose à l'heure actuelle de 161 établissements pour personnes âgées dont 84 % sont des EHPAD (la proportion est quasiment la même au sein du Sud Toulousain). La capacité d'accueil totale départementale est ainsi de 10 310 places.

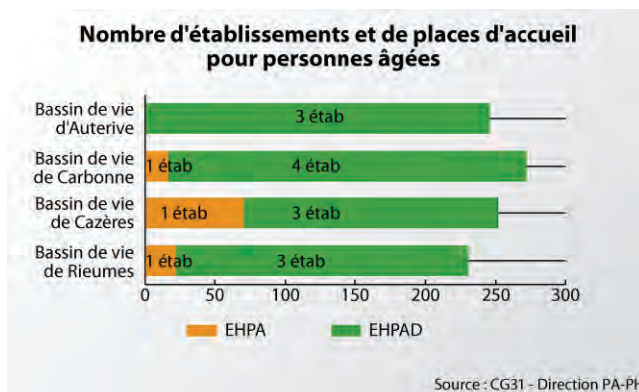
Afin d'estimer les besoins du territoire concernant ces structures d'accueil, la population des plus de 85 ans a été prise comme référence. Le Sud Toulousain recensait en 2007 environ 1 760 personnes de 85 ans et plus. En 2009, le territoire Sud Toulousain comptait 16 établissements d'accueil pour les personnes âgées :

- 3 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées situés à Saint Sulpice sur Lèze, Rieumes et Le Fousseret pour une capacité totale installée de 86 personnes en 2009<sup>45</sup> (la capacité totale autorisée est de 108 personnes) ;
- 13 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (3 sur le bassin de vie d'Auterive, 4 sur celui de Carbonne, 3 sur celui de Cazères et 3 sur celui de Rieumes) avec une capacité totale autorisée de 890 personnes.

Le nombre de places est donc de 1 pour 1,8 personne environ.

A noter que sur le bassin de vie d'Auterive un projet d'EHPAD est en réflexion à Cintegabelle ainsi que deux projets de maison de retraite à Venerque et au Vernet. Sur le bassin de vie de Carbonne, un projet d'agrandissement est prévu à Carbonne et la création d'un EHPAD de 60 places est également en cours sur la commune de Peyssies. Des projets similaires sont en réflexion sur Saint Sulpice, Montesquieu-Volvestre ou encore à Longages avec une maison de retraite non médicalisée. On recense également un projet privé de résidences pour personnes âgées à Cazères. Par ailleurs, il est nécessaire de répondre à des déficits en matière de structures d'accueil pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et plus généralement en maisons de retraite médicalisées.

En 2007, le taux d'équipement du Sud Toulousain en SSIAD<sup>46</sup> était de 3,6 places pour 100 habitants de plus de 75 ans (avec 268 places) et d'environ 2,3 places pour 100 habitants concernant les infirmières libérales. Il est en dessous de la moyenne départementale pour ce qui est des infirmières libérales (2,6 places pour 100 habitants pour les infirmières libérales) mais supérieur à la moyenne pour les SSIAD (1,9 place pour 100 habitants de 75 ans et plus pour les SSIAD en Haute-Garonne).



On compte également deux autres structures exerçant majoritairement leur champ de compétences sur le Sud de l'agglomération toulousaine et qui concernent la commune de Ste-Foy-de-Peyrolières pour la structure « Pacôme » et les communes de Lagardelle-sur-Lèze, Beaumont-sur-Lèze et St-Sulpice-sur-Lèze pour ce qui est de « A l'Oustal ».

Les bassins de vie de Cazères et de Rieumes présentent un ratio capacités d'accueil / populations de plus de 75 ans similaire (environ 54 places pour 1000 habitants). En revanche, les bassins de vie d'Auterive et de Carbonne présentent un ratio inférieur. De manière plus générale, les bassins de vie présentant la capacité d'accueil en établissements la plus importante (Auterive et Carbonne) recensent le nombre de places en SSIAD le moins important, et inversement pour les bassins de vie de Cazères et Rieumes. Les structures d'accueil pour personnes âgées semblent ainsi équitablement réparties sur les 4 bassins de vie du territoire. Néanmoins, certains secteurs des bassins de vie restent éloignés de ce type d'établissements.

D'une manière plus générale, le schéma gérontologique de la Haute-Garonne 2010-2015 fait état des besoins suivants :

- Accompagnement à domicile :
  - Améliorer la qualité et la diversité de la prise en charge à domicile ;
  - Améliorer l'aide aux aidants naturels ;
  - Mener des actions de prévention du vieillissement et de ses effets ;
  - Proposer des solutions de transport et de logement adaptées ;
  - Développer l'hébergement alternatif ;
- Accompagnement en établissement : améliorer l'accueil en EHPAD ;
- Coordination des interventions et information : mettre en place une structure de coordination gérontologique ;
- Besoins transversaux :
  - Assurer une prise en charge sociale des personnes âgées ;
  - Prendre en charge les personnes désorientées ;
- Besoins émergents :
  - Prendre en charge les personnes handicapées vieillissantes ;
  - Améliorer la prise en charge des personnes vulnérables.

## UNE OFFRE MEDICALE INSUFFISANTE : .....

Concernant les équipements médicaux, le territoire recense quelques équipements importants tels qu'une polyclinique médicale sur Lagardelle-sur-Lèze, une clinique spécialisée en rééducation fonctionnelle à Gaillac Toulza ou un centre de réadaptation fonctionnelle à Rieux Volvestre.

Pour les établissements de plus grande importance, les territoires limitrophes répondent aux besoins des habitants du territoire avec l'hôpital et la clinique de Muret ainsi que le Centre Hospitalier de Saint-Gaudens. A ces équipements s'associent plusieurs structures médico-psychologiques sur Carbonne, Cazères et Rieumes.

En revanche, le territoire est moins bien doté que la moyenne départementale en matière de médecine générale par son nombre de praticiens<sup>47</sup> (1,01 médecin généraliste pour 1 000 habitants dans le Sud Toulousain contre 1,47 pour le département). Néanmoins des nuances sont à apporter à ce constat puisque les bassins de vie d'Auterive et de Carbonne ont des taux plus élevés que la moyenne du Sud Toulousain avec respectivement 1,04 et 1,03 médecin pour 1 000 habitants. Concernant les infirmiers, le bassin de vie de Carbonne compte 1,83 infirmier pour 1000 habitants soit le meilleur taux du territoire (taux qui est d'ailleurs au dessus de la moyenne départementale de 1,77). Par contre le bassin de vie de Rieumes présente un taux de 0,58 infirmier pour 1 000 habitants. Quant au secteur de la psychiatrie, il est peu représenté sur le territoire et la non-prise en charge de la population concernée se répercute parfois sur le travail que réalisent les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS).

<sup>47</sup> Source : URCAM Midi-Pyrénées, 31/12/2008.

Bassin de vie	Etablissement	Nombre de places	Nombre d'infirmiers libéraux
Auterive	Marius Prud'hom	58	78
	L'Oustal	29	
Carbonne	Le Volvestre	54	44
Cazères	Jeanne Penent	50	32
	Le Picon	32	
Rieumes	Les Lauriers	45	15

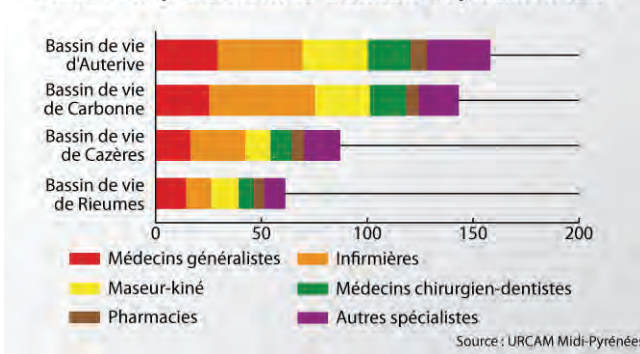
Source : DDASS Haute-Garonne, 2008

PRINCIPAUX SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

<sup>48</sup> Unités Territoriales d'Actions Médico-Sociale.

Le territoire est couvert par 4 UTAMS<sup>48</sup> (Cazères, Murret, La Salvetat et Castanet) qui, grâce à leurs équipes pluridisciplinaires (médecins, psychologues, assistantes sociales, puéricultrices, infirmières) apportent aides et conseils aux familles, enfants, adolescents, personnes âgées et en situation de handicap. Ces équipements de proximité, indispensables pour des territoires périurbains, permettent de compléter l'offre de soins pour les habitants des centres médicaux ou ceux ayant des difficultés à se déplacer.

**Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux**



## LES AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

De nombreux acteurs réalisent des actions en faveur des personnes en situation de handicap pour ce qui relève de leur hébergement en établissements spécialisés et des soins prodigués (personnes publiques, Maison Départementale des Personnes Handicapées, associations...). Il faut également signaler que 1 120 habitants bénéficiaient en 2005 de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) soit 30 % du total des bénéficiaires de minima sociaux.

Globalement on observe une offre importante en structures pour personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire. Une concentration de structures est identifiée sur le bassin de vie de Rieumes à Lahage et à Rieumes, et sur le bassin de vie de Carbonne à Bois-de-la-Pierre et à Rieux. En revanche, un faible nombre de structures d'accueil est identifié sur les bassins de vie d'Auterive et de Cazères.

Concernant la prise en charge éducative, 36 enfants étaient inscrits en CLIS (classe d'intégration scolaire) en 2004 et ils n'étaient plus que 29 enfants en 2007 (à Auterive et Carbonne), soit une baisse d'effectif de 22 % en 3 ans. Ce constat est dû notamment à l'effort d'intégration parmi les structures d'enseignement général.

AUTRES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

Bassin de vie	Equipement	Communes	Places
<b>Auterive</b>	1 FAM	Cintegabelle	42 places
	1 Institut Médico-éducatif	Venerque	
<b>Carbonne</b>	2 Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Bois de la Pierre	25 places
		Rieux-Vol.	36 places
	1 Foyer de vie	Bois de la Pierre	35 places
	2 ESAT	Bois de la Pierre	
		Rieux-Vol.	
	1 MAS	Rieux-Vol.	
	1 Institut Médico-professionnel	Marquefave	80 places
1 Institut Thérapeutique, éducatif, pédagogique	Montesquieu		
<b>Cazères</b>	1 Foyer de vie	Mondavezan	32 places
	1 MAS	Sana	
<b>Rieumes</b>	2 Foyers de vie	Lahage	72 places
		Rieumes	
	2 Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	Lahage	56 places
		Rieumes	58 et 44 places
	1 Section temps libre	Rieumes	8 places
	1 Service d'accompagnement à la vie sociale	Rieumes	
		Lahage	
2 ESAT	Rieumes		

Source CG 31- PAPH 2007



D'autre part, dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, le Conseil Général de la Haute-Garonne a réalisé un Schéma Départemental d'Accessibilité dont l'objectif est « d'offrir aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la possibilité de se déplacer à l'identique de tous ».



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, octobre 2009

### Présence médicale

- Généralistes
- Infirmiers
- Kinésithérapeutes
- Spécialistes
- SSIAD 2007

### UTAMS

- Cazères
- Muret
- Castanet
- La Salvetat
- Centres Médico Sociaux

### Personnes âgées

- EHPAD
- EHPA

Sources : URCAM Midi-Pyrénées, DDASS Haute-Garonne, CG31 - Direction PA-PH

LES EQUIPEMENTS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

## LES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET CULTURELS

### L'OFFRE EN EQUIPEMENTS DE LOISIRS

Les équipements de loisirs courants sur l'ensemble du territoire sont relativement bien représentés dans chaque bassin de vie. Très actives sur l'ensemble du territoire, de nombreuses associations sportives et culturelles proposent des manifestations et elles représentent un véritable potentiel pour le Sud Toulousain en termes d'animation et de vie locale.

En ce qui concerne les équipements sportifs, ils sont bien représentés et globalement bien répartis sur le territoire (piscines, stades, gymnases, courts de tennis...) offrant ainsi un large éventail d'activités sportives. Cependant on peut remarquer l'absence d'équipements de piscines couvertes. Les paysages et les sites naturels du territoire (forêts, lacs ou autres plans d'eau, chemins balisés, rivières et fleuve) sont également des supports permettant d'accueillir diverses activités sportives de pleine nature ou de détente mais qui restent à valoriser. 28 foyers ruraux sont recensés sur le territoire dont 10 sur le bassin de vie de Cazères, 7 sur le bassin de vie de Carbonne, 6 sur celui d'Auterive et 5 sur celui de Rieumes.

### LE POTENTIEL CULTUREL DU SUD TOULOUSAIN

Le Pays Sud Toulousain, dès la réalisation de sa Charte, a exprimé le souhait de faire de la culture et du patrimoine des éléments clefs de sa stratégie de développement. Afin de s'inscrire dans le dispositif d'élaboration des Projets Culturels de Territoire défini par la Région Midi-Pyrénées, un Schéma Directeur d'Aménagement Culturel a été élaboré.

Le projet culturel du Pays Sud Toulousain met en avant les priorités suivantes : l'égal accès pour tous à une culture de qualité, la connaissance et la valorisation des patrimoines du territoire, la création de lien social et d'échanges intergénérationnels ou encore le développement de l'attractivité du territoire et l'affirmation de son identité.

Concernant les équipements culturels, le territoire ne dispose pas de nombreux équipements de diffusion et la plupart ne dépassent pas l'aire d'influence intercommunale. Mais l'offre en bibliothèques, médiathèques et cinémas paraît aujourd'hui satisfaisante. Le cinéma est aujourd'hui le vecteur d'un lien social très important sur le territoire et les territoires ruraux de manière générale. Cependant, au regard des avancées

technologiques actuelles, le passage au cinéma numérique en milieu rural est une question essentielle pour l'avenir du cinéma dans ce milieu.

Le territoire recense un grand nombre d'acteurs culturels de bon niveau (notamment sur le bassin de vie de Rieumes) qui permettent le maintien d'une vie culturelle riche et variée (compagnies de théâtre, musiques et concerts, expositions, musée, artisanat...).

Parmi les lieux culturels incontournables du territoire, on recense « le tracteur » à Cintegabelle (lieu d'expression artistique et de création) et la Maison de la terre à Poucharramet. En parallèle, « Musiques en Vallées », « les Chemins Buissonniers », « Bérat Bord de scènes », ou « Radio Galaxie », sont autant d'initiatives qui témoignent du dynamisme culturel du Sud Toulousain. Il faut également noter la présence d'un réseau d'acteurs militants autour de la culture Occitane avec un rôle très important. Le village Gaulois est aussi devenu en quelques années un lieu culturel de grande importance pour l'ensemble du territoire. Alliant tourisme et proposition culturelle, il est aujourd'hui un lieu de rencontres, de recherche archéologique, de vulgarisation et de diffusion culturelle.

Cependant, la plupart des structures culturelles ont une assise économique qui reste fragile et elles sont le plus souvent soutenues par des bénévoles.

# Conclusions : Les besoins des habitants

## ATOUTS / FAIBLESSES

### DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Démographie dynamique grâce au profil des nouveaux arrivants  
Forte proportion de ménages avec enfants

Viellissement de la population et forte proportion de retraités induisant une augmentation des besoins en équipements spécifiques  
Déséquilibre du vieillissement de la population selon les bassins de vie

### DISPARITE SOCIALE

Augmentation du revenu moyen des ménages

Répartition géographique inégale des revenus par foyers  
Forte augmentation d'allocataires des minimas sociaux concentrés dans les pôles d'équilibre

### FORME DU LOGEMENT

Baisse de la taille des parcelles en habitat individuel  
Augmentation notable de la densité dans certains bassins de vie  
Parc locatif social en augmentation ces 5 dernières années

Forte croissance de la construction de logements pavillonnaires individuels depuis 1999  
Densité de logements à l'hectare faible  
Taux de logements sociaux faibles  
Forte disparité d'accession aux logements sociaux selon les bassins de vie  
Difficulté d'accès à la propriété à proximité de l'agglomération toulousaine

### EQUIPEMENTS ET SERVICES

Répartition homogène des équipements scolaires  
Accessibilité aux services de soins généraux assez satisfaisante

Déficit en structures de lycée et d'enseignement supérieur  
Dépendance envers les territoires voisins en termes de services médicaux  
Déficit de structures pour la prise en charge des personnes âgées

## BESOINS

### CONSTRUIRE UNE POLITIQUE SOCIALE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Accélérer le rythme de constructions des logements sociaux

### FAVORISER LA MUTATION DES FORMES DU LOGEMENT

Favoriser l'habitat collectif, le locatif et la production de logements accessibles

### AMELIORER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

Améliorer l'offre globale en services de soins médicaux  
Adapter les équipements : augmenter l'offre de structures d'accueil pour personnes âgées  
Améliorer la mobilité et l'accessibilité des personnes handicapées aux divers services





# CHAPITRE 5

**LES BESOINS  
EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT**

**ÉCONO  
MIQUE**



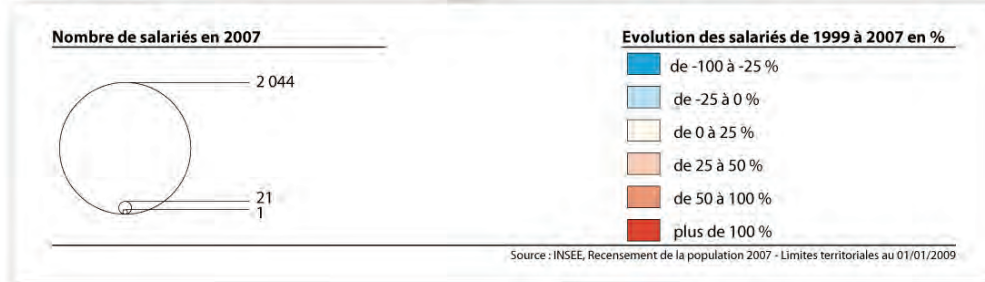
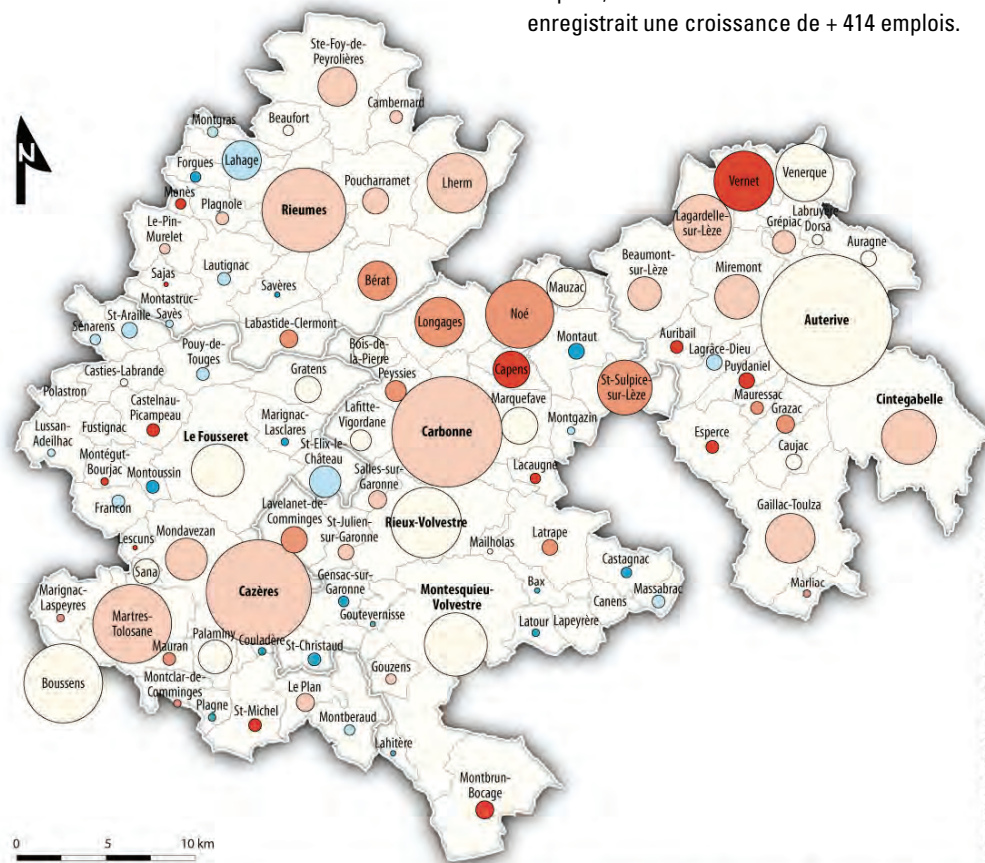
# Une dynamique de création d'emplois à entretenir

Selon l'Insee, le territoire comptait 19 553 emplois en 2007 suite à une augmentation moyenne de 3 % par an (environ + 500 emplois par an) entre 1999 et 2007<sup>49</sup>.

## UNE FORTE CREATION D'EMPLOIS JUSQU'EN 2006 ET UNE AMELIORATION GLOBALE DU RATIO EMPLOI / HABITANTS

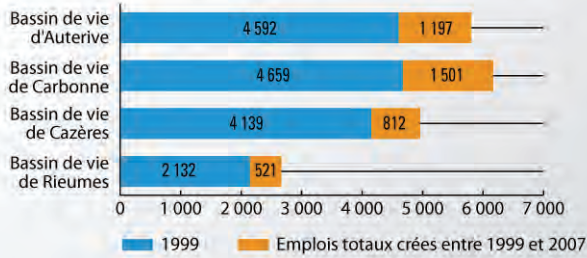
La croissance de l'emploi depuis 1999 a été portée très majoritairement par la croissance de l'emploi salarié. En effet, le territoire du SCOT Sud Toulousain recensait 15 275 salariés en 2007<sup>50</sup>, soit une augmentation de 31 % entre 1999 et 2007. Le taux de croissance annuelle de l'emploi salarié s'établit à environ + 3,4 % sur l'ensemble du territoire SCOT. Le bassin de vie de Carbone a connu la croissance la plus forte (+ 1 500 emplois) à l'inverse du bassin de vie de Rieumes qui enregistrait une croissance de + 414 emplois.

<sup>49</sup> Le recensement 2007 est un calcul moyen des recensements effectués sur une période longue de 5 ans (2004-2008). De plus, les emplois recensés en 2007 sont plus exhaustifs.  
<sup>50</sup> Source : INSEE, RGP, emploi salarié au lieu de travail, 1999 et 2007.



EVOLUTION DES SALARIES DE 2000 A 2007

### Evolution de l'emploi total depuis 1999



Source : INSEE - Recensement de la population

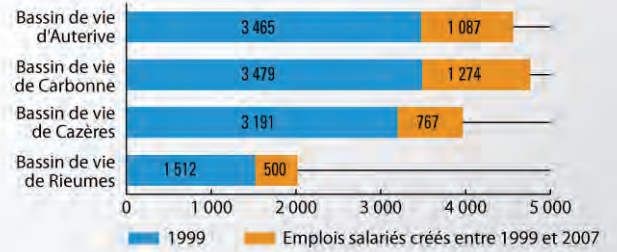
Les bassins de vie de Carbonne et d'Auterive ont connu l'évolution la plus favorable en matière de création d'emplois salariés entre 1999 et 2007. Le bassin de vie de Cazères apparaît légèrement moins dynamique mais il se renforce encore fortement. Par contre, le bassin de vie de Rieumes reste moins dynamique que les trois autres et l'écart s'aggrave.

Malgré une croissance démographique exceptionnelle observée entre 1999 et 2007, il apparaît qu'à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCOT le ratio emploi / habitants s'est légèrement amélioré (4,31 habitants par emploi en 1999 contre 4,25 habitants par emploi en 2007).

Cependant, à l'échelle des bassins de vie, la situation est plus contrastée. En effet, deux tendances sont observées :

- une amélioration forte du ratio habitants / emploi dans les bassins de vie d'Auterive et de Carbonne grâce à la création moyenne d'au moins 150 emplois dans chaque bassin de vie par an ;

### Evolution de l'emploi salarié depuis 1999



Source : INSEE - Recensement de la population

- une faible dégradation du ratio habitants / emploi dans les bassins de vie de Cazères et de Rieumes. Cependant, il s'agit de deux situations différentes. En effet, dans le bassin de vie de Rieumes, la création d'emplois a été rapide (+ 2,8 % par an en moyenne) mais l'accueil démographique l'a été davantage. Dans le bassin de vie de Cazères, la création d'emplois a été moins rapide (+ 2,3 % par an en moyenne).

L'amélioration du ratio emploi / habitants est un véritable enjeu pour les territoires périurbains de l'agglomération toulousaine et en particulier pour le SCOT Sud Toulousain. Outre la diminution des déplacements domicile / travail, il permettra une plus grande richesse et par conséquent une plus grande autonomie du territoire sur le plan économique.

EVOLUTION DU RATIO HABITANTS / EMPLOI

Bassin de vie	1999			2007		
	Population	Emploi total	Ratio hab/emploi	Population	Emploi total	Ratio hab/emploi
<b>Auterive</b>	22 475	4 592	4,89	26 893	5 789	4,65
<b>Carbonne</b>	20 509	4 659	4,4	25 674	6 160	4,17
<b>Cazères</b>	12 825	4 139	3,1	15 860	4 951	3,2
<b>Rieumes</b>	11 149	2 132	5,23	14 576	2 653	5,49
<b>Total</b>	66 958	15 522	4,31	83 003	19 553	4,25

Source : Insee, RGP, 1999 et 2007



## CARACTERISTIQUES ET TENDANCES DE L'EMPLOI

### UNE DEGRADATION DE L'EMPLOI DEPUIS FIN 2008...

Le territoire du SCOT Sud Toulousain recensait au 31/12/2010 5 763 demandeurs d'emploi. Le nombre total de demandeurs d'emploi sur le territoire est en constante hausse depuis 2007. En effet, malgré une légère reprise de l'activité économique en 2010, on note encore la poursuite de l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi (+ 8,3 % entre 2009 et 2010).

Il s'agit principalement de femmes (56 % du total des demandeurs d'emploi sur le territoire) mais le territoire était également confronté à un nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans assez important (16,3 % du total des demandeurs d'emplois). On constate par ailleurs une aggravation forte du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée entre 2009 et 2010 (+ 20 %).

SITUATION DE L'EMPLOI FIN 2010

Bassin de vie	Moins de 25 ans	50 ans et plus	Demandeur d'emploi > 1 an	Total
Auterive	310	309	717	1786
Carbonne	290	302	740	1808
Cazères	182	219	527	1271
Rieumes	157	163	342	898

Source : DRTEFP 31/12/ 2010

Des structures de soutien et d'aide à la recherche d'emploi sont présentes sur le territoire. Des permanences sont assurées par les Pôles Emploi les plus proches (situés à Muret et à St-Gaudens). Les missions locales assurent également des permanences au sein de certains Centres Médicaux Sociaux. L'AFIDEL (Association de formation, d'insertion et de développement local) agit pour l'insertion professionnelle notamment au Sud du territoire. Concernant les formations professionnelles, les GRETA (groupements d'établissements publics locaux d'enseignement) proposent des formations notamment axées dans le domaine des métiers du secrétariat et ces organismes sont présents à Auterive, Rieumes et au Fousseret. Les CFPPA (centres de formations professionnelles pour adultes) sont spécialisés dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et un centre se situe à Auterive.

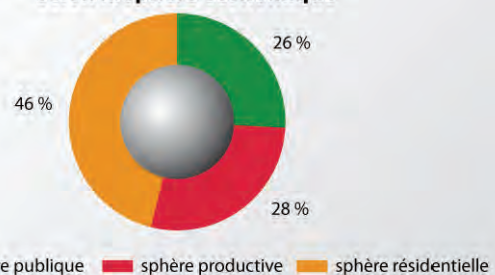
### ... ET UNE ECONOMIE RESIDENTIELLE ET PRE-SENTIELLE DOMINANTE

La répartition des emplois et leur nature sont à l'origine de la distribution des revenus sur le territoire. En effet, plusieurs sphères d'emplois peuvent être distinguées caractérisant le développement économique d'un territoire et sa capacité à créer des emplois et de la richesse. L'économie locale peut ainsi s'analyser selon 3 sphères : la sphère résidentielle, la sphère productive et la sphère publique.

- La sphère résidentielle inclut l'ensemble des entreprises ayant pour but la satisfaction des besoins de proximité des habitants. A l'échelle des grandes masses économiques, cette définition conduit à englober tous les services de proximité.
- La sphère productive, ou économie de production, regroupe toutes les entreprises et les activités caractérisées par la production de biens et éventuellement leur exportation.
- La sphère publique regroupe les secteurs des administrations, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Le territoire se caractérise principalement par une part importante de l'emploi salarié relatif à la sphère résidentielle. 46 % de l'emploi salarié s'établit dans le secteur des activités financières, immobilières, de la construction, de l'énergie et des transports (services de proximité) et des services aux particuliers.

Répartition des salariés en 2006 selon la sphère économique



Source : INSEE - Connaissance Locale de l'Appareil Productif 2006

En 2008, l'Insee a affiné l'analyse de l'emploi à travers une nouvelle nomenclature : les sphères présentielle et non présentielle.

- Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Ainsi, en 2008, 3 emplois sur 4 appartenaient à la sphère présentielle et répondaient aux besoins locaux des habitants du territoire.

L'importance de l'économie résidentielle et présentielle s'explique avant tout par la dépendance à l'agglomération toulousaine qui concentre d'importantes activités de la sphère productive. Par contre, l'économie résidentielle et présentielle permettent une certaine autonomie du territoire dans un contexte de mondialisation et sont fortement liées à l'accueil de nouveaux habitants.

## LES BESOINS EN EMPLOIS

Pour améliorer la situation économique du territoire, son autonomie et répondre aux besoins des futurs arrivants, le SCOT a besoin d'augmenter fortement le nombre d'emplois par habitant.

L'objectif de tendre vers un ratio de 1 emploi pour 3,5 habitants, objectif proposé dans le cadre de l'InterSCOT de l'Aire urbaine toulousaine, nécessiterait alors la présence de plus de 33 200 emplois sur le territoire en 2030.

Il s'agit donc, pour répondre aux besoins en emplois, de **créer environ 13 700 emplois entre 2007 et 2030 à un rythme de croissance moyen de l'emploi de 2,3 % par an.**

Ce rythme de croissance semble envisageable par rapport à celui observé entre 1999 et 2007 (2,9 % par an), même s'il s'agira tout de même de passer de 510 emplois créés par an en moyenne entre 1999 et 2006 à 610 emplois créés en moyenne par an.

## Une dominante de petites entreprises dans un tissu économique éclaté

Le Sud Toulousain est avant tout caractérisé par un réseau de petites, voire de très petites entreprises (TPE).

Les TPE (moins de 10 salariés) sont en effet très présentes sur le territoire avec environ 5 660 établissements (environ 92% des entreprises du territoire<sup>51</sup>). 77 % de ces TPE n'ont aucun salarié et cette proportion est largement supérieure au niveau départemental qui est de 63 %. Les PME-PMI (Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries de 10 à 499 salariés) sont seulement au nombre de 128 sur le territoire. De plus, seulement 12 entreprises dépassent les 50 salariés et sont principalement localisés sur le bassin de vie d'Auterive.

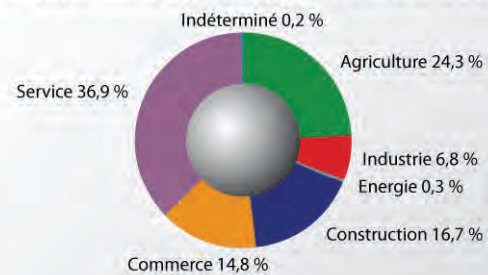
Au regard de la répartition et de la taille des entreprises, le territoire est clairement structuré autour de quatre pôles économiques : Auterive, Carbonne, Cazères-Martres-Boussens et, dans une moindre mesure, Rieumes. Au 31 décembre 2007, ces communes comptaient 37 % des salariés du territoire (environ 5 700 salariés).

Avec 6 162 établissements en 2008, le tissu économique du Sud Toulousain se caractérise par l'importance du secteur des services et du commerce : plus de 3 184 établissements (soit près de 52 % des établissements du SCOT). Le territoire est également marqué par un secteur agricole fort avec 1 498 établissements (24,3 % des établissements). L'importance du secteur de la construction peut également être soulignée avec 1 051 établissements (17,1 %). Le secteur industriel est par contre peu représenté avec 6,8 % des établissements économiques.

Le nombre d'établissements a augmenté dans tous ces secteurs au cours des dernières années, à l'exception de celui de l'industrie.

Ainsi une tendance à la tertiarisation se dessine à l'image de la plupart des territoires de Midi-Pyrénées, et ce malgré le maintien des secteurs de la construction et de l'agriculture, et dans une moindre mesure de celui de l'industrie.

Les établissements économiques par secteur d'activités



Source : Coface Services, nov 2008

### UNE OFFRE ECONOMIQUE TRES EPARPILLEE LE LONG DES VALLEES DE LA GARONNE ET DE L'ARIEGE

Sur le territoire Sud Toulousain, l'analyse des documents d'urbanisme en vigueur montre qu'environ 1 390 hectares sont destinés à l'activité économique au sein de 68 sites :

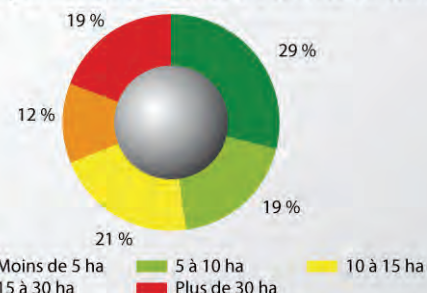
<sup>51</sup> Source : ORT nov. 2008.

- 16 sites économiques sont aménagés en totalité ;
- 41 sites économiques sont aménagés et en cours d'extension à court ou moyen terme ;
- 11 sites économiques sont en projet et leur aménagement n'est pas commencé.

Ainsi, l'ensemble des surfaces destinées à l'activité économique n'est pas à ce jour encore urbanisé. Plus précisément, on recense en 2010 :

- 558 ha d'espaces économiques urbanisés ;
- 832 ha d'espaces économiques en projet dont :
  - 275 ha d'espaces économiques réservés par 3 projets économiques particuliers et sans projet d'extension : Lafarge, Lacroix et ONERA ;

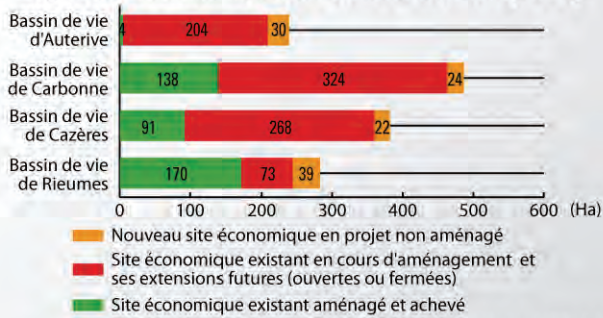
Répartition par taille des 68 sites d'activités du territoire



Source : CG 31 - DAEDL



## Répartition des surfaces des zones d'activités (en ha)



Source : CG 31 - DAEDL 2008 (hors Lafarge, Lacroix et ONERA soit 325 ha)

- 307 ha d'espaces économiques en projet en cours d'urbanisation ;
- 250 ha d'espaces économiques en projet mais fermés à l'urbanisation.

Même si la taille moyenne des sites d'activités existants ou en projet est d'environ 20 ha, presque 70 % font moins de 15 ha et 30 % moins de 5 ha. Seulement quelques sites d'activités existants (13 sur 68) ne possèdent plus actuellement de foncier disponible.

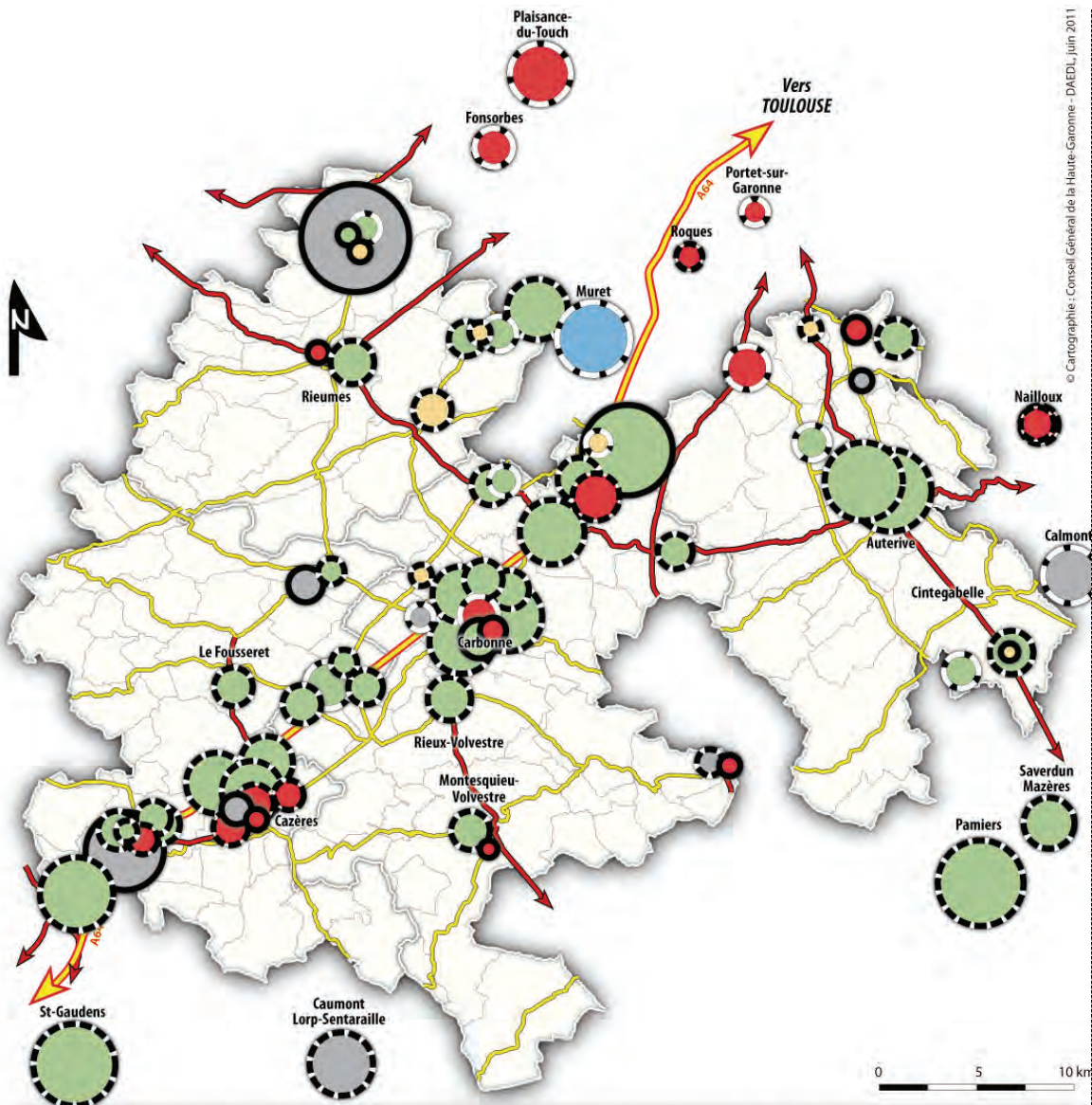
En ce qui concerne les projets économiques, on peut remarquer que la majorité concerne des extensions en continuité de sites existants. De plus, on recense 11 projets nouveaux en 2010 d'une taille moyenne d'environ 10 ha chacun.

La très grande majorité des sites d'activités est non spécialisée. On observe une spécialisation dans le cas de petits sites artisanaux, de zones industrielles et lors de l'extension de sites commerciaux.

Concernant la répartition des sites d'activités existants ou en projet, on peut noter les tendances suivantes :

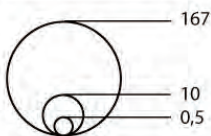
- 1 commune sur 3 est concernée ;
- la moitié des sites d'activités se concentre dans la vallée de la Garonne (35 sites) ;
- tous les bassins de vie possèdent des capacités ;
- le bassin de vie de Rieumes possède le moins de surfaces d'activités.

Enfin, il apparaît que les principales capacités de développement économique concernent avant tout l'extension de sites existants (capacité de 440 ha) et non des nouveaux projets (capacité de 115 ha).



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDL, juin 2011

### Surface totale en hectares



### Etat d'avancement

- Projet
- En cours d'aménagement ou d'extension
- Aménagement terminé

### Vocation

- Commerce
- Commerce et loisirs
- Mixte
- Industriel
- Artisanal

Source : CG 31-DAEDL/DVI

LES SITES D'ACTIVITES, VOCATION ET ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN 2010

# Les secteurs économiques porteurs du SCOT Sud Toulousain

Le territoire Sud Toulousain se caractérise par une économie diversifiée et structurée autour de plusieurs secteurs porteurs.

## UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE AUX COMPOSANTES VARIÉES

### UN TERRITOIRE A FORTE VOCATION AGRICOLE

Malgré le développement de la périurbanisation, le Sud Toulousain peut toujours être considéré comme un territoire à forte vocation agricole pour 2 raisons :

- le secteur agricole est le premier secteur économique en nombre d'établissements en 2008 représentant ainsi 24,3 % du total des établissements<sup>52</sup> ;
- l'agriculture domine très largement les autres usages du foncier sur le territoire. En effet, la Surface Agricole Utile représente 84 448 hectares soit 66 % de la surface du Sud Toulousain<sup>53</sup>.

<sup>52</sup> Source : ORT nov. 2008.

<sup>53</sup> Source : Agreste : RGA 2000.

L'agriculture du territoire apparaît très variée grâce à l'alternance de vallées et de coteaux et à la présence du Piémont Pyrénéen. Ainsi elle se caractérise par :

- principalement un système agricole de grandes cultures, notamment irriguées, avec la culture du maïs dans les vallées fertiles de l'Ariège et de la Garonne ;
- des systèmes agricoles en polyculture irriguée et élevage au Sud du territoire avec la présence de l'élevage laitier. Les zones de coteaux plus accidentés se tournent vers l'élevage de viandes encore très présent sur prairie naturelle ;
- de manière moins importante des cultures en sec (blé, tournesol) sur certaines zones, notamment entre la vallée de l'Ariège et la vallée de la Garonne.

<sup>54</sup> Source : Agreste, RGA 1979 et 2000.

Malgré le maintien de la vocation agricole historique du territoire, l'agriculture poursuit une profonde mutation :

- entre 1979 et 2005, on constate une diminution de près de 9 % de la SAU ;
- les systèmes agricoles ont évolué ;
- le territoire connaît une diminution de ses surfaces fourragères ou toujours en herbe au profit des surfaces en céréales et cultures industrielles ;
- la présence de l'élevage, réel atout pour le territoire, reste particulièrement forte sur les cantons de Montesquiou, Cazères et dans les zones de coteaux accidentés de Le Fousseret, Rieumes et Cintegabelle ;
- les parcelles irriguées dans les vallées de la Garonne et de l'Ariège ont fortement augmenté entre 1979 et 2000, passant d'environ 7 % en 1979 à 19 % en 2000.

L'irrigation, à partir de la Garonne, de l'Ariège, de la nappe phréatique et plus rarement de lacs collinaires est devenue un facteur très important dans l'économie des exploitations situées dans les vallées.

Le nombre d'exploitations et d'exploitants a considérablement diminué. On constate ainsi une chute de 43 % du nombre d'exploitations entre 1979 et 2000 pour le Sud Toulousain<sup>54</sup>. Cette situation tend aujourd'hui à se stabiliser et le territoire compte désormais 1 365 établissements en production agricole pure.

La baisse du nombre d'exploitations s'accompagne d'un certain vieillissement de la population agricole. En 2000, seulement 20 % des exploitants agricoles ont moins de 40 ans et 38 % ont plus de 55 ans.

La Surface Agricole Utile moyenne par exploitation connaît une nette progression, passant de 30 hectares en 1979 à 68 hectares en 2005.



## DE NOUVELLES DYNAMIQUES AGRICOLES PORTEUSES D'AVENIR

L'agriculture locale a également su diversifier ses productions en lien avec la proximité de Toulouse et le tourisme. On observe ainsi le développement de :

- la vente directe. Elle s'inscrit dans une logique globale de circuits courts qui concernent également les marchés de plein vent, les magasins fermiers, les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole. Sur le territoire, 80 exploitations pratiquent la vente directe et 5 AMAP se sont récemment constituées. Il existe également 2 CUMA en lien avec la vente directe (CUMA de gras de Montesquieu-Volvestre, CUMA de Peyssies) ainsi que des réseaux de professionnels construits autour de la valorisation des terroirs comme le Groupement d'Intérêt Economique « les fermiers gourmands » qui organise de façon ponctuelle des repas gastronomiques à partir de produits et savoir-faire locaux.
- des productions en agriculture biologique ou sous un label de qualité. En 2000, 25 exploitations pratiquent l'agriculture biologique soit 20 % des exploitations biologiques du département. Le territoire comprend également plusieurs indications géographiques protégées sur tout ou partie du pays : volaille du Gers, canard, foies gras du Sud Ouest, canard fermier, tomme des Pyrénées. On note également la présence de plusieurs labels rouges : veau fermier sous la mère, agneau fermier, porc fermier du sud ouest, oie fermière.

- des productions agricoles non-alimentaires : une CUMA produisant de l'huile végétale mais aussi le développement de la filière chanvre. Inaugurée au printemps 2008, la nouvelle usine Agrofibre, située à Cazères, est la première unité de transformation de chanvre (défibrage) sur le Sud-Ouest de la France. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de promotion et de valorisation de la culture du chanvre, engagée dès 2005 par la coopérative Coopéval et le Conseil Général de la Haute-Garonne avec la volonté de se positionner sur de nouveaux marchés d'éco-matériaux. En 2008, 2 500 hectares de chanvre ont ainsi été semés par les agriculteurs de la Haute-Garonne et des départements limitrophes. L'objectif est d'atteindre à terme 5 600 hectares, ce qui permettrait de produire 35 000 tonnes de pailles traitées.
- une ferme pilote à Venerque réalisée par deux producteurs céréaliers a pour objectif d'informer sur des pratiques agronomiques nouvelles et de montrer aux professionnels du monde agricole les techniques pouvant être mises en œuvre afin de répondre aux attentes du législateur.

En revanche l'agritourisme semble avoir certaines difficultés à se développer. Entre fermes auberges, gîtes ruraux et fermes ouvertes, les initiatives sont isolées et manquent de visibilité faute de relais et de moyens.

L'agriculture conserve une place déterminante et un rôle majeur dans l'activité économique du Sud Toulousain mais on observe également un manque de structuration en termes de filières. En effet, la transformation alimentaire des produits agricoles est peu développée par rapport à l'importance de la production.

Une démarche est actuellement en cours en matière de valorisation des circuits courts au sein du Pays. En effet, le développement de ces circuits représente un enjeu important. Par ailleurs, il est utile de rappeler que dans un contexte de fortes incertitudes (évolution de la politique agricole commune, volatilité des marchés...) de nouvelles perspectives s'offrent également en parallèle à ce secteur (développement de produits agricoles non-alimentaires par exemple).

Le territoire bénéficie ainsi de réels atouts pour se positionner dans le développement du pôle de compétitivité Agrimip Innovation.



## L'INDUSTRIE DES GRANULATS ET LE BATIMENT : UNE VERITABLE FILIERE

### LA PRODUCTION DE GRANULATS

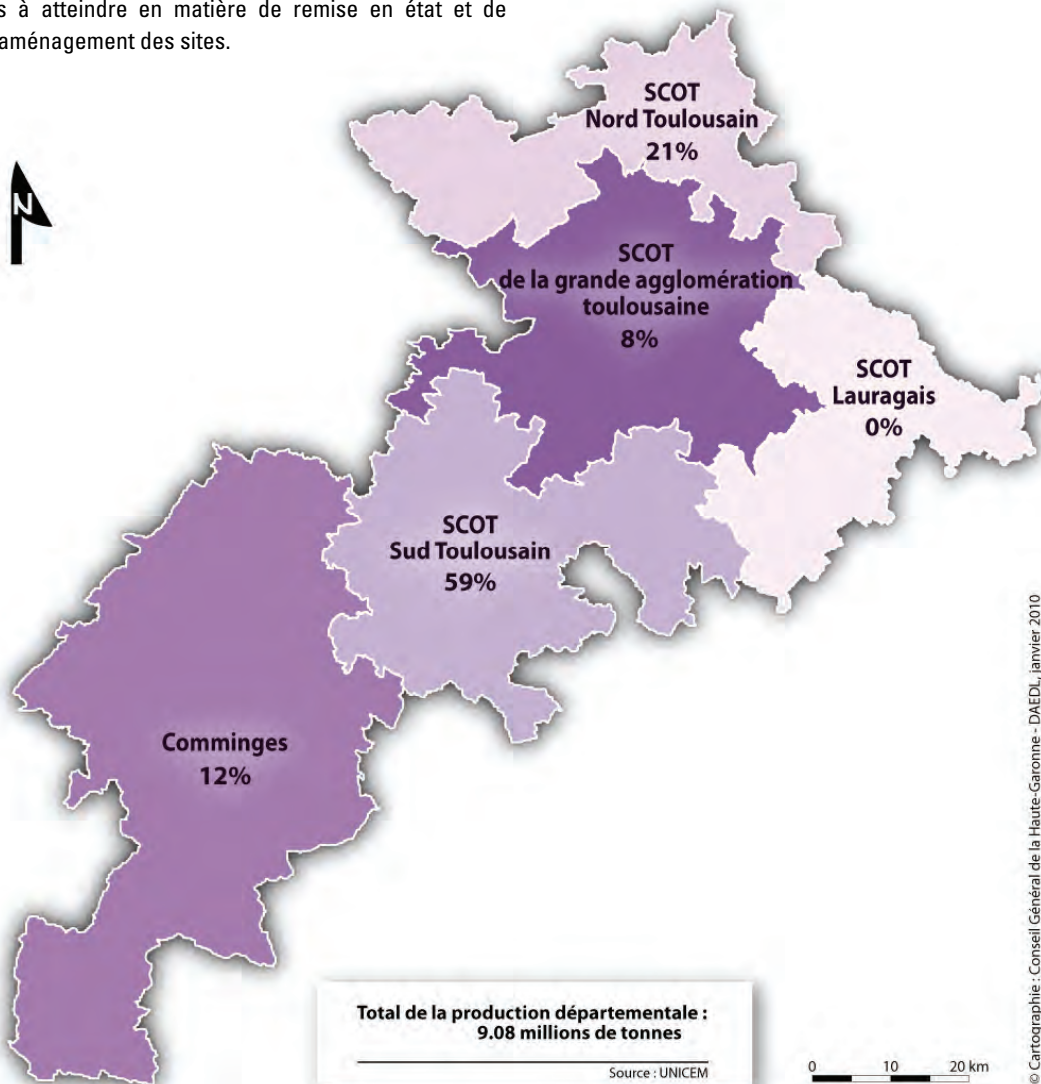
Les zones alluviales de la Garonne et de l'Ariège constituent des gisements de proximité de sables et graviers fournissant la matière première des chantiers du bâtiment et des travaux publics du département et de l'agglomération toulousaine en particulier. Avec l'épuisement des gisements, l'extraction, qui se localisait dans les communes de la première couronne, s'est peu à peu déplacée vers le Sud sur le territoire agricole de la basse plaine de la Garonne et de l'Ariège.

Créé pour en assurer la gestion et définir les conditions générales d'implantation des carrières, le Schéma Départemental des Carrières constitue le document d'aide à la décision du Préfet pour les demandes d'autorisation d'ouverture de sites en application de la législation des installations classées. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Le Schéma Départemental des Carrières de la Haute-Garonne a été arrêté en décembre 2009. Il prévoit la mise en œuvre des orientations suivantes :

- Orientation A : Protection des patrimoines. En fonction des enjeux patrimoniaux, le schéma prévoit des interdictions d'exploitations ou des études complémentaires pour évaluer l'impact des projets.
- Orientation B : Gestion durable et économe de la ressource alluvionnaire. Il est recherché des alternatives, notamment la roche massive.
- Orientation C : Mise en œuvre accrue des matériaux de substitution et du recyclage.
- Orientation D : Engagement volontaire des donneurs d'ordre (implication de tous).
- Orientation E : Réduction du transport par camion.
- Orientation F : Favoriser l'émergence de projets de réaménagement concertés.
- Orientation H : Donner sa pleine efficacité à la réglementation.

LA PRODUCTION DE GRANULATS EN HAUTE-GARONNE







Le Vermet

Les données de 2005 (UNICEM) mettent en exergue une concentration de la demande sur l'agglomération toulousaine et une consommation départementale supérieure à la moyenne nationale : 7 t / an / hab.

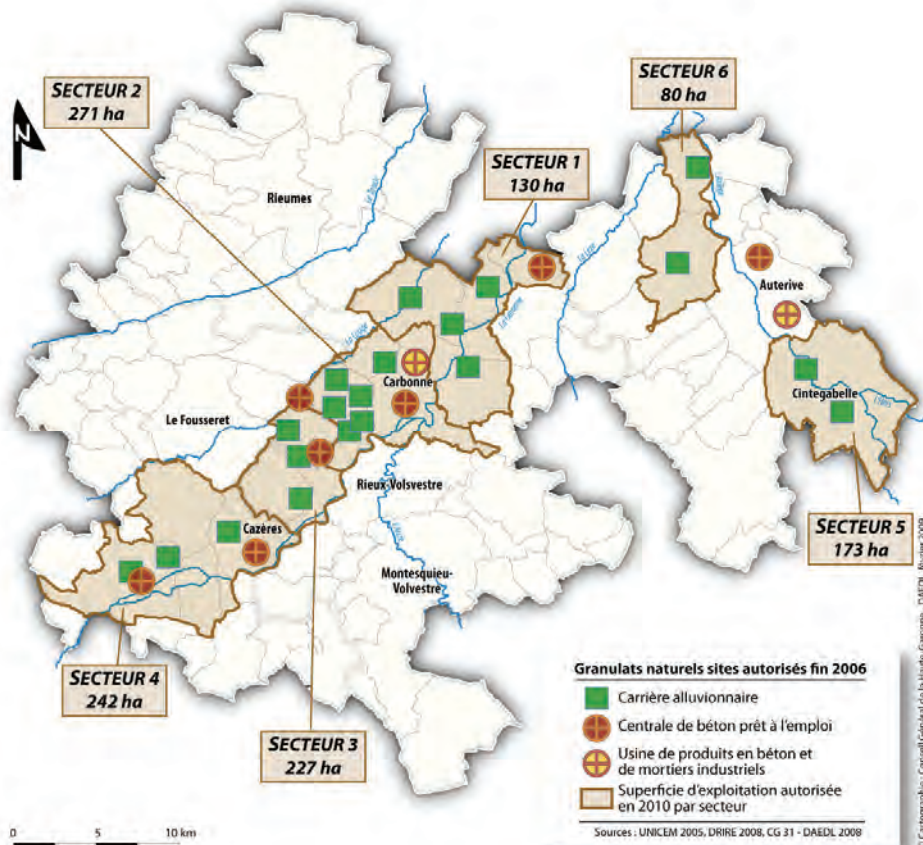
Si 82 % de la production totale du département est localisée le long de la vallée de la Garonne, 59 % de la production totale du département se localise dans le Sud Toulousain (5,39 millions de tonnes produites dans le Sud Toulousain en 2005).

En 2007 le territoire comptait 22 gravières en exploitation (32 sur le département) et 18 communes du territoire étaient concernées. Il s'agit principalement de gravières alluvionnaires d'une moyenne de 54 ha et au total 1 130 hectares de gravières. 11,56 millions de tonnes de gravats peuvent être produites par an (au maximum) selon autorisation préfectorale.

L'extraction des granulats dans le Sud Toulousain représentait 59 % de la production départementale et 9 % de la consommation en 2005. Cette situation offre au Sud Toulousain un intérêt départemental particulier concernant la filière amont du secteur BTP.

Cependant la question du maintien de l'activité dans les années à venir est essentielle puisque nombreuses arrivent en fin de vie. Le transport des granulats ou encore le réaménagement des sites paraissent également être des enjeux majeurs, notamment en matière de réduction des pollutions, de gestion de la nappe phréatique et de l'impact paysager induit.

La taille des nouveaux projets a tendance à augmenter fortement. Cependant le potentiel varie fortement selon les secteurs géographiques et seulement 3 secteurs géographiques (secteurs 2, 3 et 4) restent propices pour le développement de cette activité à l'horizon 2020-2030.



REPARTITION DE LA PRODUCTION DEPARTEMENTALE DE GRANULATS EN 2005



## LE SECTEUR DU BATIMENT : UN SECTEUR DYNAMIQUE

La filière du bâtiment, et notamment la filière amont liée à l'extraction de granulats (250 emplois directs environ), regroupe de nombreuses entreprises présentes sur le territoire Sud Toulousain soit 1 538 établissements au total. Les secteurs de la construction et des travaux publics représentent quant à eux 1 209 établissements, tandis que l'immobilier compte au total 144 établissements<sup>55</sup>.

<sup>55</sup> Source : ORT nov 2008.

Le tissu des établissements relevant de la construction et du bâtiment est important sur le territoire du SCOT et il se répartit principalement en fonction des ressources, de la population et des logements. La filière est fortement génératrice d'emplois sur le territoire puisque 49 établissements ont plus de 10 salariés. De plus, la filière représente au total 53 % des salariés de l'artisanat en 2007<sup>56</sup>. Avec un nombre d'entreprises du bâtiment qui a progressé de plus de 25 % entre 2000 et 2007, le secteur du bâtiment apparaît dynamique mais également stable puisque de nombreuses entreprises sont pérennes et implantées sur le territoire depuis un certain temps.

<sup>56</sup> Source : Chambre de Métiers.

Cependant l'offre de locaux concernant la construction et le bâtiment connaît un éparpillement et elle reste à structurer.

Bien que la filière reste soumise à la conjoncture, le logement paraît être un besoin constant et le territoire semble se positionner pour répondre à l'engouement des ménages sur l'éco-construction, valeur sûre pour l'avenir du bâtiment.

LES SECTEURS D'ACTIVITES INDUSTRIELLES EN 2008

Secteur d'activités	Nombre d'établissements	Ayant 10 salariés ou plus
Textile	170	3
Métal	153	15
Electronique	143	3
Logistique	128	10
Chimie	77	13

Source : ORT nov. 2008

## LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITES INDUSTRIELLES

En matière industrielle, l'analyse du territoire montre qu'il n'existe pas de véritables filières mais plutôt quelques petits secteurs d'activités.

Les secteurs les plus importants en nombre d'établissements sont :

- Le **secteur du textile** avec 170 établissements dont 2/3 exclusivement en amont de la filière avec l'élevage. Ainsi ce secteur compte seulement 11 établissements industriels et seulement 2 d'entre eux comptent plus de 10 salariés (exemple de l'entreprise Paul Boye Technologies au Vernet).
- Le **secteur métallurgique** et sa transformation avec 153 établissements et une forte concentration d'établissements spécialisés dans le travail des métaux (69 %). 3 établissements de plus de 20 salariés sont répertoriés : Procolor (établissement de traitement et revêtement des métaux à Auterive), Rives Métalliques Constructions (Menuiserie métallique à Castagnac) et ROUZES SA (Menuiserie métallique à Saint-Sulpice). Cependant, on relève une faible représentation des établissements de fabrication et une quasi-absence de l'industrie automobile ou aéronautique, à l'exception de l'ONERA à Maucac.

Le **secteur électronique** regroupe 143 établissements concentrés majoritairement dans l'informatique. La fabrication et l'assemblage de composants ainsi que d'appareils restent faibles (24 établissements) bien que ces activités incluent les 3 principaux établissements (STEEL Electronique - Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels à Martres-Tolosane ; MIS SIBE - Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels à Auterive ; INNOPSYS - Fabrication d'instrumentation scientifique et technique à Carbonne).

Le **secteur logistique** (128 établissements dont 5 établissements de plus de 20 salariés) est principalement orienté vers le transport routier de marchandises.

Le **secteur de la chimie** regroupe 77 établissements plutôt concentrés dans l'activité de commercialisation. Même si ce secteur connaît une récente diminution du nombre de ses salariés, il est tout de même constitué de 6 établissements de plus de 20 salariés pour la plupart regroupés sur le pôle industriel de Boussens-Martres-Tolosane-Cazères.

On recense notamment :

- Cognis France sur Boussens dans la fabrication de produits chimiques organiques ;
- TOTAL E&P France dans la distribution d'hydrocarbures ;
- JANSON CAPSULES sur le site SOFACAP pour la fabrication d'emballages plastiques ;
- RECA dans la fabrication de peintures et vernis à Auterive ;
- Wilalex Magbel pour la fabrication de matériel pour arts plastiques et loisirs créatifs à Cintegabelle
- Etienne Lacroix tous Artifices SA dans la fabrication de produits explosifs à Ste-Foy-de-Peyrolières.

## L'ARTISANAT ET LE TOURISME, DES ATOUTS INDENIABLES

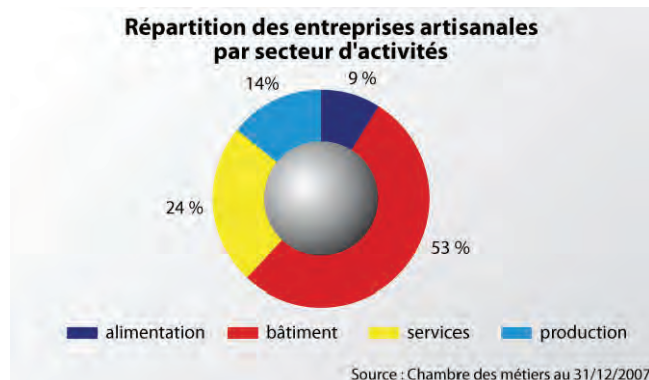
### L'ARTISANAT ET LA PARTICULARITE DE L'ARTISANAT D'ART

L'artisanat, par son poids dans l'économie locale, le lien social qu'il crée et l'emploi qu'il génère, représente un véritable atout pour le Sud Toulousain :

- il représente 1 978 établissements sur le Sud Toulousain, soit environ 10 % de l'effectif d'entreprises artisanales du département<sup>57</sup> ;
- c'est un secteur qui connaît une forte progression depuis les dernières années puisqu'il s'est accru, comme partout dans le département, de 18 % depuis 1999, soit environ 2,5 % de croissance moyenne annuelle.

<sup>57</sup> Source : Chambre des Métiers au 31/12/2007.

Trois villes accueillent sur le territoire plus de 100 entreprises artisanales : Auterive avec 208 entreprises, Carbonne avec 136 entreprises et Cazères avec 128 entreprises.



Ces communes confirment ainsi leur vocation de pôle notamment en termes d'offre de services marchands et elles représentent un quart de l'artisanat du territoire. La commune de Rieumes concentre 73 établissements. Par ailleurs, la limite ouest, le sud-ouest et l'est du Volvestre, concentrent un nombre d'établissements moins dense.

Avec 1 051 entreprises installées sur le territoire, le secteur du **bâtiment** représente 53 % de l'artisanat total du territoire. Il est surreprésenté par rapport à la moyenne départementale (44,6 %). 10 communes disposent de plus de 30 entreprises soit 40 % du total SCOT et à l'inverse seulement 8 communes n'ont aucun artisan du bâtiment. De plus, le nombre d'entreprises du bâtiment a progressé de plus de 25 % entre 2000 et 2007.

Présent avec 478 entreprises, le secteur des **services** représente 24 % de l'artisanat sur le territoire (29,3 % à l'échelle du département) et se caractérise essentiellement par des services de proximité. Il apparaît concentré sur les pôles d'Auterive, de Carbonne et de Cazères avec plus de 50 établissements. Ce secteur a lui aussi connu une progression régulière (+ 18,9 %) depuis 2000. Cependant la répartition reste très inégale sur le territoire.

Le secteur de la **production** représente 14 % du total de l'artisanat sur le territoire (16 % à l'échelle du département) et se concentre principalement sur Auterive (34 établissements), Martres-Tolosane (22 établissements), Carbonne (20 établissements) et Cazères (17 établissements). Entre 2000 et 2007, le territoire connaît une progression de 6 % du nombre d'entreprises de production.

Enfin le secteur de **l'alimentaire** représente 9 % du nombre total d'entreprises artisanales du territoire soit un point de moins que la moyenne départementale. On dénombre sur le territoire 12 « pôles » alimentaires de plus de 5 établissements.

Il est important de souligner l'existence sur la commune de Martres-Tolosane d'un **artisanat d'art** de qualité autour de la faïencerie et de la poterie. Les savoir-faire traditionnels autour du **travail de la terre et de la céramique** sont une des caractéristiques du territoire avec notamment deux briqueteries en activité à Gratens et à Grépiac. La maison de la terre à Poucharramet (structure associative), plate forme de développement durable et centre de ressources sur **l'éco-construction** (construction en terre crue...), représente un véritable lieu de rencontre, de culture et de sensibilisation aux questions environnementales. La maison de l'artisanat et de l'environnement à Lacaugne a pour objectif de devenir un centre de documentation et de formation sur la qualité environnementale du bâtiment en tant que véritable vitrine des normes HQE. L'objectif est également de créer un espace info-énergie pour le grand public.

De manière générale l'artisanat est un secteur plutôt stable générateur d'emplois (5 000 emplois actifs dont plus de 3 000 emplois salariés). Il offre globalement un niveau de services satisfaisant pour les bourgs centres. Cependant il existe un risque de disparition de certaines activités en cas de non reprise. Par ailleurs l'artisanat du bâtiment reste soumis à la conjoncture et même si l'artisanat de service garde une grande importance, il s'avère malgré tout peu structuré sur l'ensemble du territoire SCOT.



## Une offre commerciale qui s'étoffe

Le commerce est une composante essentielle du dynamisme et de la structuration des territoires. Depuis la loi de modernisation de l'économie (LME) en date du 4 août 2008, les règles d'implantations commerciales ont évolué.

Désormais, les implantations, extensions, transferts d'activités existantes et changements de secteurs d'activité d'entreprises commerciales et artisanales doivent répondre aux exigences d'aménagement du territoire, de qualité de l'urbanisme et de protection de l'environnement<sup>58</sup>.

### UNE OFFRE ET UNE ARMATURE COMMERCIALE COMPLEXES

#### ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'OFFRE COMMERCIALE

Avec 754 commerces au total, l'offre et l'armature commerciale s'organisent principalement autour des pôles d'équilibre de chaque bassin de vie :

- le pôle d'Auterive compte 105 commerces (46 % des commerces du bassin de vie) ;
- le pôle de Carbonne en recense 83 (36 % des commerces du bassin de vie) ;
- le pôle de Rieumes 44 commerces (41 % des commerces du bassin de vie) ;
- le pôle de Cazères compte 96 commerces (plus de 50 % des commerces du bassin de vie).

D'autres pôles jouent également un rôle important dans l'organisation et la structuration de l'armature commerciale, notamment sur le bassin de vie d'Auterive avec Le Vernet, Venerque ou encore Cintegabelle, sur le bassin de vie de Carbonne avec Montesquieu-Volvestre et sur le bassin de vie de Rieumes avec Lherm et Bérat. Sur le bassin de vie de Cazères, on note par contre l'importance des communes qui ne sont pas pôles en matière de commerce (40%).

Bassin de vie	Pôles	Nombre de commerces	
Auterive	Auterive	105	228
	Cintegabelle	25	
	Vernet-Venerque-Lagardelle/L.	27+30+17	
	Autres communes	24	
Carbonne	Carbonne	83	230
	Montesquieu-Volvestre	31	
	Rieux	15	
	Longages-Noé	12+23	
	Autres communes	66	
Cazères	Cazères	96	189
	Le Fousseret	19	
	Autres communes	74	
Rieumes	Rieumes	44	107
	Lherm/Bérat	22+11	
	Autres communes	30	
<b>TOTAL</b>		<b>754</b>	

Source : COFACE-SERVICE nov. 2008

LE COMMERCE DANS LE SCOT SUD TOULOUSAIN

#### LES SPÉCIFICITÉS COMMERCIALES

Concernant la typologie de l'offre commerciale, on retrouve majoritairement les commerces de type alimentaire (26,4 % de l'ensemble des commerces), suivis des équipements de la maison, des cafés, bars tabacs, restaurants et des commerces liés à l'automobile et aux cycles. Viennent loin derrière, les équipements de la personne, ceux concernant la culture, les sports et loisirs ou encore la santé.

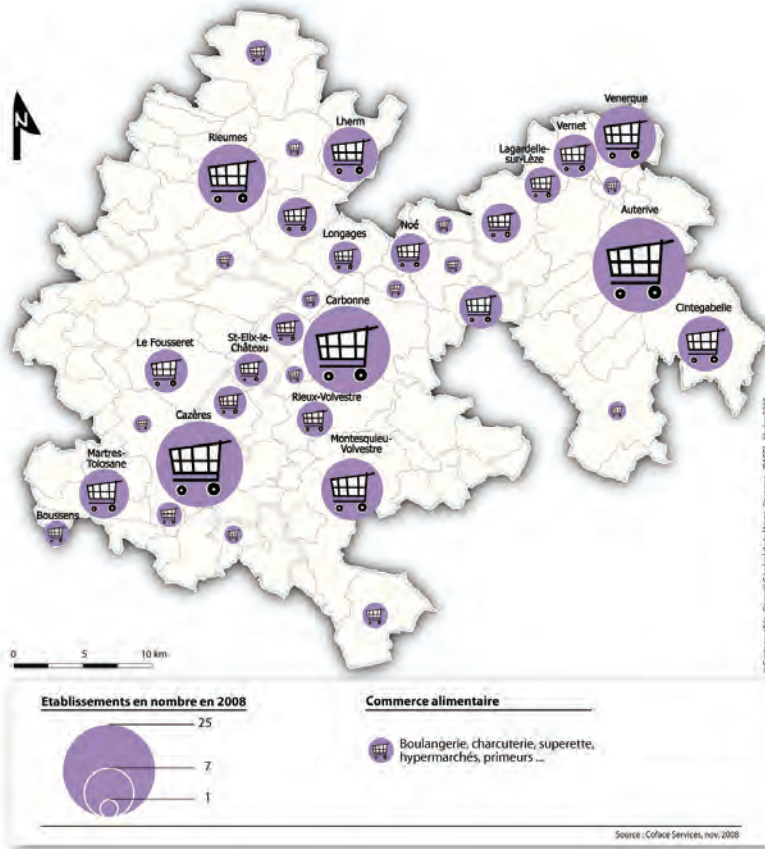
<sup>58</sup> Notons qu'une proposition de loi relative à l'urbanisme commercial est actuellement en cours d'élaboration.

Type de commerces	Nombre	Part en %
Alimentaire	199	26,4 %
Équipement de la maison	153	20,3 %
Cafés, bars, tabacs, restaurants	144	19 %
Automobile et cycles	138	18,3 %
Équipement de la personne	60	8 %
Culture, sports, loisirs	32	4,2 %
Santé	28	3,7 %
<b>Total</b>	<b>754</b>	<b>100 %</b>

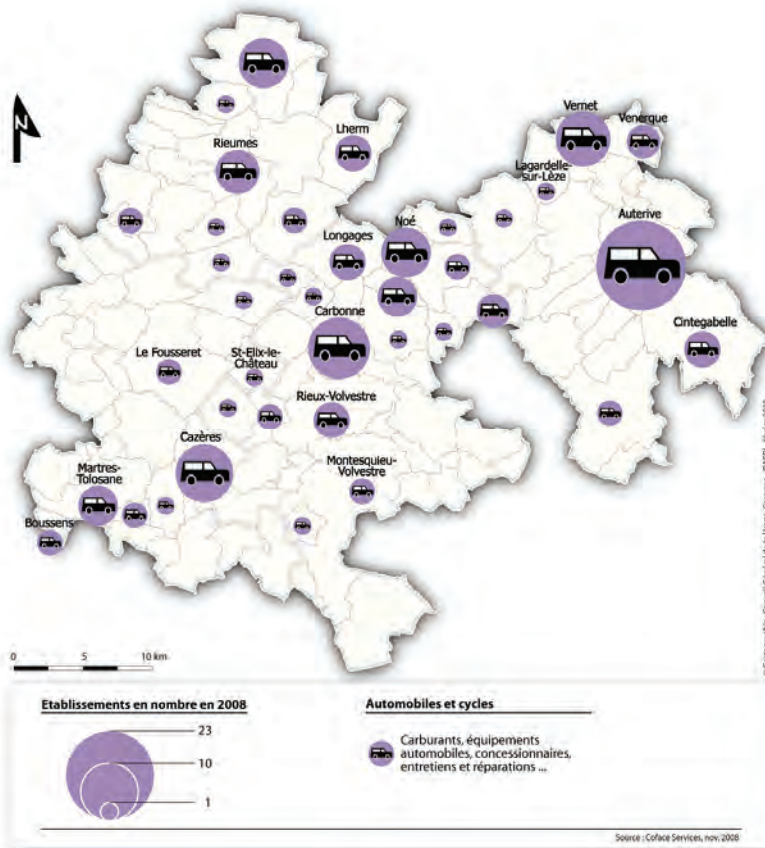
Source : COFACE-SERVICE nov. 2008

TYPLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX EN 2008

## REPARTITION DES COMMERCES ALIMENTAIRES EN 2008



## REPARTITION DES COMMERCES AUTOMOBILES EN 2008





Le commerce alimentaire constitue le 1<sup>er</sup> secteur commercial du territoire (26,4 %) et 54 % des établissements du secteur ont au moins 1 salarié. Notons qu'un commerce alimentaire sur 3 est un établissement de moins de 5 ans. Le marché théorique du commerce alimentaire représente 6 450 euros par ménage et par an (208 € / mois / individu<sup>59</sup>). On compte :

- sur Auterive, 25 commerces alimentaires ;
- sur Carbonne, 21 commerces alimentaires ;
- sur Cazères, 21 commerces alimentaires ;
- sur Rieumes, 13 commerces alimentaires.

Par ailleurs 63 communes ne disposent d'aucun commerce alimentaire.

3 secteurs commerciaux sont également bien représentés :

- Les cafés, bars, tabacs, restaurants (19 %). Un établissement sur deux travaille dans la restauration. L'activité reste majoritairement non-salariée et connaît un important renouvellement puisque 44 % des établissements ont moins de 3 ans. Les pôles concentrent la plupart des établissements.
- Le commerce d'équipement de la maison (20,3 %). Cependant, on ne note pas de véritable spécialité à l'exception des fleuristes (33 établissements). La répartition géographique est homogène entre les bassins de vie à l'exception de celui de Rieumes et 1 commerce sur 2 est localisé dans le pôle principal.
- Le commerce d'automobiles et cycles (18,3 %). Il s'agit pour 1 établissement sur 2 d'un commerce d'entretien et de réparation de véhicules automobiles. C'est un secteur de proximité bien réparti géographiquement puisque chaque bassin de vie possède au moins 24 établissements.

3 secteurs sont peu présents et présents essentiellement dans les pôles principaux :

- Le commerce d'équipement de la personne (8 %). Il s'agit essentiellement de magasins de détail de vêtements (41 %) et d'opticiens (23 %).
- Le commerce de culture, sports et loisirs (4,2 %). 2 commerces sur 3 sont des commerces de détail de livres, journaux et papeterie.
- Le commerce de santé (3,7 %). Il s'agit quasi-exclusivement de pharmacies (89 %). On recense 2 établissements de plus de 10 salariés : à Auterive et au Lherm. Localisé essentiellement dans les pôles puisque 2 établissements sur 3 sont situés dans un pôle d'équilibre ou complémentaire, seulement 20 communes disposent d'un commerce de santé.

## UN COMMERCE EN MUTATION

Malgré l'importance du nombre d'établissements commerciaux, on constate une tendance nette au développement des grandes surfaces commerciales. Cette situation apparaît clairement pour les achats alimentaires. Ainsi, 75 % des achats alimentaires sont réalisés en grande surface, dont 17 % en discount.

Le commerce traditionnel pour les achats non alimentaires représente encore 46 % des achats totaux mais son poids diminue progressivement et le dynamisme des centres-bourgs est menacé.

<sup>59</sup> Source : CECO-DIF/AFCI 2006.

Cette évolution s'explique par divers facteurs de changement de la société tels que :

- le vieillissement des populations ;
- la réduction de la taille des ménages ;
- la motorisation ;
- la réduction progressive du temps de travail ;
- le surendettement des ménages ;
- la recherche de proximité et de gain de temps ;
- la responsabilisation du consommateur ;
- l'apparition de nouveaux produits ;
- le développement de l'e-commerce.

## UNE ARMATURE COMMERCIALE SOUS INFLUENCE TOULOUSAIN

L'analyse de l'armature commerciale du Sud Toulousain a été réalisée à partir de :

- la typologie de l'offre commerciale, en 4 niveaux (offre de base, de proximité, intermédiaire et supérieure) ;
- le nombre de commerces recensé ;
- la surface totale de commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente.

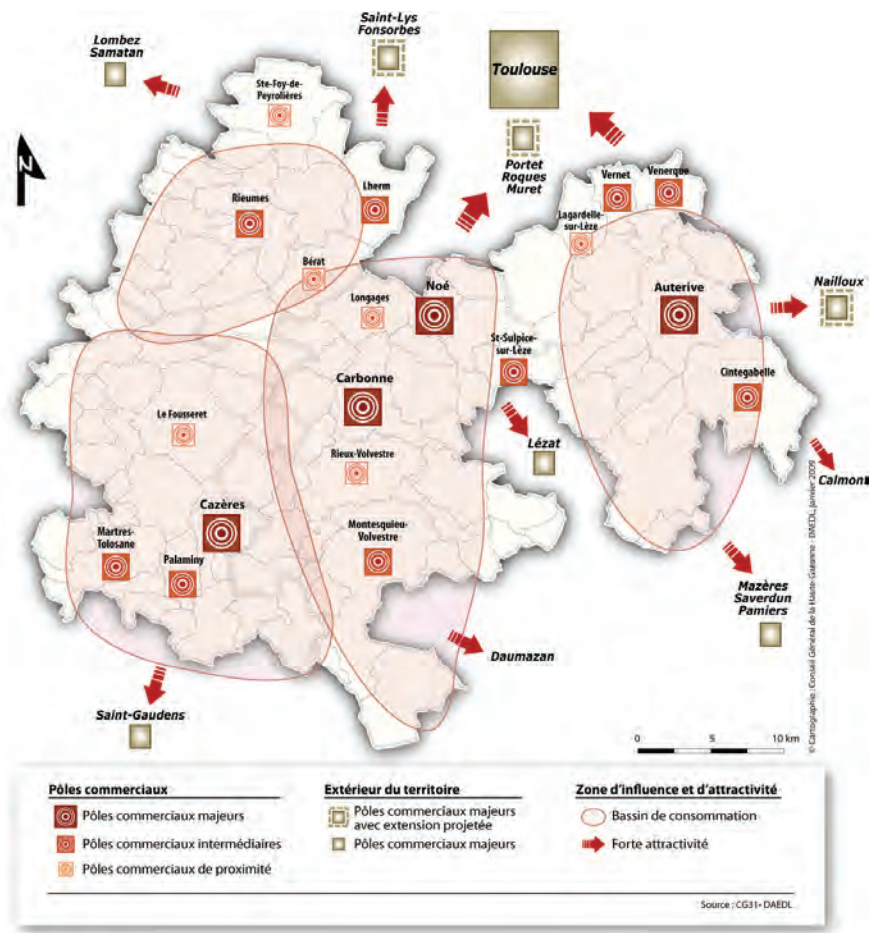
Cette analyse permet de mettre en évidence que l'armature commerciale reprend en grande partie celle des pôles urbains.

Cependant on observe quelques situations particulières, à l'exemple de Noé qui est un pôle commercial majeur sans pour autant être un des 3 grands pôles urbains du territoire. De plus, 39 communes du territoire ne possèdent pas de commerce (soit environ 7 250 habitants concernés, dont 15 communes ayant plus de 200 habitants).

L'offre commerciale de proximité non sédentaire (marché de plein vent, commerce ambulancier) garde malgré tout un impact important et tend à se développer sur le territoire.



L'ARMATURE COMMERCIALE DU TERRITOIRE EN 2008



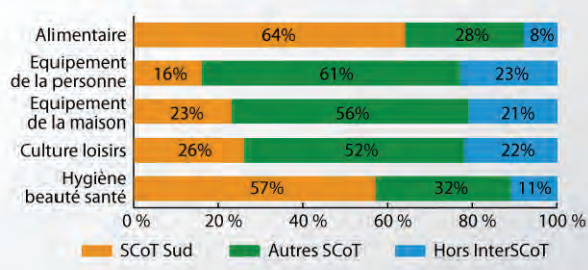
L'évasion commerciale hors du territoire SCOT est principalement orientée sur l'agglomération toulousaine et concerne surtout les secteurs de l'équipement de la personne, de la maison, de la culture et des loisirs. Cette évasion non alimentaire n'est pas uniquement liée à la consommation captée par l'agglomération mais également à une offre locale peu développée.

L'offre commerciale reste en effet soumise à une forte concurrence de la part de l'agglomération toulousaine qui semble s'accroître avec des grands projets d'extension : à Portet-sur-Garonne, Roques sur Ga-

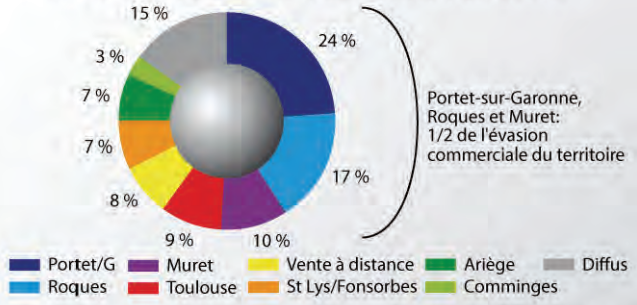
ronne ou encore avec de nouveaux projets à Plaisance-du-Touch (Portes de Gascogne), à Fonsorbes (Portes du Gers) et à Muret (Portes des Pyrénées). Le village des marques de Nailloux dans le Lauragais sera également un site concurrentiel.

Le taux d'évasion commerciale sur le territoire du SCOT Sud Toulousain est important : 52 % des dépenses liées à la consommation sont effectuées à l'extérieur du SCOT. Néanmoins, l'évasion commerciale en Sud Toulousain paraît moins importante que dans le Lauragais haut-garonnais (67 %) et le Nord Toulousain (65 %).

La rétention et l'évasion commerciale en 2004



La destination de l'évasion commerciale en 2004



## LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DE PLUS DE 300 M<sup>2</sup>

### UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT DES MOYENNES ET GRANDES SURFACES

Fin 2010, le territoire comptait 42 établissements commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup> dont 19 de plus de 1000 m<sup>2</sup> soit près de 70 % des surfaces de vente de plus de 300 m<sup>2</sup>.

Au total, les surfaces de ventes de plus de 300 m<sup>2</sup> représentaient près de 55 000 m<sup>2</sup>.

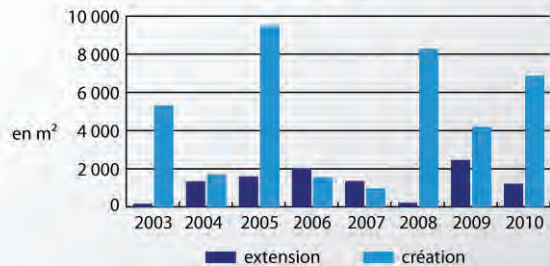
Le commerce alimentaire et d'équipement de la maison représente la très grande majorité des établissements de plus de 300 m<sup>2</sup> (plus de 97 %).

Concernant la répartition des équipements commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup>, on peut remarquer l'importance du bassin de vie de Carbone (22 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente de plus de 300 m<sup>2</sup>) et, a contrario, celui de Rieumes (3 650 m<sup>2</sup>). Par ailleurs, l'observation des surfaces de plus de 1 000 m<sup>2</sup> permet de souligner la situation du bassin de vie d'Auterive, moins bien doté que ceux de Carbone et de Cazères.

Cependant le poids du Sud Toulousain dans l'armature commerciale de l'InterSCOT est très faible (moins de 4 %)

Les autorisations accordées par la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (ex-CDEC) montrent une offre en grandes surfaces relativement récente et en forte augmentation ces dernières années. Les nouvelles autorisations concernent essentiellement le commerce alimentaire, et dans une moindre mesure le jardinage/bricolage.

Les autorisations délivrées par la CDEC/CDAC depuis 2003



Source : Préfecture Haute-Garonne CDEC/CDAC

Ainsi le territoire du SCOT Sud Toulousain comprend environ 0,62 m<sup>2</sup>/hab de surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup>. A l'échelle de l'aire urbaine, le Sud Toulousain se positionne mieux que le Lauragais haut-garonnais (0,44 m<sup>2</sup>/hab) et se situe près du Nord Toulousain avec 0,58 m<sup>2</sup>/hab. La grande agglomération toulousaine compte 1,07 m<sup>2</sup>/hab et le département 0,97 m<sup>2</sup>/hab.

### UNE POLITIQUE D'URBANISME COMMERCIAL PEU DÉVELOPPÉE

L'urbanisme commercial des communes du Sud Toulousain est caractérisé par :

- la présence d'un centre-bourg commercial composé de commerce de moins de 300 m<sup>2</sup> ;
- la dispersion des surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup> au gré des différents projets de zones artisanales.

En effet, à l'exception des quelques sites regroupant plusieurs commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> à Noé, Palaminy, Martres-Tolosane ou Carbone, les implantations commerciales sont dispersées sur le territoire et ont été développées au gré des opportunités économiques.

Commerces > 300 m <sup>2</sup> au 31-12-2010		Superettes, supermarchés, hypermarchés	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Culture, sports, loisirs	Total
Nombre de commerces	300 à 1000 m <sup>2</sup>	9	12	1	1	23
	> 1000 m <sup>2</sup>	10	9			19
Surface de vente	300 à 1000 m <sup>2</sup>	6 402	8 657	720	950	16 729
	> 1000 m <sup>2</sup>	22097	16039			38136
Total	Nombre de commerces	19	21	1	1	42
	Surface de vente	28 499	24 696	720	950	54 865
	Part surface	51,9%	45,0%	1,3%	1,7%	100,0%

Source : Préfecture CDEC / CDAC

LES COMMERCES DE PLUS DE 300m<sup>2</sup>

A cela s'ajoute, le long de certaines entrées de ville, un étalement progressif et désordonné de surfaces commerciales et artisanales qui crée un paysage urbain de faible qualité.

Ce phénomène d'étalement linéaire est également de plus en plus apparent le long de certains axes routiers qui favorisent un « effet de vitrine » comme celui de l'A64. On peut noter ainsi le positionnement de la zone commerciale de Noé/Capens et de plusieurs enseignes isolées.

Enfin, en l'absence de politique d'urbanisme commercial, l'accélération récente des projets commerciaux de grande taille risque de renforcer :

- la désertion des centres-bourgs ;
- le développement de linéaires commerciaux peu qualitatifs ;
- la consommation forte d'espaces agricoles.

#### MENACES :

- Un commerce artisanal très dynamique ces dernières années mais fragile face aux projets de grandes et moyennes surfaces ;
- Un commerce artisanal difficile à maintenir dans les petites communes ;
- Un risque d'étalement le long de l'A64.

## ENJEUX ET BESOINS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

#### ATOUPS :

- Une offre commerciale de proximité bien répartie ;
- La possibilité de valorisation de projets commerciaux grâce à l'effet vitrine offert par l'A64 et la RD 820.

#### FAIBLESSES :

- Une évasion commerciale très importante ;
- Des spécialités commerciales peu-représentées ;
- Un déficit de commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> dans le bassin de vie de Rieumes ;
- Des centres villes perdant de l'attractivité.

#### OPPORTUNITES :

- Un marché théorique local important et croissant grâce à l'accueil de nouveaux arrivants ;
- Un potentiel commercial à reconquérir dans les centres-bourgs ;
- Un potentiel de développement de l'offre de proximité, et dans une moindre mesure, de diversification de l'offre spécialisée ;
- L'amélioration du ratio emploi/habitants permettra de diminuer l'évasion commerciale.





# Conclusions : Les besoins en matière de développement économique

## ATOUTS / FAIBLESSES

### DYNAMIQUES DE L'EMPLOI

Une forte création d'emplois jusqu'en 2007  
Un ratio habitat/emploi qui s'améliore

Une conjoncture économique défavorable  
Une forte dépendance à l'agglomération toulousaine  
Des bassins de vie inégaux en matière d'emplois  
Une structuration dépendante des infrastructures  
Déséquilibre entre emplois résidentiels et productifs

### L'ARMATURE ECONOMIQUE

Une armature économique appuyée sur les pôles urbains  
Une stratégie de développement définie dans un STIE  
Un important tissu d'entreprises

Peu de grandes entreprises  
Un tissu économique de TPE et PME fragile  
Des sites économiques éparpillés et concurrentiels  
Des projets risquant de dépasser les besoins  
Peu de sites économiques de grande qualité

### LES SECTEURS PORTEURS

Des secteurs dynamiques : agriculture, bâtiment, artisanat  
Un potentiel industriel : agro-industrie, chimie verte, bois  
Des atouts touristiques  
Une économie résidentielle créatrice d'emplois

Des filières peu structurées  
Un tourisme peu valorisé  
Pas de spécialisation ou de dominante de zones d'activités

### L'ARMATURE COMMERCIALE

Une armature commerciale en cours de structuration

Des entrées de ville ou des échangeurs peu qualitatifs  
Un petit commerce de centre bourg menacé  
Une forte dépendance à l'agglomération

## BESOINS

### CREER ENVIRON 13 700 EMPLOIS ENTRE 2007 ET 2030

Répondre aux justes besoins fonciers nécessaires au développement économique

### DEFINIR UNE STRATEGIE FONDEE SUR L'ECONOMIE DE DEMAIN

### ORGANISER ET QUALIFIER L'ARMATURE ECONOMIQUE

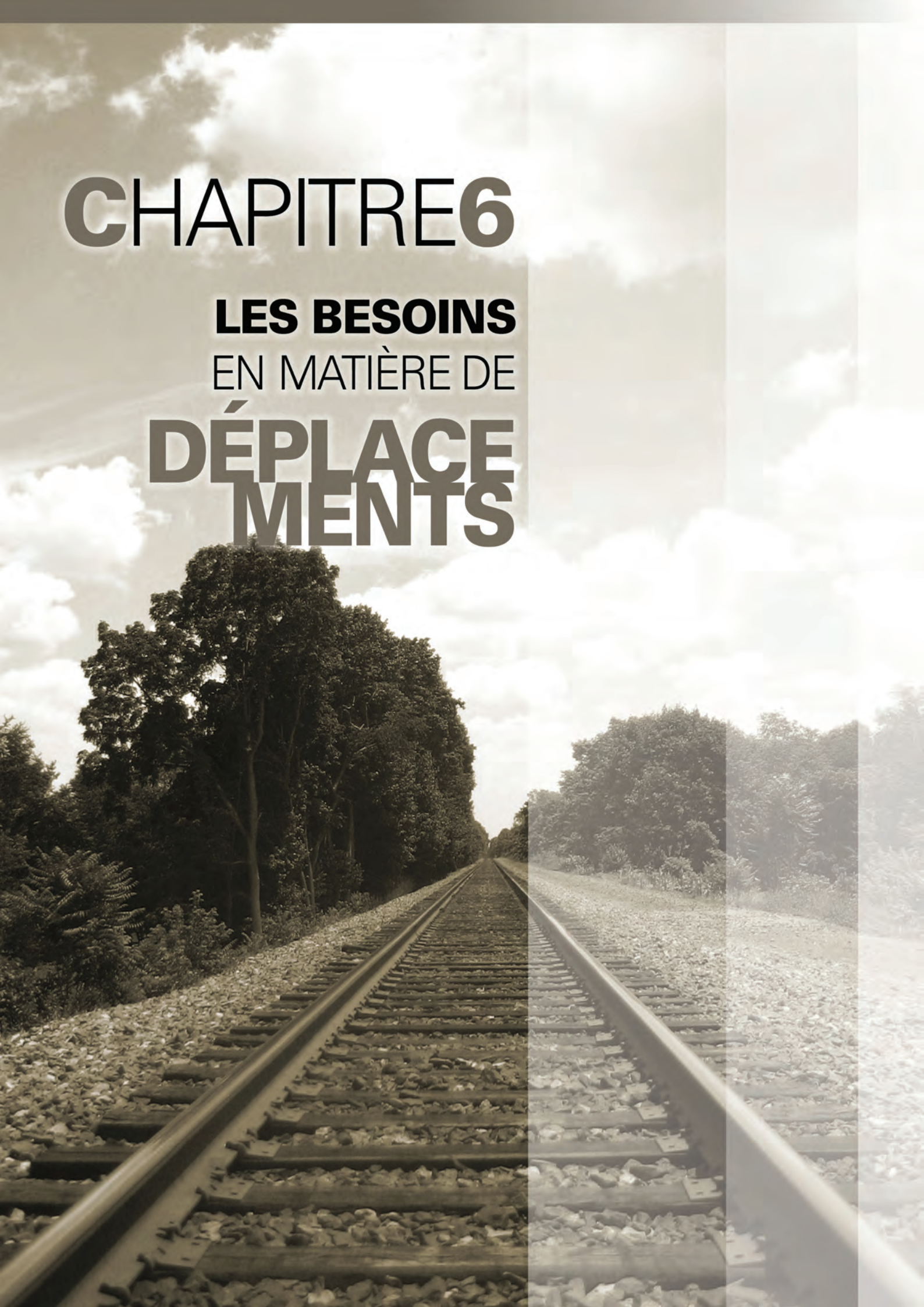
Hiérarchiser les sites économiques  
Limiter les concurrences : rechercher les complémentarités  
Développer la qualité des sites économiques

### ENCADRER LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Améliorer l'offre globale et maintenir le petit commerce de centre-bourg

# CHAPITRE 6

## LES BESOINS EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS





## Les infrastructures de transports

Situé entre 22 kilomètres et 65 kilomètres au maximum du centre de Toulouse, le SCOT s'inscrit sur le territoire élargi du Sud-Ouest européen proche de l'Espagne, et se trouve donc au cœur des grands échanges de cette région.

Profitant de cette situation, il bénéficie du passage ou de la proximité d'infrastructures majeures de transport telles que les autoroutes entre Bordeaux-Toulouse-Narbonne et Toulouse-Tarbes-Biarritz, mais également de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac.

### UN MAILLAGE D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AUTOUR DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Plus précisément, situé en zone de piémont pyrénéen, le Sud Toulousain est relié à l'agglomération toulousaine par un réseau d'autoroutes, de nationales et de départementales. Il est traversé par deux axes routiers et ferroviaires majeurs structurant fortement le territoire :

- L'axe majeur de la vallée de la Garonne s'appuyant sur l'autoroute A64 Toulouse-Tarbes-Biarritz, gratuit dans l'intégralité de sa traversée du territoire et se prolongeant par la RN 117 ;
- L'axe de la vallée de l'Ariège s'appuyant sur la RD 820 (ex-RN 20) entre Toulouse-Pamiers-Foix, partiellement mise en 2 x 2 voies et en direction de Barcelone. Cet axe est également situé à proximité de l'A66 avec les échangeurs de Nailloux et de Mazères (au Sud-Est du territoire) qui permet l'accès à l'Espagne et à la principauté d'Andorre via l'Ariège.

D'autres liaisons départementales sont également structurantes pour le territoire, notamment en direction de Toulouse : la RD 3 et la RD 4. La route transversale RD 622 / RD 28 permet également de relier l'Est et l'Ouest du territoire SCOT.

Ainsi, plusieurs routes du territoire sont soumises à l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme limitant la constructibilité à proximité des autoroutes, des routes express et de voies classées à grande circulation :

- l'autoroute A 64 ;
- la RN 117 ;
- la RD 622 de Capens à Auterive et jusqu'à Villefranche-de-Lauragais ;
- la RD 820 de Portet-sur-Garonne à Cintegabelle.

A proximité de ces voies et, en particulier dans les entrées de ville, des règles d'implantation existent et ne peuvent être modifiées que sous condition de dérogation dite « amendement Dupont ».

A une échelle locale, un réseau bien étoffé de routes départementales de bonne qualité permet des liaisons transversales entre les communes et les pôles.

Malgré ce réseau routier départemental, il est important de souligner que le bassin de vie de Rieumes possède un réseau d'infrastructures routières moins important que les autres bassins de vie puisqu'il n'existe aucune voie rapide. Si l'on ajoute les difficultés de circulation de la RD 632 pour accéder à Toulouse, il apparaît que ce secteur du territoire est globalement moins bien desservi.

### LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Les infrastructures ferroviaires sont composées de 2 lignes :

- Le long de la vallée de l'Ariège, la ligne ferroviaire reliant Toulouse à Foix - La Tour de Carol en direction de Barcelone ;
- Le long de la vallée de la Garonne, la ligne ferroviaire reliant Toulouse à Saint Gaudens et Irun.

Ces 2 lignes sont électrifiées, cependant il est important de remarquer que la ligne ferroviaire de la vallée de l'Ariège ne possède qu'une seule voie au contraire de celle de la vallée de la Garonne.

Le territoire est alors desservi par 8 gares :

- 5 gares le long de la vallée de la Garonne : Longages, Carbonne, Cazères, Martres-Tolosane et Boussens ;
- 3 gares le long de la vallée de l'Ariège : Le Vernet, Auterive et Cintegabelle ;

Deux autres gares sont également fréquentées par les habitants : Le Fauga et surtout Muret.



Toutes ces gares ne possèdent pas les mêmes infrastructures. On peut ainsi souligner le niveau d'infrastructures de la gare de Bouspens où des équipements de triage des trains ont été installés. Les différentes gares du territoire possèdent également un parking pour l'accueil des voyageurs mais ils s'avèrent actuellement sous-dimensionnés (dans une moindre mesure Cazères et Carbonne). Par ailleurs, 4 gares possèdent le label « accueil handicap » : Auterive, Bouspens, Cazères, Carbonne.

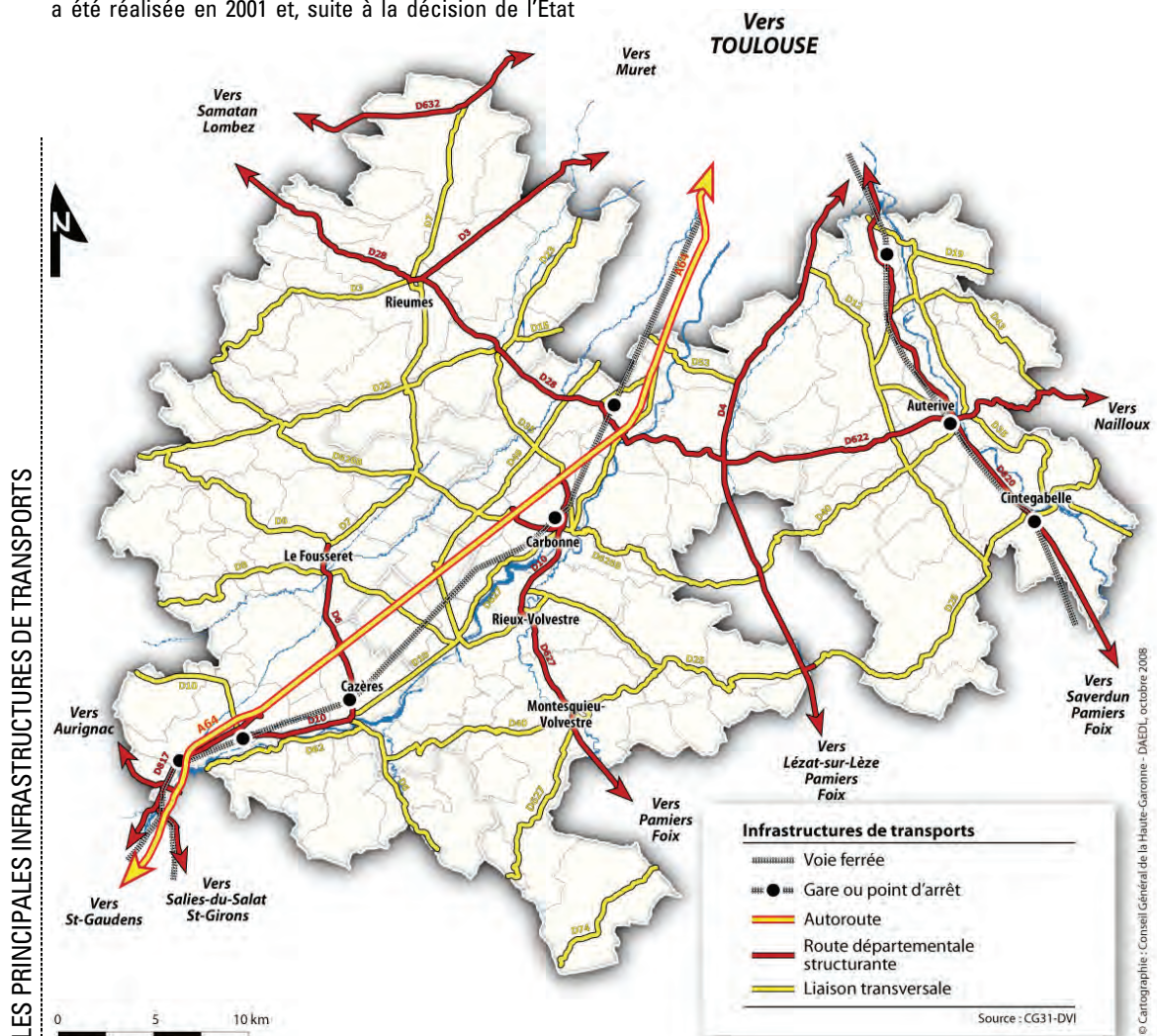
## LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

On recense uniquement un aérodrome sur le territoire situé sur la commune du Lherm : l'aérodrome Muret-Lherm. Il accueille plusieurs aéro-clubs et une zone ULM et a une vocation essentiellement centrée sur la formation aéronautique et l'activité d'aéro-club. Une étude de développement de cet aéroport en vue du transfert d'une partie du trafic de passager de Blagnac a été réalisée en 2001 et, suite à la décision de l'Etat

d'abandonner le projet de création d'un second aéroport, aucune évolution majeure n'est à présent envisagée.

C'est uniquement l'aéroport international de Toulouse-Blagnac qui permet aux habitants d'accéder au transport aérien. Il s'agit du 5<sup>ème</sup> aéroport de France pour le trafic passager (6 400 000 passagers commerciaux embarqués en 2010) et du 2<sup>ème</sup> aéroport pour le trafic fret et poste avionné (d'habitude 1<sup>er</sup> aéroport avec plus de 50 000 tonnes, il n'a enregistré que 48 549 tonnes en 2010).

Ainsi, l'accessibilité du territoire au transport aérien est dépendante du niveau d'accessibilité routière du territoire. Dans la situation la plus favorable, le territoire est distant de 28 kilomètres (Ste-Foy-de-Peyrolières) et au plus défavorable de 70 kilomètres (Montbrun-Bocage). L'accessibilité au transport aérien est donc moyenne à faible.



# Les réseaux de transports collectifs et inter-modalité

Le territoire du Sud Toulousain a connu au cours des dix dernières années une forte amélioration de la desserte ferroviaire de ses gares. En parallèle, le réseau de transports en bus couvre à présent quasiment tout le territoire et le « transport à la demande » fait son apparition.

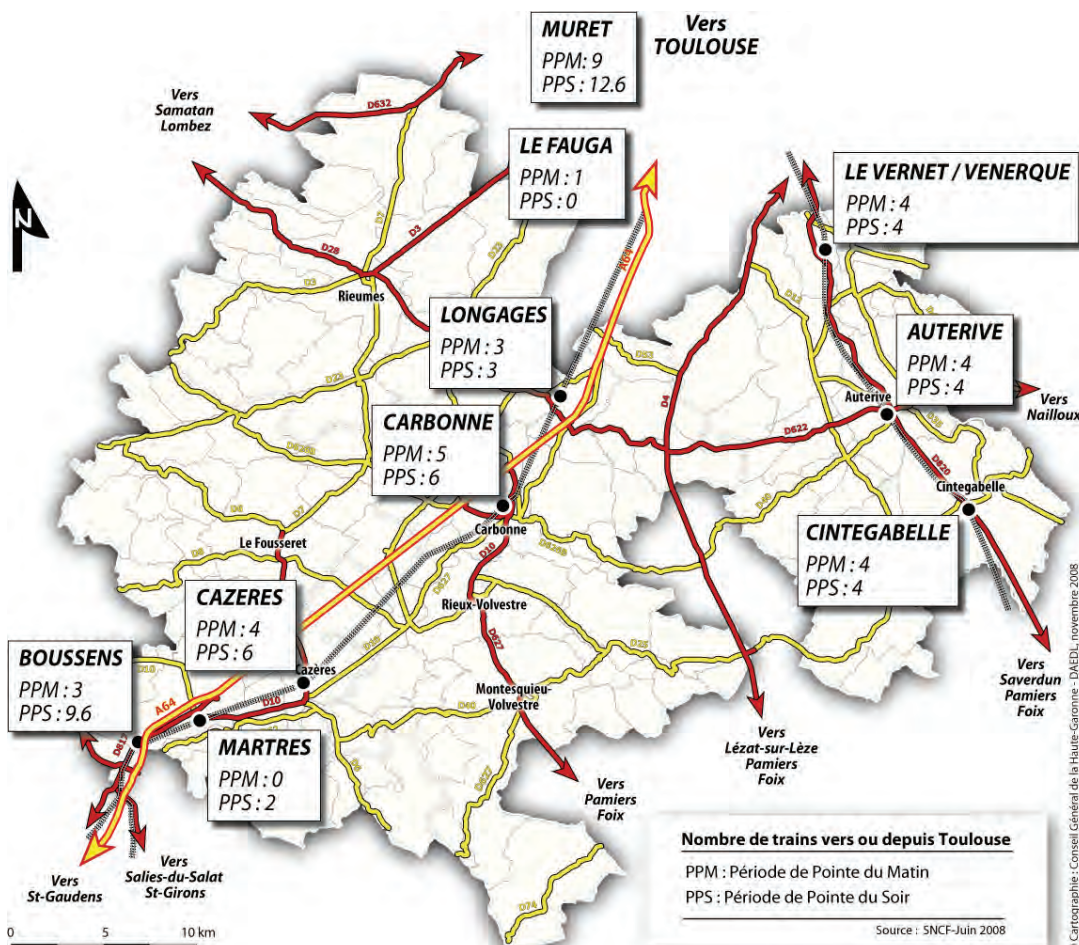
La desserte ferroviaire des gares du territoire s'est fortement améliorée depuis le premier plan régional des transports de 2000-2006. Ainsi, l'analyse de la desserte vers Toulouse en période de pointe du matin (PPM de 7h00 à 8h59) et depuis Toulouse en période de pointe du soir (PPS de 16h00 à 18h59) permet de distinguer 3 niveaux de desserte :

- Une bonne desserte :
  - de la vallée de l'Ariège par un cadencement à la demi-heure des 3 gares ;
  - de Carbonne, Cazères et Boussens par cadencement approchant ou supérieur à la demi-heure ;
- Une desserte moyenne de Longages ;
- Une faible desserte de Martres-Tolosane.

## LE RESEAU DE TRANSPORT FERROVIAIRES

Les deux lignes ferroviaires sont principalement utilisées par le Transport Express Régional (TER) et moins fréquemment par la SNCF. En effet, la desserte de l'agglomération toulousaine constitue la principale destination.

Par ailleurs, Muret constitue la gare extérieure au territoire la mieux desservie ce qui explique sa fréquentation régulière par certains habitants



NOMBRE MOYEN DE TRAINS VERS ET DEPUIS TOULOUSE EN PPM ET PPS



## UN RESEAU DE TRANSPORTS EN BUS QUI COUVRE EN GRANDE PARTIE LE TERRITOIRE

Le réseau « Arc en Ciel » comprend trois types de lignes : les lignes régulières, les navettes SNCF (rabattement vers les gares ferroviaires) et les navettes périurbaines (rabattement vers le réseau urbain de l'agglomération). Plusieurs lignes de bus desservent chaque bassin de vie et permettent un accès à l'agglomération toulousaine. Au total, ce sont 12 lignes régulières, 5 navettes et 21 nouveaux services.

Le diagnostic de la desserte régulière en bus présente les caractéristiques suivantes :

- L'organisation du réseau en 2011 a pour principal objectif la desserte de l'agglomération toulousaine à partir des différents chefs lieux de cantons ;
- L'offre de dessertes transversales ou entre pôles urbains est peu développée sauf en cas de présence d'une gare (rabattement) ;
- L'offre du réseau est peu destinée aux déplacements des actifs : il n'existe pas de cadencement des horaires et le niveau de service est réparti de façon homogène tout au long de la journée ;

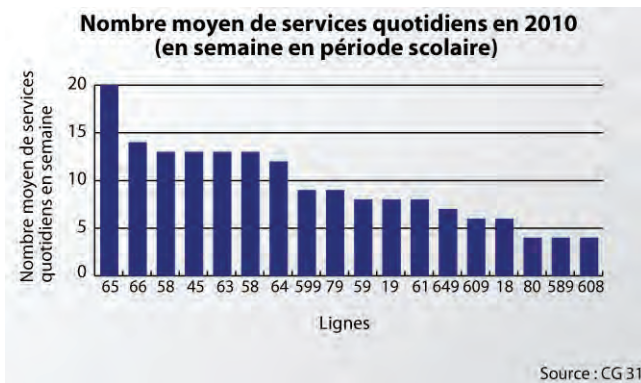
- Les temps de trajets vers l'agglomération se sont accrus ces dernières années et dépassent souvent l'heure pour plusieurs raisons : multiplication des arrêts de bus dans les communes du fait des extensions urbaines, engorgement des entrées de l'agglomération toulousaine et difficultés d'accès à la gare routière ;
- La desserte des bassins de vie est inégale : les vallées de la Garonne et de l'Ariège sont mieux desservies que les secteurs de coteau en bordure des départements du Gers ou de l'Ariège.

Pour toutes ces raisons, le département de la Haute-Garonne a engagé la révision de son schéma départemental des transports collectifs et en a adopté un nouveau.

## UN « TRANSPORT A LA DEMANDE » EXISTANT MAIS PAS TOUJOURS TRES UTILISE

Le Transport A la Demande représente une offre de transport public à domicile sur réservation ; il est géré par une intercommunalité, pour des destinations prédéfinies mais sans itinéraire fixe. C'est une solution pour les territoires périurbains et ruraux face à une demande diffuse et à des lignes régulières inadaptées. A l'origine essentiellement destiné à la desserte des marchés en milieu rural pour les personnes âgées, il transporte aujourd'hui un large public et pour de nombreux motifs de déplacements : loisirs, démarches administratives, courses...

Le TAD sur le Sud Toulousain assure un service dans tous les bassins de vie à l'exception de celui d'Auterive et d'une partie de celui de Carbonne. Essentiel sur les bassins de vie de Cazères et de Rieumes et dans des cantons isolés, l'usage du Transport A la Demande reste globalement faible et essentiellement lié à la desserte des marchés hebdomadaires.

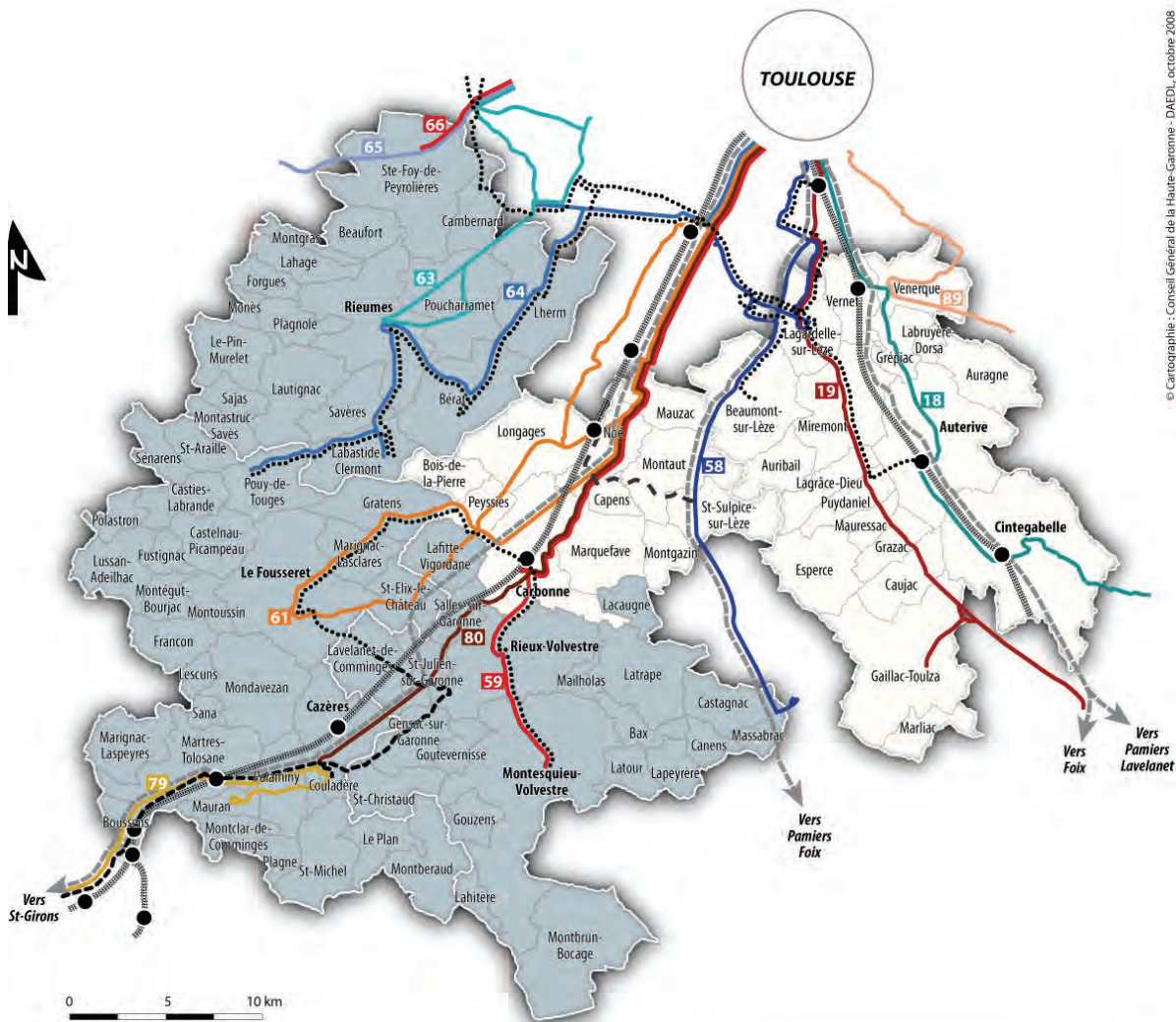


LIGNES EXISTANTES DE BUS EN 2010

Bassin de vie	Lignes régulières	Navettes de rabattement SNCF	Services de bus supplémentaires Hiver 2009 / 2010
<b>Auterive</b>	4 lignes : 18, 19, 45, 58	1 navette 589	Ligne 58 (2)
<b>Carbonne</b>	4 lignes : 59, 58, 61, 80	2 navettes : 608, 609, 599	Ligne 58 (2) Ligne 59 (2) Ligne 61 (1)
<b>Cazères</b>	3 lignes : 61, 79, 80	2 navettes : 608, 609 (vers Carbonne)	Ligne 61 (1)
<b>Rieumes</b>	4 lignes : 63, 64, 65, 66	1 navette : 649	Ligne 63 (2) Ligne 61 (2) Ligne 65 (1) Ligne 66 (4)

Source : SDTC, CG31





© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDI, octobre 2008

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS COLLECTIFS SUR LE SUD TOULOUSAIN

## Services de transports

- Transport à la demande
- Ligne de bus régulière
- Ligne régionale
- Réseau SNCF/TER et gare
- Ligne de bus SNCF
- Navette rabattement SNCF
- Navette périurbaine

Source : CG 31 - Direction des Transports

# Les politiques et plans de gestion des transports

Le territoire participe pleinement à la structuration des relations dans le grand Sud Ouest entre Bayonne et Toulouse.

Cependant, les accès vers l'Espagne restent difficiles du fait de la barrière des Pyrénées.

Ainsi, dans le cadre de l'amélioration des relations avec le grand Sud Ouest et le Sud de l'Europe, plusieurs grands projets d'infrastructures peuvent et pourraient avoir des incidences directes ou indirectes sur le territoire du SCOT Sud Toulousain. Il est question ici de présenter les grandes politiques et les grands projets en matière de transport, et en particulier les grands projets de l'Etat, le Schéma Régional des infrastructures et des transports, la politique du département de la Haute-Garonne.

## LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL DES TRANSPORTS 2007-2013

La Région Midi-Pyrénées, autorité organisatrice des transports régionaux, a fixé dans le cadre de son Plan Régional des Transports 2007-2013 la consistance des services ferroviaires. Il prévoit notamment la généralisation du cadencement horaire sur l'ensemble de son réseau. Cette amélioration du niveau de services n'est possible dans l'ensemble de la Région qu'avec le renouvellement et la modernisation des infrastructures ferroviaires existantes qui sont, en Midi-Pyrénées, particulièrement dégradées.

Le Plan Rail regroupe le volet ferroviaire du Contrat de Projet Etat-Région et le Programme exceptionnel de renouvellement et de développement cofinancé par la Région et RFF. 828 millions d'euros vont ainsi être investis sur le réseau ferroviaire en Midi-Pyrénées : 93 millions par l'Etat, 188 par RFF, 500 millions par la région, 48 par d'autres partenaires dont 35 par l'Europe au travers du FEDER.

Signé en juillet 2007, le Plan Rail Midi-Pyrénées prévoit de renouveler et de développer le réseau ferroviaire régional d'ici à 2013. Au total, plus de 500 kilomètres de rails vont être ainsi renouvelés. Depuis le premier Plan Régional des Transports, mis en place en 2000, le nombre de dessertes régionales quotidiennes est passé de 150 à 348, et la fréquentation, pendant la même période, est passée de 5 à 10 millions de voyageurs par an. Parmi les actions ciblées par ce Plan Rail, il convient de citer des opérations de renouvellement des voies, des ouvrages d'art, des ouvrages en terre, le développement des lignes grâce à un véritable réseau cadencé et l'amélioration de l'accueil en gare.

Les principales opérations inscrites dans le Plan Rail concernant l'aire urbaine toulousaine et en particulier le territoire du SCOT Sud Toulousain sont :

- le renouvellement des voies sur le tronçon du réseau ferroviaire Portet – Tarascon Ax-les-Thermes et la mise en place de la télésurveillance des installations ;
- des travaux de développement de la ligne, dont l'amélioration des systèmes d'espacement des trains entre Muret et Boussens ;
- des travaux d'automatisation du système d'espacement des trains pour permettre un débit de 4 trains par heure et un véritable cadencement entre Muret et Boussens ;
- des travaux permettant le stationnement à quai, le retournement des trains en gare de Boussens et la création d'un poste d'aiguillage unique informatisé (mise en service : mars 2010) ;
- la poursuite des réflexions engagées sur l'accessibilité de la gare Matabiau dans la perspective d'un doublement du trafic voyageur à l'horizon 2015, en vue de la mise en service de la LGV ;
- des opérations d'amélioration de l'accueil en gare : aménagement de la gare de Longages et réflexion engagée sur les autres gares (billettique, intermodalité,...).



La volonté d'amélioration des services offerts aux usagers des axes du quart Sud-Ouest impose d'aménager les infrastructures sur l'axe de Tarbes notamment. L'opération complète « axe Toulouse-Tarbes » inscrite au Contrat de Projet 2007-2013 comprend les sous-projets suivants : l'aménagement du terminus de Boussens et la mise en place d'un Bloc Automatique à Permissivité Restreinte (BAPR Muret-Boussens). La réalisation de ces aménagements fait suite à l'aménagement du Toulouse-Muret réalisé au CPER 2000-2006 qui permet de réaliser 9 allers et retours Toulouse-Muret.

Lancé par le Syndicat Mixte du Pays Sud Toulousain et par les EPCI concernés, en lien avec tout autre porteur de projet public ou privé, et en collaboration avec la Région Midi-Pyrénées, le « Plan gares » doit permettre de rendre le transport collectif ferroviaire plus attractif sur le Sud Toulousain. Favoriser la présence humaine dans les gares du territoire, renforcer la sécurité des usagers, aménager des parkings sécurisés et accessibles à tous les usagers et renforcer les transports de rabattements vers les gares sont autant d'actions à favoriser et à mettre en œuvre. L'aménagement des liaisons douces (piétons, cyclistes) entre les gares et les centres bourgs, le développement des liaisons entre les gares et les principales zones d'activités du territoire, et toutes les initiatives susceptibles d'améliorer l'attractivité ou le confort des usagers (mise à disposition de vélos sur le parking des gares, ...) devront permettre une meilleure accessibilité à tous les usagers et en particulier aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce cadre, la gare de Longages fait l'objet d'une expérience pilote en la matière. L'idée est d'étendre progressivement cette expérience à l'ensemble des gares du territoire (Auterive, Boussens, Carbone,

Cazères, Cintegabelle, Le Vernet, Martres-Tolosane). Les partenaires techniques (à savoir la Région Midi-Pyrénées, l'appui technique du Conseil Général de la Haute-Garonne, la SNCF, RFF, les associations d'usagers, les entreprises et le Conseil de développement du Pays Sud Toulousain) s'associent selon leurs propres dispositifs d'intervention avec les partenaires institutionnels tels que l'Europe, l'Etat, la Région, le Conseil Général Haute-Garonne, la SNCF et RFF.

La mise en œuvre du « Plan gares » est inscrite dans la convention territoriale 2008-2013 du Pays Sud Toulousain.

## LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE LA HAUTE-GARONNE

Le Conseil Général de la Haute-Garonne est l'autorité organisatrice des transports collectifs des voyageurs par autocar dans le département. Le réseau de transport collectif « Arc-en-Ciel » permet aux Haut-garonnais d'effectuer leurs déplacements interurbains en car. Le Schéma Départemental des Transports Collectifs, qui définit depuis 1999 la consistance du réseau, a fait l'objet d'une révision.

En 2007, 18 millions d'euros ont été consacrés par le Conseil Général aux transports interurbains dans le département et 1,7 million de voyageurs ont été enregistrés sur le réseau « Arc-en-Ciel ».

Le nouveau Schéma Départemental des Transports Collectifs adopté en 2010 doit répondre aux nouvelles demandes de déplacements, en proposant notamment un service public lisible et attractif comme alternative crédible à la voiture individuelle. Mais il doit aussi élaborer un Schéma Directeur d'Accessibilité, comme l'exige la loi « Handicap » de 2005, afin d'améliorer l'accès de ses réseaux de transport à toutes les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs scénarii de schéma ont été élaborés et le Conseil Général a validé en juin 2008 un projet visant à maintenir les services existants pour les usagers « historiques » (personnes dépendantes ne pouvant pas se déplacer en véhicule personnel) et à répondre de façon ambitieuse à la nouvelle demande des actifs.

Le SDTC prévoit ainsi à l'échelle du département la mise en service de :

- 7 lignes « express » vers Toulouse ;
- 19 lignes régulières : 11 vers Toulouse, 1 transversale, 7 vers St-Gaudens ;
- 4 navettes.



Le plan d'actions du SDTC est en cours de mise en œuvre. Le territoire du Sud Toulousain est concerné par :

- 1 ligne « express » reliant Rieumes à Muret puis à l'agglomération toulousaine ;
- 1 ligne régulière renforcée entre St-Sulpice sur Lèze et l'agglomération toulousaine ;
- 1 ligne régulière créée entre Auterive et Muret ;
- 1 navette de rabattement renforcée vers la gare d'Auterive depuis Cintegabelle et Calmont.

## LE PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS DE TISSÉO

Le territoire n'est pas directement concerné par le Plan de Déplacements Urbains de Tisséo-SMTC puisqu'aucune commune n'appartient à son périmètre. Cependant, le réseau de Tisséo-SMTC est limitrophe au territoire et offre des solutions de transports en commun vers l'agglomération pour accéder à Toulouse.

Ainsi, certains habitants du territoire sont usagers du réseau Tisséo-SMTC dans le cadre de déplacements multimodaux :

- les usagers des TER qui utilisent par la suite le réseau de bus et de métro de l'agglomération ;
- les usagers du TER cadencé entre Muret et Toulouse dite « ligne D ».

Par ailleurs, le nouveau PDU validé en juin 2009 prévoit plusieurs projets qui, une fois réalisés, amélioreront l'accessibilité des habitants du Sud Toulousain à l'agglomération :

- la création d'une nouvelle ligne de tramway Plaisance – Tournefeuille – Canal – Gare – Pont des Demoiselles – St-Orens ;
- l'aménagement du boulevard du canal de St-Martory et de l'axe Eisenhower ;
- la création de parc relais (Plaisance, Tournefeuille, Cugnaux, Portet-sur-Garonne) ;
- le renforcement de la ligne A (passage à 52 mètres) et donc de la desserte de Basso Cambo ;
- un réseau de lignes « express » autour de l'agglomération toulousaine.

## LES PROJETS FERROVIAIRES DE LIGNE A GRANDE VITESSE

### LA LIGNE A GRANDE VITESSE BORDEAUX-TOULOUSE

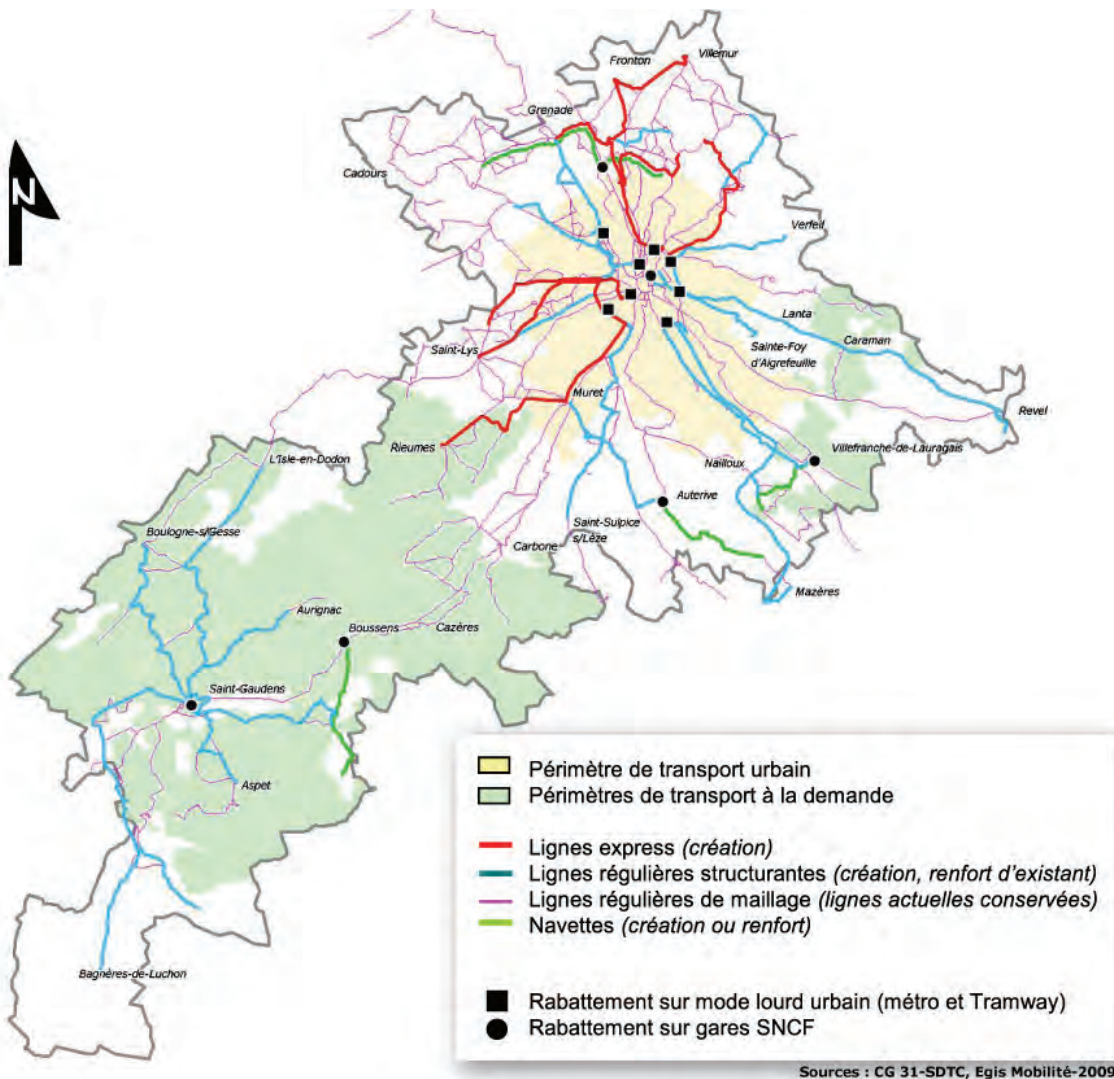
Toulouse est une grande capitale régionale ne disposant pas encore d'une liaison ferroviaire rapide avec Paris. La réalisation d'une LGV entre Bordeaux et Toulouse répond à des enjeux majeurs de développement du territoire tant au niveau européen, national que régional.

Dans le cadre du développement de la desserte ferroviaire du Sud-Ouest, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement des Territoires (CIADT) du 18 décembre 2003 a décidé d'inscrire la nouvelle Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse sur la carte des infrastructures à long terme. Lancé en 2005, le débat public concernant ce projet d'infrastructure ferroviaire s'est déroulé entre le 8 juin et le 25 novembre 2005. Les débats ont donné lieu à deux documents rendus publics le 18 janvier 2006. La mise en service du projet est prévue à l'horizon 2017.

Les études préliminaires de ce projet seront réalisées de façon conjointe avec les études de la ligne Bordeaux-Espagne, comme arrêté dans le protocole dit « Grands Projets du Sud-ouest » signé en 2007 entre Réseau Ferré de France, l'Etat et les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

### LA LIAISON TOULOUSE-NARBONNE

Les études du prolongement de la ligne LGV vers Narbonne vont être relancées suite à la décision du Ministre de l'environnement, du développement et de l'aménagement durable en 2007 de relancer la concertation sur cette liaison et de préparer un débat public sur son opportunité. Le financement de ces études préalables est assuré dans le cadre du contrat de projet Etat-Région Midi-Pyrénées. La ligne LGV Toulouse-Narbonne ne figurait toutefois pas dans la loi de programmation « Grenelle de l'Environnement » à la différence de la LGV Bordeaux-Toulouse. Par ailleurs, il est à noter que le projet d'une éventuelle traversée des Pyrénées concernerait aussi le Sud Toulousain de manière indirecte.



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT EN COMMUN

# Mobilité et déplacements au sein du SCOT Sud Toulousain

La mobilité sur le territoire Sud Toulousain met en exergue d'importants flux de déplacements vers l'agglomération du fait du manque d'emplois sur place. On note cependant une croissance accélérée de l'usage du train et un développement actuel des modes doux de déplacement pour pallier à l'usage de l'automobile. Mais l'accessibilité est également un enjeu majeur, qu'il s'agisse de l'accessibilité du territoire ou de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En 1999, la distance moyenne parcourue entre domicile et travail par les habitants du Sud Toulousain ne travaillant pas dans leur commune de résidence était plus importante qu'en milieu urbain : 30,3 kilomètres contre 16,8 kilomètres. Il s'agissait d'une distance approximative calculée « à vol d'oiseau » corrigée par un coefficient de 1,3<sup>60</sup>. Entre 1999 et 2006, cette distance s'est encore accrue en moyenne de 1,4 kilomètre, ce qui témoigne de l'influence croissante de l'agglomération toulousaine.

En ce qui concerne les « sorties » vers les territoires extérieurs au SCOT, les bassins de vie de Carbone et d'Auterive sont les premiers concernés (plus de 7 000 déplacements domicile/travail vers d'autres territoires). A l'inverse, on peut noter la moindre dépendance du bassin de vie de Cazères (2 500 déplacements domicile/travail vers d'autres territoires).

## LA MOBILITE

### DES FLUX DOMICILE / TRAVAIL LARGEMENT DEFICITAIRES NOTAMMENT EN DIRECTION DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

En 2006, on observait un phénomène de sortie massive quotidienne de plus de 16 600 personnes vers le SCOT de la Grande Agglomération toulousaine. Cette situation très largement déficitaire s'est aggravée d'environ 38 % depuis 1999. Par contre, en ce qui concerne les autres SCOT périphériques de l'aire urbaine ou du Comminges, le solde des entrants et sortants est presque équilibré.

<sup>60</sup> Valeur de référence proposée par le CERTU, Calcul a posteriori des distances dans les enquêtes ménages déplacements. Les déplacements de plus de 150 kms sont exclus de l'estimation pour des raisons statistiques.

DISTANCE MOYENNE DOMICILE-TRAVAIL

SCOT	1999	2006
<b>Grande Agglomération Toulousaine</b>	16,8 kms	nc
<b>Lauragais</b>	28,2 kms	nc
<b>Nord Toulousain</b>	23 kms	nc
<b>Pays Sud Toulousain</b>	30,3 kms	31,7 kms

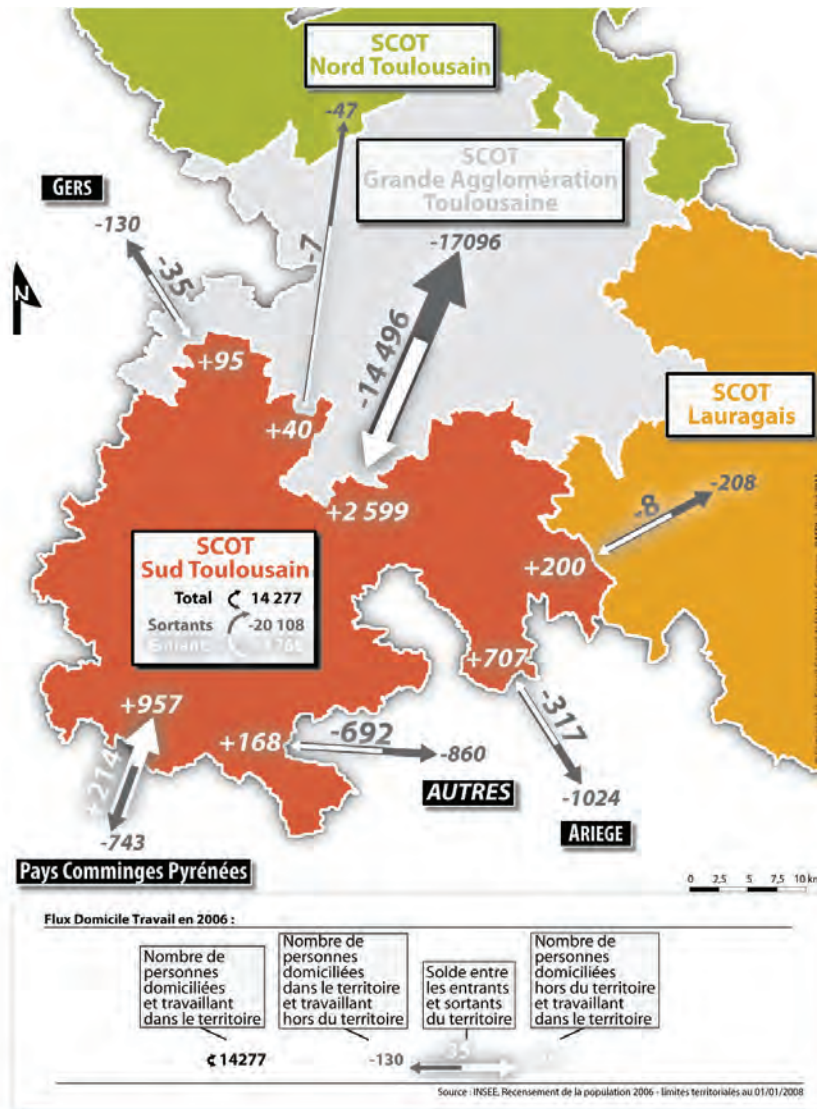
Source : Insee, RGP 1999, 2006, CG31

Plus précisément, la très grande majorité des déplacements, tous bassins de vie confondus, se fait vers l'agglomération toulousaine (95 %).

Pour le reste des autres déplacements, les habitants du bassin d'Auterive entretiennent des relations avec le canton de Nailloux (SCOT Lauragais), l'agglomération de Pamiers et les villes de Saverdun par exemple (Ariège). Le bassin de vie de Carbone présente des échanges avec l'agglomération de Saint-Gaudens au Sud du département. Le bassin de vie de Cazères bénéficie également de nombreux contacts avec Saint-Gaudens mais aussi avec L'Isle en Dodon, Aurignac, Mazères sur Salat ou encore Salies du Salat. Enfin le bassin de vie de Rieumes nourrit de proches relations avec les villes de Lombez et de Samatan (Gers).

Les coûts de déplacements routiers vers Toulouse sont en nette augmentation ces 12 dernières années, en lien avec une forte hausse du coût du carburant. Cette évolution est partiellement compensée par une appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar. Elle se répercute sur les ménages, qui supportent également la hausse du coût du foncier en nette progression entre 2001 et 2005, et apparaît structurelle sur le long terme.





LES FLUX DOMICILE / TRAVAIL EN 1999

## LES PRINCIPAUX LIEUX GENERATEURS DE TRANSPORTS

L'agglomération toulousaine, et surtout le Muretain, constituent les premiers lieux d'attractivité hors du territoire SCOT et la saturation du réseau routier aux heures de pointes en entrées de l'agglomération est souvent constatée.

Les communes les plus proches de l'agglomération sont quasi-exclusivement en relation avec celle-ci, alors que les communes situées dans les franges du territoire se partagent entre le pôle local et l'agglomération. De nombreuses communes situées à proximité ou le long de l'A 64 et de la RD 820 bénéficient par ailleurs d'une situation privilégiée et elles présentent une meilleure accessibilité.

En effet, si l'on excepte les déplacements domicile/travail, c'est-à-dire très majoritairement des dé-

placements vers l'agglomération toulousaine, les déplacements internes au territoire sont déterminés par la localisation des emplois, des effectifs scolaires, des commerces et des équipements et services.

On observe ainsi que les principaux lieux générateurs de transport sont les différents pôles du territoire.

## LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Le transport des marchandises en Midi-Pyrénées montre une situation quasi-monopolistique du transport routier. En effet, plus de 95 % du transport de marchandises est réalisé par la route avec en parallèle une baisse régulière du trafic de fret ferroviaire depuis 2000. Le fret est essentiellement constitué de matériaux de construction et minéraux bruts (52 %), de produits agricoles, bestiaux, denrées alimentaires et fourrages (22 %) et de machines et objets manufacturés (17 %).

Sur Midi-Pyrénées, les échanges sont interrégionaux à plus de 50 % avec l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon, le reste étant pour 50 % des échanges internationaux réalisés avec l'Espagne.

Le transport routier de marchandises connaît une forte augmentation des échanges avec en moyenne 51 millions de tonnes transportées par an sur la Haute-Garonne. Cela représente une augmentation de 20 % entre 2003-2006 par rapport à la période 2000-2003, soit 10 fois plus de tonnage transporté par route que par voie ferrée.

Ce transport est essentiellement un transport de proximité et 57 % du transport de marchandises s'opère à l'intérieur du département. Le trafic des poids lourds est ainsi de plus en plus important, en particulier pour le transport de granulats vers l'agglomération qui ne cesse d'augmenter. Les transports de marchandises sont également importants depuis et vers les Pyrénées et l'Espagne par l'A64 et la RD820 et certaines routes départementales. Face à la restructuration de la SNCF, un accroissement du trafic des poids lourds de 4 % en 2007 et de 10 % sur l'A64 est noté sur les autoroutes de la Région.

Cependant de nouvelles perspectives d'évolution du fret ferroviaire viennent d'être fixées. En effet, le projet Engagement National pour le fret ferroviaire, présenté en novembre 2009, ambitionne « d'offrir une alternative à tous les camions internationaux, les camions longue distance et les franchissements alpins et pyrénéens ». Il est notamment fondé sur la création « d'autoroutes ferroviaires », le doublement du transport combiné et la création d'opérateurs ferroviaires de proximité. Ainsi, tout retard dans la création de ces derniers risque de renforcer encore le transport par camion.

Grace à l'activité d'extraction de granulats, le fret ferroviaire garde une certaine place sur le territoire. Quatre sites sont embranchés. Le site de Martres-Tolosane est le plus gros site d'expédition de granulats du département avec 1 140 675 tonnes de matériaux de carrière expédiés en 2004. Le site de Boussens est également un site diversifié de fret de produits industriels (arrivées : 179 420 tonnes en 2004 dont 45 % de produits d'épicerie et 27,3 % de produits pétroliers / en expédition : 32 056 tonnes en 2004 dont 84 % de produits chimiques, 12,2 % de produits d'épicerie et 3,5 % de produits pétroliers).

Un important site départemental d'expédition de céréales se situe à Cintegabelle avec en expédition 30 793 tonnes de céréales en 2004 (soit 14,9 % des tonnages de céréales du département). Carbonne compte également un petit site pour l'expédition de céréales avec en arrivée 2 239 tonnes d'engrais et 8 033 tonnes en expédition dont 96 % de céréales. Le territoire compte également d'autres sites embranchés qui sont aujourd'hui non-exploités : Longages, Nau-don, ...

#### LE TRANSPORT DE L'INFORMATION : L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

En 2008, selon la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), 98,32 % de la population française était desservie par l'ADSL mais 10 % du territoire restait non desservi. En Haute-Garonne, la couverture ADSL touche 98,3 % de la population départementale (source France Télécom). Cette couverture a été portée à 99,4 % grâce au projet Wimax du Conseil Général de la Haute-Garonne. Au total, sur le département, 141 communes restent en zone blanche dont 36 communes dans le Sud Toulousain (bassin de vie d'Auterive 8 communes, bassin de vie de Carbonne 9 communes, bassin de vie de Cazères 7 communes et bassin de vie de Rieumes 12 communes).

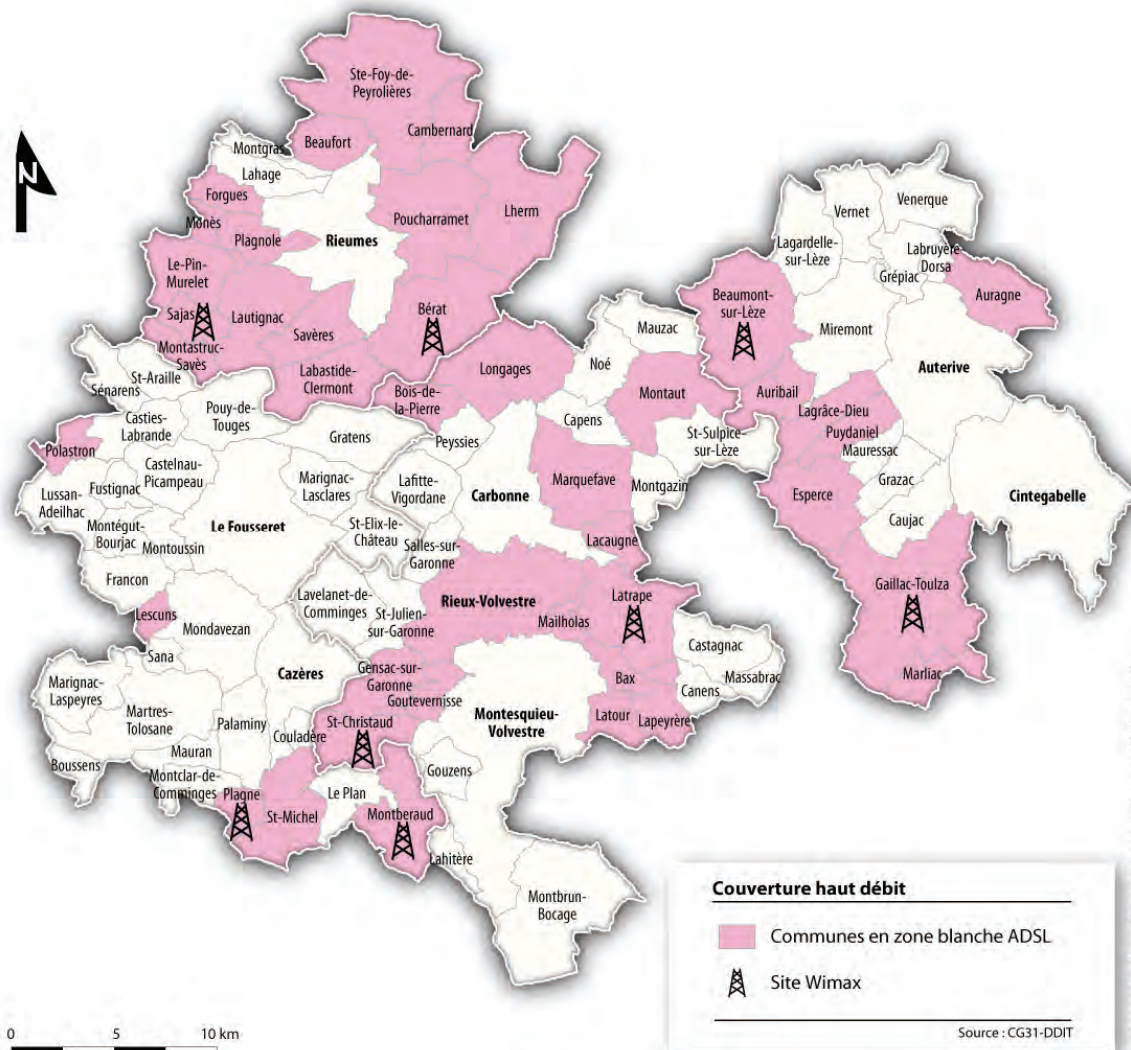
Une commune est considérée en zone blanche quand au minimum 90 % de sa population ne dispose pas de l'ADSL. Un programme de résorption des zones blanches par le Conseil Général de la Haute-Garonne a été mis en place, avec l'équipement du territoire en Wimax. L'objectif est d'offrir un débit de 512 Kbits/s et de couvrir la commune sur au moins 95 % du secteur bâti.

Il existe également des « poches résiduelles » en zone ADSL et des solutions sont en cours d'étude par le Conseil Général pour leur résorption. Par ailleurs, aucune commune n'est dégroupée sur le territoire.

Si on ne relève pas d'impact particulier pour les entreprises de plus de 10 salariés dans les communes supérieures à 2 000 habitants, il existe quelques impacts parmi les communes de moins de 1 000 habitants ayant des établissements de 1 à 9 salariés (répertoriés au 31/12/2006) à Lautignac et à Le Pin-Murelet notamment.

En matière de fibre optique, une seule ligne existe le long du réseau autoroutier. Cependant un important réseau électrique (et réseau France Telecom) reste mobilisable.

Un programme de résorption des zones blanches a équipé le territoire en Wimax avec pour objectif sur chaque commune, un débit offert de 512 Kbits/s et la couverture de la commune d'au moins 95 % du son secteur bâti. Des compléments d'équipement sont en cours. Un réseau de collecte très haut débit en cours d'étude permettrait une couverture en très haut débit des Zones d'Activités, le dégroupage de nombreux répartiteurs, la couverture de sites d'équipements publics et la montée en charge du réseau zones blanches.



© Cartographie : Conseil Général de la Haute-Garonne - DAEDI, Juin 2011

LA COUVERTURE NUMERIQUE EN 2008



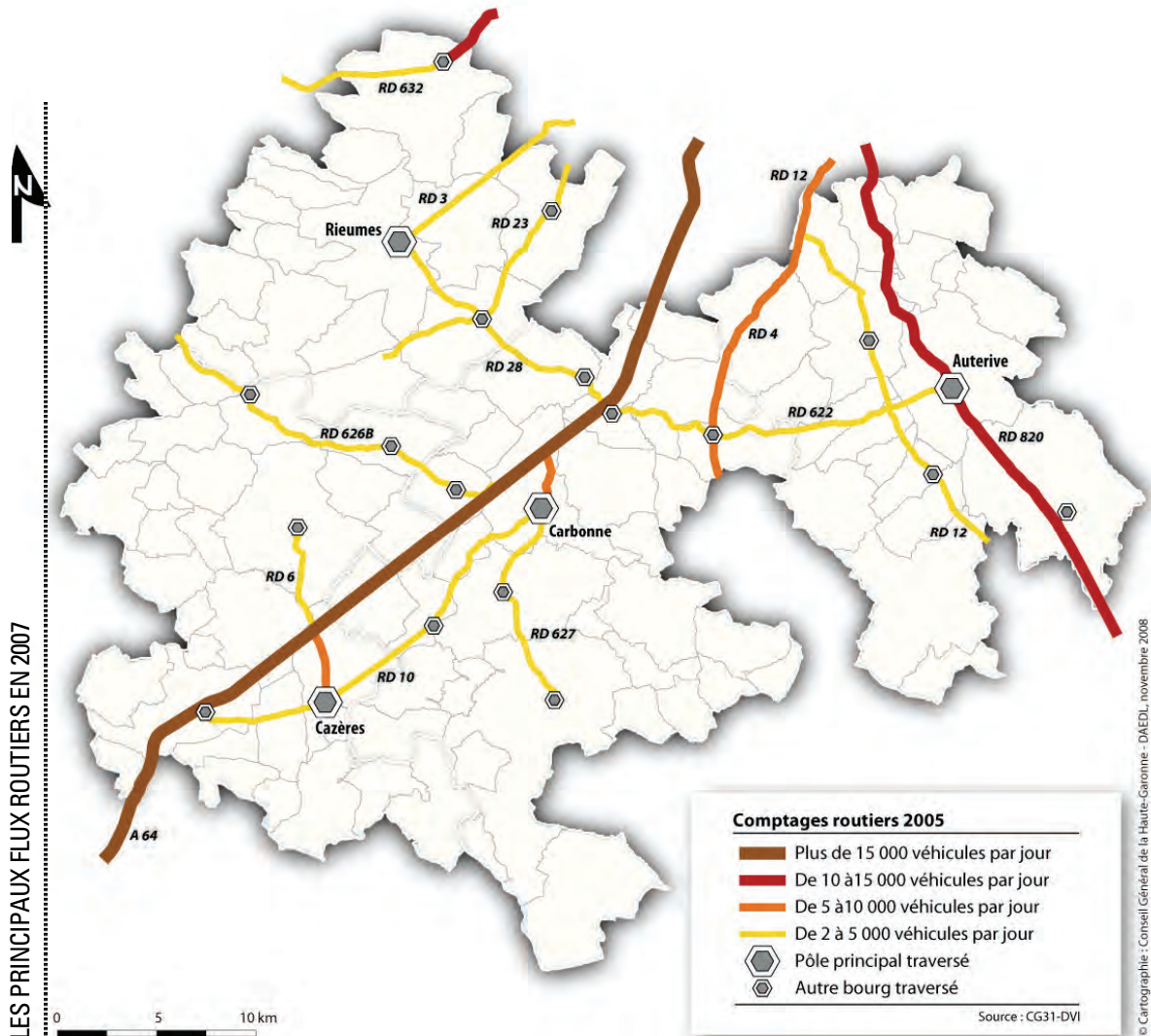
## LES USAGES DES DIFFERENTS MODES DE TRANSPORTS

### DES DEPLACEMENTS PRINCIPALEMENT PAR VEHICULE PARTICULIER

Le développement de l'urbanisation depuis 1999, fortement dépendant de celui de l'emploi dans l'agglomération toulousaine, a généré l'accroissement des déplacements en voiture.

En effet, les premiers résultats du recensement 2006 Insee montrent que le nombre de ménages ayant au moins un véhicule s'est encore accru de 4 points pour atteindre désormais 90 %. De même, la part des ménages ayant 2 véhicules ou plus s'est également accrue de 4 points pour atteindre presque 50 % des ménages. Par ailleurs, on constate l'engorgement de plus en plus fréquent de certains axes routiers en direction de l'agglomération et des flux journaliers dépassant 10 000 véhicules par jour.

Concernant les principaux flux routiers en 2007, l'Autoroute A64 enregistre plus de 15 000 véhicules par jour et la RD 820 traversant la vallée de l'Ariège (Ex RN 20) compte entre 10 000 et 15 000 véhicules par jour. L'axe de la vallée de la Lèze, traversé par la RD 4, enregistre également entre 5 000 et 10 000 véhicules par jour tandis que les autres routes départementales qui maillent le territoire, notamment d'Est en Ouest, comptent entre 2 000 et 5 000 véhicules par jour.



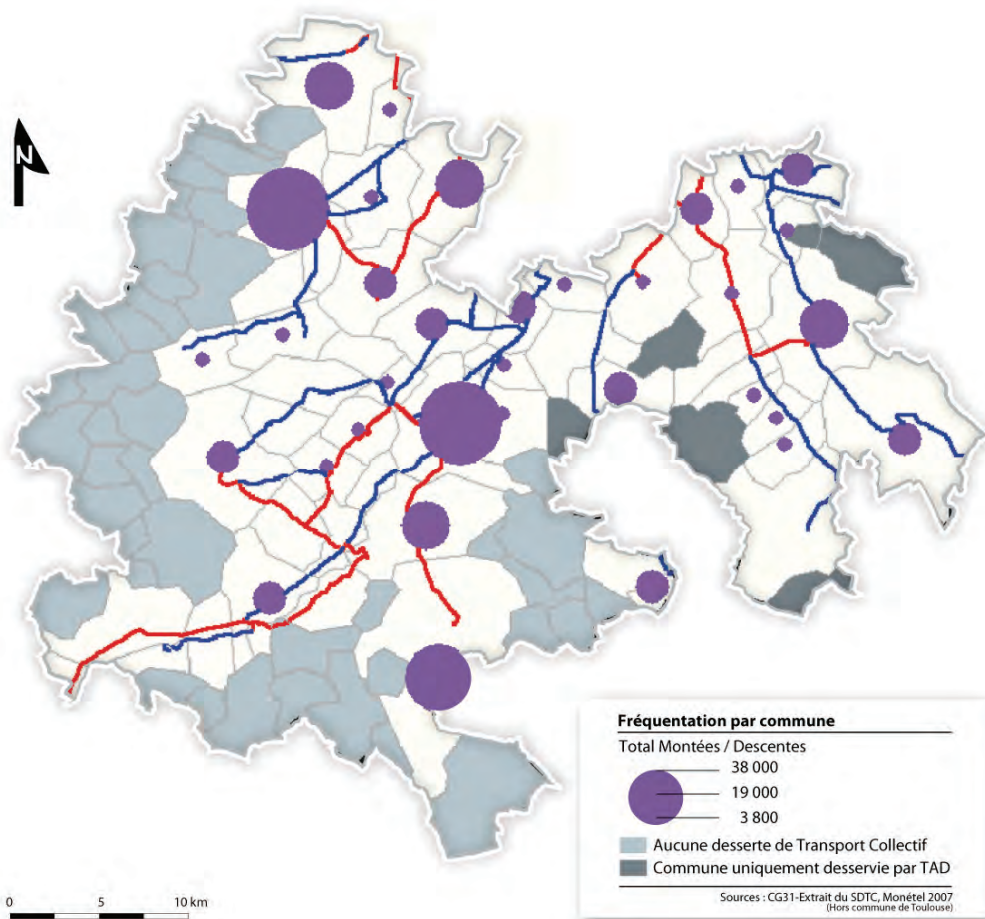
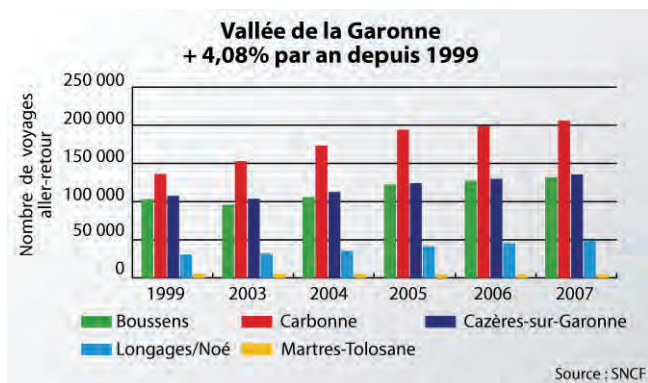
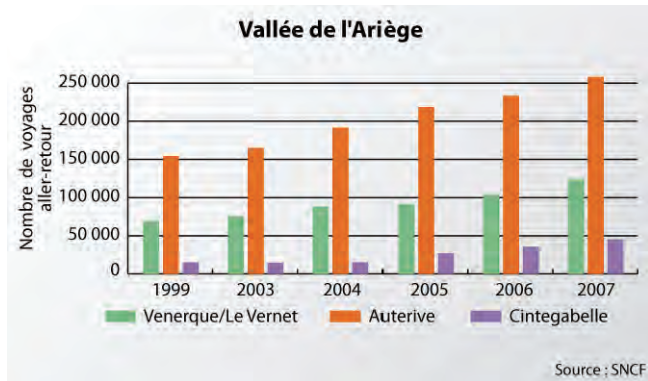
## UNE CROISSANCE ACCELEREE DE L'USAGE DU TRAIN

Le territoire, desservi par deux lignes ferroviaires, comptabilise actuellement 8 gares utilisées par les habitants.

Depuis le début des années 2000, une augmentation de l'usage du train sur le territoire est observée. La ligne Toulouse – La Tour de Carol enregistre en effet une hausse du nombre de ses voyageurs de 6,58 % par an (source : SNCF). La gare d'Auterive accueille le nombre de passagers le plus important et enregistre une augmentation fulgurante de sa fréquentation.

La ligne Toulouse - Saint Gaudens enregistre elle aussi une hausse de 4,05 % par an depuis 1999 (source : SNCF). Traversant la vallée de la Garonne, elle dessert les gares présentes sur l'axe allant de Longages au Nord du territoire jusqu'à BousSENS au Sud.

Malgré les récents aménagements, l'accessibilité ferroviaire quotidienne du territoire apparaît encore insuffisante. Cependant les zones desservies par le fer offrent des temps d'accès avantageux vers Toulouse en comparaison du car et de la voiture, notamment aux heures de pointe.



FREQUENTATION DES BUS PAR COMMUNE EN 2007



## UN USAGE DU BUS ESSENTIELLEMENT PAR LES SCOLAIRES ET LES PERSONNES DÉPENDANTES

Les scolaires constituent de loin les premiers usagers du réseau départemental de bus. Les voyages effectués par les scolaires représentent 73 % de la fréquentation des lignes régulières du département en 2007.

Exception faite des scolaires, le réseau de bus est essentiellement fréquenté par des personnes dites « dépendantes » du transport en commun c'est-à-dire des personnes ne possédant pas de voiture ou des personnes âgées. Par conséquent peu d'actifs utilisent le réseau « Arc-en-ciel » et la fréquentation du réseau hors scolaire apparaît très faible. A l'exception de 6 communes, la fréquentation était inférieure à 1 aller/retour par habitant par an en 2007.

La fréquentation des bus par commune en 2007 montre une fréquentation maximum à Rieumes, Carbone ainsi qu'à Montesquieu-Volvestre. Par ailleurs, les franges Ouest et Sud sont desservies uniquement par le Transport A la Demande. Enfin quelques communes non desservies restent isolées.

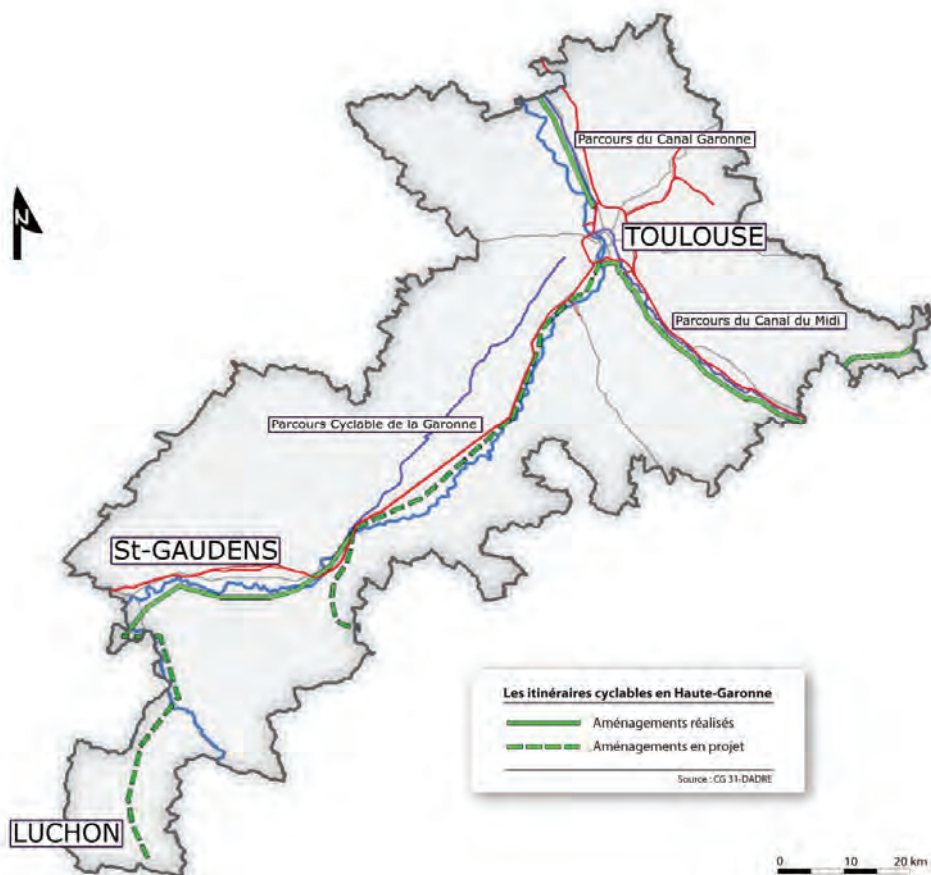
## LES MODES DOUX DE DÉPLACEMENT

Les transports représentent les 2/3 de la consommation des produits pétroliers et ils sont responsables de 35 % des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Véritables alternatives à la voiture individuelle, les modes doux de déplacement sont 100 % non motorisés et non polluants. Par leur nature, ils sont variés : la marche, les rollers, le vélo, la trottinette...

En ce qui concerne les flux domicile-travail, les modes doux peuvent jouer localement un rôle en complément des réseaux de transports en commun déployés vers l'agglomération. De façon plus globale, concernant la desserte communale de proximité, les modes doux peuvent permettre l'accès aux équipements et services publics et aux commerces de proximité. De la même manière, concernant la desserte intercommunale, les modes doux peuvent permettre l'accès aux équipements et aux services publics intercommunaux. C'est aussi à cette échelle que de véritables itinéraires de loisirs et touristiques peuvent être développés (sentiers, pistes cyclables).

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général a mis en place une politique en faveur des aménagements cyclables.

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES EN HAUTE-GARONNE





En 1997, il a adopté un schéma directeur des itinéraires cyclables constitué de deux axes structurants : l'axe des canaux (canal du midi, canal latéral de la Garonne et Rigole de la Plaine), et l'axe de la Vallée de la Garonne qui concerne précisément le SCOT Sud Toulousain.

L'axe de la Vallée de la Garonne est en cours de réalisation. Il permettra à terme de relier Toulouse à Luchon. 100 kilomètres sont aujourd'hui déjà ouverts entre Saint Bertrand-de-Comminges et Carbonne. Cet itinéraire partagé appelé Parcours Cyclable de la Garonne, composé de voies à faible trafic sécurisées et balisées, passe d'une rive à l'autre de la Garonne. Le public bénéficie d'un haut niveau de confort et d'un véritable intérêt touristique (traversées de villages au riche patrimoine). Il s'agit d'un itinéraire partagé, et avec des aménagements en site propre.

Le territoire offre également une grande diversité de circuits de randonnées, pédestres et équestres. Parmi ces sentiers, des itinéraires balisés font l'objet d'une promotion touristique au travers notamment du topoguide édité par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et le Conseil Général.

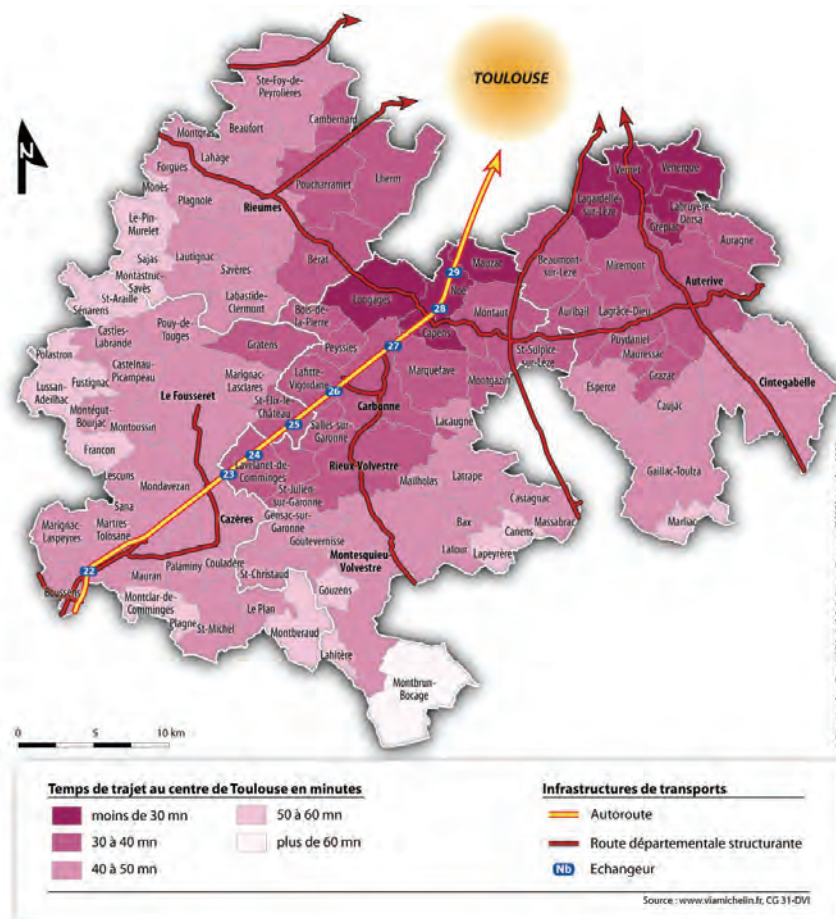
Quelques associations œuvrent à l'année sur le territoire pour ouvrir et signaler ces chemins, les entretenir, les promouvoir. Ainsi, plusieurs circuits sont recensés en topoguide sur la partie Nord du Pays à savoir sur les cantons d'Auterive et de Cintegabelle.

De plus, nombre d'offices de tourisme et de syndicats d'initiative se font les relais de ces associations pour apporter des renseignements nécessaires. A ce titre, le circuit du moulin (canton de Rieumes), la rando des gués du massacre (canton d'Auterive) ou encore la balade au fil de l'eau (canton Carbonne) offrent de très belles randonnées.

## L'ACCESSIBILITE

### UNE RAPIDITE DES ACCES ROUTIERS A TOULOUSE

Le temps de déplacement pour un trajet en voiture particulière vers Toulouse Centre est relativement rapide (30 à 40 min) mais varie selon l'éloignement géographique et les dotations respectives en infrastructures. Cependant, il s'accroît de plus en plus fréquemment aux heures de pointes aux entrées et sorties de l'agglomération.



TEMPS DE TRAJET JUSQU'A TOULOUSE CENTRE

## MAIS UNE ACCESSIBILITE FERROVIAIRE QUOTIDIENNE ENCORE INSUFFISANTE

Malgré l'amélioration de l'offre au cours des dernières années, et plus récemment grâce au plan régional des transports, l'accessibilité ferroviaire à l'agglomération toulousaine reste encore insuffisante pour répondre aux attentes des habitants et générer un report du mode de transport par voiture vers le train. Plusieurs raisons expliquent ce constat :

- L'offre de services est cadencée au mieux à la demi-heure dans la vallée de l'Ariège. Cette offre est encore très éloignée des cadencements observés dans l'agglomération, où l'usager ne se préoccupe plus des horaires (¼ d'heure d'attente au maximum). De plus, le plan régional arrive à échéance en 2013. Enfin, le cadencement a pour conséquence un niveau de services très faible en dehors des heures de pointe.
- L'accès au lieu de travail dans l'agglomération nécessite, en plus de l'usage du train, l'usage du métro et du bus. Au-delà d'un changement de mode de transport, les habitants préfèrent souvent se déplacer en voiture.
- L'aménagement des gares n'a pas été conçu de manière multimodale et de façon à accueillir à la journée un important parc de véhicules. Les parkings sont désormais pour la plupart sous-dimensionnés.
- L'accessibilité des gares par un transport en commun (bus, TAD) est peu développée : les habitants d'une commune non desservie par le train sont obligés dans la plupart des cas de se rendre à la gare en voiture.
- La densité d'habitat à proximité des gares reste faible, ce qui limite le nombre de piétons pouvant facilement accéder à la gare.

## L'ACCESSIBILITE AUX POLES

Au-delà de l'accessibilité à l'agglomération toulousaine, il est important d'analyser l'accessibilité au sein du territoire.

En ce qui concerne l'accessibilité à l'emploi et aux entreprises, on peut remarquer qu'aucune zone d'activités n'est à ce jour véritablement desservie par un transport en commun. Ainsi, la très grande majorité des zones d'emplois sur le territoire est accessible uniquement en voiture.

En ce qui concerne l'accessibilité aux services et aux équipements, on observe une situation légèrement différente grâce au réseau départemental de bus et au TAD. Cependant les horaires offerts par les bus ne correspondent pas actuellement aux besoins des

habitants et les lignes ne desservent pas l'intégralité du territoire. Grâce au TAD, les habitants disposent à la demande d'un service de transport. Mais celui-ci se limite à quelques jours prédéfinis chaque semaine, comme les jours de marché. Il ne permet donc pas véritablement d'accéder aux équipements et services du pôle urbain.

## L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Depuis la loi Handicap du 11 février 2005, le principe d'accessibilité pour tous, quel que soit le handicap, a été réaffirmé. Les critères d'accessibilité et les délais de mise en conformité ont été redéfinis. Ainsi les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Celle-ci prévoit aussi la mise en accessibilité des communes et des services de communication publique. Au regard de cette loi, le territoire nécessite d'importants aménagements.

Par conséquent le Conseil Général de la Haute-Garonne a réalisé un Schéma Départemental d'Accessibilité dont l'objectif est « d'offrir aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la possibilité de se déplacer à l'identique de tous ». D'ici 2015, tout arrêt devra respecter les normes indispensables pour la mise en accessibilité. Néanmoins des dérogations seront accordées et la mise en place de systèmes de substitution sera autorisée dans certains cas (mise en accessibilité impossible).

Toutefois les communes ont aussi un rôle prépondérant dans la mise en accessibilité pour tous des transports en commun. Si les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus sont pris en charge par le Conseil Général, les travaux de mise en accessibilité des cheminements menant aux arrêts de bus sont pris en charge par les communes. Cette répartition de la mise en accessibilité induit une obligation forte pour les communes de réaliser les travaux adéquats. En effet la mise aux normes des arrêts de transports sera conditionnée aux évolutions de l'accessibilité des cheminements communaux.

De plus, au sein de chaque commune, un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi<sup>61</sup>. A ce sujet, il convient de souligner que dans de nombreuses communes des travaux devront être engagés d'ici 2015 pour mettre en accessibilité les établissements recevant du public (mairies, écoles, ...).

<sup>61</sup> Article 45 de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



# Conclusions : Les besoins en matière de déplacement et de transport

## ATOUPS / FAIBLESSES

### LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

2 axes de transport majeurs : vallées de la Garonne et de l'Ariège

Un réseau de RD de bon niveau

Une desserte du bassin de vie de Rieumes peu favorable

Des axes de transport saturés à proximité de l'agglomération et aux heures de pointe

Des liaisons transversales peu évidentes

### L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN ET LEURS EVOLUTIONS

Une offre de bus qui va mieux répondre aux besoins des actifs

Un cadencement à la ½ heure en cours d'achèvement

Des gares non conçues pour l'intermodalité

Des temps de trajets en bus difficile à réduire

Des communes desservies exclusivement par un TAD ponctuel

Un urbanisme non concerté avec l'offre de transport en commun

### LA MOBILITE

Une croissance accélérée de l'usage du train

Des modes doux en cours de développement

Une couverture numérique en cours d'achèvement

D'importants flux de déplacements vers l'agglomération : un manque d'emplois sur place

Des pôles urbains moyennement accessibles

Un fret ferroviaire faible

Des axes structurants de plus en plus chargés de camions

## BESOINS

### REPENDRE AUX BESOINS DE DEPLACEMENTS DES HABITANTS

Améliorer l'accessibilité à l'agglomération toulousaine

Améliorer le ratio habitant/emploi

Favoriser l'accessibilité des pôles urbains possédant des équipements et services

Permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Renforcer la desserte du bassin de vie de Rieumes

### REPENDRE AUX BESOINS DE DEPLACEMENTS DES ENTREPRISES

Développer le fret ferroviaire

Rendre les zones d'activités plus accessibles

Améliorer les liaisons transversales

Renforcer la couverture numérique du territoire

### LIMITER L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Développer les modes de transports alternatifs

Prendre en compte les déplacements dans l'urbanisme



# ANNEXE



# Table des Figures

Situation élargie du territoire	3
L'accessibilité au territoire	4
EPCI à fiscalité propre dans le Pays Sud Toulousain en 2008	5
Evolutions démographiques récentes	11
Population	12
Les quatre bassins de vie du SCOT	12
La structure par âge des nouveaux arrivants en 2006	13
Les scénarii d'évolution de la population à l'horizon 2020 et 2030	13
Evolution de la structure par âge de la population depuis 1990	14
Perspectives d'évolution de la population par classe d'âge en 2020 et 2030	14
Evolution de l'emploi salarié et du taux de chômage en Midi-Pyrénées depuis 2002	15
Les espaces naturels identifiés	23
Les espaces naturels inventoriés et protégés	24
Les potentialités de déplacements – continuum boisé	27
Les potentialités de déplacements – continuum zones agricoles extensives et lisières	27
Les potentialités de déplacements – continuum des milieux aquatiques	28
Productions végétales en % de SAU	29
La surface agricole utile (SAU) communale en 2000	30
La qualité de la ressource en eau	37
L'assainissement collectif	38
Les carrières du territoire	40
Etat des lieux des gravières autorisées en 2010	41
Les équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers	43
Les communes soumises à un risque	45
Polarités et organisation du territoire en 2008	52
Principaux indicateurs de l'organisation territoriale	55
Les logements commencés entre 1999 et 2007	60
Les documents de planification urbaine	61
Situation de la planification urbaine en 2010	62
L'occupation du sol selon la base de données Corinne Land Cover en 2006	64
L'occupation du sol selon la base de données Corinne Land Cover en 2006	65
Estimation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 1998 – 2007	67
Evolution de la taille des terrains d'assiette des constructions neuves autorisées à usage résidentiel	68
Illustration de la modélisation de l'espace aggloméré sur Pouy-de-Touges	69
Les enjeux paysagers générés par l'urbanisation	70
Evolution des soldes naturels et migratoires apparents entre 1968 et 2007	73
Evolution du nombre de naissances et de décès depuis 1999	73
Répartition des ménages par nombre de personnes en 2007	74
Pyramide des âges	75
Evolution de la part des foyers fiscaux imposés depuis 2001	75
Répartition des allocataires de minima sociaux	76
Evolution du nombre d'allocataires de RMI entre 2002 et 2007 par commune	76

Evolution du logement de 1999 à 2000	77
Occupation du parc immobilier en 1999 et 2007	77
Répartition des résidences principales par nombre de pièces	78
Répartition des types de logements par bassin de vie en 2007	78
Les logements locatifs entre 1999 et 2006	78
L'offre en logements sociaux en 2007	80
Répartition du nombre de logements sociaux par commune	80
Prix pour l'accès à la propriété en 2005	82
Les prêts à taux zéro dans la construction neuve	83
Capacité d'accueil de la petite enfance	87
Projets au sein des collèges	88
Les équipements scolaires	89
Nombre d'établissements et de places d'accueil pour personnes âgées	90
Principaux services de soins infirmiers à domicile	91
Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux	92
Autres équipements sanitaires et sociaux	92
Les équipements médicaux et paramédicaux	93
Evolution des salariés de 2000 à 2007	97
Evolution de l'emploi total depuis 1999	98
Evolution de l'emploi salarié depuis 1999	98
Evolution du ratio habitants / emploi	98
Situation de l'emploi fin 2010	99
Répartition des salariés en 2006 selon la sphère économique	99
Les établissements économiques par secteur d'activités	101
Répartition par taille des 68 sites d'activités du territoire	101
Répartition des surfaces des zones d'activités	102
Les sites d'activités, vocation et état d'avancement des projets en 2010	103
La production de granulats en Haute-Garonne	106
Répartition de la production départementale de granulats en 2005	107
Les secteurs d'activités industrielles en 2008	108
Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activités	109
Le commerce dans le SCOT Sud Toulousain	111
Typologie des établissements commerciaux en 2008	111
Répartition des commerces alimentaires en 2008	112
Répartition des commerces automobiles en 2008	112
L'armature commerciale du territoire en 2008	114
La rétention et l'évasion commerciales en 2004	114
La destination commerciale en 2004	114
Les autorisations délivrées par la CDEC / CDAC depuis 2003	115
Les commerces de plus de 300 m <sup>2</sup>	115
Les principales infrastructures de transports	120
Nombre moyen de trains vers et depuis Toulouse en PPM et PPS	121
Nombre moyen de services quotidiens en 2010	122

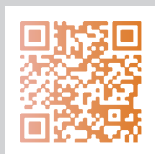




Lignes existantes de bus en 2010	122
Les infrastructures de transports collectifs dans le Sud Toulousain	123
Le Schéma départemental de transports en commun	127
Distance moyenne domicile / travail	128
Les flux domicile / travail en 1999	129
La couverture numérique en 2008	131
Les principaux flux routiers en 2007	132
Usage du train dans la vallée de l'Ariège	133
Usage du train dans la vallée de la Garonne	133
Fréquentation des bus par commune en 2007	133
Les itinéraires cyclables en Haute-Garonne	134
Temps de trajet jusqu'à Toulouse centre	135



SCOT SUD TOULOUSAIN



**Publication** : Syndicat Mixte du PAYS DU SUD TOULOUSAIN - **Conception** : Agence Technique Départementale 31 avec l'appui du Conseil Général de la Haute-Garonne - **Impression** : **Credit photos** : Syndicat Mixte du PAYS DU SUD TOULOUSAIN, Conseil Général de la Haute-Garonne, CAUE 31

Syndicat **Mixte** du **PAYS DU SUD TOULOUSAIN**

BP 17 - 68 rue de l'Eglise  
31390 CARBONNE

**Tél** : 05 61 87 91 16 - Fax : 05 61 87 92 93

**Courriel** : [payssudtoulousein@wanadoo.fr](mailto:payssudtoulousein@wanadoo.fr)

**Site Internet** : [www.scot-sudtoulousein.fr](http://www.scot-sudtoulousein.fr)